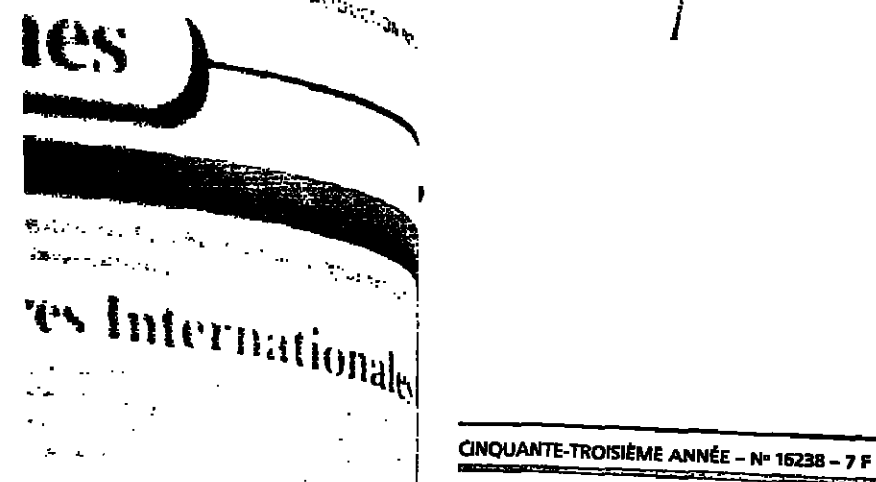
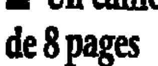


STYLES





■ Le temps des montres
■ Un cahier de 8 pages

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16238 – 7 F

JEUDI 10 AVRIL 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

A nos lecteurs

La journée de grève nationale décidée par la Filpac CGT empêchera, jeudi 10 avril, la parution de la plupart des quotidiens et celle du *Monde* daté vendredi 11 avril. *Le Monde* de mercredi (daté jeudi 10 avril) est distribué normalement à Paris et se trouvera jeudi 10 avril chez tous les marchands de journaux de France. *Le Monde des Livres* sera publié dans notre numéro du vendredi 11 avril, daté samedi 12 avril.

■ Crise à Rome

Le projet d'envoi de 2 000 soldats italiens en Albanie faisait l'objet, mercredi, d'un débat serré à la Chambre, l'opposition étant conduite par M. Berlusconi. p. 4

■ Les comptes en Ile-de-France

Le rapport de la chambre régionale des comptes fait apparaître des « anomalies » dans l'attribution de marchés publics p. 7

■ Violences au Proche-Orient

Les affrontements redoublent en Cisjordanie, où trois Palestiniens ont été tués, mardi 8 avril, à Hébron. p. 2

■ Le massacre de Rosewood



En 1923, une ville noire, près d'Orlando, était totalement détruite par une horde blanche. Retour sur une tragédie. p. 12

Etat d'urgence au Zaïre

Le président Mobutu a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national alors que les combats se poursuivent à Lubumbashi. p. 3

■ La télévision-ordinateur

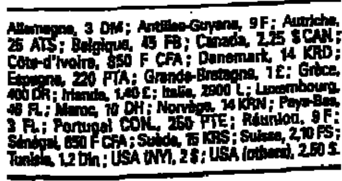
Les groupes américains Microsoft et IBM se préparent à fusionner le PC et le téléviseur. p. 15

■ Sectes et contrôle scolaire

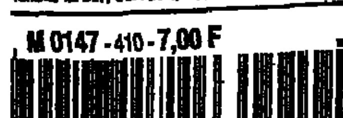
Le développement des sectes et du nombre d'enfants « adeptes » a révélé les difficultés d'application de l'obligation scolaire. p. 9

■ Jardiniers en herbe

Le printemps est le moment d'initier les enfants au jardinage. p. 24



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 410 - 7,00 F

La réforme Bayrou des études universitaires obtient le feu vert de tous les syndicats

Les principales mesures seront mises en œuvre dès la prochaine rentrée

L'ENSEMBLE des organisations syndicales réunies au sein du Conseil national de l'enseignement et de la recherche (Cneser) a adopté, mercredi 9 avril vers 5 heures du matin, au terme de deux jours de marathon, la réforme des études universitaires de premier cycle (DEUG) et de deuxième cycle (licence et maîtrise) présentée par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. La CFDT, le Sgen-sup, la Fage, le CNPF et l'UNI ont voté pour ce texte, tandis que le SNESup, la FEN, la CGT, l'UNEF-ID et l'UNEF se sont abstenus. A l'issue de ce vote, M. Bayrou a déclaré : *« Comme responsable du texte et comme ministre, je suis heureux pour l'université et les étudiants. Cela prouve que l'on peut rassembler des inspirations diverses et éloignées autour d'une volonté commune ».*



Les principales dispositions de cette réforme seront mises en œuvre dès la rentrée prochaine. L'année universitaire sera organisée en semestres, l'enseignement étant défini sous la forme d'unités capitalisables. Un semestre d'orientation permettra aux étudiants de modifier leur choix initial en cas d'échec. Des unités d'expérience professionnelle (ex-stage diplomant) seront introduites au cours du deuxième cycle de manière à faire connaître aux étudiants le monde du travail et à *« faciliter leur insertion professionnelle »*. Enfin, les étudiants pourront évaluer et juger leurs enseignants et le contenu des études. M. Bayrou a accordé aux universités un délai, de manière à ce qu'elles s'adaptent aux nouveaux enseignements.

S'agissant des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme, M. Bayrou a refusé la demande d'une loi de programmation formulée par les syndicats. Toutefois, il a prévu d'étudier avec eux les besoins nécessaires pour assurer un meilleur accueil et un encadrement pédagogique plus favorable. C'est faute de cet effort financier que le SNESup et l'UNEF-ID notamment se sont abstenus, tout en relevant des avancées importantes. Reste maintenant à M. Bayrou à parfaire le second volet de sa réforme avec la création de l'allocation sociale d'études et du statut de l'étudiant, deux engagements pris par Jacques Chirac lors de sa campagne présidentielle.

Lire page 8 et notre éditorial page 14

Lionel Jospin dénonce les écoutes téléphoniques sur la vie privée

MICHEL CHARASSE a adressé des excuses à Lionel Jospin, après avoir critiqué la position du premier secrétaire du PS favorable à la levée du secret-défense dans l'affaire des écoutes pratiquées, sous François Mitterrand, par la cellule des gendarmes de l'Elysée.

Se plaçant *« fort loin des crocheteurs de lignes de l'officine de l'Elysée »*, le premier secrétaire du PS a réfuté toute justification des écoutes illégales, surtout quand il s'agit de *« fouiller »* dans les vies privées. Mardi 8 avril, Alain Juppé a chargé des *« personnes habilitées »* de consulter les notes d'écoutes téléphoniques pratiquées par l'Elysée et saisies par la DST afin qu'elles déterminent si elles relèvent ou non du secret-défense.

Lire page 6

La belle envolée du citoyen Abdelatif Benazzi

AGEN
de notre correspondant

C'est un rugbyman d'une pièce qui vient d'être nommé au Haut Conseil à l'intégration, qui sera bientôt présidé par Simone Veil. Abdelatif Benazzi, vingt-huit ans, 1,98 m, 110 kilos, né à Oujda et enfant de Garonne, citoyen à double nationalité – marocaine et française – et capitaine du SU Agen et de l'équipe de France du grand chelem, n'a pas hésité longtemps. La proposition de Jacques Chirac l'a ému : *« Ses attentions m'ont touché au cœur. » « En disant oui je m'engage, bien sûr, à l'égard du gouvernement. Mais, surtout, je pense aux difficultés que rencontrent actuellement les immigrés. Je me dois de faire quelque chose pour eux. De proposer quelques solutions. »*

Il avait tout juste dix-huit ans lorsqu'il débarqua en France à l'invitation d'un dénicheur de talents. Et très vite débuta une seconde carrière internationale, sous le maillot bleu frappé du coq, pour celui qui joua avant dans l'équipe nationale du Maroc. Une apothéose : *« Quand j'étais jeune, de l'autre côté de la Méditerranée, mes idoles étaient Blanco et Sella. »* Rêve réalisé. Cela valait bien qu'Abdel le fier, l'orgueilleux, l'ombrageux, prenne *« le recul suffisant »*. Cela n'allait pas de soi. Il fallait trouver ses marques en ce pays de confluence : *« La communauté marocaine m'a beaucoup aidé. »*

Ce fut un exercice de volonté : *« Je suis resté fidèle à mes convictions, à ma foi, à ma religion. Faire le contraire, c'eût été montrer sa faiblesse. Et même trahir ! Cela a duré le temps qu'il fallait pour que les gens acceptent. Mais, au moins, je suis allé au bout de mes idées. »*

Il devint capitaine de l'équipe. *« Capitaine Fracasse »*, avait lancé le président de la République. Capitaine exemplaire quand il assume, au nom des siens, les foudres de l'arbitre ; colosse placide quand il gronde, et farfadet de la mêlée agenaise. Hier jeune homme doué, mais exilé, conjuguant les impératifs de la loi coranique et la nécessité des entraînements, le voilà aujourd'hui gestionnaire avisé des offres mirobolantes formulées par les Anglais pleins d'urbanité...

Abdel sourit. Il est loin le temps des crocs-en-jambe, des plaisanteries douteuses, voire des injures. Lorsqu'il entend scander son nom, Benazzi n'a pas le sentiment d'une revanche, mais d'un aboutissement. « L'éducation que j'ai reçue, ce que l'on m'a enseigné de la tolérance, du respect d'autrui, m'ont facilité la tâche. Je me suis fixé des objectifs et je me suis aussi donné les moyens d'y arriver. En me consacrant à l'essentiel. »

Au fond, c'est ce message qu'il voudrait faire passer *« à ceux de* [sa] *race qui restent dans l'obscurité... qui n'ont pas la chance de pouvoir s'exprimer. » « Je voudrais être leur porte-parole et leur dire qu'il faut être comme on est. J'en connais qui changent leur prénom ou qui teignent leurs cheveux. Je me dis qu'ils sont bien mal dans leur peau. »*

Ainsi parle Abdelatif Benazzi. Pesant ses mots. Soucieux de ne froisser personne. Partagé, et non déchiré, entre le Maroc vers lequel il revient toujours et cette France dont il chante l'hymne national : *« Représenter un pays, cela donne un grand frisson. »* La nationalité, dit-il, *« cela se gagne en respectant les lois de la République ; en faisant l'effort d'apprendre la langue, en faisant l'effort de s'intégrer. En étant citoyen, tout simplement »*.

Philippe Tugas

Fonctionnaires délocalisés

ALAIN JUPPÉ, qui réunit, jeudi 10 avril à Auch (Gers), l'ensemble des membres du gouvernement pour le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), devrait annoncer, parmi de nombreuses mesures concernant les villes et les régions françaises, une nouvelle vague de délocalisations d'emplois publics. Le transfert hors d'Ile-de-France devrait toucher de 3 500 à 4 000 emplois.

Le gouvernement étudie l'avant-projet du schéma d'aménagement, un texte qui dessine l'architecture de la France pour les vingt ans à venir et qui, après son passage devant chacune des instances régionales, doit être soumis au Parlement sous forme de projet de loi.

Lire page 7

La tentation de la dissolution

LA DISSOLUTION de l'Assemblée nationale, si elle n'est pas faite pour assurer le confort du président de la République, comme le disait Jacques Chirac le 14 juillet 1996, le serait-elle pour provoquer son inconfort ? La question se pose depuis que le chef de l'Etat est exposé à une pression insistante pour bousculer le calendrier électoral en profitant d'une conjoncture favorable à la majorité. L'inconfort commence là. Il est d'autant plus grand qu'il recèle le danger d'un désagrément bien pire : celui de... perdre les élections législatives.

Les sondages le disent : la gauche est en mauvaise posture dans les intentions de vote des Français ; l'image du Parti socialiste et celle de son premier dirigeant, Lionel Jospin, se sont affaiblies ; son projet économique ne convainc pas ; la différence entre la politique qu'il propose et celle qui est menée par le gouvernement d'Alain Juppé paraît mince, et la nuance n'est pas à son avantage.

Les sondages disent aussi, cependant, que la popularité du chef de l'Etat et du premier ministre recommence à décliner et que si les Français ne souhaitent pas la victoire de la gauche aux élections législatives, ils considèrent néanmoins cette issue comme la plus probable. Le président de la République peut-il dissoudre l'Assemblée et faire parler les urnes autrement qu'à coup sûr ? A-t-il une marge qui lui permettrait de dire qu'un éventuel échec de la majorité, renvoyée par lui devant les électeurs, ne serait pas le sien ? Pourrait-il entrer dans une cohabitation résultant de sa propre initiative autrement qu'affaibli et privé des moyens politiques – sinon institutionnels – d'exercer sa fonction ? Tel est le risque que soupèse Jacques Chirac au fil de ses entretiens avec les quelques interlocuteurs qu'il a décidé de consulter.

A côté des arguments d'opportunité – la mauvaise passe de la gauche, la tension de la confrontation droite-Front national –, les partisans de la dissolution, au premier rang desquels Alain Juppé se place sans mystère, mettent en avant deux séries d'arguments. D'abord, la conjoncture économique ne garantit nullement que le gouvernement puisse se prévaloir dans un an de résultats positifs, particulièrement sur le front principal, qui est celui du chômage.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 14

Censure, islam et cinéma



MOSHEN MAKHMALBAF

LA RÉPUBLIQUE des mollahs de Téhéran durcit la censure qui pèse sur les réalisateurs iraniens, dont certains figurent parmi les plus novateurs du cinéma contemporain. Interdit en Iran, *Un instant d'innocence*, superbe film de Moshen Makhmalbaf, sort en France mercredi. A lire aussi dans nos pages cinéma la critique du dernier film de Steven Soderbergh, *Schizopolis*.

Lire pages 25 à 28

CISJORDANIE La situation s'est à nouveau envenimée, mardi 8 avril en Cisjordanie, où des incidents ont fait trois morts et plus de cent blessés dans les rangs palestiniens. ● BILL CLINTON estime qu'il existe encore *« une bonne chance »* de sauver le processus de paix si les Israéliens et les Palestiniens font preuve de bonne volonté. Le coordonnateur américain du processus de paix, Dennis Ross, a eu, mardi à Washington, un entretien avec le ministre palestinien Hanane Achraoui, en attendant l'arrivée dans la capitale américaine d'une délégation palestinienne. ● BETSELEM et HaMoked, deux célèbres instituts israéliens de défense des droits de l'homme, ont dénoncé, dans un rapport, les méthodes *« d'expulsion silencieuse des Palestiniens de Jérusalem-Est »* mises en œuvre par la municipalité et l'administration israéliennes.

Le blocage politique au Proche-Orient suscite un regain de violence

Trois Palestiniens ont été tués dans des affrontements très durs avec les colons et l'armée israélienne, mardi 8 avril, en Cisjordanie, alors que s'achevait une rencontre infructueuse à Washington entre Benyamin Nétanyahou et Bill Clinton

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Trois Palestiniens, âgés de quinze, vingt-quatre et vingt-cinq ans ont été tués, mardi 8 avril à Hébron, par des balles israéliennes.

La première victime, un marchand du souk de la vieille ville, a été tuée par une rafale de M16 tirée par un étudiant religieux juif, qui a affirmé s'être senti *« menacé par le vaporisateur de gaz lacrymogène »* qu'aurait brandi la victime. Les témoins palestiniens disent que le tireur *« a ouvert le feu sans raison ni aucune provocation »*.

AFFRONTEMENTS À HÉBRON

L'homme, qui aurait été arrêté par la police israélienne, mais dont l'identité n'a pas été révélée, appartient à la *« yeshiva du retour à Hébron »*, un séminaire religieux d'environ deux cents extrémistes, implanté en plein cœur de la ville arabe, dans la partie toujours occupée, où réside une poignée de familles d'ultras juifs protégés par l'armée. Vingt mille Palestiniens, sur les 140 000 de la ville, résident également dans ce quartier.



Rappelant que ses étudiants sont *« équipés de fusil d'assaut M16 par Tsahal »*, le rabbin Moshé Bleisher, qui dirige ce séminaire, a estimé que le tireur *« mérite une médaille pour avoir réagi comme il l'a fait contre les assassins et les terroristes qui voulaient le tuer »*.

La veille, un autre colon juif, également interpellé, prétextant avoir reçu des pierres sur sa voiture, s'était arrêté dans le village palestinien de Kharbata, près de Ramallah et avait ouvert le feu avec son M16 sur un groupe de jeunes. L'un d'eux, Iyad Saleh, dix-neuf ans, atteint de plusieurs balles à la poitrine, est dans un état critique.

La mort de Qassem Kamal Arafeh, vingt-quatre ans, mardi matin à Hébron, a en tout cas déclenché deux heures plus tard, au moment des funérailles, les plus violents affrontements enregistrés dans la « ville des Patriarches » depuis le déclenchement, il y a trois semaines, de manifestations quotidiennes contre la colonisation de Jérusalem-Est. *« Ce qui vient de se passer*, a déclaré le colonel palestinien Jibril Rajoub, chef de la police préventive pour les zones autonomes de Cisjordanie, *est un crime commis avec l'encouragement du gouvernement israélien et la couverture diplomatique des Américains. »*

PLUS DE CENT BLESSÉS

Plusieurs centaines de jeunes Palestiniens s'en sont pris aux soldats israéliens à coups de pierres et de bouteilles incendiaires. A 11 h 30, les deux hôpitaux de la ville avaient déjà près de 80 blessés et un mort de quinze ans, Yacoub El Joulani, atteint à la tête d'une bille de plomb enrobée de caoutchouc. Ces projectiles, que Tsahal appelle des *« balles en caoutchouc »* et que le ministre de la défense a essayé, en vain, de vendre à la police américaine pour maintenir l'ordre en cas d'émeutes, peuvent tuer à moins de vingt mètres.

De fait, également touché à la tête par un projectile identique, un second manifestant, Nader Al Saïd, vingt-cinq ans, devait décéder mardi après-midi à l'hôpital. Vers 15 heures, les efforts de la police palestinienne, qui contrôle les quatre cinquièmes *« libérés »* de la ville, finissaient par être couronnés de succès et l'émeute prenait fin. Il y avait alors 103 blessés palestiniens dans les hôpitaux d'Hébron et cinq soldats touchés par des pierres avaient été évacués sur Jérusalem-Ouest.

Rentré à Tel Aviv de son bref voyage à Washington, Benyamin Nétanyahou, souriant et détendu, déclara aux journalistes israéliens qui l'accompagnaient : *« Il n'y a eu ni pression ni menace* (américaine), *nous sommes restés fermes sur les principes ; la construction continuera aussi bien à Har Homa que dans les autres implantations »* de Cisjordanie et de Gaza.

Patrice Claude

Mise en garde de M. Nétanyahou

Le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a de nouveau mis en garde, mardi 8 avril, les Palestiniens sur les conséquences d'un éventuel attentat anti-israélien. *« Une attaque terroriste à grande échelle pourrait faire dégringoler le processus de paix »*, a déclaré M. Nétanyahou aux journalistes après son retour des Etats-Unis. S'adressant, une nouvelle fois, à l'Autorité palestinienne, il a précisé : *« Nous ne* [lui] *demandons pas 100 % de succès, mais 100 % d'efforts contre le terrorisme. »* Il a en outre jugé *« constructives »* les idées avancées par le président Clinton pour sortir le processus de paix de l'impasse, mais il a refusé d'en révéler la teneur. – *(AFP.)*

Bill Clinton estime qu'il existe « une bonne chance » de relancer le processus de paix

EN DÉPIT de l'échec de ses entretiens, la veille à Washington, avec le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, le président américain Bill Clinton a déclaré, mardi 8 avril, qu'il restait *« une bonne chance »* de relancer le processus de paix au Proche-Orient. M. Nétanyahou *« a quelques bonnes idées et nous avons quelques bonnes idées, et nous devons parler aux Palestiniens pour relancer »* le processus de paix, a ajouté M. Clinton.

Le président américain s'est d'autre part déclaré inquiet de la résurgence des violences en Cisjordanie. *« Nous ne pouvons laisser* [ces violences] *barrer le chemin vers la paix »*, a-t-il déclaré. *« Il faut un climat de "tolérance zéro" vis-à-vis de la terreur. Nous devons aussi instaurer la confiance nécessaire à l'instauration de la paix »*, a ajouté le chef de l'exécutif américain. Il a invité les deux parties à *« faire ce qu'il faut »*, c'est-à-dire, du côté palestinien, à *« ne pas tolérer du tout le terrorisme »*, et du côté israélien à *« rétablir la confiance nécessaire pour la paix »*. *« C'est possible si nous travaillons ensemble pour la paix »*, a-t-il dit.

« Nous sommes évidemment très inquiets de la violence », a déclaré de son côté le porte-parole de la présidence, Michael McCurry. *« Nous essayons en ce moment d'établir la confiance entre les parties, et la violence mine la confiance et nous rappelle que le rétablissement de la sécurité est le principal objectif de nos efforts. »*

Mahmoud Abbas, alias Abou Mazen, l'un des plus proches collaborateurs de Yasser Arafat, envisage de se rendre aux Etats-Unis pour des entretiens avec des responsables américains sur le processus de paix, a indiqué un porte-parole de l'OLP à Washington. Il devait prendre sa décision à la lumière des entretiens que le ministre palestinien de l'enseignement supérieur, Hanane Achraoui, a eus mardi aux États-Unis.

Mme Achraoui a qualifié de *« positive »* sa rencontre avec le coordonnateur américain du processus de paix, Dennis Ross, et ses principaux collaborateurs. Elle a néanmoins jugé qu'il fallait *« bien des discussions supplémentaires »* avant de pouvoir rétablir le dialogue israélo-palestinien. Elle a réaffirmé que l'Autorité palestinienne était *« opposée à toute forme de violence »*.

Rappelant que l'accord d'Oslo sur le statut intérimaire de la Cisjordanie et de Gaza interdit toute initiative qui *« préjugerait du statut définitif »* de ces territoires et de Jérusalem-Est, elle a souligné que l'Autorité palestinienne *« ne peut pas accepter les violations »* par Israël des accords israélo-palestiniens. *« Nous devons traiter ce problème de base pour réactiver le processus »* de paix, a ajouté Mme Achraoui, soulignant qu'elle avait constaté auprès des responsables américains *« un engagement »* dans ce sens.

Le représentant palestinien à l'ONU, Nasser El Kidwa, a réclamé, mardi, une réunion d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies après les incidents dans la ville cisjordanienne d'Hébron. Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, Koffi Annan, et au président du Conseil de sécurité, Antonio Monteiro, M. El Kidwa a estimé que les derniers événements soulignent *« une nouvelle fois la nécessité de convoquer une session d'urgence de l'Assemblée générale »*. Le groupe arabe à l'ONU avait réclamé la semaine dernière une telle session, le Conseil de sécurité n'ayant pas été capable, selon ce groupe, d'assumer son rôle de garant de la paix internationale, après les deux récents vetos de Washington concernant Israël.

Réuni à New Delhi, le mouvement des non-alignés a appelé mardi ses membres à *« geler »* leurs relations avec Israël *« à leur niveau actuel et à recourir à toutes les mesures disponibles pour faire en sorte qu'Israël respecte le principe de l'échange de la paix contre les territoires »*. – *(AFP.)*

Deux instituts israéliens dénoncent « l'expulsion silencieuse » des Palestiniens de Jérusalem-Est

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Mise en œuvre juste après la conquête et l'annexion unilatérale de la partie orientale arabe de Jérusalem en juin 1967, la politique israélienne, dite par les Palestiniens de *« judaïsation »* de la Ville sainte, ne s'appuie pas seulement sur l'encerclement topographique des quartiers et villages arabes annexés par des murailles de logements réservés aux seuls citoyens juifs. De nombreux *« procédés administratifs »*, illégaux au regard des conventions internationales, mais légalisés par les tribunaux israéliens, sont également employés *« pour réduire le nombre de Palestiniens résidant à Jérusalem-Est et accroître celui des juifs israéliens »*.

Dénoncer cette politique, qui s'apparente pour les Palestiniens à du *« nettoyage ethnique administratif »*, démonter les méthodes employées et *« exhorter le gouvernement à éliminer toute discrimination »* contre les résidents arabes de Jérusalem : telles sont les motivations qui ont conduit deux instituts israéliens de défense des droits de l'homme – Betselem et HaMoked – à présenter lundi 7 avril à la presse une enquête de 40 pages intitulée « L'expulsion silencieuse des Palestiniens de Jérusalem-Est ».

« Depuis dix-huit mois, révèlent les avocats et chercheurs des deux instituts, *plusieurs centaines, peut-être des milliers de Palestiniens de Jérusalem-Est ont perdu leurs droits de résidents »* dans la ville. Le ministère de l'intérieur se refusant à rendre publiques les statistiques afférentes, nul ne connaît le nombre exact des victimes d'une politique gouvernementale définie en 1972 et qui consiste à *« empêcher la proportion démographique arabe de dépasser 26,5 % »* de la population dans l'ensemble de la cité « réunifiée ». Eu égard à *« l'absence de transparence des moyens administratifs pour mettre en œuvre cette politique*, s'alarment Betselem et HaMoked, *plusieurs dizaines de milliers d'autres Palestiniens vivent dans l'incertitude de leur statut et de leur avenir dans leur ville »*.

Jusqu'à aujourd'hui, on estimait à environ 170 000 le nombre de Palestiniens disposant d'une carte israélienne de *« résident »* dans la partie orientale de la cité. Mais la *« politique discriminatoire, systématique et délibérée »*, qui consiste *« à restreindre par différents moyens – refus de permis de construire, expropriations, planification urbaine etc. – le développement des quartiers arabes »*, aurait poussé entre 60 000 et 80 000 « résidents » officiels à s'exiler à l'extérieur immédiat des limites municipales élargies de la ville et dans le reste des territoires occupés. Ce sont ceux-là qui sont aujourd'hui menacés.

« La plupart des terres expropriées depuis 1967 [dans les quartiers et villages arabes annexés à l'intérieur des nouvelles limites municipales israéliennes] *appartenaient à des familles arabes »*, note le rapport. Mais *« tandis que 38 500 unités de logements étaient construites sur ces terres pour des populations juives, pas une seule ne l'a été pour les Palestiniens »*.

Toute la stratégie d'Israël pour *« affermir son contrôle sur Jérusalem-Est »* a consisté, dès la conquête, à traiter les habitants arabes de la ville qui, pour l'essentiel, en sont originaires quelquefois depuis des siècles, *« comme des immigrants »*. Pour ce faire, l'Etat juif a simplement inversé l'histoire. Il considère « légalement » que les *« résidents »* arabes de la ville ont *« choisi de vivre en Israël, alors que c'est Israël qui a occupé et annexé leurs quartiers et villages à Jérusalem-Est »*. En clair, les Palestiniens de la Cité sainte sont assujettis, comme n'importe quel étranger non juif souhaitant vivre ou travailler à Jérusalem, à la loi sur *« l'entrée en Israël »*.

Résultat : tandis que n'importe quel citoyen israélien, même arrivé de fraîche date, *« peut quitter Jérusalem pour aller s'installer où il veut – y compris dans les colonies de Cisjordanie – et pour aussi longtemps qu'il le souhaite, puis revenir sans jamais perdre ses droits »*, le Palestinien de Jérusalem qui va s'installer en Cisjordanie, même pour une brève période, même si sa famille continue de vivre à Jérusalem-Est et même s'il paye ses taxes municipales, *« perd automatiquement son statut de résident »*. Il le perd aussi s'il accepte la nationalité d'un pays autre qu'Israël – le consulat américain bataille en ce moment avec le ministère de l'intérieur, qui a révoqué les permis de résidence de 80 Palestiniens devenus citoyens des Etats-Unis – et il le perd encore s'il s'en va travailler ou étudier dans un autre pays pour une période... variable, apparemment déterminée par l'humeur du bureaucrate chargé d'examiner son cas.

Une politique gouvernementale définie en 1972 vise à empêcher la population arabe de dépasser 26,5 % du nombre des habitants de la cité « réunifiée »

Autres méthodes employées pour décourager les Palestiniens de Jérusalem de rester chez eux : l'enregistrement des naissances arabes qui, selon Me Eliahou Abrams, avocat d'HaMoked, *« devient de plus en plus difficile »*, et la politique de réunification des familles, *« qui n'est plus respectée depuis environ dix-huit mois »*. De 1967 à 1994, seuls les Palestiniens de sexe mâle résidant à Jérusalem pouvaient faire valoir ce droit pour leurs épouses et leurs enfants, même si ces derniers n'étaient pas originaires de la ville. *« Début 94*, rappelle Me Abrams, *les tribunaux ont autorisé les femmes arabes de Jérusalem mariées à des Palestiniens des territoires occupés à faire venir leur époux et leurs enfants dans la ville. Deux ans plus tard – les travaillistes étaient encore au pouvoir –, c'était terminé. Depuis début 1996, pas une seule demande de réunification familiale à Jérusalem n'a été acceptée par le ministère de l'intérieur. »*

Les familles ainsi frappées n'ont alors que trois solutions : vivre séparées tout en ayant à l'esprit que, compte tenu de l'interdiction faite, depuis mars 1993, à tous les Palestiniens des territoires occupés d'entrer à Jérusalem sans permis spécial, leurs membres ne se verront pas facilement ; déménager en Cisjordanie occupée, parfois à quelques centaines de mètres seulement de la limite municipale, en sachant qu'elles perdront le droit de revenir à Jérusalem ; ou vivre réunies dans la Ville sainte, mais dans une clandestinité qui les empêchera de travailler « légalement », d'inscrire leurs enfants à l'école, et avec la peur constante d'être contrôlées, condamnées à une lourde amende et expulsées de chez elles. *« Kahana* [le rabbin raciste et fanatique du "Grand Israël" assassiné il y a quelques années] *n'est pas mort*, constate Me Youval Ginbar, de Betselem, *il vit aujourd'hui à Jérusalem. »*

P. C.

338
315+

L'armée zaïroise résiste à l'offensive de la rébellion à Lubumbashi

L'état d'urgence a été décrété dans tout le pays

Le président Mobutu Sese Seko a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national, devant la montée des tensions politiques à Kinshasa, où les partisans du nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi, manifestent depuis lundi. A Lubumbashi, contre toute attente, les Forces armées zaïroises (FAZ) se battent contre les rebelles de Laurent-Désiré Kabila lancés à la conquête de la ville.

LE MARÉCHAL Mobutu Sese Seko a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national, a annoncé, mardi 8 avril, la télévision zaïroise. L'état d'urgence a été décrété *« sur proposition du gouvernement »* mais les mesures pratiques adoptées n'ont pas été précisées. L'article 48 de l'Acte constitutionnel, actuellement en vigueur, indique que, *« lorsqu'un danger menace la République ou que le fonctionnement régulier des institutions de la République ou d'une région est interrompu, le président de la République, sur initiative du gouvernement, proclame sans délai l'état d'urgence »*.

Le maréchal Mobutu a également nommé cinq gouverneurs militaires pour les provinces qui ne sont pas occupées par la rébellion : Bandundu, Bas-Zaïre, Equateur, Kasaï-Occidental et Kinshasa. Il n'a pas cité celle du Shaba, partiellement occupée par la rébellion, mais toujours confiée à un gouverneur civil. La rébellion est établie dans les cinq autres provinces du pays : Nord et Sud-Kivu, Haut-Zaïre, Maniéma et Kasaï-Oriental.

Cependant, la déclaration d'état d'urgence serait liée aux manifestations qui ont été prévues mercredi par les partisans du nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi, et non pas à la guerre qui sévit dans l'est du pays. Mardi, plusieurs personnes ont été blessées dans des incidents qui ont éclaté en marge des manifestations organisées par les militants de l'Union des démocrates pour le progrès social (UDPS), le parti de M. Tshisekedi, lui-même contesté par la famille politique du président Mobutu Sese Seko et une partie de l'opposition radicale.

Les manifestants ont blessé gravement le président de la commission du contentieux du Parlement de transition, Mᵉ Emmanuel Lusambo, atteint par un jet de pierre. Ils s'en sont pris également au chef de cabinet adjoint du premier vice-président du Haut-Conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT), le professeur Louis Mbu, qui a été blessé. Ce dernier se trouvait à bord de la voiture d'une journaliste française, qui a été brutalisée.

Lundi, les partisans de M. Tshisekedi avaient empêché l'ouverture solennelle de la session de printemps du HCR-PT en bloquant les accès du Palais du peuple, avant d'être dispersés par les forces de l'ordre, à coup de grenades lacrymogènes et de matraques. Ils ont continué leur mouvement mardi pour empêcher le Parlement de se réunir et entamer une procédure de destitution à l'encontre de M. Tshisekedi, désavoué par la mouvance présidentielle et l'opposition radicale, au lendemain de sa nomination au poste de premier ministre par le président Mobutu. Cette décision faisait suite au refus de M. Tshisekedi de respecter l'Acte constitutionnel de la transition, adopté consensuellement par la classe politique en 1994.

Les partisans d'Etienne Tshisekedi ont maintenu leur manifestation mercredi, dans les rues de Kinshasa, pour appuyer l'entrée en fonction du nouveau premier ministre. Celui-ci devait se présenter à la primature dans la matinée, et ses ministres prendre possession de leurs bureaux. Mais les ministères sont toujours occupés par les membres du gouvernement de Léon Kengo wa Dondo, premier ministre démissionnaire, expédiant actuellement les affaires courantes à la demande du chef de l'Etat.

Au Shaba, les Forces armées zaïroises (FAZ) tenaient mercredi matin leurs positions dans Lubumbashi et aux alentours de la capitale de la province menacée par les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, dont la présence est signalée à une dizaine de kilomètres de la ville. La résistance des FAZ semble avoir surpris les rebelles habitués à enlever des villes sans combat, ou presque, depuis le début de leur offensive en octobre 1996. Selon certaines sources, les éléments de la division spéciale présidentielle (DSP), une unité d'élite fidèle au maréchal Mobutu, ont repoussé les rebelles des abords de la ville et ont entrepris une contre-offensive en direction de Kipushi, tombée sans combat lundi matin aux mains des rebelles. Contrairement à ce qui s'est passé ailleurs dans le pays, les FAZ n'ont pas pillé la ville.

Des soldats des FAZ avaient déposé les armes, lundi, et certains d'entre-eux étaient partis, drapeau en main, à la rencontre des rebelles. Mais le général Molimba, commandant de la région militaire, les avait appelés à résister, au cours d'une intervention sur la radio locale.

De Mbuji-Mayi, la capitale du Kasaï-Oriental, conquise samedi par la rébellion, Laurent-Désiré Kabila a réaffirmé que son *« prochain objectif »* était *« Kinshasa, le lieu où tout le mal fait à ce pays est décidé »*.

Devant plusieurs dizaines de milliers de personnes, le chef rebelle a également appelé Etienne Tshisekedi, originaire de la région, *« à quitter le camp de Mobutu »* et à *« cesser de jouer le jeu de son ennemi »*, l'accusant d'être devenu *« le premier ministre du diable »*. Il a affirmé que son *« armée de libération »* était constituée de *« plus de 40 000hommes, dont 15 000 sont en route pour Mbuji-Mayi d'où ils s'enfonceront vers l'ouest, en direction de Kinshasa »*.

Les organisations humanitaires poursuivent les préparatifs du rapatriement de quelque 100 000 réfugiés hutus rwandais installés au sud de Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre, tout en essayant de limiter les conflits naissants avec la population locale. Lundi, un camion d'aide alimentaire a été pillé près de la ville, sur la route menant aux camps de réfugiés. La rébellion a autorisé, samedi, les réfugiés à transiter par Kisangani, avant leur rapatriement, alors qu'elle leur avait jusqu'à présent refusé l'accès à la ville. Elle tolère maintenant des « centres de transit », où les réfugiés épuisés, affamés et malades sont soignés, mais elle refuse l'installation de structures durables pour l'accueil de ces réfugiés. – *(AFP, Reuter.)*

M. Mobutu « appartient au passé », selon Washington

Le président Mobutu Sese Seko et son régime *« appartiennent au passé »*, a déclaré, mardi 8 avril, devant le Congrès, le secrétaire d'Etat adjoint en charge des affaires africaines, George Moose, qui répondait aux critiques à propos de la politique américaine au Zaïre affirmant que les Etats-Unis ne sont pas parvenus à tenir un rôle dominant dans cette crise.

M. Moose a défendu les efforts diplomatiques américains, affirmant que les Etats-Unis étaient un des premiers pays à avoir établi un dialogue avec le chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila. *« Le dialogue s'est poursuivi »*, a-t-il ajouté, précisant que Washington était en contact avec lui *« probablement deux ou trois fois par semaine »*. Il s'est déclaré opposé à une solution militaire à la crise. *« Notre conviction est qu'il doit y avoir une solution politique. La recherche d'une solution militaire ne fait qu'approfondir la crise dans laquelle le Zaïre est enfoncé depuis trois décennies »*, a-t-il estimé.

Aung San Suu Kyi dénonce le « malaise » en Birmanie

L'opposante, Prix Nobel de la paix 1991, demande l'aide de la communauté internationale pour restaurer la démocratie dans son pays

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Depuis le 3 décembre, Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix 1991, est virtuellement assignée à résidence. Les barrages, devant son domicile, ne laissent passer que de très rares visiteurs munis d'une autorisation. Elle ne sort que sous la « protection » d'une escorte de police. Elle a toutefois réussi à faire parvenir un message sur vidéocassette, enregistré le 2 mars, qui a été présenté, mardi 8 avril à Genève, lors de la 53ᵉ session de la Convention de l'ONU sur les droits de l'homme.

Mᵐᵉ Suu Kyi demande à la communauté internationale d'accorder la priorité aux *« droits politiques »* de la Ligue nationale pour la démocratie, qu'elle dirige, et *« des autres qui œuvrent en faveur de la démocratie en Birmanie »*. La situation des droits de l'homme dans son pays, estime-t-elle, continue de se dégrader, ce qui constitue une raison supplémentaire d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU réclamant une restauration rapide de la démocratie.

COLIS PIÉGÉ

Personne ne connaît, au juste, la cause des actes de vandalisme commis, début mars, contre des mosquées, notamment à Mandalay. Quel a été le nombre de faux bonzes parmi les moines bouddhistes en colère ? Une statue très vénérée du Bouddha ayant été endommagée, le ressentiment des bonzes a-t-il été utilisé, par le pouvoir militaire, contre les musulmans, boucs émissaires traditionnels ? Mᵐᵉ Suu Kyi ne se prononce pas catégoriquement. Cependant, dans un contexte socio-économique malsain, notamment à Mandalay, où les commerçants chinois sont devenus très influents, elle y voit *« un symptôme d'un malaise général »*.

Intervenue après l'enregistrement du message de Mᵐᵉ Suu Kyi, l'explosion d'un colis piégé, posté au Japon selon les officiels, a tué, le 6 avril, la fille aînée du général Tin Oo, l'un des quatre membres les plus influents de la junte au pouvoir depuis 1988. Dans l'entourage de Mᵐᵉ Suu Kyi, qui prêche la non-violence, on a dénoncé la *« lâcheté »* d'un tel acte, non revendiqué, ce que certains interprètent comme le signe de divisions entre les « durs » de l'armée, dont le général Tin Oo, déjà visé par un attentat en décembre, et une fraction plus modérée, dirigée par le général Khin Nyunt, chef des renseignements militaires.

Quoi qu'il en soit, la dure répression en vigueur en Birmanie ne semble pas assurer l'ordre voulu par les généraux. Aux manifestations d'étudiants en décembre ont succédé les troubles « religieux » de mars. A chaque occasion, la présence militaire se renforce dans les villes.

Le dispositif policier sera une fois de plus en alerte lors du « festival des eaux », qui culmine le 17 avril, au cours duquel les gens ont pour habitude – comme en Thaïlande – d'asperger les passants d'eau. En pleine « année du tourisme », le *« malaise »* souligné par la célèbre opposante n'est pas près de s'estomper.

Jean-Claude Pomonti

Les négociations entre Kinshasa et l'Alliance ont été interrompues sur un constat d'échec

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Les premiers pourparlers entre représentants des autorités de Kinshasa et de la rébellion, qui avaient lieu en Afrique du Sud, se sont terminés, mardi 8 avril, sur un constat d'échec. Officiellement *« ajournés »* pour permettre aux délégations de consulter leurs dirigeants, les entretiens, après quatre jours de discussions sous l'égide des Nations unies et du gouvernement sud-africain, n'ont enregistré aucun progrès vers un règlement négocié au Zaïre, en particulier quant à l'instauration éventuelle d'un cessez-le-feu.

Le communiqué final, très vague, se contente d'évoquer une *« convergence »* sur la mise en œuvre du plan de paix de l'ONU et la *« nécessité d'une cessation complète des hostilités »*.

Mohamed Sahnoun, qui dirigeait les pourparlers en tant que représentant spécial des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), fait valoir que *« c'est la première fois que les deux parties signent un document qui accepte le plan de l'ONU. »* Il souligne aussi que le texte fait état d'un accord de principe sur l'organisation d'élections *« transparentes, justes et sans exclusive, qui seraient supervisées par un organe indépendant, sous l'égide de la communauté internationale. »* Le communiqué évoque également l'attachement des deux parties à *« l'intégrité territoriale du Zaïre et à l'intangibilité de ses frontières internationalement reconnues »*.

Il n'en reste pas moins que la question essentielle de l'arrêt des combats n'est toujours pas à l'ordre du jour aux yeux des rebelles. Placé chaque jour davantage en position de force par la progression de ses troupes sur le terrain, Laurent-Désiré Kabila maintient une intransigeance insolente.

Au moment où les délégations en Afrique du Sud s'efforçaient de minimiser l'échec des négociations, le chef de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), de son côté, réclamait le départ du président Mobutu Sese Seko comme préalable à toute discussion et à un cessez-le-feu. Dans le même discours, M. Kabila a indiqué que la prise de Kinshasa était son prochain objectif.

> « Nos délégués étaient là pour négocier le départ de Mobutu. Les discussions sur le gouvernement de transition doivent se faire après qu'il ait cédé le pouvoir et pas avant »

S'exprimant à Mbuji-Mayi, capitale de la province diamantifère du Kasaï-Oriental, conquise vendredi dernier par ses hommes, le chef de la rébellion a rejeté, une fois de plus, tout partage du pouvoir avec le régime Mobutu. Il a rappelé avoir refusé la proposition d'une participation de son mouvement à un gouvernement de transition aux côtés des partisans du chef de l'Etat zaïrois et de l'opposition. L'idée, a précisé M. Kabila, lui avait encore été suggérée, la veille, au téléphone, par le vice-président sud-africain Thabo Mbeki qui présidait, avec M. Sahnoun, les pourparlers en Afrique du Sud. *« Nos délégués étaient là pour négocier le départ de Mobutu. Les discussions sur le gouvernement de transition doivent se faire après qu'il ait cédé le pouvoir et pas avant »*, a déclaré M. Kabila.

Dans ces conditions, les discussions qui ont eu lieu en Afrique du Sud ne pouvaient que ressembler à un jeu de dupes. En venant aux pourparlers, la rébellion a voulu éviter d'être montrée du doigt pour mauvaise volonté et présenter une image respectable, mais sans avoir une véritable intention de négocier.

La chute de Lubumbashi pourrait permettre à un Laurent-Désiré Kabila triomphant – et soucieux de digérer la prise de la deuxième ville du pays – d'accepter un arrêt des combats et le début de véritables négociations, estiment certains diplomates de l'ONU.

En attendant, les autorités de Kinshasa, elles, sortent des discussions sud-africaines dans une position de faiblesse encore plus évidente. Prises à la gorge par l'avancée des rebelles sur le terrain, elles n'ont obtenu de ceux-ci aucune concession en Afrique du Sud, malgré le ton conciliant adopté à leur égard par le président Mobutu et sa délégation, au cours des derniers jours.

La confusion politique qui persiste à Kinshasa ne fait d'ailleurs que miner davantage la légitimité et la crédibilité de ces autorités – légales – et de ceux qui tentent de négocier en leur nom.

Frédéric Chambon

Le Parlement européen condamne le commerce du maïs transgénique

La Commission l'avait autorisé depuis décembre

STRASBOURG
de notre correspondant

A l'exception du groupe où siègent les amis de Philippe de Villiers, les huit autres formations composant le Parlement européen ont demandé de suspendre, mardi 8 avril, l'autorisation de commercialiser le maïs transgénique dans l'Union jusqu'à ce qu'il soit démontré que sa consommation n'est pas nocive pour la santé humaine. Par 407 voix pour, 2 contre et 19 abstentions, l'assemblée de Strasbourg invite ainsi les Quinze à interdire les importations de la céréale génétiquement modifiée par le chimiste bâlois Ciba-Geigy (devenu Novartis après sa fusion avec Sandoz) et produite essentiellement par les Etats-Unis.

En l'absence d'un accord entre les Etats membres et malgré l'opposition de nombre d'entre eux, la Commission de Bruxelles avait tranché le 18 décembre 1996 en faveur de la mise sur le marché communautaire du maïs transgénique, comme le lui permet la législation européenne. L'Autriche et le Luxembourg refusent d'appliquer la décision du collège présidé par Jacques Santer, tandis que les autres pays ont accepté de s'y conformer. A l'instar de la France, qui est favorable aux importations mais interdit la production sur son sol pour l'instant ; préférant s'assurer que les nouvelles céréales ne peuvent être une source de pollution en créant autour d'elles des espèces nouvelles dangereuses, par exemple par hybridation ou fécondation avec des plantations voisines.

« PRESSIONS ÉCONOMIQUES »

Les eurodéputés sont d'une sévérité rare avec la Commission en l'accusant d'avoir cédé *« de façon inquiétante aux pressions économiques et commerciales qui ont prévalu sur les considérations de santé publique et de protection de l'environnement »*. Ritt Bjerregaard, commissaire à l'environnement, a répondu que la Commission *« avait fait ce qu'elle pouvait dans le cadre des instruments qui sont à sa disposition »*, assurant qu'elle avait demandé l'avis des comités scientifiques européens avant de prendre sa décision.

La défense de Bruxelles n'a pas convaincu, loin s'en faut, les parlementaires, qui parlent dans leur texte d'*« irresponsabilité »* de la Commission, qui n'a pas tenu compte des *« risques de transmission à l'homme d'un gène marqueur résistant aux antibiotiques »*. Au passage, le document déplore que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) imposent au pays importateur de faire la preuve de la nocivité d'un produit, alors qu'il devrait appartenir à *« l'exportateur d'en démontrer l'innocuité »*.

Le dernier reproche d'importance adressé à la Commission porte sur la diligence avec laquelle elle a accordé l'autorisation d'importer. Strasbourg fait valoir que la procédure d'adoption de la directive sur l'étiquetage des produits génétiquement modifiés n'était pas encore arrivée à son terme. S'il est vrai que cet argument a quelque poids – le Parlement ayant donné son aval le 16 janvier à une législation qui doit être appliquée à partir du 15 mai –, il n'est pas tout à fait convaincant. Les dispositions arrêtées prévoient en effet des indications précises sur la matière première, mais pas sur le produit transformé (pour la tomate, par exemple, mais pas le ketchup).

Marcel Scotto

Le gouvernement Prodi joue sa survie sur l'envoi de soldats italiens en Albanie

L'opération provoque une crise politique à Rome

Les députés italiens devaient se prononcer, mercredi 9 avril, sur l'envoi de 2 000 soldats en Albanie pour une opération multinationale dont l'Italie doit assumer le commandement. La défection des communistes de Refondation et le revirement de la droite de M. Berlusconi rendaient le vote incertain. Le chef du gouvernement a mis en garde contre le *« déshonneur »* qui frapperait son pays s'il renonçait à intervenir.

ROME
correspondance

Le président du conseil italien, Romano Prodi, n'est pas prêt d'oublier la date du 9 avril 1997. Son gouvernement était suspendu à un fil, ce mercredi, en attendant le vote des députés sur la participation italienne à la force multinationale en Albanie.

Mardi soir, le Sénat, où la coalition gouvernementale dispose de la majorité absolue, avait accordé son feu vert au terme d'une longue journée de tension. La situation est nettement plus difficile à la Chambre, où L'Olivier, la coalition de centre gauche, privée de l'appui des parlementaires de Refondation communiste, n'a pas la majorité.

Sourds à tous les appels, les néocommunistes maintiennent en effet leur opposition au départ des soldats italiens. Selon eux, la seule intervention acceptable serait celle de « casques bleus ». Même les récentes déclarations du secrétaire général de l'ONU sur le caractère humanitaire de la mission n'ont pas suffi à faire plier Fausto Bertinotti, le tout-puissant chef de file des « refondateurs ».

Restait, comme toujours en Italie, la possibilité d'un compromis de dernière minute. Mais pour Romano Prodi, attendu dans la journée de mercredi par le président de la République pour des consultations, tout s'est compliqué à la suite d'une déclaration malencontreuse, mardi matin, d'un membre du gouvernement. Piero Fassino, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a affirmé, au cours d'une réunion de la direction de son parti (le PDS, principale force de la majorité), que le président albanais, Sali Berisha, devait s'en aller.

Selon M. Fassino, qui croyait parler à huis clos alors qu'il était relié à la salle de presse, cette position de son parti est partagée par le gouvernement. Cette déclaration a immédiatement provoqué une mini-crise diplomatique avec Tirana, protestant contre cette *« ingérence »* italienne. Rome a essayé d'amortir le coup, dans deux lettres d'excuses de Romano Prodi, adressées, l'une au premier ministre albanais, Bashkim Fino, et l'autre au président Berisha. Mais les dégâts étaient encore plus graves en Italie. La droite, qui avait fait connaître son accord de principe sur l'envoi de la mission, interrompait une réunion où l'on commençait à parler de la possibilité d'élaborer un texte commun des deux principales coalitions politiques. Dans l'après-midi, Silvio Berlusconi, chef du Pôle des libertés, annonçait qu'il ne voterait pas le texte du gouvernement.

Romano Prodi devait faire une importante intervention mercredi soir avant le vote à la Chambre. L'appel qu'il a lancé, mardi, à l'union de toutes les forces politiques n'a pas produit l'effet espéré. Le président du conseil a pourtant insisté sur le désastre que représenterait pour le pays un vote négatif. Selon lui, l'Italie serait *« déshonorée »* si elle devait renoncer à intervenir à cause de *« dissensions politiques intérieures »*. M. Prodi, qui n'a pas manqué également de rappeler que le pape lui-même avait donné sa bénédiction à l'opération, a souligné que l'Italie avait *« l'obligation morale d'intervenir »* afin d'éviter *« l'irréparable »* en Albanie.

Selon les derniers sondages, deux Italiens sur trois désapprouvent M. Prodi dans cette affaire. A presque un an de la victoire électorale du centre-gauche, le 21 avril 1996, l'Italie semble retomber dans les affres de la crise politique. On s'attendait que l'alliance entre le centre-gauche et l'extrême gauche éclate sur la réforme de la législation sociale ; elle risque d'arriver sur une question de politique étrangère dont les répercussions au plan international et en Albanie même sont importantes.

L'Italie est le pays qui a poussé la communauté internationale à réagir alors que ses côtes adriatiques étaient prises d'assaut par des milliers de réfugiés. Aujourd'hui, elle apparaît en proie à ses démons intérieurs alors que les autres se mettent en route. Des éléments précurseurs du contingent français ont quitté mardi matin le port de Toulon, trois cents Espagnols sont partis de Malaga, direction Brindisi.

Salvatore Aloïse

Les experts humanitaires craignent une erreur d'objectif de la force multinationale

L'opération Alba risque de se tromper d'objectif si elle privilégie l'acheminement d'une aide humanitaire au détriment d'un rétablissement de l'ordre public, ont estimé des experts humanitaires à Tirana. *« C'est souvent la même chose. Les acteurs internationaux n'ont aucune intention de s'impliquer dans une solution politique, qu'il faudrait commencer par trouver »*, déplore l'un d'eux. *« Environ 10 000 personnes vulnérables* [orphelins, personnes âgées, handicapés] *ont été recensées : tout le monde se rue dessus »*, poursuit-il. *« On a déjà offert de quoi couvrir plusieurs fois leurs besoins. Mais en Albanie l'humanitaire, ce n'est pas le plus important, loin de là. »* Une mission des Nations unies a estimé que *« le pays ne se trouve pas dans une situation de crise humanitaire grave (...). Les besoins immédiats existent, certes, mais ils sont limités »*. *« Nous n'avons aucun rapport faisant état de personnes mourant de faim ou étant en état de malnutrition »*, assurait lundi le chef d'une mission présente de longue date en Albanie. *« Ce dont ce pays a besoin, c'est d'une restauration de l'ordre et d'assistance économique. »* Le mandat de la force ne prévoit que la prise de contrôle de ports, de l'aéroport de Tirana, l'escorte de convois humanitaires et la garde de dépôts.

Des milliers de Serbes de Croatie envisagent un nouvel exode

VUKOVAR
de notre envoyé spécial

Vukovar est triste. Cinq ans et demi après avoir capturé la ville et en avoir expulsé la population croate, les Serbes savent que leur guerre est perdue. En juillet au plus tard, la Slavonie orientale, dernière région de Croatie contrôlée par des séparatistes serbes, reviendra dans le giron de Zagreb. Les Serbes sont tristes ; ils ont perdu la guerre, ils se sentent lâchés par la Serbie et ne croient pas aux promesses croates. Pourtant, pour la première fois depuis l'éclatement de la guerre en ex-Yougoslavie, une mission de l'ONU enregistre un certain succès, et le parti serbe local s'apprête à participer aux élections croates du 13 avril. Alors la population hésite. Partir ou rester. A Vukovar, chacun prépare sa valise, mais attend le dernier moment avant l'exode.

Mile est né à Vukovar. Dès les premiers troubles en 1991, il a mis sa famille à l'abri et est revenu participer aux combats. Après la chute de la ville, sa famille est rentrée à la maison. Dans la rue où il habite, seules trois maisons sont presque intactes, les maisons serbes. Les habitations croates ont été dynamitées ou incendiées.

CRAINTE DES REPRÉSAILLES

Aujourd'hui, au milieu des ruines, Mile est perdu. *« Nous n'allons pas rester ici ! Il n'y a pas de démocratie en Croatie, et aucune garantie pour les Serbes. Quelle perspective d'avenir a mon fils de dix-sept ans en Croatie ?* demande-t-il. *Que dois-je faire ? Attendre qu'un membre de ma famille meure pour que l'ONU rédige un rapport ? »* Les Serbes craignent les représailles des Croates, actuellement réfugiés dans les régions d'Osijek et de Vinkovci, qui vont revenir après cinq ans d'attente. Des Croates qui ont terriblement souffert et qui sont souvent devenus très nationalistes.

Mile est amer. *« Nous avons pris les documents de nationalité croate à contre-cœur »*, raconte-t-il. Zagreb délivre des dizaines de milliers de certificats de citoyenneté aux Serbes de Slavonie orientale. Pour l'ONU, ces papiers sont le signe que les Serbes vont rester à Vukovar. Pour Mile, c'est essentiellement un papier qui va lui permettre de vendre sa maison et de partir en Serbie, où il sera ainsi un réfugié « légal ». *« Ni les Turcs, ni les Oustachis* (Croates pro-nazis des années 40), *ni les Allemands ne nous ont chassés de ces terres,* dit-il. *Et aujourd'hui, nous allons fuir sans tirer un seul coup de fusil... »*

Depuis l'accord serbo-croate de 1995, la région a été démilitarisée et Belgrade incite la population à rester. Seuls de rares chefs extrémistes, dont le « président » autoproclamé Goran Hadzic, l'encouragent à l'exil. Ils pourraient toutefois être suivis, tant la peur de la vengeance des Croates est grande. La population se méfie de son actuel chef de file, Vojislav Stanimirovic, l'homme de Belgrade et du président Milosevic. M. Stanimirovic a créé le Parti démocratique serbe autonome (SDSS), qui sera l'unique parti serbe de Slavonie à participer aux élections croates, et il appelle les gens à voter massivement et à demeurer dans la région. La population n'a cependant plus aucune confiance en sa classe politique.

« Nous sommes raisonnablement optimistes, commente Philip Arnold, le chef des affaires politiques de l'ONU. *La Slavonie n'a pas son Karadzic et Belgrade n'en veut pas ici. La difficulté est que les Serbes doivent accepter, pour la première fois depuis 1918, de vivre comme une minorité dans un pays étranger. Certains ne l'accepteront pas, mais personne en Serbie n'appelle ces gens à rejoindre les "terres serbes". Cela amoindrit le risque d'un exode. »*

Sur les 100 000 Serbes qui vivent actuellement autour de Vukovar, 50 000 sont arrivés ces dernières années. Ceux-là occupent souvent des maisons croates et craignent d'en être expulsés. Les 50 000 autres, originaires de la région, partagent la même peur, puisque les habitations croates sont très détruites et que les revenants pourraient chercher à occuper des logements serbes en attendant de reconstruire leurs maisons. *« L'exode est presque inévitable,* pense un expert occidental. *Il y a les Serbes qui ont commis des crimes durant la guerre, il y a ceux qui refusent que leurs enfants aillent dans des écoles croates, il y a ceux qui occupent des maisons croates. Il y a surtout ceux qui hésitent et qui suivront le mouvement, par peur de se retrouver seuls parmi une population hostile. Il ne restera que quelques vieillards... »*

A la frontière de la Serbie

UNE POLICE MIXTE

L'Administration transitoire des Nations unies en Slavonie orientale (Atnuso), dirigée par le diplomate américain Jacques Klein, est pourtant déjà parvenue à un résultat inespéré. Des rencontres sont régulièrement organisées entre Croates et Serbes ; une police transitoire est composée d'agents des deux communautés. *« Mille deux cents policiers serbes et 800 policiers croates travaillent ensemble,* raconte M. Arnold. *Aujourd'hui, le chef de la police est serbe ; bientôt, il sera remplacé par un officier croate. »* L'Atnuso privilégie ainsi une *« réintégration pacifique »* qui s'opère lentement, pas à pas.

A partir de mai, un mois après les élections, les préfectures de région deviendront Osijek et Vinkovci, ce qui forcera les élus serbes à franchir l'ancienne ligne de front pour aller aux réunions. *« Ce sera une étape psychologique capitale »*, pense Philip Arnold. Selon des estimations de l'Atnuso, les Serbes pourraient avoir des maires dans dix à quinze des trente-deux municipalités de la région, dont la ville de Vukovar. Puis le retrait de l'ONU devrait s'étaler jusqu'à la fin de son mandat, le 15 juillet. Les Croates ont promis de respecter ensuite les droits de la minorité serbe.

Une fraction serbe continue cependant de réclamer davantage de concessions du gouvernement croate, notamment la désignation de Vukovar comme préfecture. Ce point précis a fait l'objet d'un référendum, dimanche 6 avril, qui ne fut reconnu ni par Zagreb ni par l'Atnuso. Les Serbes affirment que 70 % de la population est allée voter et que 99,51 % des électeurs se sont exprimés en faveur du maintien de la Slavonie orientale en une seule entité administrative. Sur place, aucune fièvre électorale n'était toutefois perceptible, et les habitants de Vukovar paraissaient plutôt se consacrer aux traditionnels déjeuners familiaux dominicaux.

En dépit de la participation annoncée du SDSS au scrutin, certains leaders pourraient appeler la population à boycotter les élections, ce qui enlèverait au camp serbe la possibilité d'être représentée au sein des conseils municipaux. Le « Parlement » serbe régional doit prendre une décision finale vendredi sur le boycottage ou non des élections. Il exige que les Serbes qui ont fui la Slavonie en 1991 soient autorisés à voter, et que les habitants aient droit à la double nationalité de Croatie et de République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro). *« En boycottant les élections, les Serbes se priveraient du droit de participer à la vie politique de la Croatie,* a prévenu Vojislav Stanimirovic. *Nous ne devons pas commettre l'erreur de ne pas y participer, ce qui entraînerait un nouvel exode serbe. »*

Rémy Ourdan

Mesures de sécurité renforcées à l'approche des élections

L'administration transitoire de l'ONU en Slavonie orientale (Atnuso) a renforcé les mesures de sécurité à l'approche des élections du 13 avril. Ces élections municipales et régionales sont organisées dans toute la Croatie. Dans cette région adossée à la Serbie et fortement peuplée de Serbes, elles sont un pas vers la réintégration sous l'autorité de Zagreb, et l'ONU craint des troubles. Elle a indiqué que ses quelque 5 000 « casques bleus » déployés dans la région seront placés en « *alerte maximum* » le jour des élections. Les ventes d'armes sont interdites depuis le 5 avril. Une autre mesure concerne la fermeture, le 12 avril, d'un marché situé sur la route reliant Osijek à Vukovar, où des milliers de Serbes et de Croates se rendent tous les samedis. Osijek est la plus grande ville de Slavonie située en zone croate. L'ONU a également prévu la fermeture de plusieurs tronçons de route du 11 au 14 avril, utilisés notamment par des réfugiés croates qui participent depuis novembre 1996 à la reconstruction de villages.

صكنا من الاجل

Négociations pour essayer de sauver le gouvernement indien

NEW-DELHI. La coalition au pouvoir en Inde et son ancien allié, le parti du Congrès, ont décidé d'engager des négociations formelles pour essayer de mettre fin à la crise politique qui menace de faire tomber le gouvernement. Les deux formations ont mis en place un groupe de travail dans un effort de dernière minute pour tenter d'éviter des élections anticipées, avant un vote de confiance prévu le 11 avril au Parlement.

Le Congrès avait ouvert la crise, le 30 mars, en annonçant qu'il retirait son soutien parlementaire au Front uni, la coalition minoritaire du premier ministre H. D. Deve Gowda, arrivée au pouvoir en juin 1996. L'annonce de négociations est intervenue peu après que le président du Congrès, Sitaram Kesri, eut indiqué qu'il n'avait pas l'intention de *« provoquer une situation »* qui mènerait à des élections anticipées. – *(AFP.)*

Tête-à-tête Kohl-Chirac sur l'Union européenne et l'OTAN

BONN. La construction européenne – monnaie unique, élargissement – et l'ouverture de l'OTAN à l'Est devaient être au menu du tête-à-tête, mercredi soir 9 avril à Bonn, entre le chancelier Helmut Kohl et le président Jacques Chirac. Les deux hommes d'Etat ne se sont pas vus depuis le sommet européen de Dublin à la mi-décembre et leur dernier tête-à-tête remonte au 30 novembre, à Périgueux. En 1996, ils étaient convenu de se voir environ toutes les six semaines. Leur tête-à-tête sera suivi d'un dîner. Ces *« retrouvailles »* interviennent six jours après l'annonce par Helmut Kohl de sa candidature pour un cinquième mandat à la tête du gouvernement, une décision qui a rassuré Paris comme nombre d'autres pays de l'Union européenne, inquiets de voir se développer en Allemagne un débat sur un possible report de l'introduction de l'euro, prévue le 1er janvier 1999. – *(AFP)*

La Finlande est prête pour l'Union économique et monétaire

HELSINKI. La Finlande a déjà fait le choix de sa participation à l'Union économique et monétaire (UEM) en adhérant à l'Union européenne en janvier 1995, a déclaré, mardi 8 avril, le premier ministre social-démocrate finlandais, Paavo Lipponen. *« En adhérant à l'UE, nous avons du même coup souscrit au traité de Maastricht qui prévoit une appartenance automatique à la future UEM, dès lors qu'un Etat membre satisfait aux critères de convergence »*, a ajouté le chef du gouvernement finlandais à la télévision. M. Lipponen a estimé que la question n'était plus de savoir *« si »* la Finlande adhèrera à l'UEM, mais, tout au plus, *« quand »* elle sera en mesure de le faire au regard des critères de convergence. En 1996, la Finlande a satisfait à la totalité des critères et il est généralement admis qu'il en sera de même cette année. M. Lipponen s'exprimait avant son départ pour une visite de travail de deux jours en Allemagne, où il doit notamment plaider la cause de l'admission des Républiques baltes à l'UE. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : le ministre russe des affaires étrangères,** Evgueni Primakov, a affirmé, mardi 8 avril à Paris, qu'il restait encore *« beaucoup de questions »* à régler avant de parvenir à un accord définissant les relations entre l'OTAN et la Russie. Hervé de Charette, le chef de la diplomatie française, tout comme le premier ministre, Alain Juppé, qui a également reçu M. Primakov, s'est, pour sa part, montré plus optimiste, soulignant que *« des progrès importants ont été accomplis »* vers la signature d'un tel accord. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : Jean Paul II** canonisera Edith Stein, carmélite d'origine juive, morte à Auschwitz en 1942, au cours de son prochain voyage en Pologne début juin. La cérémonie aura lieu à Wroclaw (ex-Breslau), où Edith Stein est née le 12 octobre 1891. C'est la première fois qu'une juive convertie devient sainte. Elle avait déjà été béatifiée en 1987 à Cologne.

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : des missiles antichars franco-allemands** Hot-3 équiperont, après 1998, des hélicoptères Rooivalk en service dans l'armée sud-africaine. Le même hélicoptère, dont la technologie est inspirée de celle du Puma français, doit emporter le viseur de tir français Viviane et des équipements du groupe français Sextant. Dans un second temps, le Rooivalk pourrait recevoir des missiles air-air du groupe français Matra.

■ **LIBERIA : Prince Johnson, l'ancien chef d'une faction libérienne,** qui avait capturé, torturé et tué l'ex-président Samuel Doe, a annoncé lundi 7 avril à Lagos qu'il devenait prêcheur chrétien. *« Je suis racheté et né une seconde fois. Je suis là pour apporter l'Evangile »*, a déclaré à la chaîne privée nigériane Channels Television M. Yormie *« Prince »* Johnson. Ce dernier avait dirigé le Front national patriotique indépendant du Liberia (INPFL), une aile dissidente du NPFL de Charles Taylor, avant de s'exiler au Nigeria, voici plus de cinq ans. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : le plus important procès** de corruption des vingt dernières années, dans lequel sont impliqués trente-deux hommes d'affaires et banquiers égyptiens, dont quatre députés du parti au pouvoir, s'est ouvert mardi 8 avril devant la Haute Cour de sûreté de l'Etat du Caire. Il leur est reproché d'avoir fourni frauduleusement des prêts et facilités bancaires d'un montant de 340 millions de dollars environ, sans garanties suffisantes et en infraction de la loi sur les activités bancaires. Ils sont passibles de peines allant de 3 à 15 ans de prison ferme. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le nouveau chef** de la Section des intérêts français, Yves Aubin de la Messuzière, a pris ses fonctions, mardi 8 avril, en remplacement de Jean-François Nodinot.

Le maire sortant de Los Angeles est réélu

LOS ANGELES. Richard Riordan, le maire sortant de Los Angeles, un républicain modéré, a été réélu, mardi 8 avril, à la tête de la deuxième plus grande ville américaine, battant Tom Hayden, ancien militant contre la guerre du Vietnam, ex-époux de Jane Fonda et aujourd'hui respectable sénateur démocrate de l'état local de Californie.

Avocat et homme d'affaires dont la fortune est estimée à quelque 100 millions de dollars, Richard Riordan, qui a bénéficié d'un appui décisif chez les électeurs blancs et hispaniques, a fait l'essentiel de sa campagne sur la sécurité et l'expansion économique de la ville, insistant sur les *« 2 000 nouveaux policiers »* qu'il avait recrutés et sur les *« 30 000 nouveaux emplois »* créés sous son administration. Comme l'ensemble de la Californie, Los Angeles connaît une période d'expansion économique. Le taux de création d'emplois y est ainsi presque deux fois plus élevé qu'à New York et le taux de chômage y est inférieur (environ 7,5 %, comparé à presque 10 %). – *(AFP, AP.)*

Une foule impressionnante a suivi les obsèques du dirigeant de l'extrême droite turque

Alpaslan Türkes était la figure de proue des ultranationalistes

Les obsèques du chef du Parti d'action nationaliste turc (MHP), Alpaslan Türkes, se sont déroulées, mardi 8 avril à Ankara, en présence d'une foule impressionnante. La cérémonie, à laquelle ont participé le président Suleyman Demirel, ainsi que le premier ministre islamiste, Necmettin Erbakan et le ministre des affaires étrangères, Tansu Ciller, a été retransmise en direct par les chaînes de télévision.

ISTANBUL
de notre correspondante

Bravant le froid et la neige, inhabituels à cette saison en Turquie, des dizaines de milliers de nationalistes turcs ont rendu, mardi 8 avril à Ankara, un dernier hommage au dirigeant de l'extrême droite, Alpaslan Türkes, décédé, samedi, d'une crise cardiaque à l'âge de quatre-vingts ans. Dix mille policiers avaient été déployés dans la ville pour contrôler un cortège impressionnant qui s'étendait sur plus de 4 kilomètres. Alpaslan Türkes, le *basbug* (chef) des ultranationalistes, a eu droit à des funérailles dignes d'un chef d'Etat, en présence des dignitaires du gouvernement. Des représentants des communautés et des pays turcophones d'Asie centrale et du Caucase ont également participé aux funérailles.

Né à Chypre en 1917, Alpaslan Türkes avait fait une première apparition sur la scène politique en 1944 et a été arrêté avec d'autres militants d'extrême droite qui sympathisaient avec le régime nazi. Mais c'est en 1960 qu'il avait fait sa véritable entrée : le 27 mai, la voix rauque du colonel Türkes avait annoncé à la population turque la prise du pouvoir par les militaires.

Rapidement écarté du groupe au pouvoir par les autres putschistes, il avait été *« exilé »* en poste diplomatique à l'étranger, avant de revenir pour fonder son premier parti politique.

MILICES ET COUP D'ETAT

Exploitant le fervent nationalisme des Turcs, les *« foyers d'idéalistes »*, fondés pour défendre son idéologie, étaient devenus dans les années 70 de véritables milices armées, acharnées à combattre une gauche perçue comme un danger communiste. Les combats entre les « loups gris » (organisation de jeunesse) de l'extrême droite et la gauche avaient coûté la vie à plusieurs milliers de personnes et provoqué le coup d'Etat de 1980.

Arrêté à nouveau en compagnie des autres dirigeants politiques après l'intervention militaire et emprisonné, Alparslan Türkes avait repris sa carrière politique à la tête d'un nouveau parti, dont le nom actuel est le Parti de l'action nationaliste (MHP), après la levée, en 1987, de la loi qui interdisait la participation à la vie politique des anciens chefs de partis. Lors des dernières élections générales, en décembre 1995, le MHP n'avait pas obtenu les 10 % de voix nécessaires pour siéger à l'Assemblée nationale.

Même tenu à l'écart du Parlement, l'influence du *basbug*, qui dépassait largement les limites de son parti, demeurait considérable. De nombreux députés de la droite conservatrice sont d'anciens membres de ces fameux *« foyers idéalistes »*. Les « loups gris » sont également bien implantés dans l'administration, notamment au sein de la police. Le mafieux d'extrême droite, Abdullah Catli, au centre du *« scandale de Susurluk »*, qui avait révélé les liens entre la police, la mafia et la politique, était lui aussi un ancien *« idéaliste »*.

Sa vision simple d'une grande Turquie, invulnérable, avait clairement touché une corde sensible au sein de la population turque, comme le démontrait la foule immense présente mardi à Ankara. Son inflexibilité, notamment sur le problème kurde, lui avait valu un regain de popularité. En politique intérieure, il avait également tenté, sans succès, de convaincre les partis de droite de s'unir.

Les cérémonies terminees, la question de la succession politique difficile d'Alpaslan Türkes est désormais à l'ordre du jour. Son fils Tugrul tentera de reprendre le flambeau.

Parmi les autres candidats, figure Mehmet Agar, l'ancien ministre de l'intérieur du Parti de la juste voie (DYP) contraint à la démission pour son rôle dans le *« scandale de Susurluk »*. Mais la bataille se déroulera aussi au niveau de la droite conservatrice – le Parti de la mère patrie (ANAP), le Parti de la juste voie et le Parti de la grande Turquie (BBP, extrême droite islamiste) – qui vont s'efforcer de récupérer les électeurs d'Alpaslan Türkes.

Nicole Pope

SECRET-DÉFENSE Le premier ministre a décidé, mardi 8 avril, de demander à des personnes habilitées à connaître des documents couverts par le secret-défense de vérifier si les archives de Christian Prouteau, saisies par la DST, relevaient ou non de cette classification. Précédemment, Alain Juppé avait par deux fois refusé de lever le secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Elysée. ● LIONEL JOSPIN, qui a reçu une lettre d'excuses de Michel Charasse, a déclaré, mercredi 9, au bureau national du PS, qu'en demandant la levée du secret-défense il était fidèle à ce qu'aurait écrit sur une telle affaire François Mitterrand, du temps où il était premier secrétaire du Parti socialiste. ● LE CONSEIL D'ETAT, dans son rapport annuel de 1995, assurait que le secret-défense était parfois utilisé à tort et que la réglementation permettait à l'administration de s'autocontrôler.

Alain Juppé ordonne une enquête sur l'affaire des écoutes

Sans lever le secret-défense couvrant les « interceptions » pratiquées par le groupement interministériel de contrôle, le premier ministre demande à la commission compétente d'examiner les procédures employées par la cellule de l'Elysée au temps de François Mitterrand

APRÈS MÛRE réflexion, Alain Juppé a décidé de *« faire procéder à un examen »* des documents relatifs aux écoutes téléphoniques, saisies par la DST, le 19 février, dans un garage de Plaisir (Yvelines). Ce jour-là, dans un local loué par Christian Prouteau, ancien patron de la cellule dite antiterroriste de l'Elysée sous François Mitterrand, la justice – prévenue par la DST qui participe à la perquisition – avait saisi des archives mettant en évidence le rôle joué par l'ancien président de la République dans une série d'écoutes téléphoniques pratiquées par la cellule de M. Prouteau. Ces écoutes concernaient notamment l'écrivain Jean-Edern Hallier, aujourd'hui décédé, le journaliste du *Monde* Edwy Plenel, ou la comédienne Carole Bouquet. Mais pas seulement eux apparemment.

La révélation de l'existence de ces documents et la publication d'extraits de ces archives par *l'Express* et par *Le Monde*, début avril, commençait à provoquer un tollé dans les milieux politiques. Tant à droite qu'à gauche, toutefois, l'unanimité ne se faisait pas sur l'attitude à adopter face à la notion de secret-défense invoquée par les pouvoirs publics dans cette affaire. A deux reprises, en effet, M. Juppé s'était retranché derrière ce principe. Saisi une première fois en juillet 1995 par le juge d'instruction Valat en charge du dossier qui demandait une levée du secret-défense de caractère général, le premier ministre avait répondu, le mois suivant, par la négative. Même motif, même punition : saisi une deuxième fois, en mars, par Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand mis en examen dans cette affaire et qui voulait, disait-il, assurer sa défense *« dans des conditions équitables »*, le chef du gouvernement avait aussi rejeté sa demande. Rendue le 17 mars, la décision de M. Juppé n'avait été connue que début avril, en plein rebondissement de l'affaire après la découverte de Plaisir.

LIGNE DE PARTAGE

Face à la troisième tentative, M. Juppé a trouvé une issue de secours. Le juge Valat ayant participé à la « descente » dans le garage de M. Prouteau, en compagnie du juge Charpier, compétent territorialement, d'un substitut du procureur de Versailles et des hommes de la DST, il a pu constater que le service de contre-espionnage s'octroyait une partie des documents au motif qu'ils relevaient du secret-défense. Selon un proche de M. Juppé, la « prise » de la DST porterait sur *« 1 % des documents ayant l'apparence d'écoutes du GIC* [groupement interministériel de contrôle qui pratique les écoutes légales], *mais ceux-là, comme ceux saisis par les juges, ont été consignés et répertoriés »*. Il n'est pas impossible, confie un haut fonctionnaire, que le juge Valat fût, déjà, dans sa procédure, en possession de certaines photocopies de documents saisis. Quoi qu'il en soit, le juge Charpier a demandé à M. Juppé, par lettre du 21 mars, la levée du secret-défense pour les seuls documents récupérés par la DST. On estime à Matignon que la question posée par le juge Charpier était *« plus circonstanciée »* et *« plus pointue »* que les demandes antérieures de M. Valat et de M. Ménage.

Après un étroit suivi fait en commun avec l'Elysée, le premier ministre prend sa décision pendant le week-end des 5 et 6 avril. Il doit concilier des avantages et des inconvénients. Il ne veut pas s'engager dans une impasse qui donnerait l'impression à l'opinion publique qu'on veut, à tout prix, lui cacher quelque chose. Mais il est tenu, également, par ce qu'on appelle pudiquement « l'intérêt supérieur de l'Etat » et le sens des responsabilités liées au pouvoir. Mardi 8 avril, au matin, il reçoit Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, l'organisme de contrôle des écoutes. Il lui présente sa thèse : il y a une ligne de partage entre les écoutes GIC qui sont légales et celles qui ne sont pas GIC, donc illégales.

M. Juppé, qui selon son entourage est *« très branché sur les écoutes illégales »*, met le doigt sur un problème grave et bien connu depuis qu'a été créée la commission Bouchet : en marge du millier d'écoutes administratives annuelles et des milliers d'écoutes demandées par des juges, il y aurait 100 000 écoutes sauvages pratiquées par des officines. De petites entreprises, au nombre d'une quinzaine officiellement, qui possèdent une habilitation pour importer du matériel d'écoute, devraient faire, du reste, l'objet d'un contrôle renforcé, au terme d'un projet de loi qui serait soumis au Parlement avant juin.

Fort de la « doctrine Juppé », M. Bouchet consulte les deux parlementaires qui siègent dans sa commission, le député Bernard Derosier (PS, Nord) et le sénateur Jean-Paul Amoudry (centriste, Haute-Savoie). De son côté, le premier ministre informe de sa décision le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, et son adjoint, Patrick Stefanini, dans la matinée. Le juge Charpier est mis au courant, avant qu'un communiqué *(lire ci-dessous)* ne soit rendu public, dans l'après-midi, par les services de Matignon. Les *« personnes habilitées »* à faire cette sorte de contrôle de légalité, sans doute des membres du GIC et M. Bouchet, devraient avoir accès, dans les prochains jours, aux documents « empruntés » par la DST. On indique à Matignon que le résultat de ces investigations devrait être connu *« d'ici quinze jours à trois semaines »* et on assure que *« la DST ne pourra pas tromper »* les enquêteurs car toutes les pièces saisies sont déjà répertoriées.

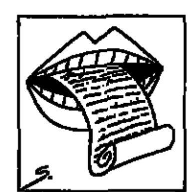
Olivier Biffaud



« Soucieux de la légalité... »

LES SERVICES de l'hôtel Matignon ont diffusé, mardi 8 avril, le communiqué suivant :

« Le premier ministre a reçu ce matin M. Paul Bouchet, conseiller d'Etat, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), pour s'entretenir avec lui des questions liées au "secret-défense" dans les récents développements de l'affaire dites des "écoutes de l'Elysée".



VERBATIM

» A cette occasion, il a été rappelé que le premier ministre, saisi par le juge Valat du TGI *[tribunal de grande instance]* de Paris le 18 juillet 1995, ainsi que par M. Gilles Ménage le 5 mars 1997, d'une demande de levée du "secret-défense", leur a répondu respectivement le 17 août 1995 et le 17 mars 1997 que, compte tenu des éléments portés à sa connaissance dans leurs courriers, il ne lui était pas possible d'accéder à leurs demandes.

» Cette position de principe, conforme aux jurisprudences judiciaires et administratives constantes, qui vise à protéger les personnels, les procédures et les missions du GIC, chargé des interceptions de sécurité, ne peut être remise en cause aujourd'hui.

» Le 21 mars 1997, le juge Charpier du TGI de Versailles, dans le cadre d'une autre enquête concernant des documents saisis dans un garage de Plaisir (Yvelines), a demandé au premier ministre de lui indiquer si ces documents de natures diverses relèvent effectivement du "secret-défense".

» S'agissant de documents ayant un rapport avec des écoutes téléphoniques, le premier ministre, soucieux de la légalité des procédures, a décidé de faire procéder à un examen de ces documents par des personnes habilitées. Il a souhaité en outre que la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, créée par la loi du 10 juillet 1991, puisse donner un avis sur leurs conclusions.

» A la suite de l'avis de la Commission, le premier ministre demandera que tous les relevés d'écoute qui ne relèveraient pas des procédures du GIC soient remis sans délai au juge d'instruction, nul ne pouvant se prévaloir du "secret-défense" sur des pièces n'entrant pas strictement dans les procédures légales. »

M. Jospin réfute toute justification des écoutes illégales

MINI-COUP de théâtre, mercredi 9 avril, à l'ouverture du bureau national du Parti socialiste. Le fabiusien Henri Weber a transmis à Lionel Jospin une lettre d'excuses de Michel Charasse au surlendemain de ses déclarations sur LCI où il avait reproché au premier secrétaire du PS d'avoir, en demandant la levée du secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, utilisé des moyens *« pas très avouables »* pour gagner les élections. L'ancien ministre du budget, qui assure que son verbe a dépassé de loin sa pensée, avait téléphoné, mardi, à M. Jospin. *« Même si nous ne sommes pas d'accord sur le secret-défense (...), je te prie d'accepter mes regrets »*, écrit notamment M. Charasse.

Dans sa mise au point devant le bureau national, M. Jospin a fait état de ces *« regrets »*. *« Je n'entrerai pas dans une polémique : elle n'a pas d'intérêt »*, assure-t-il, tout en contestant point par point les critiques de M. Charasse. *« Notre sénateur ne semble pas bien savoir où je suis*, ironise M. Jospin en clarifiant son rôle et ses responsabilités. *Je suis à la tête du Parti socialiste, élu par ses militants, un parti qui a lutté pour la démocratie, l'Etat de droit et le respect de la vie privée des personnes. J'ai des devoirs vis-à-vis de nos adhérents et des valeurs qui sont pour eux essentielles. J'ai une responsabilité vis à vis de nos concitoyens. C'est à ce titre que je parle. »*

Répliquant à M. Charasse – *« il n'est plus avec Mitterrand »*, avait-il dit –, M. Jospin estime que *« là n'est pas le problème »*. *« Imaginant ce qu'aurait écrit, de révélations de ce genre, le premier secrétaire du PS d'avant 1981,* poursuit-il, *je me tiens peut-être très près du chroniqueur de* l'Unité *d'alors, mais fort loin des crocheteurs de lignes de l'officine de l'Elysée »*. *« Je ne me détermine pas par rapport à un homme,* ajoute-t-il, *mais par rapport à mes convictions, aux principes de la gauche et au droit de mon pays. »*

« RUPTURE AVEC LE MITTERRANDISME »

Sur le fond, M. Jospin juge que des écoutes téléphoniques ne sont possibles, sur autorisation du juge ou du premier ministre, et sous le contrôle d'une Commission nationale *« créée à cet effet par nous plus tard »*, que dans des cas limités : menaces pour la défense nationale ou la sûreté de l'Etat, criminalité organisée. *« Les écoutes illégales sont interdites et doivent l'être à la présidence de la République plus qu'ailleurs,* martèle-t-il. *Elles ne sont pas faites pour fouiller sans raison dans les vies privées »*. Quant au secret-défense, *« il n'a pas à s'appliquer – sous peine de graves dérives – hors des cas où il est strictement prévu. Il ne doit pas être invoqué abusivement et je prétends qu'il peut fort bien être distingué quand il est en cause et quand il est sans fondement »*, avertit M. Jospin en indiquant qu'*« il faudra sans doute repréciser ces règles »*.

En conclusion, le premier secrétaire du PS redonne quelques coups de patte à M. Charasse : *« Comment évoquer avec hauteur la défense de l'Etat quand on sait qu'une partie de ses secrets gisaient dans un garage loué au hasard d'un département d'Ile-de-France ? En ce qui concerne le sens de l'Etat,* a-t-il enfin répliqué, *je n'ai pas le sentiment qu'on ait à me l'apprendre. Et certains auraient dû le respecter mieux. Ce que je sais en tout cas, c'est que pas plus que l'abus de pouvoir n'est le pouvoir, le secret d'Etat ne se confond pas avec le sens de l'Etat. »*

Mardi, Jack Lang a exprimé, dans un communiqué, sa *« grande peine »* face à la renaissance de *« vieilles querelle »* qui, assure-t-il, font *« le jeu des adversaires des socialistes »*. *« Je déplore qu'à propos de l'œuvre de François Mitterrand,* écrit le maire de Blois, *les hostilités entre socialistes aient été réouvertes. Je croyais que, fiers de l'action collectivement entreprise sous l'impulsion de François Mitterrand, nous avions décidé de nous tourner vers la construction du futur. »* Cette opinion résume bien le sentiment dominant des fabiusiens qui, en l'absence de Laurent Fabius, estiment, comme M. Weber, qu'il faut éviter les polémiques internes.

Sur LCI, Marie-Noëlle Lienemann a regretté que M. Jospin ait *« enfourché ce cheval-là »* en se plaçant, à propos du bilan de François Mitterrand, sur le terrain *« qu'a choisi la droite »*, à savoir *« systématiquement le dénigrement »*. A l'opposé, Christophe Clergeau, animateur du courant Changer, affirme que *« plus que jamais, la rénovation du PS passe par une rupture éclatante avec le mitterrandisme »*, invitant M. Jospin à aller plus loin dans le *« devoir d'inventaire »* qu'il a lui-même initié, au nom des *« principes »* de la gauche.

Michel Noblecourt

Les hypothétiques « tueurs » de Mazarine Pingeot

AUCUN SERVICE compétent n'avait été saisi d'une plainte visant des menaces portées, à en croire l'entretien accordé le 5 avril par Michel Charasse à *L'Est républicain*, contre la fille du président François Mitterrand, Mazarine Pingeot. *« La famille du président Mitterrand a été menacée directement à plusieurs reprises,* avait indiqué l'ancien ministre socialiste du budget, *notamment sa fille dont l'existence était connue de quelques cercles parisiens et surtout chez les tueurs qui projetaient de l'enlever, de faire un chantage sur son père, voire de la tuer. »*

Ces propos de M. Charasse, qui cherchaient à justifier la nécessité des écoutes téléphoniques de la cellule de l'Elysée, ont pour caractéristique principale d'être totalement invérifiables. Ni la police judiciaire ni aucun autre service d'Etat compétent dans ce genre d'affaires n'a en effet été alerté par la famille ou par l'entourage de François Mitterrand au sujet de telles menaces. Personne, dans les services concernés, n'a souvenir de ces hypothétiques *« tueurs »* qui, selon M. Charasse, se seraient manifestés *« au moment des attentats terroristes »* du début ou du milieu des années 1980. De sorte qu'aucun début d'enquête n'a jamais été enclenché pour déjouer ces menaces alléguées aujourd'hui par M. Charasse.

PROTÉGÉE PAR LE GSPR

A l'instar du président de la République, Mazarine était toutefois protégée par le Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR). Les *« mousquetaires du président »*, comme s'appellent entre eux les gendarmes parachutistes de cette unité créée en 1983, sont chargés de la protection rapprochée du président, dans ses déplacements professionnels et privés. Mais la sécurité de Danielle Mitterrand était assurée par des policiers des Voyages officiels, conformément à l'usage en vigueur pour l'épouse du chef de l'Etat.

En tout état de cause, les quelques dizaines de gendarmes du GSPR n'avaient nullement les moyens de mener des enquêtes d'ordre judiciaire sur des menaces de meurtre ou d'enlèvement. Si la cellule antiterroriste de l'Elysée s'était occupée d'une telle enquête, comme le suggère aujourd'hui M. Charasse, c'eût été en sortant de la légalité des procédures judiciaires.

Erich Inciyan

Un « autocontrôle » dénoncé par le Conseil d'Etat

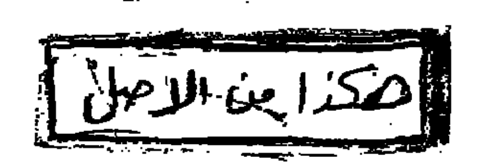
LE CONSEIL D'ÉTAT, en 1995, avait consacré son rapport annuel aux questions de la transparence de l'action publique et de la protection du secret de la vie privée (*Le Monde* du 29 mai 1995). Il défendait le *« nécessaire respect »* du secret relatif à la défense nationale, *« enjeu fondamental pour l'indépendance nationale »*.

Mais il constatait que le recours à la notion de secret-défense a, *« dans plus d'un cas »*, été entaché d'un *« soupçon délétère »*. Il proposait donc l'instauration d'une autorité indépendante chargée de juger de l'opportunité de l'invocation de ce secret. *« La création d'une commission nationale du secret-défense comportant un nombre très limité de membres (de 3 à 5), à l'analogue de la commission des interceptions de sécurité »*, écrivait-il, *« constituerait un pas décisif* [...] *vers la suppression d'un des derniers bastions de l'autocontrôle de l'administration par elle-même. »*

Plusieurs textes ont institué le secret-défense, mais aucun ne définit de façon explicite le contenu des documents qu'il doit couvrir. L'article 72 de l'ordonnance du 4 janvier 1960 dispose ainsi que *« sera passible de trahison et puni de mort tout Français qui* [...] *livrera à une puissance étrangère ou à ses agents, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, un renseignement, objet, document ou procédé qui doit être secret dans l'intérêt de la défense nationale »*. Une nouvelle rédaction du code pénal, en 1981, précise que les *« les renseignements, procédés ou objets, documents, données informatisées ou fichiers »* couverts par le secret-défense sont ceux *« dont la divulgation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation »*.

Le secret-défense est bien protégé : la loi du 3 janvier 1979 fixe à soixante ans le délai de consultation des documents d'archives mettant en cause la sûreté de l'Etat ou de la défense. La loi du 17 juillet 1978, permettant un meilleur accès aux documents administratifs, exclut de son champ ceux dont la communication porterait atteinte au secret de la défense. L'ordonnance du 17 novembre 1958 interdit aux commissions parlementaires d'enquête et de contrôle l'accès aux secrets concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat.

Rafaële Rivais



La passation des marchés de rénovation des lycées condamnée par la chambre des comptes d'Ile-de-France

Le fonctionnement du conseil régional n'était pas conforme à la loi

La chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, si elle a atténué les remarques de son rapport d'instruction (*Le Monde* du 25 mars), n'en condamne pas moins, dans son rapport définitif, les conditions dans lesquelles le conseil régional, présidé par Michel Giraud (RPR), a passé les marchés de rénovation des lycées. Elle estime que la loi n'a pas toujours été respectée et que cela a été *« favorable aux ententes »*.

LE RAPPORT DÉFINITIF de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, remis mardi 8 avril à Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, sur les marchés des lycées passés depuis 1989, confirme *« des pratiques* [de nature] *à restreindre la concurrence, créant ainsi des conditions favorables aux ententes »*. *« Sans doute affaiblie par une délégation excessive de ses prérogatives à des prestataires extérieurs »*, la région *« n'a pas toujours exercé à cet égard la vigilance nécessaire »*.

Ces lignes sont la conclusion d'un rapport de 52 pages qui reste très critique, en dépit de fortes nuances apportées par rapport aux observations provisoires transmises le 10 janvier (*Le Monde* du 25 mars). Déjà en 1994, la chambre des comptes avait *« émis les plus expresses réserves »* sur la procédure de marchés d'entreprises de travaux publics (METP), utilisée pour mener à bien un programme portant sur la rénovation et la construction de 450 établissements. Le rapport de 1997 est une condamnation ferme et définitive de cette procédure, à la lumière d'investigations étendues.

Le recours systématique à des assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) est dénoncé comme *« non conforme »* à la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique. D'une part, les bureaux d'études retenus par la région ne répondaient pas, selon la chambre, aux critères énoncés par la loi ; d'autre part, *« il est vraisemblable, quoique formellement contesté par la région, que certains marchés d'AMO étaient (...) octroyés avant le terme de la procédure de mise en concurrence »*. Cette mention est d'autant plus significative qu'elle est suivie d'un long développement sur *« la situation particulière de la société Patrimoine-Ingénierie »*, dont le rapport rappelle qu'elle était liée à la société Cofreth, *« titulaire de nombreux marchés de travaux et de chauffage passés par la région d'Ile-de-France »*.

« LACUNES DE CONTRÔLE »

« Ayant obtenu près de 80 % des marchés d'AMO, la société Patrimoine-Ingénierie a simultanément proposé, pour son compte propre, des prestations de services aux entreprises titulaires des marchés dont elle était par ailleurs chargée de contrôler l'exécution », relève la chambre régionale des comptes, qui explique que *« ces prestations rémunérées ont résulté de la mise en œuvre par la région d'un projet de gestion informatique des plans des lycées »*. Le cahier des clauses techniques particulières des METP imposait de fait aux entreprises de recourir à un logiciel maîtrisé par ce bureau d'études. *« Il est anormal qu'ait ainsi été créée une source de revenus complémentaires au profit de Patrimoine-Ingénierie, alors que cette société était d'autre part étroitement associée aux responsabilités du maître d'ouvrage »*, estime la chambre. La région a mis fin, en décembre 1993, à cette dépendance informatique, mais Patrimoine-Ingénierie était, alors, *« déjà attributaire de plus d'une centaine de marchés d'AMO »*.

Le rapport dénonce en outre *« les lacunes du contrôle exercé par la région sur ses partenaires, dotés ou non d'un comptable public »*. Ce chapitre concerne les 29 mandataires (directions départementales de l'équipement ou de l'agriculture, sociétés d'économie mixte, etc.) qui ont veillé à la phase opérationnelle des travaux. Bénéficiaires d'avances destinées au financement des travaux, les mandataires, publics ou privés, ont été dispensés – au nom d'un allègement des procédures ailleurs validé par le receveur général des finances – de fournir les justificatifs des travaux au fur et à mesure de leur réalisation. Certaines avances financières ont ainsi fait l'objet de placements par des mandataires privés, ce que la CRC considère comme le *« maniement sans titre de fonds publics »*.

Autre *« anomalie »* : la mise à disposition par des sociétés privées, au bénéfice de la région, de salariés intégrés dans l'organigramme de la région et ayant accès à la préparation des marchés publics, alors même que ces sociétés étaient titulaires de marchés. La chambre des comptes consacre aussi un long chapitre aux *« 227 architectes de maintenance »* recrutés *« sans que soient strictement respectées les obligations de mise en concurrence prévues par le code des marchés publics »*. *« Ce système, qui permet à la même personne de participer au processus de décision, de conduire la réalisation de travaux et d'en recevoir systématiquement la maîtrise d'œuvre, comportait un risque de surévaluation des besoins. »*

A plusieurs reprises, la chambre critique la qualité du contrôle de légalité effectué par la préfecture de région. Elle observe que celle-ci n'a émis des réserves sur certaines procédures qu'en 1996, après la mise en cause par Claude-Annick Tissot (RPR), présidente de la commission des marchés du conseil régional de novembre 1994 à mai 1996, des irrégularités confirmées en grande partie par ce rapport. Les magistrats financiers se disent convaincus qu'un fonctionnement plus rigoureux de la commission d'appel d'offres et un recours moins fréquent aux marchés négociés auraient évité d'aggraver *« les risques de restriction à la concurrence inhérents à la formule »* du marché d'entreprises de travaux publics. Certains extraits de ce rapport, mettant en exergue « des faits susceptibles de constituer le délit de favoritisme », ont été transmis, dès la mi-janvier, au parquet de Paris.

Pascale Sauvage

M. Giraud estime avoir répondu par avance à de nombreuses accusations

« Mon audition a atténué les critiques », déclare-t-il

« LES OBSERVATIONS de la chambre régionale des comptes ne retiennent aucune des accusations, exprimées ici ou là, de favoritisme, malversations, délits ou pressions. » C'est en ces termes que Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, a accueilli le rapport sur la passation des marchés des lycées. *« Bien sûr, ce rapport compte un certain nombre de critiques, mais c'est dans la nature et la vocation de la chambre d'émettre des critiques »*, poursuit-il.

« Nos réponses écrites, ainsi que mon audition, début mars, par les magistrats financiers, en présence du représentant du ministère public, ont largement atténué les critiques », affirme M. Giraud. Ainsi, les marchés des chauffages des lycées ne sont-ils pas évoqués, tandis que, toujours selon lui, le nombre d'opérations critiquables passe d'une trentaine dans le rapport provisoire à *« cinq ou six seulement dans la version définitive »*.

Le président de l'assemblée régionale retient ce qu'il appelle *« la validation »* par la chambre de certaines mesures décidées depuis 1992 pour corriger une partie des anomalies dénoncées par le rapport. Il cite des dispositions prises pour *« l'élargissement de la concurrence sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage »* et *« la modification du cahier des charges informatique »*, qui ont abouti à mettre fin au quasi-monopole du bureau d'études Patrimoine-Ingénierie, *« avant l'arrivée de Mme Tissot à la présidence de la commission d'appels d'offres »*. D'autres dispositions ont été prises beaucoup plus tardivement, comme le fait remarquer le rapport, pour remédier aux risques de restrictions de la concurrence.

M. Giraud prend acte que la procédure du marché d'entreprises de travaux publics (METP), vigoureusement défendue par l'ancien vice-président UDF de la région, Jean-Pierre Fourcade, est définitivement condamnée par le rapport. Celui-ci reprend la plupart des critiques contenues dans le rapport d'instruction (*Le Monde* du 25 mars), sans aller, comme l'affirmait celui-ci, jusqu'à dénoncer *« un système »*. Cependant, en soulignant *« la nécessité de réviser (...) la plupart des règles du jeu que la collectivité a mises en place, afin de les mettre en conformité avec la loi (...) et avec une correcte interprétation du code des marchés »*, la chambre, dont les investigations ont été entravées, souligne-t-elle, par *« les difficultés d'accès aux dossiers de mise en concurrence »* et par la disparition des offres des entreprises non retenues, confirme l'existence d'un ensemble de *« pratiques »* ayant créé *« des conditions favorables aux ententes »*.

J. Fo. et P. Se.

Le gouvernement dessine à Auch l'architecture de la France à l'horizon 2015

EXCEPTIONNELLE, la réunion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), jeudi 10 avril à Auch, préfecture du Gers, l'est à plusieurs titres. C'est la première fois que le CIADT est convoqué depuis la promulgation de la loi Pasqua-Hoeffel du 4 février 1995 qui réforme la politique de l'aménagement du territoire. Conformément à ce texte, l'intitulé de l'instance, que préside le premier ministre, fait apparaître ostensiblement, à côté de celle d'aménagement, la notion volontariste de développement.

C'est aussi la première fois qu'Alain Juppé, dans sa fonction de premier ministre, a l'occasion de rendre des arbitrages impatiemment attendus, de donner les impulsions nécessaires et de définir la doctrine gouvernementale sur un volet majeur de sa politique qui a pu donner, depuis plus de deux ans, l'impression d'un certain flou. Pour bien montrer l'importance qu'il attache au sujet (malgré les sévères restrictions budgétaires), le chef du gouvernement a fait savoir que, puisque *« la politique d'aménagement du territoire associe l'ensemble des politiques de l'Etat, le CIADT du 10 avril est, à titre exceptionnel, élargi à l'ensemble des membres du gouvernement »*. Grand honneur pour la patrie de d'Artagnan, car la convocation officielle des ministres et secrétaires d'Etat au grand complet ne s'était jamais vue depuis le premier CIADT, présidé alors par Georges Pompidou le 21 mai 1963.

Vingt-quatre points sont inscrits à l'ordre du jour mais l'essentiel des délibérations gouvernementales portera sur l'avant-projet de schéma national d'aménagement et de développement du territoire prévu dans la loi de 1995. Ce document, qui dessine l'architecture de la France à l'horizon 2015, aurait dû, si le calendrier législatif avait été scrupuleusement respecté, être présenté au Parlement sous forme de projet de loi avant février 1996.

DOCUMENT « GÉNÉRAL »

Or, étant donnée l'accumulation des hésitations, versions réécrites et atermoiements de Matignon, il ne pourra l'être, au mieux, qu'à l'automne prochain. Il faudra en effet soumettre l'avant-projet d'une cinquantaine de pages à des organisations d'élus, au Conseil économique et social, au Conseil national d'aménagement ainsi qu'aux assemblées régionales. Une procédure qui demandera au moins cinq mois avant d'aboutir devant le conseil des ministres, puis le Parlement.

L'avant-projet se veut *« un document à caractère très général »*, indique-t-on à la Datar. Il ne contient ni carte (contrairement au document du même type de mai 1994), ni calendrier, ni chiffres, ni disposition normative, pour ne pas ouvrir de surenchère chez les élus.

Volontairement, ajoute-t-on, le gouvernement opte pour *« un document indicatif »* qui énonce quelques orientations majeures : mobiliser les acteurs du développement, renforcer les PME, poursuivre la décentralisation, dynamiser l'espace rural, structurer les aires métropolitaines, mettre en valeur nos territoires spécifiques (DOM, littoral, montagne, zones transfrontalières), préserver le patrimoine naturel et gérer les ressources naturelles de manière économe. Il est suffisamment général, indiquent les services du premier ministre, pour permettre que s'y emboîtent et s'y conforment les futurs schémas de chaque région ainsi que les schémas sectoriels : organisation sanitaire, universités, recherche, télécommunications, équipements culturels et surtout voies ferrées, aéroports et ports.

PRÉOCCUPATIONS ÉCOLOGIQUES

Comme il ne comporte pas d'engagements budgétaires, l'obstacle de Bercy (où l'on dit, malicieusement, que le ministère des finances n'est jamais hostile aux *« analyses littéraires »*) a été aisément surmonté. Si des difficultés sont apparues dans la mise au point laborieuse de l'avant-projet avec des ministères « lourds » comme l'éducation, l'équipement et les affaires sociales, elles ont pu être, par laminages successifs, aplanies. Dans l'entourage de Corinne Lepage, ministre de l'environnement, on affirme même que l'avant-projet est *« bon puisque les préoccupations d'environnement sont au cœur de nombreux chapitres »*.

En revanche, les choses ont été moins faciles avec Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, puisqu'il met la dernière main à son projet de loi d'orientation sur l'agriculture et la forêt qui interfère sur plusieurs points avec le plan pour le monde rural. La nomination surprise et controversée, le 11 février, par Alain Juppé, d'André-Henri Goustat au poste de commissaire à l'espace rural n'a pas non plus facilité la coordination des travaux interministériels.

Les arbitrages les plus difficiles ont eu lieu, à propos de l'organisation territoriale – notamment des grandes villes –, entre le ministre de l'aménagement du territoire, Jean-Claude Gaudin, et Dominique Perben, en charge de la décentralisation et de la réforme de l'Etat, le premier prônant une démarche énergique, voire contraignante, le second revendiquant la *« mise en œuvre »* effective de la politique d'intercommunalité du gouvernement en privilégiant les dispositions incitatives. C'est apparemment la « ligne Perben » qui l'a emporté.

Le gouvernement devait aussi réaffirmer l'intérêt des « pays », mais sans leur donner un cadre législatif car la constitution de ces structures (300 à 400), qui brouille la carte cantonale, suscite l'hostilité des « patrons » des conseils généraux et la méfiance chez les dirigeants des districts et des communautés urbaines.

François Grosrichard

Plus de 3 500 emplois publics transférés hors d'Ile-de-France

COMME c'est la tradition, le comité interministériel est l'occasion, à côté d'une question majeure, de balayer de multiples sujets. C'est ainsi que les ministres arrêteront une série de mesures à caractère géographique, notamment pour la région lyonnaise puisque à l'image de ce qui existe dans la Basse-Seine, l'estuaire de la Loire ou l'aire marseillaise, une directive territoriale d'aménagement (DTA) va être lancée. Des « chartes d'objectifs » concernant plusieurs villes seront examinées, notamment celles de Metz et Nancy. Le contrat sur Strasbourg, métropole européenne, sera renouvelé. Il est aussi prévu de créer un établissement public *ad hoc* chargé de l'aménagement du grand bassin parisien. Enfin, la Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) sera chargée de proposer des mesures en faveur du désenclavement du Massif central. Cherchant à constituer des grands espaces d'aménagement, le gouvernement incitera le Languedoc-Roussillon à s'« accrocher » à l'axe Lyon-Marseille.

Question délicate entre toutes, la restructuration des industries d'armement et des bassins d'emplois touchés par la nouvelle politique militaire, sera abordée et de nouveaux crédits européens seront dégagés. L'avenir des zones frontalières, la promotion internationale des sites d'accueil de la Coupe du monde de football, l'adaptation de la loi Pasqua aux DOM-TOM, font aussi partie des points à l'ordre du jour de la réunion d'Auch.

Poursuivant la politique de délocalisation d'emplois publics hors d'Ile-de-France, initiée en 1991 et qui doit porter au total sur 23 600 emplois à l'horizon 2000, Alain Juppé devait aussi donner son feu vert, après arbitrages de dernière minute, au transfert vers la province de 3 500 à 4 000 emplois publics.

En matière de téléservices, le schéma d'aménagement souhaite doter l'ensemble du pays de services de télécommunication évolués. D'ici à l'an 2000, les entreprises, les établissements universitaires, hospitaliers, les guichets publics, les équipement culturels devraient avoir accès à ces services. En 2015, l'ensemble des foyers pourraient accéder à un réseau adapté aux applications multimédias interactives.

Pour assurer l'égalité d'accès des usagers, le schéma préconise de réduire progressivement la part de la distance dans la détermination des tarifs de télécommunication. Le rapport entre le prix moyen des appels longue distance et des appels locaux, qui était de 6 en 1994, sera de 3 fin 1997.

F. Gr. et J. M.

Ministres et fonctionnaires s'opposent à la fusion des services déconcentrés de l'Etat

LE GOUVERNEMENT a dû réviser à la baisse ses ambitions sur la réorganisation des services déconcentrés. En témoigne le projet que Dominique Perben, ministre en charge de la réforme de l'Etat, doit soumettre, mercredi 9 avril, à la commission de la modernisation des services publics – instance composée notamment de syndicalistes et de personnalités qualifiées. C'est le produit d'un arbitrage rendu par le premier ministre, mardi 8 avril, après avoir examiné les propositions de plusieurs préfets (*Le Monde* daté 6-7 octobre 1996).

Le gouvernement voulait au départ fusionner des services aux attributions frontalières. Ce projet a entraîné de vives protestations du personnel concerné, mais aussi des ministres, qui refusaient de partager leur tutelle avec d'autres collègues. Les plus vives oppositions sont venues des directions chargées de la protection judiciaire de la jeunesse, et de la jeunesse et des sports, que le gouvernement voulait fusionner – leurs agents s'occupent parfois des mêmes familles, sans pour autant se concerter : la protection de la jeunesse s'occupe des mineurs délinquants, tandis que la jeunesse et les sports organise des activités de prévention de la délinquance. L'indépendance de ces deux directions a été vivement défendue par Jacques Toubon et Guy Drut.

De même, une dure bataille a opposé Bernard Pons et Philippe Vasseur sur le projet de fusion des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture. M. Vasseur a aussi tenté, en vain, de faire passser l'ensemble du contrôle de la chaîne alimentaire sous la tutelle de l'agriculture. Finalement, le gouvernement préconise seulement un « rapprochement » des services au sein de quatre pôles de compétences. Seules les directions régionales du pôle de développement économique (industrie, recherche, commerce extérieur, artisanat et tourisme) pourraient faire l'objet d'une fusion.

Rafaële Rivais

Le Gers présente 51 dossiers

La préfecture du premier département rural français est sur les charbons ardents. Ce n'est pas tous les jours qu'un gouvernement au grand complet arrive et que des manifestations de tous ordres parcourent une petite cité de 25 000 habitants. Auch entend garder ses principaux atouts : qualité de la ville et de la vie. Tête de pont d'un pays essentiellement rural, la cité s'ouvre cependant aux entreprises de haute technologie.

Principale difficulté : l'attraction que Toulouse exerce sur les jeunes. Pour résister, Auch et le département du Gers doivent pouvoir offrir plus. C'est pourquoi le conseil général va présenter 51 dossiers aux ministres participant au CIADT (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) ; 51 demandes pour assurer *« un développement durable »* du département et de la ville. – *(Corresp.)*

ÉDUCATION **Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a approuvé, mercredi 9 avril, la réforme des études des premiers et deuxièmes cycles de l'université présentée par François Bayrou. La CFDT, le SGEN-sup, la FAGE, le CNPF et l'UNI ont voté pour, le Snesup, la FEN, la CGT, l'UNEF-ID et l'UNEF s'abstenant ● CE TEXTE, dont les grandes lignes entreront en application dès la rentrée prochaine, prévoit notamment d'organiser l'année universitaire en semestres. Le semestre initial d'*« orientation »* permettra aux étudiants de modifier leur choix. ● POUR FRANÇOIS BAYROU, la mise en œuvre de ce texte pour l'ensemble des disciplines, y compris juridiques, *« signifie qu'il n'y aura plus de fractions au sein de l'université »*. Le ministre a reconnu qu'il n'y aura pas, *« dans l'immédiat »*, d'argent supplémentaire.** *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

Les syndicats adoptent la réforme des études universitaires de M. Bayrou

Pas une seule organisation syndicale n'a voté, cette nuit, contre le texte proposé par le ministre de l'éducation nationale. Les principales mesures approuvées par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche entreront en vigueur dès la rentrée

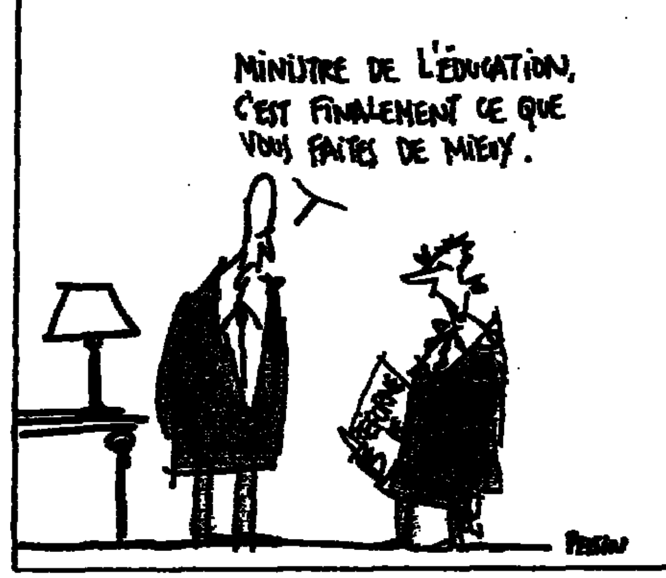
LE MARATHON de la rue de Grenelle s'est achevé à 4 h 45, mercredi 9 avril. A cet instant, François Bayrou a quitté le micro-ordinateur sur lequel, depuis près de trente heures en deux jours, il enregistrait scrupuleusement les amendements syndicaux, les réécrivant parfois, les commentant toujours jusqu'à l'obtention d'une version définitive. Avec un soupir de soulagement, il s'est permis un bref commentaire : *« Comme auteur du texte et ministre de l'éducation, je suis heureux pour l'université et les étudiants. Cela prouve que l'on peut rassembler des inspirations diverses et éloignées autour d'une volonté commune. »*

Après deux journées de discussions et de compromis, le ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur venait d'emporter l'accord du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) sur le projet d'arrêté des études de premier et deuxième cycle à l'université. Par 8 voix pour (CFDT, SGEN-sup, FAGE, CNPF et UNI) et 8 abstentions (Snesup, FEN, CGT, UNEF-ID et UNEF) – en l'absence de la Fédération des enseignants autonomes, de Qualité de la science française (QSF), représentant une partie de la droite universitaire, et de FO –, cette instance consultative a donc adopté les dispositions de la réforme des études des premiers et deuxièmes cycles. La grande majorité des 25 articles du texte ont recueilli l'unanimité. Au final, les organisations qui se sont abstenues ont toutes relevé des *« avancées positives »*, sans dissimuler des *« zones d'ombre persistantes »*, comme l'a aussitôt indiqué l'UNEF-ID dans un communiqué.

Aucun obstacle ne s'oppose plus à la publication imminente des textes et cette réforme devrait donc s'appliquer, dans ses grandes lignes, dès la rentrée d'octobre. Pour François Bayrou, l'essentiel est préservé, même s'il lui a fallu accepter des concessions sur le rythme de sa mise en œuvre. Sans renoncer à l'essentiel, un délai d'un an, voire de deux dans certains cas, a ainsi été accordé aux établissements pour leur laisser le temps de s'adapter aux nouveaux contenus d'enseignement.

« PAS DE RETARD »

Pressé par le chef de l'Etat et le premier ministre d'engager une réforme sans tarder, soumis à la loi des négociations syndicales et de la pression des universitaires, le ministre de l'éducation ne pouvait s'offrir un délai supplémentaire. Le consensus obtenu au Cneser devrait lui permettre d'engager les autres étapes avec un peu plus de sérénité. Déjà, il a annoncé qu'*« il n'y aura pas de retard dans les avantages que la réforme apportera aux étudiants »*, en soulignant que la règle s'appliquera à toutes les disciplines, y compris au droit.



L'acharnement du ministre de l'éducation à obtenir cette adhésion sur le premier volet de ses propositions conclut un processus engagé depuis l'annonce, en octobre 1995, de la réforme de l'université. Ce dénouement était loin d'être acquis. Certes, les orientations majeures avaient recueilli un large consensus, entaché des seules critiques sur l'absence de moyens financiers. Certains avaient aussi ironisé à propos d'une *« réforme en trompe-l'œil »*, *« sans véritable souffle »*. Reprenant une partie des dispositions héritées de ses prédécesseurs, MM. Jospin et Lang, auteurs de la rénovation des premiers cycles en 1992 et 1993, elle n'introduisait aucun bouleversement susceptible de provoquer des soubresauts dans les universités. Pis, depuis quelques semaines, des voix critiques commençaient à s'élever à propos de sa traduction concrète.

Pour calmer les esprits, François Bayrou dut en premier lieu obtenir les concessions des doyens de droit. Il fut aussi contraint de rassurer les présidents d'université, à la fois inquiets d'une mise en œuvre précipitée et soucieux de préserver leur part d'autonomie par une formulation *« souple »* des nouvelles dispositions. Puis ce fut la fronde des scientifiques exaspérés de devoir concéder des *« retours en arrière »* alors que, les premiers, ils s'étaient engagés dans un processus de rénovation.

DES MOYENS FINANCIERS

Malgré des contacts et des rencontres incessants avec les conseillers du ministre, les organisations syndicales commençaient elles aussi à manifester quelque impatience dans l'attente des choix ministériels. Elle s'est traduite, le 24 mars, lors du premier examen de l'arrêté devant le Cneser, qui s'est achevé dans la confusion (*Le Monde* du 26 mars). Lors de son dernier congrès, du 2 au 4 avril, le Snesup (FSU) s'est de nouveau attaché à souligner l'absence de moyens financiers. Dans un texte commun rédigé avec le SGEN (CFDT) et adopté par le Cneser, lundi 7 avril en fin de soirée, il a renouvelé sa demande en faveur d'une loi de programmation budgétaire. A cette question lancinante, François Bayrou a tenté d'apporter une esquisse de réponse lui permettant de gagner un peu de temps. Sans reprendre à son compte la proposition d'une loi de programmation budgétaire, il s'est engagé à évaluer, d'ici au 30 juin, les besoins nécessaires dans les établissements.

Ce premier pas n'est sans doute pas suffisant. Pour le Snesup, comme pour l'UNEF-ID, cette seule crainte justifie un *« réflexe de vigilance »* qui s'est traduit dans l'abstention au Cneser de mardi. Alors que la FAGE, la deuxième organisation étudiante, a enregistré avec *« satisfaction »* la prise en compte d'un certain nombre de ses propositions, le SGEN, tout en maintenant des réserves critiques, a sauté le pas en votant en faveur d'un texte qui a *« considérablement évolué en quelques semaines »*. L'UNEF-ID, de son côté, n'est pas totalement rassurée. Selon Carine Seiler, sa représente au Cneser, *« le nouveau texte constitue un énorme progrès. Il renforce le caractère national des diplômes, précise les règles de contrôle des connaissances en limitant les exceptions et les dérogations, évacue la sélection, et institue l'évaluation des enseignements et des enseignants »*. Encore faudrait-il, ajoute-t-elle, que la communauté universitaire *« ne refuse pas la mise en place de ces mesures, ce qui opposerait immanquablement étudiants et responsables d'UFR »*.

De nouvelles discussions doivent s'ouvrir sur les arrêtés particuliers des disciplines. Il faudra donc attendre la rentrée pour en faire un premier bilan.

Michel Delberghe

L'année universitaire sera organisée en semestres

UN CERTAIN NOMBRE de dispositions de la réforme des études de premier cycle (DEUG) et de deuxième cycle (licence et maîtrise) adoptées par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) devraient entrer en application dès la rentrée d'octobre. C'est tout au moins le sens de l'article 24 du nouvel arrêté général qui prévoit que *« les universités doivent organiser la première année de DEUG en deux semestres de manière à répondre à l'objectif d'orientation à la fin du premier semestre et à permettre aux étudiants la découverte d'autres disciplines ouvrant à des possibilités de réorientation »*.

Plusieurs mesures transitoires et dérogatoires sont par ailleurs prévues. Ainsi, les formations qui ont appliqué la réforme de 1992 pourront-elles conserver les dispositifs d'enseignement actuels jusqu'au renouvellement des habilitations, au plus tard au 1er mai 1999. Celles, tel le droit, qui s'en sont exonérées, disposent d'un délai – jusqu'au 1er mai 1998 – pour se conformer à la nouvelle « loi ». En revanche, les semestres comme les nouvelles modalités de contrôle de connaissances par capitalisation et compensation doivent entrer en vigueur rapidement.

● **La semestrialisation.** Dans son article un, le texte confirme l'organisation de l'année en semestres, tant pour les DEUG que pour les licences et les maîtrises. Cette mesure ne devrait guère poser de difficultés aux universités et aux formations qui appliquent déjà cette disposition de la réforme Jospin-Lang de 1992-1993. Elle s'en trouve néanmoins généralisée aux seconds cycles et à l'ensemble des disciplines. La seconde innovation confirme et précise la possibilité de réorientations, dès le premier semestre, à l'intérieur du premier cycle post-baccalauréat, à savoir entre l'université, les IUT, les BTS et même les classes préparatoires aux grandes écoles. L'enseignement est défini sous la forme d'unités capitalisables étendues à l'ensemble des disciplines, incluant le tutorat comme dispositif de soutien en premier cycle.

● **Les réorientations.** Le semestre initial d'*« orientation »* doit permettre à l'étudiant de confirmer son choix ou de le modifier. L'enseignement sera organisé autour de trois unités : les disciplines fondamentales correspondant à son choix initial, une unité de découverte de disciplines complémentaires ou ouvrant vers d'autres DEUG, et une unité de méthodologie de travail disciplinaire. Le second semestre prévoit la poursuite des enseignements fondamentaux, une unité de méthodologie disciplinaire, et une unité de culture générale incluant une langue étrangère et l'informatique. Des enseignements complémentaires et des cours de soutien sont prévus pour les étudiants qui auront choisi une nouvelle orientation.

A la fin du semestre initial, une ou plusieurs commissions d'orientation se prononcent sur les acquis obtenus par les étudiants qui demandent à bénéficier d'une réorientation dans une autre formation. Ce choix, précise l'article 14, *« appartient à l'étudiant »*, qui peut également poursuivre dans son option initiale ou dans l'unité de découverte.

● **L'unité d'expérience professionnelle.** La plus importante et une des plus controversée des modifications du deuxième cycle porte sur l'introduction de l'unité d'expérience professionnelle, l'ex-« stage diplômant », destinée à *« faire bénéficier les étudiants d'une meilleure connaissance du monde du travail et à faciliter leur insertion professionnelle »*. Prévue *« dans le cadre du semestre universitaire »*, elle est définie par une convention entre l'étudiant, l'université et l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Le contenu, les modalités, la rémunération comme la charte des stages doivent être précisées.

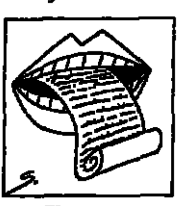
● **Passages et contrôles des connaissances.** Ce fut, de toute évidence, le point le plus complexe et le plus discuté de la réforme. En DEUG, le contrôle des connaissances est assuré chaque année par deux sessions d'examens dont l'intervalle est au moins de deux mois, sauf exceptions particulières décidées par les établissements. Les unités où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquises et capitalisables. Elles sont affectées d'un coefficient différent, de 1 à 2, dont l'amplitude est déterminée par le conseil d'administration de l'université. Il est prévu, cependant, que l'étudiant ayant acquis 70 % des coefficients de la première année sera autorisé à s'inscrire en deuxième année. La compensation s'applique également aux disciplines juridiques, qui bénéficient toutefois d'un régime dérogatoire de maintien temporaire de l'exigence de la double moyenne dans les unités fondamentales. Pour l'accès en licence, le passage *« conditionnel »* est acquis en faveur des étudiants qui auront validé 80 % des enseignements du DEUG.

● **Evaluation des enseignants et des formations.** Les étudiants vont pouvoir évaluer et juger chacun de leurs enseignants, mais cette appréciation ne sera transmise qu'à l'intéressé.

M. D.

« Un moment très important », selon François Bayrou

« CE VOTE est un moment très important. Il traduit un mouvement très fort et exigeant. Le rendez-vous donné à l'université française pour sa réforme a été respecté au jour près et avec la participation active et l'accord général de ceux qui la font vivre, étudiants et personnels », a déclaré François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'issue du vote favorable intervenu au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). *« Comme auteur du texte et ministre de l'éducation, je suis heureux pour l'université et les étudiants. Cela prouve que l'on peut rassembler des inspirations diverses et éloignées autour d'une volonté commune. »*



VERBATIM

Pour le ministre de l'éducation, la mise en œuvre de la réforme à l'ensemble des disciplines, y compris juridiques, qui rentrent *« dans le droit commun, signifie qu'il n'y aura plus de fractions au sein de l'université, même si je souhaite*, a-t-il précisé, *reconnaître les spécificités de certaines disciplines. »*

En préambule à l'ouverture de la discussion du Cneser, M. Bayrou avait proposé d'engager, d'ici à la fin du mois de juin, un travail de recensement des besoins et de programmation concertée pour *« préciser les contraintes nouvelles induites par la réforme »*. *« Je suis conscient*, avait-il ajouté, *que la taille des groupes de travaux pratiques et dirigés sont des données importantes d'accompagnement pédagogique, en particulier en première année. »* Toutefois, a-t-il reconnu, *« dans l'immédiat, il n'y aura pas d'argent supplémentaire »*.

L'allocation sociale d'études en chantier

La transformation des études à peine achevée, François Bayrou va devoir s'attaquer à un autre chantier tout aussi conséquent. Promesse du président de la République au moment de sa campagne, la mise en place d'une nouvelle allocation sociale d'études est le second volet de la réforme proposée par le ministre de l'éducation.

Techniquement et financièrement, la refonte des aides actuelles allouées aux étudiants et à leurs familles, qui se montent à plus de 23 milliards de francs, se révèle complexe. Pour la rentrée, M. Bayrou avait promis une fusion des bourses et d'une partie de l'aide au logement social (ALS) dans une unique allocation pour les nouveaux étudiants. Alors que les lycéens ont déjà déposé leurs dossiers de bourse, les modalités d'attribution de cette nouvelle allocation ne sont toujours pas définies. Le ministre s'est donné jusqu'à la fin du mois d'avril pour annoncer ses propositions.

Des locataires « clandestins » mais bons payeurs dans le parc HLM

L'INSTAURATION du surloyer n'a pas que des opposants dans le monde des HLM. Certains organismes s'en accommodent fort bien et font même exploser les plafonds instaurés par la loi de mars 1996. La société de HLM La Renaissance, propriétaire d'un petit parc de quatre cents logements sociaux à Paris, sait se montrer conciliante avec ses locataires, fussent-ils sans droit ni titre, du moment qu'ils paient. Mlle S. occupe ainsi, depuis deux ans, un vaste deux pièces de 60 mètres carrés dans le quartier de l'Horloge, au pied du Centre Pompidou, dans le troisième arrondissement. A 2 000 francs, charges comprises, montant officiel du loyer, ce serait un cadeau. A 4 500 francs, c'est encore une très bonne affaire : Mlle S. paye cette somme, 2 124 francs lui étant réclamés, depuis août 1996, au titre du surloyer.

La société La Renaissance a une conception très extensive et libérale de la « mission » des HLM. A l'origine, ce petit programme de logements du quartier de l'Horloge avait servi de caution sociale à la vaste opération de rénovation des Halles. Aujourd'hui, on y trouve surtout des enseignants, des classes moyennes aisées et des salariés de la Mairie de Paris. On y trouve aussi des locataires sans titre, comme Mlle S., dont la présence est tolérée par l'organisme HLM.

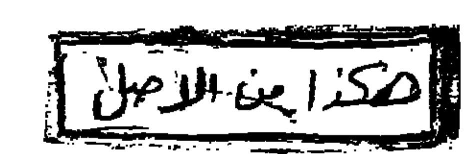
Mlle S. habite depuis deux ans au 6, rue Brantôme. Seule. L'appartement est au nom de son oncle. Celui-ci ne l'habite plus depuis qu'il l'a, en toute illégalité, « cédé » à sa nièce. Pour des raisons fiscales, l'oncle a même, très officiellement, déclaré ce logement HLM comme résidence secondaire. Pour le principe, un petit surloyer de 700 francs mensuels lui avait été appliqué. Survient la loi de mars 1996 et les obligations en découlant pour les sociétés HLM : enquête sur les ressources des occupants du parc, application d'un barème de surloyer d'autant plus élevé que les revenus des locataires dépassent les plafonds de ressources, taxation par l'Etat des produits de cette recette supplémentaire (*Le Monde* du 2 avril).

« REVENUS INSUFFISANTS »

La quittance de Mlle S. s'emballe brusquement. Le surloyer maximal lui est appliqué sans que la société HLM, assure-t-elle, n'exerce aucune pression pour obtenir son départ. Elle est une locataire en or puisqu'elle paye le maximum, rubis sur l'ongle. Dans le même temps, pourtant, l'adjoint au maire (PS) du troisième arrondissement chargé du logement, Yves Contassot, écrit au maire de Paris pour s'étonner *« que certains appartements de type HLM situés dans le quartier de l'Horloge ne soient pas occupés par leurs locataires en titre »*. Mlle S. finit par décider elle-même de s'en aller. Elle en avise La Renaissance, qui en informe la Mairie de Paris. Ce logement échoit pour attribution au maire du troisième arrondissement. Un couple en grande difficulté, d'origine algérienne, est désigné par la commission d'arrondissement, qui soumet, pour attribution, des candidatures aux organismes HLM.

Les revenus des candidats pressentis, inscrits sur la liste d'attente depuis 1991, sont très faibles, mais les aides au logement permettent d'éponger la quasi-totalité du loyer. De plus, il y a urgence puisqu'ils occupent un local commercial dont ils doivent être expulsés. Evidemment, ce couple ne sera pas assujetti au surloyer... La Renaissance refusera à deux reprises leur candidature. *« Revenus insuffisants »*, argumente l'organisme, avant de considérer que la famille qui s'est portée caution pour le couple est domiciliée trop loin de Paris, en province. Le dossier est bloqué, la mairie du troisième refusant de proposer une autre candidature. Pendant ce temps, Mlle S. prend son temps. Six mois après avoir informé La Renaissance de son prochain départ, elle occupe toujours l'appartement. En toute illégalité, mais en continuant de payer le prix fort.

Christine Garin



L'éducation nationale souhaite renforcer le contrôle de l'obligation scolaire

Les événements impliquant des sectes montrent qu'il est difficile de suivre les enfants éduqués dans leur famille ou dans des communautés, et même d'en évaluer le nombre

L'AFFAIRE de la communauté de l'Ordre apostolique-Tabitha's place, où les enfants n'étaient pas scolarisés, a mis en lumière les difficultés du contrôle de l'obligation scolaire pour les jeunes éduqués, non à l'école, mais au sein des familles ou des communautés (*Le Monde* du 9 avril). Serge Lasvignes, directeur des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale et conseiller du cabinet, affiche sa détermination : *« Il faut faire en sorte que cette obligation soit respectée. Notre dispositif est mal adapté et nous avons l'intention de le modifier, certainement par voie réglementaire et pourquoi pas législative »*. Les enfants ne sont *« pas seulement en danger de manquer d'instruction »*, comme le souligne un haut fonctionnaire de la rue de Grenelle.

Le ministère ne connaît même pas le nombre d'enfants qui gravitent ainsi en dehors de l'école. Si l'on se fonde sur un chiffre de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère selon lequel l'effectif des jeunes scolarisés âgés de six à quinze ans correspond à 99,7 % de la tranche d'âge, on peut estimer avec prudence à environ 20 000 le nombre d'enfants et d'adolescents qui passent à côté de l'école de la République. L'instruction dans la famille, qui pouvait être considérée comme une aimable lubie ou un choix pédagogique réfléchi dans les années 70, prend aujourd'hui un relief plus inquiétant.

En réalité, « il n'y a pas obligation de scolarisation » mais obligation d'instruction

En réalité, *« il n'y a pas obligation de scolarisation au sens de fréquentation d'une école »*, rappelle Claude Durand-Prinborgne dans *Le Droit de l'éducation* (Hachette, 1992), mais une obligation d'instruction. Pour faire respecter cette obligation, l'éducation nationale se trouve fort dépourvue. Un amas de textes, paradoxalement insuffisants car ils laissent des vides juridiques qui peuvent se révéler dangereux, existe aujourd'hui. Serge Lasvignes connaît ces carences. Pour les combler, une des difficultés majeures consiste à ne pas heurter le principe de liberté de l'enseignement, proclamé par un décret du 29 frimaire An II (19 décembre 1793), qui a aujourd'hui caractère constitutionnel.

Retour aux sources : en 1882, en instituant l'obligation scolaire, Jules Ferry souhaite ancrer plus solidement encore le pilier de l'école républicaine. *« Ces lois d'obligation ont surtout une vertu morale »*, proclame-t-il à la Chambre des députés, le 20 décembre 1880 (cité par Antoine Prost dans *L'Enseignement en France*, Armand Colin). Un dispositif contraignant est établi, au moins dans les textes, pour suivre les enfants instruits à la maison, avec examen annuel sur toutes les disciplines et envoi d'office à l'école en cas de niveau insuffisant. Ces dispositions ont été remplacées par des textes beaucoup plus lâches avant la deuxième guerre mondiale.

La loi du 11 août 1936 dispose que les enfants qui reçoivent l'instruction dans leur famille *« sont à l'âge de huit ans, de dix ans et de douze ans, l'objet d'une enquête sommaire de la mairie compétente* [dont le résultat] *est communiqué à l'inspecteur primaire »*. L'inspecteur d'académie peut, quant à lui, désigner des personnes *« aptes à se rendre compte de l'état physique et intellectuel de l'enfant »*. *« Ces personnes pourront l'examiner sur les notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul »* et proposer le cas échéant les mesures *« qui leur paraîtraient nécessaires en présence d'illettrés »*. Rien n'est dit sur la fréquence de ces examens qui ne portent que sur des notions élémentaires de français et de mathématiques, pas plus que sur les conséquences qu'entraînerait un mauvais résultat à ces évaluations.

Toujours en vertu du principe de la liberté d'enseignement, les contraintes imposées aux parents qui décident d'instruire leurs enfants chez eux, sont assez légères. Ils n'ont obligation que de faire une déclaration au maire de leur commune et à l'inspecteur d'académie. Le maire doit, quant à lui, dresser la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire mais certains d'entre eux ignorent cette obligation ou se trouvent dans l'impossibilité d'y souscrire lorsque les parents « cachent » leur(s) enfant(s).

Le ministère assure mener *« un vrai travail sur le contrôle à exercer et sur les moyens de le faire respecter »* mais il sait que la panoplie mise à disposition des inspecteurs d'académie ou des inspecteurs de l'enseignement primaire (IEN) est faible. Il souhaite également étendre le contrôle des connaissances au-delà de l'âge de douze ou treize ans puisque la scolarité est obligatoire jusqu'à seize ans.

Entre l'absence de moyens et l'artillerie lourde qui consiste à saisir le juge pour enfants qui peut dessaisir les parents de leur autorité, il y a certainement un chemin à trouver. La suppression des allocations familiales a montré ses limites : les autorités administratives hésitent souvent à y recourir et, dans le cas de certaines sectes, ce moyen est totalement inopérant puisqu'elles y ont d'elles-mêmes renoncé. Quant aux sanctions pénales, elles n'ont, de mémoire ministérielle, jamais été appliquées.

Enfin, le problème des écoles privées hors contrat, qui peuvent jouer les faux-nez pour des sectes, reste entier : le ministère n'a aucun droit de regard sur les enseignements qui y sont dispensés. Il peut uniquement contrôler les titres exigés des directeurs et des maîtres, le respect des bonnes mœurs et l'hygiène. Un minimum, qui ne fait pas le poids au regard de l'enjeu que représente la formation des esprits.

B. G.

COMMENTAIRE

UNE ARDENTE NÉCESSITÉ

N'a-t-on pas trop relâché, au fil des ans, les textes qui, depuis 1882, régissent l'obligation scolaire ? Sous Jules Ferry, pour asseoir l'école républicaine, nécessité a fait loi : tous les enfants de six à douze ans devaient recevoir une instruction complète, que ce soit dans l'école publique, privée ou dans leur famille. Au premier rang des disciplines enseignées figurait *« l'instruction morale et civique »*. Suivaient la lecture, l'écriture, la géographie et l'histoire – *« particulièrement celles de la France »* –, des sciences naturelles, physiques et mathématiques...

On a pu sourire de cette volonté d'« endoctrinement ». Ce n'est pas la question. La République entendait s'assurer, en le contrôlant, que sur les bancs de l'école ou au sein des foyers on formait bien un(e) futur(e) citoyen(ne). En 1903, Ferdinand Buisson, député radical-socialiste, en donnera une définition qui n'a pas pris une ride : *« Il faut prendre l'être humain, si petit et si humble qu'il soit, (...) et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef quel qu'il soit, temporel ou spirituel. »*

Aujourd'hui, alors que la scolarité s'est allongée et que plusieurs générations ont eu la chance de vivre l'ère de l'« école pour tous », on a le sentiment que ces principes s'affaiblissent. Parallèlement, le contrôle exercé sur l'obligation scolaire s'est délité. On ne sait pas vraiment combien d'enfants échappent à l'école ; on ne sait pas comment, ni quand, évaluer leurs connaissances ; on ne sait pas davantage quelles mesures prendre si l'on arrive, d'aventure, à constater des carences dans leur éducation.

Peut-on se contenter, pour les enfants dont les parents ont d'autorité choisi qu'ils n'iront pas à l'école, d'évaluer, de temps en temps, un savoir minimal défini comme des *« notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul »* ? Est-ce le bagage nécessaire à un jeune citoyen qui aborde le XXIe siècle alors que montent les obscurantismes ? Plus que jamais, l'application du principe de l'obligation scolaire, dont les modalités de contrôle doivent être revues, apparaît comme une ardente obligation. Elle pose toute la question des missions de l'école d'aujourd'hui.

Béatrice Gurrey

Charles Sobhraj a été mis en examen pour empoisonnement

L'affaire, qui aurait eu lieu en Inde, remonte à 1976

Charles Sobhraj, qui a passé vingt ans dans les prisons indiennes, a été mis en examen pour empoisonnement, mardi 8 avril, pour une affaire qui se serait déroulée en Inde, en 1976. Le « Serpent », qui a été placé en garde à vue dès son arrivée en France, a été laissé en liberté.

APRÈS avoir passé plus de vingt ans dans le quartier de haute sécurité de Tihar, la prison de New Delhi, Charles Sobhraj, un Français d'origine indo-vietnamienne surnommé « le Serpent » pour son charme venimeux, est arrivé en France, mardi 8 avril, après avoir été expulsé par les autorités indiennes.

Interpellé à son arrivée à Roissy et conduit à la direction centrale de la police judiciaire de Nanterre (Hauts-de-Seine), Charles Sobhraj, qui est âgé de cinquante-trois ans, a été transféré au palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Il a ensuite été mis en examen pour empoisonnement à la suite de plaintes déposées récemment en France par d'anciens élèves ingénieurs de Tarbes (Hautes-Pyrénées), qui estiment avoir été victimes d'une tentative d'empoisonnement commise par Charles Sobhraj le 28 juin 1976, à New Delhi. Le « Serpent » a été laissé en liberté et n'a pas été placé sous contrôle judiciaire.

Selon son avocat, Me Jacques Vergès, Charles Sobhraj a déjà été jugé pour cette affaire en Inde en 1978, et aucun appel du jugement n'est intervenu. Son client, a-t-il ajouté, a nié les faits et a été condamné à deux ans de prison.

Toujours selon son avocat, les plaignants auraient été convoqués à ce procès et ne s'y seraient pas rendus. Le juge a lancé une commission rogatoire internationale pour vérifier ces affirmations et le parquet a réclamé des investigations supplémentaires pour savoir si ces faits sont couverts ou non par la prescription. Les faits criminels sont prescrits après dix ans, à moins que n'interviennent des actes d'instruction interruptifs du délai de prescription.

SÉDUCTEUR

Escroc de grand chemin, séducteur impénitent qui, usant de son charme redoutable, se distingua dans les années 70 en détroussant nombre de routards égarés sur la *« route des Indes »*, Charles Sobhraj est soupçonné d'avoir tué une douzaine de touristes entre Bangkok et Katmandou, Bénarès et Delhi, Goa et Kaboul, même si les tribunaux n'ont jamais vraiment pu prouver la réalité de ses crimes.

Né d'une mère vietnamienne et d'un père indien, Charles Gurmukh Sobhraj a acquis la nationalité française après que sa mère se fut remariée avec un officier français. Il est arrivé en France à l'âge de vingt ans ; il y a vécu d'escroqueries à la petite semaine, qui l'ont mené à plusieurs reprises en prison. Puis, il est retourné en Inde où, escroc élégant, maître ès poisons, il a hanté les grands hôtels, usant de somnifères pour endormir, puis détrousser, les touristes qui succombaient à son charme.

Charles Sobhraj a été remis en liberté le 17 février, après qu'un tribunal indien eut tiré un trait sur la dernière charge pesant contre lui en Inde : son évasion en 1986 de la prison Tihar, où il s'était déguisé en policier et avait endormi ses gardiens. De retour en France et libre, le « Serpent » a indiqué qu'il comptait voir sa mère et négocier *« les droits »* d'un film sur sa vie et d'un livre.

Les associations féministes dénoncent la cession du RU 486

L'ANNONCE, mardi 8 avril, du désengagement du groupe pharmaceutique allemand Hoechst du marché de la mifépristone, ou RU 486 (*Le Monde* du 9 avril), a suscité l'indignation de plusieurs responsables de mouvements associatifs défendant les droits des femmes à la contraception et à l'avortement. « *Il est scandaleux qu'un laboratoire abandonne une molécule sous la pression*, a estimé le docteur Joëlle Brunerie-Kauffmann, gynécologue, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme et fondatrice d'une association pour la commercialisation d'une « *pilule du lendemain* ». *C'est une victoire des pro-life.* »

Colette Galard, présidente du Planning familial, a dénoncé « *le refus d'un progrès scientifique* » et le « *désengagement* » de Hoechst « *devant la pression idéologique* » des opposants à l'IVG. « *Les groupes anti-avortement avaient menacé le groupe Hoechst de boycott* », a-t-elle expliqué, estimant « *ahurissante* » cette décision. « *C'est une régression des mentalités. Cette molécule est une découverte extrêmement intéressante. Que va devenir la recherche, qui était prometteuse, sur ses autres applications ?* »

Aux Etats-Unis, où le RU 486 devrait être commercialisé fin 1997, les activistes anti-avortement continuent d'appeler au boycott des produits du groupe allemand Hoechst et de sa filiale française, Roussel-Uclaf. Ils appellent notamment à ne pas acheter deux médicaments antihistaminiques du groupe Hoechst, l'Allegra et le Seldane. La vente de ces médicaments, affirment-ils, « *profite à ces entreprises qui produisent encore le RU 486 en Europe, où il a tué plus de 200 000 enfants non nés* ».

Controverse autour du diagnostic d'amiante dans les bâtiments

Une tour de la Défense fait l'objet de relevés contradictoires

Les salariés du PMU, qui réclamaient de quitter la tour de la Défense, en cours de désamiantage, où ils travaillent, ont été invités à déménager par leur direction. A des relevés inquiétants, les AGF, propriétaires des locaux, opposent des mesures ne faisant apparaître qu'une faible concentration d'amiante dans l'air.

LE DÉPART de quelque trois cents salariés du Pari mutuel urbain (PMU) d'une tour de la Défense (Hauts-de-Seine) en cours de désamiantage n'a pas clos la controverse concernant la présence d'amiante dans ces locaux (*Le Monde* daté 23-24 mars). Cet incident est sans doute le premier d'une série dans la polémique qui se développe autour des mesures et des diagnostics établis, dès lors que le danger de l'« or blanc » est évoqué. Le contrôle de l'empoussièrement de l'atmosphère est en effet très délicat à effectuer, mais ses résultats conditionnent directement le sort des bâtiments et de leurs occupants.

A l'origine de l'affaire, les employés du PMU craignaient que des travaux de gros œuvre, en occasionnant des vibrations dans les trente-trois étages de la tour Neptune, n'entraînent la dispersion de fibres d'amiante dans l'air. Tout d'abord « *dispensés d'activité* », ils ont finalement été invités par leur direction à déménager, après que celle-ci eut reconnu, sous la pression des syndicats, que certaines analyses avaient indiqué une présence élevée de poussières d'amiante dans certains locaux.

Certains salariés du PMU s'inquiètent aussi de l'« *atmosphère de précipitation* » dans laquelle le déménagement et le dépoussiérage de leurs archives et de leurs matériels sont effectués. Ils souhaitent un strict contrôle des outils informatiques, susceptibles de concentrer, via leurs ventilateurs et par effet électrostatique, des poussières d'amiante.

Menée par le laboratoire Apave, une mesure effectuée entre le 10 et le 17 mars avait montré un niveau de contamination de 47 fibres par litre. Si elle reste au-dessous de la limite des 100 fibres par litre d'air à partir de laquelle les ouvriers spécialisés dans le désamiantage doivent appliquer des protections respiratoires, cette concentration est supérieure à la norme fixée à 25 fibres par litre au-delà de laquelle des travaux de déflocage doivent être ordonnés dans l'année qui suit ce diagnostic.

Les AGF, propriétaires de l'immeuble, contestent cependant la validité de la mesure et arguent qu'une nouvelle analyse de la membrane sur laquelle les fibres sont recueillies a montré une concentration de 10 fibres par litre. Pour l'assureur, « *il est possible qu'il y ait eu un moment où il y a eu un pic* », mais l'ensemble des mesures pratiquées sur place depuis lors ont montré des concentrations très faibles. Les laryngites et conjonctivites diagnostiquées chez certains occupants de l'immeuble seraient dues, selon les AGF, à un problème de climatisation ou à la présence de poussières « normales » soulevées par tout chantier.

MESURES « INSTANTANÉES »

Le toxicologue Henri Pézerat avait été consulté par les salariés du PMU pour élaborer avec leur direction et les AGF un protocole destiné à reconstituer les conditions (vibrations, activité des salariés) dans lesquelles la pollution aurait pu apparaître. Il estime que ces conditions n'ont pas été valablement reproduites et que les résultats des mesures effectuées sont « *non significatifs* ». Il considère en revanche que les 47 fibres par litre enregistrées en mars devraient inciter les personnels toujours présents dans la tour à quitter les lieux. Ces évaluations contradictoires et ces incertitudes devraient inciter « *à s'attacher moins aux chiffres qu'aux tendances* », estime pour sa part Michel Parigot, président du comité anti-amiante de l'université de Jussieu. Le spécialiste ajoute qu'il serait préférable de privilégier les mesures « *instantanées* », qui permettent de détecter les variations de la pollution. Les compteurs de fibres, « *instruments de prévention* » permettant ce suivi, coûtent environ 200 000 francs et figurent en principe dans la panoplie des désamianteurs. Mais pas dans celle des PME-PMI du bâtiment.

Des pollutions plus inquiétantes peuvent survenir en dehors des chantiers de désamiantage, lesquels font l'objet de précautions particulières précisées par décrets. Dans les locaux floqués, toutes les interventions sont potentiellement dangereuses. Des mesures effectuées à Jussieu en 1995 avaient ainsi montré des concentrations de 100 fibres par litre d'air lors d'un déménagement, de plus de 1 000 fibres par litre lors du simple brossage d'un mur de brique et de 10 000 fibres par litre lors du changement d'une vanne dans une gaine technique...

Désormais, une typologie des interventions possibles et de l'empoussièrement qui en résulte a été mise au point. Ces précautions « *de bon sens* » ne sont malheureusement que trop rarement mises en œuvre. Un écueil d'autant plus dramatique que certains professionnels du bâtiment dénoncent la présence de quelques charlatans parmi les entreprises officiellement agréées pour le diagnostic.

Hervé Morin

Le directeur de « L'Echo du Centre » placé en garde à vue

CHRISTIAN AUDOUIN, directeur du quotidien communiste limousin *L'Echo du Centre* et secrétaire de la fédération de Haute-Vienne du PCF, a été placé en garde à vue, mardi 8 avril, à Paris. Une perquisition a été effectuée au siège du journal, à Limoges, par le juge d'instruction Marie-Pierre Maligner-Peyron. La société éditrice de *L'Echo du Centre*, la Société de presse et d'édition du Centre (SPEC), aurait émis des factures gonflées qui auraient permis des financements occultes.

Ces factures ont été découvertes à l'occasion d'une enquête sur les activités de la SARL Publications extérieures, une émanation d'Urba, chargée des travaux d'imprimerie, mise en liquidation judiciaire il y a trois ans. Les collaborateurs de M. Audouin affirment que les facturations sont conformes à la nature du travail effectué et que la SARL Publications extérieures, lors de sa mise en liquidation, a laissé à l'imprimerie une ardoise de 1 million de francs. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ADOPTION : l'avocat général a demandé, mardi 8 avril, devant la cour d'appel de Grenoble,** que le petit garçon polynésien de trois ans réclamé à la fois par ses parents adoptifs, sa mère naturelle et son père biologique, soit laissé à ce dernier. Après une première décision de la cour d'appel, annulée en cassation, le petit garçon avait été retiré aux Buratti, ses parents adoptifs, qui avaient refusé de le rendre. La chambre sociale de la cour d'appel, qui siégeait à huis clos, a mis son arrêt en délibéré au 13 mai.

■ **FAIT DIVERS : le déséquilibré qui a tué,** dans la nuit du 5 au 6 avril, d'une centaine de coups de couteau une sexagénaire à Vincennes (Val-de-Marne) a été mis en examen pour assassinat, mardi 8 avril, par un juge d'instruction du tribunal de Créteil. L'homme était suivi à l'hôpital psychiatrique Perray-Vaucluse à Epinay-sur-Orge (Essonne) après un homicide comparable commis en 1993 à Paris. Il a été placé en détention à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne).

■ **JUSTICE : le tribunal correctionnel de Toulon a condamné SOS-Racisme** à verser 4 000 francs de dommages et intérêts à Claude Lecocq, un conseiller municipal (FN) de La Seyne-sur-Mer (Var) pour avoir porté plainte abusivement contre ce dernier pour diffamation. Dans un article publié par *Var matin*, M. Lecocq avait reproché à l'association antiraciste de ne pas avoir reversé à la municipalité (PCF) de La Seyne une partie des 500 000 francs de subvention octroyés par l'Etat pour la tenue d'un « grand concert des libertés », au lendemain des élections municipales de 1995.

■ **CONDAMNATION : Rachid Tighidet,** l'Algérien dont l'expulsion sur un ferry à destination d'Alger avait été empêchée par une manifestation sur le port de Marseille (Bouches-du-Rhône), samedi 5 avril (*Le Monde* du 8 avril), a été condamné, lundi 7 avril, par la huitième chambre correctionnelle du tribunal de la ville, à un mois de prison ferme pour « *refus d'embarquer* ». Le jeune homme, marié à une Française et père de deux enfants français, vivait depuis quinze ans en France. Il devait être expulsé après un séjour d'un an en prison pour coups et blessures sur son épouse.

■ **IMMIGRATION : une jeune femme observe une grève de la faim** depuis le 20 mars, à Tours, pour s'opposer à l'expulsion de son compagnon algérien, Méliani Benama. Alors que la préfecture d'Indre-et-Loire justifie la décision d'éloignement forcé par de multiples condamnations pénales, Delphine Bossoreille, âgée de vingt-deux ans, estime que son compagnon « *a payé* » et ne doit pas être séparé d'elle et de leur fils.

DISPARITIONS

Heberto Castillo

La conscience de la gauche mexicaine

HEBERTO CASTILLO, qui fut le principal artisan de l'union de la gauche au Mexique, est mort, samedi 5 avril, à Mexico, des suites d'une opération à cœur ouvert. Il était âgé de soixante-huit ans. Véritable homme-orchestre depuis qu'il avait décidé, en 1951, d'entrer en politique pour *« faire la révolution »* au Mexique, Heberto Castillo, tout en écrivant pour divers journaux et en donnant des cours de mathématiques à l'université, n'abandonna jamais son métier d'ingénieur civil.

En 1961, Heberto Castillo participe à la création du Mouvement de libération nationale avec l'ancien président Lazaro Cardenas qui avait nationalisé le pétrole en 1938. La révolution cubaine est alors une source d'inspiration. Heberto Castillo est tenté par la lutte armée, mais il refusera finalement de s'associer aux mouvements de guérilla qui apparaissent au Mexique dans les années 60. En 1968, il représente les professeurs de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) au sein du Comité de grève et passe à la clandestinité à la suite du massacre de Tlatelolco, le 2 octobre, au cours duquel périssent sous les balles de l'armée des dizaines, voire des centaines d'étudiants. Il est arrêté en 1969 et passe plus de deux ans en prison, partageant sa cellule avec plusieurs intellectuels.

A sa sortie de prison, plus que jamais convaincu que les choses doivent changer par la voie démocratique, il se voue à l'unification de la gauche, alors atomisée et partiellement contrôlée par le pouvoir. En 1977, il fonde le Parti mexicain des travailleurs, puis, dix ans plus tard, en y incluant les communistes, le Parti mexicain socialiste. Candidat à l'élection présidentielle de *juillet* 1988, il retire sa candidature un mois avant le scrutin pour appuyer Cuauhtémoc Cardenas, dissident du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929). Ce dernier obtiendra le meilleur score jamais réalisé par l'opposition au Mexique, malgré ce que Heberto Castillo dénonce comme une *« fraude gigantesque »* pour faire gagner le candidat du PRI, Carlos Salinas.

En acceptant de se sacrifier au nom de l'union de la gauche, *« Heberto »*, ainsi que l'appelaient amis et adversaires, avait fait preuve d'une cohérence plutôt rare dans la classe politique locale, contribuant à démocratiser la gauche mexicaine et à la rassembler, en 1989, au sein du Parti de la révolution démocratique (PRD). Elu député, puis sénateur, Heberto Castillo n'aura pas eu le temps de mener à bien sa dernière entreprise : obliger le gouvernement à signer la paix avec les Etats du Chiapas et le « sous-commandant » Marcos.

Bertrand de la Grange

Vladimir Soloukhine

Un écrivain populaire russe

VLADIMIR SOLOOUKHINE, écrivain russe, est mort à Moscou, vendredi 4 avril, à l'âge de soixante-douze ans, des suites d'un cancer. Né en juin 1924 à Olépino (près de Vladimir), Vladimir Alexeïevitch Soloukhine était un chantre de la nature russe. Fils de paysan, il a passé son enfance dans sa région natale qu'il décrit avec tendresse et précision dans son roman *Une goutte de rosée* (1963, Stock). Après la guerre, il entre à l'Institut littéraire de Moscou dont il sort en 1951. Des récits autobiographiques (*Les arbres naissent droits*, Gallimard, 1968) aux essais (*Lettres du musée russe*, La Table ronde, 1967) en passant par la poésie et les nouvelles, son champ littéraire est vaste. Prix Gorki 1979, poète ou prosateur, il était renommé pour son style lyrique. Considérant que *« les valeurs essentielles sont d'ordre spirituel »*, il se ressourçait chez les classiques russes du XIXe siècle. Journaliste pour les revues *Ogoniok* et *Litteratournaïa Gazeta*, ses récits sont de véritables reportages sur le peuple et les traits du caractère national russe. Dans toute son œuvre, il a toujours su jouer du détail pour décrire, voire critiquer indirectement, le quotidien de la Russie soviétique. Membre du PCUS depuis 1952, patriote convaincu, il abordait dans son roman *La Dernière Marche* (éditions AO Delovoïtsenir, 1995) les éternelles questions sur le destin de la Russie et les origines du mal.

Anne Rodier

NOMINATION

COMITÉ ÉCONOMIQUE DU MÉDICAMENT

Jean-François Bénard, conseiller maître à la Cour des comptes, vient d'être nommé à la tête du Comité économique du médicament où il succède à Jean Marmot. Il occupera à ce titre un poste clef dans les négociations entre les industriels du médicament et les ministères chargés de la santé et de la pharmacie.

[Né le 26 juillet 1943 à Auxerre (Yonne), Jean-François Bénard, polytechnicien, est affecté à la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA, en 1968. Spécialiste de la fiscalité, il assure différentes missions au sein du ministère de l'économie et des finances. Il est détaché en 1980 pour assurer les fonctions de directeur financier de la Société nationale industrielle aérospatiale (Snias). En novembre 1987, il est nommé directeur général adjoint de la SNCF, avant d'en devenir directeur général en septembre 1992. Jean-François Bénard a quitté cette société en mai 1996 à la suite, notamment, de divergences l'opposant à Loïk Le Floch-Prigent.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Véronique et Yves-Antoine FLORI
ont la joie d'annoncer la naissance de

Caroline,

le 28 mars 1997.

350, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

Décès

– Son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Issa DIOP,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président du Conseil économique et social du Sénégal,
président honoraire de la Chambre de commerce du Sénégal,
compagnon de Melvin-Jones.

Les obsèques auront lieu, le vendredi 11 avril 1997, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

– Line,
son épouse,
Daniel,
son frère,
Estelle,
Sylvie et Guy,
Bernard et Françoise,
ses enfants,
Olivier et Gaby,
Anne et José,
Sandrine,
Marie et Gilles,
Guillaume, Antoine et Françoise,
Emmanuelle et Thomas,
ses petits-enfants,
Et ses sept arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 6 avril 1997, du

docteur François HAUSER,
King's Medal of Courage (GB),
Medal of Freedom (EU).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, à Roquefort-les-Pins.

Ses amis sont invités à se retrouver à La Baume-les-Aix, le samedi 12 avril, à 17 heures.

33, rue Emeric-David,
13100 Aix-en-Provence.

– M. Hugues Leclercq,
son époux,
Mathias, Maxime, Anne-Lise (†),
Stanislas,
ses enfants,
Mme Marguerite Pons-Komarnicka,
sa mère,
M. et Mme Michel Leclercq,
ses beaux-parents,
Ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hugues LECLERCQ,
née Mathilde
PONS-KOMARNICKA,

survenu le lundi 7 avril 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 11 avril, à 15 h 30, en l'église Sainte-Geneviève de Gouvieux (Oise), suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Pierre de Chantilly.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Parc des Aigles,
60270 Gouvieux.

– Dieu a rappelé à Lui, dans sa quatre-vingt-dixième année, le 7 avril 1997, en la fête de l'Annonciation,

René MALCOR,
ingénieur général des Ponts et Chaussées,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

De la part de :
Mme René Malcor, née Viviane de Cerner,
son épouse,
M. et Mme Philippe Longueville,
Sophie et Valérie,
Mlle Christine Malcor,
Sandrine, Caroline et Stéphanie Garnier,
M. et Mme Bernard Laborde-Milaà,
Véronique, Arnaud et Nathalie,
M. et Mme Etienne Malcor,
Elodie et Eymeric,
M. et Mme Jean-Marc Morin,
Elisabeth, Gabriel, David,
Joseph et Marie-Anne,
ses enfants et petits-enfants,
Thomas,
son arrière-petit-fils,
Les familles Villard, Burrows,
Crestey, Torrealba, Roux,
Malcor, Dangleterre et Cerner.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 11 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, 254, rue Saint-Martin, Paris-3e.

« A moins de naître à nouveau, nul ne peut voir le Royaume de Dieu. »

2 *bis*, square Henry-Paté,
75016 Paris.

– Le président de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Ses étudiants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 6 avril 1997, de

Pierre-Henri TEITGEN,
professeur émérite de droit public.

(*Le Monde* du 8 avril.)

Anniversaires de décès

– Le 10 avril 1989,

Claire LISLE

s'endormait dans l'espérance de la Résurrection.

Ayez une pensée ou une prière pour elle et pour ceux qu'elle aimait.

– Il y a un an,

Maman

nous quittait.

Elle nous manque à tous.

Jeanne Le Claire-Bouet.

Expositions

Exposition du peintre

Michel BIOT

« La terre et l'eau »,
du 12 avril au 5 mai 1997.

Galerie Artitude,
2-4, avenue Paul-Déroulède,
75015 Paris.

Tous les jours, sauf mardi et mercredi.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Une histoire enfouie pendant plus d'un demi-siècle, celle d'une ville de Floride détruite en 1923 par une horde déchaînée. La ville était noire, la horde blanche. Cette tragédie fait aujourd'hui l'objet d'un livre, d'un documentaire et d'un film de fiction



Le massacre de Rosewood

PARTANT de Chiefland, non loin d'Orlando, en Floride, une autoroute coupe la forêt en droite ligne. Par endroits, les branches s'entrelacent en un dais au-dessus de la route. Ici, un pré a remplacé le bois. Là, le marécage a repris ses droits. Un poteau vert et blanc indiquant « Rosewood » se dresse au bord de la route 24. Deux cents mètres plus loin, un poteau identique marque la sortie de la ville. Entre les deux, rien. Ces poteaux sont tout ce qui reste d'une communauté de trois cents habitants. En janvier 1923, ses résidents furent dépouillés, traqués, lynchés. Le carnage dura cinq jours.

Le cèdre rouge, qui a donné son nom à Rosewood (« Bois de rose »), y abondait jadis. Après la guerre de Sécession, la région attire les bûcherons – blancs comme noirs. On coupe le bois qui sert à fabriquer des crayons. Les réserves s'épuisant, les Blancs émigrent vers les villes voisines. En 1920, Rosewood est presque entièrement noire.

Hormis cette particularité démographique, c'est une bourgade bien ordinaire. Elle compte trois églises, une loge de francs-maçons, une épicerie tenue par John Wright, un des rares Blancs qui soient restés. Certains résidents ont connu la guerre de Sécession, d'autres furent esclaves. A force de travail, ils sont presque tous devenus propriétaires de leur maison et de leur petit commerce. Les autres sont employés à la scierie de Sumner, 5 kilomètres plus loin. Appartenant en quasi-totalité à l'entreprise Cummer et Fils, Sumner n'est peuplée que de Blancs, qui jalousent la prospérité (relative) de Rosewood.

Dans la matinée du lundi 1er janvier 1923, alors que son mari travaille à la scierie, Fannie Taylor, vingt-deux ans et mère de deux enfants, se rue hors de sa maison, le visage tuméfié, hurlant qu'elle a été agressée *« par un nègre »*. Il n'en faut pas plus pour déclencher le drame. Quelques heures auparavant, un forçat noir, Jesse Hunter, s'est évadé de la chaîne de bagnards qui construit la future route 24. Pour les Blancs de Sumner, Hunter est le coupable. Les domestiques noirs de Fannie auront beau dire qu'elle fut tabassée par son « amant de jour » – un ingénieur blanc travaillant au chemin de fer –, on ne met pas en doute la parole d'une femme blanche.

Une foule s'amasse. Réquisitionnés par le shérif, des chiens de chasse suivent la trace de l'agresseur de Fannie jusqu'aux rails qui mènent à Rosewood, puis jusqu'à la demeure d'Aaron Carrier. Malade, alité, celui-ci est entraîné dans un bosquet où on l'interroge. Mais Aaron ne peut parler : franc-maçon, il est tenu par le secret d'entraide entre « frères », quelle que soit leur race. Sous la torture, Aaron finit pourtant par avouer : il a confié l'agresseur – le forçat Hunter, pensent toujours les Blancs – à un autre franc-maçon, Sam Carter, le forgeron, qui l'a emmené en carriole.

Lorsque Carter revient à Rosewood, la horde l'attend. On le pend à une branche, les orteils touchant à peine le sol. On tire légèrement sur la corde jusqu'à ce que ses pieds décollent, on donne du mou pour qu'il puisse répondre ; quand il ne répond pas, on tire à nouveau. Carter cède. Il conduit les hommes et les chiens jusqu'à l'endroit où il jure avoir déposé le fuyard. Les chiens n'en retrouvant aucune piste, Carter est abattu.

La police ne « découvrira » son corps que le lendemain, mardi 2 janvier. Aucun effort ne sera tenté pour appréhender son assassin. Carter aura été tué par *« un ou des inconnus »*.

De Sumner, la rumeur que Fannie Taylor a été non seulement agressée, mais encore violée, se répand dans la région. On vient des comtés voisins, on ratisse la forêt. Jeudi 4 janvier. Le bruit court que Hunter s'est réfugié chez un autre Carrier de Rosewood, Sylvester. On l'aurait parié ! Franc-maçon, professeur de musique, tireur d'élite qui remporte tous les ans le tournoi de tir de Rosewood, Sylvester Carrier a souvent osé tenir tête aux Blancs de Sumner. Il est temps d'en finir avec cet insolent.

Par mesure de sécurité, Sylvester a rassemblé chez lui tous les Carrier de Rosewood. Il envoie les enfants se coucher au premier étage. Ils ne dorment pas encore quand arrivent les premières voitures. De leur chambre, les enfants voient les Blancs se masser devant la maison. Le chien de Sylvester se met à aboyer, il est abattu. Un des Blancs demande à la vieille Sarah Carrier de sortir. Celle-ci, qui les connaît presque tous, les exhorte à rebrousser chemin. Un coup de feu l'atteint à la tête.

Poly Wilkerson, ancien shérif adjoint, et Henry Andrews, un contremaître à la scierie, escaladent les marches qui mènent au porche. D'un coup de pied, Wilkerson défonce la porte, franchit le seuil et se retrouve nez à nez avec le fusil de Sylvester. Celui-ci tire à bout portant, Wilkerson s'effondre.

Sylvester fait feu à nouveau, Andrews s'écroule. Du sang de Blanc a été versé. Le destin de Rosewood est scellé. Des buissons, on tire à tout va. Sylvester rend coup pour coup. Les munitions épuisées, on repart pour Sumner.

LE silence retombe sur Rosewood. Il est plus de minuit. Sur les conseils de Sylvester, enfants et adultes s'enfuient dans les bois, le laissant seul avec le cadavre de sa mère. Courant dans la nuit glacée vêtus de leurs pyjamas ou de leurs chemises de nuit, ils réussiront pendant trois jours, sans feu pour se chauffer, sans rien à manger, à échapper aux Blancs qui ratissent la forêt.

Mis au courant des « troubles », le gouverneur Cary Hardee demande par télégramme au shérif Robert Walker s'il faut lui envoyer la garde nationale. La réponse tardant à venir, il part chasser la grouse. Le soir, il trouve un câble de Walker l'informant qu'il contrôle la situation.

Dès l'aube du 5 janvier, ceux de Sumner repartent pour Rosewood. Alertés par un journal de Miami qui parle de « guerre raciale », des Blancs armés sont venus en renfort de toute la Floride. On encercle la demeure des Carrier, la fusillade reprend. Soudain, on cesse de tirer de la maison. Silence. La meute s'approche, elle découvre, à l'intérieur, le cadavre de Sarah et celui d'un homme, qu'elle présume être Sylvester. On détruit le mobilier, on arrache les photos accrochées au mur, on met le feu à la maison qu'on regarde se consumer. Mais ça ne suffit pas. Remontant à bord d'une draisine la voie ferrée qui traverse Rosewood, une poignée d'hommes incendie les maisons, l'école, les églises, la loge maçonnique. Bétail, chevaux, chiens – et fuyards – sont massacrés.

Certains Blancs s'opposent à la populace. John Wright, l'épicier, cache plusieurs enfants chez lui. Deux cheminots, William et John Bryce, s'arrangent pour faire passer un train par Rosewood, tard dans la nuit du vendredi. Prévenus par Wright, les rescapés se massent le long des rails. Le train ralentit au maximum, les femmes font grimper les enfants, se hissent à leur suite. Aucun homme n'est autorisé à monter : le risque serait trop grand. Pour tout le monde.

Samedi et dimanche, la violence continue. Après la messe, les Blancs de Sumner brûlent systématiquement les maisons épargnées la veille et l'avant-veille. Seule celle de John Wright, en contrebas, reste intacte. Officiellement, le nombre des victimes de Rosewood ne s'élèvera qu'à huit. On a longtemps parlé d'une fosse commune, où d'autres cadavres furent jetés. Elle n'a jamais été retrouvée – on ne l'a jamais vraiment cherchée non plus.

Comment cela a-t-il pu arriver ? Prohibition, bars clandestins et charleston, telle est l'image qu'on a de l'Amérique des *Roaring Twenties*. Dynamique, énergique, créative, elle est la seule nation industrielle épargnée par la première guerre mondiale. La Bourse connaît une activité intense, le dollar a remplacé la livre sterling comme monnaie de référence.

Chez les survivants, on s'interdit presque de parler de Rosewood. On a honte de s'être laissé traiter comme des bêtes

Il y a un autre visage à l'Amérique des années 20 : celui de la haine raciale, de l'intolérance qui montent les campagnes contre les villes *« immorales et athées »*. S'en prenant aux immigrants, aux minorités ethniques, et surtout aux Noirs. Plusieurs facteurs socio-économiques entrent en ligne de compte. La migration noire vers le Nord prive les Blancs du Sud d'une main-d'œuvre à bon marché. Rentrant d'une guerre destinée *« à protéger la démocratie »*, des milliers de soldats noirs retrouvent, après les médailles et les parades, une Amérique blanche déterminée à remettre l'Amérique noire *« à sa place »*. Ils réclament plus de droits et plus de liberté. Dans le Sud, on parle de *« résistance à l'autorité »*, d'une *« révolte noire »* qu'il est urgent d'étouffer dans l'œuf.

D'autant que, depuis 1915, le Ku Klux Klan a repris du poil de la bête. Glorifié par D. W. Griffith dans *Naissance d'une nation*, comptant jusqu'à trois millions de membres, dont des politiciens et des magnats de la presse, il contrôle sept Etats du Sud. En Floride, un grand jury spécial, composé uniquement de Blancs, ne trouvera rien qui permette d'inculper qui que ce soit pour la destruction de Rosewood. L'affaire sera étouffée puis, un lynchage chassant l'autre, oubliée.

Jusqu'à ce que, un demi-siècle plus tard, un journaliste curieux – et Hollywood – s'en mêle. En 1982, Gary Moore, trente-deux ans, prépare un article sur le tourisme dans la région pour le *St. Petersburg Times*. Au hasard d'une conversation, une vieille dame fait allusion à un massacre. C'est le début d'une obsession qui durera dix ans. Recueillant des récits fragmentaires dans les archives municipales et dans les bibliothèques, Moore se met en quête de témoins.

Difficile. Les familles de Rosewood ont émigré. Chez les survivants, on s'interdit presque de parler de Rosewood. On craint encore les représailles. On a honte de s'être laissé traiter comme des bêtes. Moore réussit pourtant à en rencontrer une vingtaine. Deux survivantes rompent plus ouvertement le silence. Un cabinet d'avocats est alerté. L'un d'eux, chargé des dossiers *pro bono*, est intrigué. N'étant jamais intervenu pendant la semaine sanglante, ayant donc failli à *« protéger la vie des individus et leurs propriétés »*, l'Etat de Floride, estime-t-il, peut être tenu pour responsable.

EN prenant pour modèle les demandes de réparation présentées par les Américains d'origine japonaise internés durant la deuxième guerre mondiale, l'avocat s'adresse au pouvoir législatif, réclamant le vote d'une loi permettant d'indemniser les victimes de Rosewood.

Le passage à la télévision des deux survivantes incite les autres à se découvrir : ils seront inclus dans l'action en justice. Le 24 mars 1994, après deux ans de discussions, de négociations, de commissions, la loi est votée à la Chambre des représentants de l'Etat de Floride. Par soixante et onze voix contre quarante, elle octroie à chaque survivant 150 000 dollars et crée une bourse d'études pour tous les descendants. L'une d'entre eux, Arnett Doctor, est une des sources principales du livre de Michael d'Orso, *Like Judgment Day*, publié par Berkely Books. Cité dans un documentaire coproduit par le réseau ABC, Doctor fut aussi conseiller du réalisateur John Singleton sur le film qu'il vient de consacrer au massacre. Présenté en première mondiale au Festival de Berlin, *Rosewood*, produit par un grand studio, est à l'affiche depuis le 21 février dans les multiplexes américains.

John Singleton, vingt-neuf ans, a été élevé à South Central, le ghetto noir de Los Angeles. Ses trois films précédents – *Boyz'n'the Hood, Poetic Justice* et *Higher Learning* – se déroulent en milieu urbain. Il n'avait jamais mis les pieds dans le Sud, aucun membre de sa famille n'a vécu sous « Jim Crow » (les lois raciales de l'époque). Une rencontre en Floride avec les survivants lui fait ressentir ce que fut la vie sous ces lois. Quand ceux-ci lui disent : *« N'ajoute rien, n'ôte rien, raconte simplement ce qui s'est passé »*, Singleton décide de plonger.

A deux heures du lieu où se déroula le massacre, Rosewood et Sumner seront reconstituées jusque dans le moindre détail.

Et l'on prend comme un grand coup de poing à l'âme le choc de la violence raciale, l'*« obscénité »* de cette violence. Le personnage de John Wright, qu'incarne Jon Voight, force au rapprochement avec Oskar Schindler, autre héros d'une autre guerre raciale. Comme Steven Spielberg pour *la Liste de Schindler*, qu'il reconnaît avoir pris pour modèle, Singleton dit avoir tourné *Rosewood « parce qu'on ne peut pas, il ne faut pas oublier »*. Et tant pis pour ceux qui, comme certains députés de Floride, estiment que si Rosewood fut une tragédie, c'est aussi *« de l'histoire ancienne »*.

Vraiment ? Récemment, plusieurs églises noires étaient incendiées dans le Sud. Le 1er janvier 1993, soixante-dix ans, jour pour jour, après le début du massacre de Rosewood, trois hommes blancs, toujours en Floride, ont kidnappé un Noir, l'ont emmené dans un champ, l'ont aspergé d'essence, puis brûlé. Près du cadavre consumé, un mot griffonné : *« Un nègre de moins, et ce n'est pas fini. »* Signé : *« K.K.K. »*

Henri Béhar
Dessin : Daniel Maja

Idées fausses sur le Tibet

par Odon Vallet

LES changements de pouvoir en Chine vont-ils affecter l'avenir du Xizang, ce « Trésor de l'Ouest » mieux connu en Occident sous le nom de Tibet ? La question tibétaine est d'autant plus complexe qu'il y a plusieurs Tibets. Le Tibet administratif est une région autonome de la République populaire de Chine, qui s'étend sur 1 220 000 km² et compte environ 2 300 000 habitants. Le Tibet historique comprend, outre cette zone centrale, des territoires situés dans les provinces chinoises du Quinghai, du Sichuan, du Gansu et du Yunnan : il couvre 3 000 000 de km² et compterait 4 500 000 habitants.

Le problème tibétain n'est donc pas du seul ressort de Pékin : il intéresse des autorités provinciales qui auront leur mot à dire dans tout règlement politique.

L'influence culturelle du Tibet s'étend sur une zone encore plus vaste (environ 3 500 000 km² pour une dizaine de millions d'habitants) puisque aux entités précédentes s'ajoutent des régions situées en Inde (comme le Sikkim et le Ladakh), au Népal et au Bhoutan, dont la langue et la religion sont venues du Tibet. Les problèmes tibétains sont donc inséparables des relations entre la Chine et l'Inde.

Ce qu'on nomme culture tibétaine est devenue, au fil des siècles et des migrations, une culture de l'Himalaya, ce « domaine des neiges » qui accueille, sur ses deux versants, des populations ayant une foi et un passé communs. Le parallèle avec le Pays basque est frappant : comme les frontières de la culture tibétaine, celles de l'identité basque chevauchent deux grands pays (la France et l'Espagne), se jouent de la ligne de crête pyrénéenne et ne coïncident pas toujours avec les limites des collectivités locales : le Ladakh tibétain (ou « petit Tibet ») ne se confond pas plus avec une province indienne que le Pays basque français avec le département des Pyrénées-Atlantiques.

Sur un mode plus dramatique, le sort des Tibétains évoque celui des Kurdes, population montagnarde habitant sur le territoire de plusieurs Etats et dont l'avenir est considéré par Ankara comme un problème intérieur turc. Pékin voudrait aussi réduire le Tibet à une affaire intérieure chinoise en le repeuplant massivement par des Han, l'ethnie majoritaire de l'ancien empire du Milieu. Mais la géographie humaine diffère des cartes politiques dès lors que les déplacements de population relèvent de l'arbitraire.

On ne saurait pourtant dénier toute légitimité à la présence chinoise au Tibet. Par la convention de Pékin du 27 avril 1906, la Grande-Bretagne reconnaissait la « suzeraineté » chinoise au Tibet, suzeraineté confirmée, en 1907, par un accord anglo-russe. Toutefois, en 1913, le 13ᵉ dalaï-lama rompit ce lien de vassalité et proclama l'indépendance du Tibet. Comme le droit international ne reconnaît plus la notion d'Etats-vassaux, la question de la souveraineté chinoise n'est pas simple à résoudre. D'autant que la Chine dispose d'un siège permanent (et donc d'un droit de veto) au conseil de sécurité de l'ONU et peut bloquer toute solution diplomatique qui n'aurait pas son agrément.

> Dans une Europe sécularisée, le dalaï-lama fait figure d'éveilleur spirituel, même s'il n'a autorité que sur moins de 1 % des bouddhistes du monde

L'actuel dalaï-lama (14ᵉ du nom) est conscient des risques de blocage et cherche en Europe les soutiens politiques et médiatiques que lui valent son titre de Prix Nobel de la paix (1989) et son incontestable rayonnement spirituel. Mais cette dimension religieuse du *« Maître à la sagesse aussi grande que l'océan »* recouvre bien des conflits théologiques. L'Occident les ignore souvent, persuadé que la méditation bouddhique n'engendre que la sérénité. Mais le bouddhisme tibétain n'a pas toujours été un modèle de non-violence et les écoles rivales ont souvent réglé leurs comptes de manière musclée, par l'intermédiaire des *« dop-dop »*, leurs moines-soldats. Aujourd'hui encore, le bouddhisme tibétain est le révélateur d'une triple division au sein de la communauté bouddhique mondiale.

D'abord, le dalaï-lama n'est le chef spirituel que de l'une de ces quatre écoles (celle des Gelugpa, ou « vertueux »), les trois autres conservant leur propre hiérarchie et leur propre discipline. Ce titre de dalaï-lama fut accordé en 1578 par le prince mongol Altan Khan (qui exerçait un protectorat sur le Tibet) puis confirmé par les empereurs chinois qui prirent la suite des Mongols au début du XVIIIᵉ siècle : les puissances occupantes entendaient n'avoir qu'un seul interlocuteur religieux comme les empereurs romains ne voulurent qu'un responsable chrétien, l'évêque de Rome. C'est ainsi que le pouvoir du dalaï-lama évoqua de plus en plus celui du pape, Etats pontificaux compris, et que, jusqu'en 1959, le Tibet devint une théocratie.

Ensuite, le bouddhisme tibétain est l'une des composantes du lamaïsme, branche du bouddhisme présente dans les régions himalayennes, en Mongolie et en Chine, qui bénéficia longtemps du soutien des souverains chinois : le temple des lamas de Pékin est d'ailleurs un ancien palais impérial où l'empereur Yongzheng (1723-1736) venait se recueillir devant les cendres de son père. Le pouvoir de Pékin s'est toujours reconnu un rôle de protecteur et de surveillant de ce bouddhisme, considérant que le dalaï-lama, comme les autres dignitaires religieux, lui devait allégeance.

Enfin, le lamaïsme est lui-même une tendance minoritaire du bouddhisme, religion fondamentalement égalitaire et dépourvue de hiérarchie. Or les lamas, « ceux qui se tiennent plus haut », exercent un ascendant spirituel, comparable à celui des gourous indiens, et beaucoup plus fort que celui des moines ordinaires. Les rivalités entre le dalaï-lama, manifestation du bodhisattva (« être éveillé ») de la miséricorde, et le panchen lama, manifestation du Bouddha de la lumière infinie, sont donc peu compréhensibles pour la majorité des bouddhistes. Quant aux tulku, ces réincarnations de grands maîtres défunts dans de jeunes enfants, popularisées, en Occident, par le film de Bernardo Bertolucci *Little Buddha*, ils sont propres au bouddhisme tibétain. Celui-ci, qui est un syncrétisme de bouddhisme, d'hindouisme et de religion bön (un vieux culte local), demeure assez isolé au sein du bouddhisme asiatique.

C'est l'inverse en Occident, au point qu'on y compte désormais plus de bouddhistes « tibétains » qu'au Tibet. Une culture et une religion menacées de disparition dans leur pays d'origine trouvent une nouvelle jeunesse à des milliers de kilomètres de là, un peu comme le christianisme, déclinant en Europe, prospère en Inde.

Le Tibet comptait, avant 1950, plus de 500 000 moines, soit 30 % de la population masculine (un record mondial !), dont il ne reste aujourd'hui que quelques milliers en raison, notamment, des persécutions chinoises. Mais des dizaines de monastères tibétains ouvrent en Dordogne, Auvergne, Bourgogne ou Savoie, où les moulins à prières remplacent les chapelets et les robes des moines les soutanes des prêtres.

Dans une Europe sécularisée, le dalaï-lama fait figure d'éveilleur spirituel, même s'il n'a autorité que sur moins de 1 % des bouddhistes du monde. Ses qualités théologiques et politiques en font le porte-parole d'un renouveau religieux et d'une défense des droits de l'homme, le successeur de Jean Paul II dans le rôle de témoin d'une nation opprimée par une puissance athée. Mais l'avenir du Tibet se joue encore plus en Asie, où l'amélioration des rapports entre la Chine, le Pakistan et l'Inde pourrait faciliter un règlement négocié des conflits himalayens et un meilleur respect de l'autonomie du Tibet dans un ensemble chinois rénové.

***Odon Vallet** enseigne aux universités Paris-I et Paris-VII.*

Des habits neufs pour les arts primitifs

par Jean-Pierre Barou et Sylvie Crossman

AVEC son projet de Musée des arts premiers au moment même où les sociétés non occidentales annoncent *« la fin de l'ère des musées »*, la France se trompe d'époque.

Résumons l'enjeu. Il s'agit de remplacer deux institutions parisiennes d'inspiration coloniale par cette seule institution, place du Trocadéro. Un fonds de quatre cent mille objets, voilà toute l'histoire des cultures non occidentales résumée et revalorisée. Au Louvre, quelques pièces de choix, prises sur ce butin, allécheront le chaland.

Il y avait urgence, à en croire un conservateur français en charge de ces arts, qui écrit que *« les sociétés traditionnelles semblent programmées pour disparaître rapidement »*. Les plus avisés préconisent l'avènement de l'*« ethnoesthétisme »*, une discipline conviviale regroupant l'anthropologie et l'art, qui s'affrontaient hier encore. Petit détail : en 1897, l'anthropologue Franz Boas commettait l'étude *L'Art décoratif des Indiens d'Amérique du Nord*, considérée comme le texte fondateur de cette anthropologie de l'art qu'on redécouvre aujourd'hui, opportunément.

L'entreprise n'émeut guère les premiers intéressés. *« Vous nous avez nourris de vos mythes anthropologiques – théories sur nos hordes, nos tribus, nos mythes de parenté, nos affiliations spirituelles primaires... – jusqu'à la nausée »*, lance l'Aborigène d'Australie Marcia Langton. Encore une *« primitive acculturée »* ? Pas vraiment. Cette universitaire en charge du département d'études aborigènes de l'université du Territoire du Nord, à Darwin, est aussi membre du Conseil de réconciliation créé en 1991 par le Parlement australien.

Même son de cloche sur l'autre rive du Pacifique. Cette fois, c'est un Indien Navajo, Harry Walters, professeur au Navajo Community College, la grande université indienne de Tsaile, en Arizona, qui ironise : *« Nous ne voulons plus être étudiés. »* Si, paradoxalement, cette Aborigène et cet Indien sont devenus anthropologues, c'est pour détourner l'anthropologie de son cours, nous obliger à regarder en face les *« primitifs »* tels qu'ils sont aujourd'hui : pas, comme le répète Marcia Langton, *« la version tronquée, châtrée, de votre système socio-culturel »*, mais des survivants à part entière et même des vivants, qui attendent, somme toute, peu de choses de nous.

« Il est difficile d'imaginer que l'anthropologie – science de l'homme fondée sur une vision dominante du soi – puisse être née ailleurs qu'en Europe et en Amérique, conséquence d'une certaine idée de l'universalité. Il en va de même pour les musées, qui s'arrogent non seulement le droit, mais le devoir, de représenter les autres », renchérit de Santa Cruz, en Californie, Virginia Dominguez, une universitaire américaine de sang mêlé. La boucle paraît bouclée quand, lors d'un colloque, dans cette ville, portant justement sur *« la notion de sauvetage ethno-muséographique »*, une participante asiatique, Minh-Ha Trinh, cite un initié africain – oui, ils dialoguent même entre eux, à notre barbe ! – : *« Rien dans l'univers n'est surnaturel, tout est naturel, le surnaturel est une invention anti scientifique de l'Occident, la preuve de son incapacité à saisir l'esprit de la matière et l'âme des êtres, à les distinguer de l'énergie de la matière. »*

Le *« surnaturel »* continuera, dans ce musée, à étiqueter ces mondes. Pourquoi continuer de faire appel à nos interprètes ethnologues sinon parce que les « primitifs » baignent dans un contexte tribal, local, qui les distancie des valeurs scientifiques, universelles ? Seules les « formes », avec l'attrait qu'elles exercent sur nos artistes, nos amateurs d'art, sont rédemptrices et universelles.

Si ces sociétés portent aux œuvres d'art un soin si jaloux, c'est qu'échappant aux seules lois du regard elles incarnent, magnifient des savoirs auxquels nos consciences d'Occidentaux n'ont pas eu accès. Certes, Claude Lévi-Strauss, cet ethnologue hors du commun, déclarait en 1952, devant l'Unesco, que *« l'Orient et l'Extrême-Orient possèdent sur l'Occident une avance de plusieurs millénaires »* pour ce qui est des rapports entre le physique et le moral.

> Prenons garde, avec notre Musée des arts premiers, de ne pas devenir les premiers des primitifs de demain

C'est un vrai saut de conscience, et non un simple saut du regard, qu'exige un lieu propice au XXIᵉ siècle. Une conscience qui serait assez ouverte pour ne plus juger surnaturels des savoirs « autres » ; assez libre pour repenser les notions d'universalité, d'histoire, de progrès, d'origines ; assez intrépide pour « décentrer » le sujet occidental ; assez ample pour cesser d'opposer nature et culture, ancêtres et contemporains ; assez généreuse pour admettre l'éphémère, rendre à l'art sa fonction de don et rappeler la grandeur immémoriale du sujet humain.

A cette condition seulement, nous pourrons déconstruire le musée, structure par excellence du regard – fondement de notre culture –, au profit d'un lieu qui ressemblerait plutôt à une université. Là, œuvres à l'appui et sans exclure le public, des initiés de nos mondes comme des leurs dialogueraient de discipline à discipline sans surveillants ni miradors. Un lieu ouvert, nomade, où les savoirs se féconderaient mutuellement.

A Kykotsmovi, les Hopis, à Window Rock, les Navajos, à Canberra, les Aborigènes, à Vancouver, les Kwakiutls ont déjà commencé de bâtir ces lieux du futur. Prenons garde, quant à nous, avec notre Musée des arts premiers, de ne pas devenir les premiers des primitifs de demain.

***Jean-Pierre Barou** et **Sylvie Crossman** sont commissaires d'expositions indépendants.*

Sous les dessous

par Henri-Michel Gautier

DEPUIS le 20 mars, nous sommes de nouveau seuls. Le monde s'est retiré. De New York à Delhi, on ne parle plus de la France. Jusqu'en juillet prochain. Quand les collections de haute couture vont prendre le relais des défilés de prêt-à-porter, attirant à Paris les télévisions du monde entier. C'est ainsi, on est rarement apprécié pour les qualités qu'on s'accorde : nous qui avons tant de leçons à donner à l'univers, c'est pour nos « chiffonniers » – et nos cuistots – que l'univers nous aime.

Rien n'était pourtant joué. Il y a quinze ans à peine, la mode était un sujet de mépris, pour sa futilité ou son caractère élitiste. Elle a pris sa revanche, revanche qui correspond exactement à la victoire de la société marchande. Ses adversaires, clercs marxistes ou imprécateurs réactionnaires, étant présentement empêchés, elle est soudain devenue une religion universelle. Mᵐᵉ Gorbatchev fait ses emplettes chez Harrod's et la mode envahit les rues, colonise boutiques et écrans, et tient rubrique dans les journaux dits *« sérieux »*. Cette passion nouvelle a ses grand-messes ferventes, les défilés parisiens de haute et de moyenne couture, ses chapelles concurrentes, Milan, New York ou Londres, et ses grands prêtres qui égrènent devant les caméras de douloureux poncifs sur les mystères de la création ou bien ceux de la femme.

George Darwin, armé des théories de son génial papa, avait publié en 1872 une curieuse étude sur la question. Il y défendait que la *« création »* de mode avait une part bien modeste dans l'évolution du vêtement. Soumise aux nécessités impérieuses de l'adaptation, la mode se contenterait plutôt de décliner la palette *« des restes d'anciens états de développement »*. *« L'habillement de la femme*, ajoutait-t-il, *conserve une grande similitude d'une époque à l'autre, tout en montrant une grande instabilité dans les détails. »*

Ces remarques ont de quoi faire s'esclaffer une *fashion victim* d'aujourd'hui. Il lui suffit de songer aux robes de son arrière grand-mère. Seul un mauvais esprit pourrait lui objecter que le bouleversement des modes de vie depuis un siècle a peut-être été autrement déterminant dans l'évolution du vêtement féminin que ce ballet de robes qui montent puis descendent, de corsets qui vont et reviennent, de manches ici, puis là, de ces mille variations commentées chaque saison avec les mêmes hyperboles par les mêmes diaconesses de magazines.

Incantations d'autant plus irréelles que la haute couture – péniblement singée par la frange supérieure du prêt-à-porter – atteint à l'universelle reconnaissance quand sa nécessité économique s'efface, faute de clientèle. Il faudrait admettre alors – on en frémit – que, sous sa faillite en tant qu'activité réelle, et donc « créatrice », la haute couture se soit vu accorder un autre statut : celui ô combien nécessaire de produit d'appel. Ce dont s'inquiétait récemment un Yves Saint Laurent quand, en bon artisan, il déclarait au magazine allemand *Focus* : *« Je trouve très dangereuse la voie prise par la couture. Ceux qui sont allés chercher Galliano n'ont aucunement l'intention de vendre de la couture mais des parfums et des licences. »*

Au-delà des querelles de coteries ou des questions de *« synergies de groupe »*, l'exaspération d'un Yves Saint Laurent témoigne aussi de son embarras devant un fait inédit : c'est bien à l'heure où la couture n'est plus un artisanat, mais une industrie mondiale, qu'une haute couture sans clientèle se voit offrir le rang d'un art, avec musées et collections. A l'heure où il suffit de se promener dans la rue pour constater, sous le détail, l'extraordinaire et universelle banalisation du vêtement.

Les tailleurs ont disparu, et les couturières (et les ménagères à tricot), au profit du prêt-à-porter (le vrai...) usiné, infiniment pareil, distribué en chaînes de boutiques et en hypermarchés. Pauvre consommateur, dépossédé, solitaire, inquiet par nature. Privé de toute participation active dans la confection de ses vêtements, affolé devant un « choix » sans option, il a – et il aura de plus en plus – besoin d'un petit remontant symbolique, d'une médiation, d'un soutien.

La haute couture s'y prêtera volontiers, épaulée et parodiée par sa succursale en prêt-à-porter de luxe, dont les défilés bavards ont pour principal effet d'écouler des tonnes de petites-robes-noires dans les catalogues de vente par correspondance. En bon clip publicitaire, ces exhibitions habilleront de glamour une tendance autrement lourde, l'uniformisation implacable du vêtement par la couture industrielle. Ce bel écrin, c'est encore en France qu'il s'entrouvre, malgré la concurrence. Nous pouvons en être légitimement fiers. Et puis, entre Darwin junior et Claudia Schiffer, le choix est vite fait. Claudia Schiffer est irréfutable.

***Henri-Michel Gautier** est écrivain.*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La méthode Bayrou

ENFIN ! Il aura donc fallu plus de quatre ans pour que François Bayrou parvienne à conclure un accord sur la réforme de l'université. Quatre ans, c'est beaucoup – le ministre de l'éducation a d'ailleurs, à cette occasion, dépassé le record de longévité établi à ce poste par Lionel Jospin. La durée et la recherche du consensus sont des éléments clés de la méthode Bayrou. Celle-ci a finalement conduit à un exploit : le vote, dans la nuit du 8 au 9 avril, par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) d'une véritable réforme. Pas un seul syndicat n'a voté contre son projet. Comprenne qui pourra, à commencer par certains de ses collègues du gouvernement confrontés à des négociation difficiles, à l'hôpital par exemple...

François Bayrou a un avantage non négligeable : il n'est pas membre du RPR. Cela lui vaut, de la part des organisations syndicales de gauche, très puissantes dans l'éducation nationale, une bienveillance sur laquelle il joue à merveille. L'impression d'un grand écart permanent entre, d'un côté, un Jacques Chirac obnubilé par l'urgence de réformer l'université et, de l'autre, des syndicats attachés à obtenir des mesures concrètes ne remettant pas en cause fondamentalement le système éducatif, ne doit pas faire illusion : la *« patte Bayrou »* est aussi celle des organisations syndicales de gauche avec qui le ministre a établi une cogestion des dossiers.

Sur le fond, que penser de la réforme ? Elle se situe dans la droite ligne de celle de Lionel Jospin de 1992. Elle y apporte un certain nombre d'évolutions positives. Désormais, la règle commune s'applique à tous, y compris pour les études de droit, même si le ministre leur a accordé quelques dispositions dérogatoires. Les mécanismes de réorientation mis en place dès le premier semestre constituent des pistes intéressantes, bien qu'il ne s'agisse pour l'heure que d'expérimentations. De la même manière, l'assouplisement des règles de contrôle des connaissances devraient satisfaire les étudiants.

Restent deux interrogations majeures : comment cette réforme sera-t-elle mise en œuvre ? A l'évidence, François Bayrou aura quitté la rue de Grenelle lorsqu'il s'agira, pour les présidents d'université et les enseignants de mettre réellement en pratique ces nouvelles mesures. Quel sera leur degré d'implication et de motivation ? L'autre incertitude concerne, bien sûr, les crédits dont disposeront les universités pour la réforme. Cherchant visiblement à gagner du temps – une fois encore – et conscient que, sur ce point-clé, il n'avait rien obtenu de la part de Bercy, François Bayrou a simplement indiqué qu'il allait procéder, d'ici à la fin juin, à une estimation des besoins. *« Depuis Edgar Faure, je n'ai jamais vu un homme politique aussi malin »*, commentait cette nuit l'un des négociateurs. Il ajoutait : *« Mais Edgar Faure avait, lui, une vraie vision de l'éducation. »*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Associations musicales en danger

LE MONDE des musiciens s'est grandement ému ces dernières semaines à la nouvelle d'une menace pesant sur nos associations parisiennes de concerts symphoniques. Deux d'entre elles – et il y en a quatre – allaient, disait-on, être condamnées à disparaître parce que la direction du budget refusait les crédits qui leur sont donnés par l'Etat sous forme de subventions, et sans lesquelles elles ne peuvent vivre. Si le péril est écarté provisoirement, il n'est pas complètement évanoui. Les crédits ne sont accordés que pour six mois.

A l'heure présente, les quatre sociétés (Concerts du Conservatoire, Colonne, Lamoureux et Pasdeloup) donnent ensemble, par an, environ cent vingt-cinq concerts ordinaires. Dans ce chiffre n'entrent pas les galas, manifestations exceptionnelles occasionnées par la venue de solistes ou de chefs d'orchestre internationaux. Dans ces concerts, les programmes sont, pour au moins un tiers, réservés à la musique française.

Croit-on que notre école nationale aurait pu opérer ce redressement qui, depuis une soixantaine d'années, l'a mise à la tête du mouvement musical contemporain, si les compositeurs de chez nous n'avaient trouvé ici même tant d'occasions d'être joués ? Les maîtres que furent Debussy, Fauré, Paul Dukas, Maurice Ravel, Albert Roussel – pour ne parler que des morts –, quelle action fécondante eut sur leur production cette facilité offerte par nos associations pour faire connaître leurs ouvrages !

René Dumesnil
(10 avril 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'euro, si proche et toujours si incertain

L'EURO est une aventure, au sens premier du terme. Il est, pour l'Europe, un voyage inédit vers l'inconnu, un parcours plein d'imprévus et de risques. Si les opposants à la monnaie unique en ont toujours été convaincus, les *« maastrichtiens »* les plus fervents seraient-ils en train de le constater à leur tour ? Un étrange climat régnait en tout cas, samedi 5 avril, au colloque organisé à Paris par la Fondation Saint-Simon et le CEPR (Centre for Economic Policy Research), un réseau d'économistes européens. Industriels, banquiers et économistes : tous les participants, ou presque, avaient été des fermes partisans du traité de Maastricht. A quelques mois des échéances, leurs débats sur l'euro révélaient, sinon un réel désarroi, en tout cas de grandes incertitudes et déjà quelques déceptions. *« On n'y comprend rien »*, résumait même, en guise de conclusion, l'un des plus fervents du cénacle.

Dans le plaidoyer initial en faveur de la monnaie unique, l'euro était paré, on s'en souvient encore, de toutes les vertus. Il devait être un facteur de dynamisme et de stabilité sur le Vieux Continent, un moyen pour l'Europe de retrouver des marges de manœuvre dans la conduite de sa politique économique, une arme pour renforcer le marché unique, un instrument, enfin, au service d'un modèle social européen. Sur chacun de ces points, et *« si proche du but »*, le doute s'est donc installé, même parmi les *« maastrichtiens »*.

La stabilité ? La création de l'euro supprimera, certes, pour les entreprises comme pour les particuliers, l'instabilité liée aux variations de change entre les monnaies locales. L'économie européenne fonctionnera comme *« une économie fermée »*, un peu comme l'économie américaine aujourd'hui. Elle risque pourtant d'avoir à souffrir d'une plus grande *« volatilité »* de sa monnaie vis-à-vis des autres devises, du dollar notamment.

Il n'est pas certain ensuite que l'euro attire les investisseurs, européens ou autres. Il n'est pas sûr non plus que l'euro s'imposera comme une grande monnaie de réserve – à côté du billet vert. Euro fort, euro faible ? L'échange d'arguments a démontré que, là encore, les deux scénarios sont possibles. La souveraineté des nations ? L'Union économique et monétaire (UEM) devait permettre aux pays européens de retrouver des marges de manœuvre. Compte tenu de l'architecture adoptée, elle risque plutôt de contribuer à *« rigidifier »* les instruments disponibles, à limiter les espaces de liberté de chacun. Si les Etats vont renoncer à l'arme monétaire, ils semblent aussi acquis à l'idée d'abandonner l'arme budgétaire. Le pacte de stabilité pérennise, inutilement aux yeux de certains, les contraintes de Maastricht.

Les inégalités ? L'euro devait favoriser une plus grande harmonisation à l'intérieur de l'Europe. Il menace, au contraire, d'accroître les inégalités. Les industriels, commerçants et banquiers présents étaient à ce sujet unanimes, sans être capables, pourtant, de bien distinguer ce qui relève de la création de l'euro *stricto sensu* et ce qui renvoie, plus généralement, à la mondialisation. A leurs yeux, la monnaie unique est *« un détonateur pernicieux et profond pour les entreprises »*, *« un terrible accélérateur de concurrence »*. L'UEM va accroître, *« d'une manière fantastique »*, la compétition non seulement entre les entreprises, mais aussi entre les Etats, entre leurs systèmes sociaux et fiscaux, entre les places financières et entre les travailleurs eux-mêmes.

RENONCEMENTS

Un banquier annonçait ainsi que s'il avait une certitude, c'est que, *« avec l'euro, les Français allaient être obligés de payer leurs chèques »*. Un publicitaire racontait comment la possibilité pour les consommateurs comme pour les salariés de comparer les prix et les salaires, exprimés partout en euros, allait profondément perturber les jeux anciens. Un industriel indiquait comment il allait, enfin, pouvoir spécialiser ses usines en fonction des écarts de coûts qui subsistent entre les pays du Vieux Continent. Ceux-ci restent considérables : si le coût horaire est à l'indice 100 en France, il est, dans son groupe, de 125 en Belgique, 115 en Allemagne, mais de 70 en Espagne et au Royaume-Uni et... de 25 en Pologne. Dans une première étape, donc, l'euro pourrait ainsi conduire à des *« inégalités croissantes entre espaces régionaux »*.

L'euro protégera-t-il au moins l'Europe des maux de l'Amérique ? Rien n'est moins sûr. Les *« maastrichtiens »* en colloque en arrivaient même à l'idée qu'il pourrait s'avérer comme le plus redoutable *« instrument de l'américanisation »* de l'Europe. *« Les entreprises ayant la politique sociale de leurs actionnaires »*, selon l'expression d'un participant, *« les sociétés européennes seront conduites à se soumettre aux lois de leurs actionnaires dominants »*, c'est-à-dire des Américains, expliquait un industriel. *« Le capitalisme européen sera de plus en plus soumis à la financiarisation et aux normes anglo-saxonnes »*, confirmait un banquier.

Le constat, désabusé, de ces partisans de l'euro cache en réalité, chez certains d'entre eux, une grande déception à l'égard des politiques. Si, à leurs yeux, l'euro risque de ne pas tenir ses promesses, c'est que les élus européens n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de ce qu'aurait dû être la construction européenne. Les politiques s'apprêtent à céder, sans contrepartie, leur pouvoir à une Banque centrale indépendante bien trop puissante. Ils se refusent à organiser les solidarités nécessaires, à renforcer, par exemple, le budget européen. Ils ont renoncé à une approche plus résolument fédéraliste, la seule peut-être qui aurait pu faire de l'euro la clé d'une Europe stable, souveraine et porteuse d'un modèle original.

Erik Izraelewicz

Les gens *par Kerleroux*



La tentation de la dissolution

Suite de la première page

Tributaire d'exportations florissantes, la croissance de l'économie française – sur laquelle le gouvernement n'a pas révisé sa prévision, prudente, de 2,3 % pour 1997 – est à la merci d'un environnement monétaire moins sympathique, voire du « coup de tabac » boursier que redoutent les observateurs. Alors que la croissance américaine est entretenue de l'intérieur, la reprise française n'est alimentée ni par la consommation ni par l'investissement. Une baisse du dollar pourrait suffire à entamer les positions des exportateurs sur les marchés où Jacques Chirac les invite sans relâche à aller *« chercher la croissance »*.

En tout état de cause, le niveau de croissance espéré ne pourra pas suffire à limiter la progression du chômage, dont les experts prévoient qu'il pourrait atteindre 12,9 % de la population active au milieu de l'année 1997. Or les moyens dont dispose le gouvernement pour soutenir l'activité ou pour aider l'emploi sont réduits. Jean Arthuis a indiqué au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », le 6 avril, que l'aide à l'investissement qu'il prépare à la demande du chef de l'Etat ne dépassera pas 1 milliard de francs. Quant aux allègements de charges, le dispositif prévu dans le « plan textile » se heurte à la Commission européenne, qui proscrit les mesures ayant pour effet de transférer le « mistigri » du chômage, dans un secteur industriel donné, d'un pays à l'autre.

On passe ainsi, ensuite, des données économiques au problème européen. Jacques Chirac assurait, il y a six semaines encore, que la France respecterait le critère de Maastricht sur les déficits publics, qui ne doivent pas excéder 3 % du produit intérieur brut, aux termes du traité, pour le passage à la monnaie unique. Tout incite à penser, aujourd'hui, que cet objectif ne sera pas atteint ou qu'il ne pourra l'être qu'au prix de sacrifices que seul un pouvoir consolidé par les urnes pourrait exiger des Français.

MISSION IMPOSSIBLE

Le budget de l'Etat pour 1998 relève de la mission impossible, sachant que le gouvernement doit trouver l'équivalent de la soulte de France Télécom, soit 37,5 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les réductions d'impôt sur le revenu programmées (12,5 milliards) et la réduction du déficit actuel (20 à 25 milliards).

Du côté de la protection sociale, les 30 milliards de francs de déficit souhaités pour 1997 ont toute chance d'être largement dépassés, non pas tant du fait de la médecine de ville qu'en raison de la prudence extrême avec laquelle Jacques Barrot et Hervé Gaymard abordent la réduction des dépenses des hôpitaux et, surtout, de l'insuffisance des recettes provoquée par la faible activité économique. La majorité risque donc, au printemps 1998 et même avant, d'être traversée par un débat difficilement contrôlable sur le passage à l'Union monétaire sur fond d'échec de la politique engagée par Jacques Chirac en octobre 1995. Il vaudrait mieux, dans ces conditions, solliciter les électeurs avant que les adversaires de Maastricht n'aient pu reconstituer leurs forces et retrouver les moyens d'orienter la campagne sur leur terrain. Philippe de Villiers n'a pas tort de protester contre des élections anticipées qui ne seraient, à ses yeux, qu'un moyen d'escamoter le débat européen.

Elles permettraient aussi d'imposer l'unité de la majorité à ses diverses composantes, que la vue des isoloirs inciterait puissamment à la discipline. Elles pourraient permettre enfin, et surtout, au pouvoir d'interrompre la dangereuse glissade dans laquelle il est poussé par les investigations des juges et des magistrats financiers, de l'explosive affaire Elf aux dossiers de l'Ile-de-France et de Paris. La dénonciation par François Léotard de l'Etat-RPR, sous l'expression transparente d'*« Etat des années 60 »*, a fait sonner aux oreilles de Jacques Chirac et d'Alain Juppé la menace d'une dangereuse campagne convergente des socialistes et d'une partie des libéraux contre le retour de ce que le giscardien Michel Poniatowski avait appelé un jour *« les copains et les coquins »*.

Par deux fois, Alain Juppé avait tenté, sans succès, de convaincre Jacques Chirac de remanier le gouvernement pour y faire entrer les exclus de juin 1995. Il plaide à présent pour un remaniement de la majorité, que des élections législatives rajeuniraient, resserreraient et rendraient plus cohérente. Le président est tenté, selon ses interlocuteurs, par une offensive qui marquerait le nouveau – le vrai – départ de son septennat.

Patrick Jarreau

RECTIFICATIFS

RENÉ COURTIN

L'article que nous avons consacré à Pierre-Henri Teitgen, à l'occasion de sa disparition (*Le Monde* du 8 avril), comportait une inexactitude d'autant plus coupable qu'elle porte sur le rôle joué par l'ancien ministre dans la création du *Monde* en 1944. Parmi les trois membres du premier comité de direction de notre journal figurait bien, aux côtés d'Hubert Beuve-Méry, René Courtin et non Rémy Courtin, comme nous l'avons écrit par erreur.

DAVID SHAHAR

Dans l'article consacré à la disparition de l'écrivain israélien David Shahar (*Le Monde* du 5 avril), nous avons par erreur écrit : « Dès le premier volume du *Palais des vases brisés*, le lecteur plonge dans ce temps perdu d'avant la Grande Guerre ». Il s'agit, en fait, de l'après-Grande Guerre.

ÉLECTRONIQUE Tous les industriels de l'informatique prennent position dans la télévision numérique après la décision, la semaine passée, de la Federal Communications Commission (FCC), qui a fixé aux quelque 1 500 stations de télévision du pays un calendrier de passage au numérique. ● CE PROCÉDÉ de transmission offre une qualité de son et d'image infiniment supérieure au procédé actuel. La nouvelle génération de récepteurs est attendue sur le marché au moment de Noël 1998. ● MICROSOFT vient d'acquérir, pour 425 millions de dollars, WebTV Networks, jeune société qui produit des boîtiers offrant un accès direct à Internet à partir du téléviseur. Le numéro un du logiciel espère ainsi pénétrer le marché familial. ● IBM va se lancer dans la production d'équipements de production numérique et de transmission pour la télévision par câble et par satellite.

Les industriels américains préparent la fusion du PC et du téléviseur

Microsoft, IBM, Hewlett-Packard : les groupes informatiques prennent position après l'annonce par la Federal Communications Commission d'un calendrier rapide de passage à la télévision numérique. La bataille pour le petit écran du futur est lancée

NEW YORK
de notre correspondante

C'est une question à 150 milliards de dollars : qui contrôlera le gigantesque marché américain du petit écran lorsque, dans neuf ans, en l'an 2006, la télévision numérique aura définitivement remplacé aux Etats-Unis la télévision analogique actuelle ?

Cette question, qui agite à la fois les diffuseurs, l'industrie de l'électronique grand public et celle de la micro-informatique, se pose en termes désormais très concrets après la décision des autorités fédérales, la semaine dernière, de donner le coup d'envoi de l'ère numérique aux États-Unis: la Federal communications commission (FCC) a fixé aux quelque 1 500 stations de télévision du pays un calendrier de passage au numérique, procédé de transmission qui offre une qualité de son et d'image infiniment supérieure au procédé actuel et peut aussi permettre à une station locale de fournir au consommateur jusqu'à six chaînes à la fois. Selon le plan élaboré par la FCC, 53 % des foyers américains pourront recevoir la télévision numérique d'ici à la fin 1999 et, en 2006, les diffuseurs seront sommés de rendre leurs licences analogiques au pouvoir fédéral. C'est la transformation la plus radicale imposée à l'industrie de l'audiovisuel depuis la télévision en couleurs dans les années 50.

Dans une première phase, les stations affiliées aux grands networks (ABC, NBC, CBS et Fox) vont devoir commencer à transmettre par signaux numériques, d'ici dix-huit mois à deux ans, dans les dix plus grandes villes des Etats-Unis, soit 30 % des foyers américains. Le délai de dix-huit mois ne vise pas seulement à donner aux diffuseurs le temps de mettre au point le nouveau type de service qu'ils sont appelés à fournir, il donne surtout à l'industrie du petit écran le temps de produire la nouvelle génération de récepteurs qui sera ainsi attendue sur le marché au moment de Noël 1998, puisque c'est au moment de Noël que se vendent plus d'un tiers des téléviseurs.

Mais sur quel type de petit écran les Américains vont-ils se ruer? C'est bien là tout le débat, et lorsque l'on sait qu'il porte potentiellement sur plus de 200 millions d'unités, on comprend qu'il retienne l'attention des industriels. Pour pouvoir capter la télévision numérique dans toute la splendeur de sa haute définition, les téléspectateurs devront acheter un nouveau récepteur – coût prévu pour les premiers: 2 500 dollars soit 14 000 francs – ou, en guise de pis-aller, un boîtier-convertisseur au prix beaucoup plus modeste (200 à 300 dollars) mais qui ne lui garantira jamais la même qualité. Le choix sera vite fait, parie Peter Lund, président de CBS, surtout pour les amateurs d'émissions sportives: *« Une fois qu'ils y auront goûté, ils ne voudront plus rien d'autre. Ce sera sans doute comme la télévision en couleurs. »* D'ici à 2006, les moins acharnés pourront encore utiliser leurs téléviseurs conventionnels. Après, ils ne leur serviront plus à rien.

IBM veut être de la fête

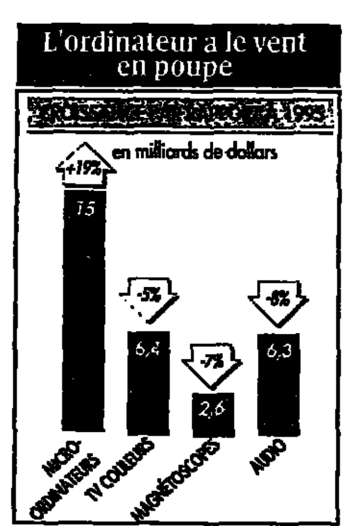
Le fabricant d'ordinateurs IBM veut aussi être de la fête. Le groupe va se lancer dans la production d'équipement de production numérique et de transmission pour les systèmes de télévision par câble, les télédiffuseurs et la télévision satellite. Ce faisant, « Big Blue » entrera en collision frontale avec Hewlett-Packard, qui s'investit aussi dans la télévision numérique, et avec Sony.

La compagnie Disney vient pour sa part d'annoncer une prise de participation majoritaire dans une société éditrice sur Internet, Starwave Corporation, avec laquelle elle va produire, avec ABC, un nouveau site sur le Web. Incidemment, le propriétaire de Starwave, Paul Allen, l'un des fondateurs de Microsoft, était aussi le principal investisseur de WebTV. MTV, la chaîne de télévision musicale de Viacom, vient d'annoncer le lancement d'un service, Intercast Jam, qui lui permettra de transmettre des vidéos sur des terminaux d'ordinateurs personnels.

RENOUVELLEMENT

Bill Gates, le patron de Microsoft, le géant américain de la micro-informatique, a fait un calcul très simple: 98 % des foyers américains sont équipés de téléviseurs et près de 40 % des foyers américains sont équipés d'un ordinateur personnel (PC, *personal computer*). Le renouvellement du parc de postes de télévision avec l'avènement d'une nouvelle technologie, la technologie numérique, fournit l'occasion à Microsoft de pénétrer le marché familial. Comment? En proposant au consommateur un petit écran qui lui apporte à la fois les programmes télévisés, l'accès à l'Internet et tous les services interactifs. En regardant un match de football, le téléspectateur pourra, sur le même écran, envoyer un message électronique à l'autre bout de la Terre, se renseigner sur la biographie de l'arbitre, surfer sur le Web et faire sa réservation d'avion pour le week-end.

C'est la fusion du PC et de la télévision. Microsoft a fait le premier pas vers cette fusion en annonçant, dimanche 5 avril à l'ouverture du congrès annuel de l'association nationale des diffuseurs (NAB, National association of broadcasters) à Las Vegas, l'acquisition, pour 425 millions de dollars, de WebTV Networks, une toute jeune société (*start-up*) de la Silicon Valley (elle a vingt mois) qui produit des boîtiers offrant un accès direct à Internet sur le téléviseur.



Les ordinateurs personnels vont de plus en plus offrir l'accès à la télévision, via le réseau Internet, alors que les ventes de téléviseurs régressent.

A environ 300 dollars pièce (1 700 francs), ces boîtiers, fabriqués sous licence par Sony et Philips, n'ont pas rencontré le succès escompté, si l'on en croit les analystes: la qualité de l'image, en particulier, serait loin d'être parfaite. Mais Microsoft se chargera d'améliorer la technologie et d'y incorporer son propre navigateur; l'essentiel est de prendre pied dans un marché qui lui était jusqu'ici fermé, celui des gens qui ne sont pas prêts à débourser 2 000 dollars pour un PC, mais qui souhaitent malgré tout bénéficier d'un minimum de services d'Internet. L'essentiel est aussi de se positionner dans la grande bataille de l'ère numérique, entre fabricants de PC capables de visualiser les images numériques et constructeurs de téléviseurs.

« VITESSE AHURISSANTE »

Pour enfoncer le clou face à ces derniers (Thomson, Philips, Zenith et les groupes japonais), les « Big three » de la micro-informatique américaine, Microsoft, Intel et Compaq, ont annoncé dans la foulée, cette semaine, leurs critères pour la définition de l'image de la télévision numérique, des critères qui diffèrent de ceux envisagés par les diffuseurs et sur lesquels la FCC a préféré ne pas se prononcer, laissant au marché le soin de décider. En prenant les devants, les fabricants de PC et de logiciels tentent d'imposer une technologie de la diffusion de la télévision numérique plus favorable aux ordinateurs personnels, tout en tentant d'allécher les diffuseurs en leur faisant miroiter les sources de revenus potentielles, notamment publicitaires, que leur assureraient les infinies possibilités de l'interactivité.

Les diffuseurs, qui préfèrent continuer à privilégier l'image, n'ont pas sauté de joie. Mais quelle que soit la forme que prendra la télévision numérique, quels que soient le type de petit écran et le constructeur que vont privilégier les consommateurs de demain, les principaux protagonistes de l'industrie de la communication se précipitent déjà dans un univers où tous les médias sont interdépendants. « *L'interactivité*, relevait la semaine dernière Gerald Levin, PDG de Time Warner, lors d'une conférence organisée par le magazine *Variety* et la banque d'investissement Schroder Wertheim à New York, *a pris pied dans l'univers médiatique à une vitesse ahurissante.* »

« C'est un monde incertain », soulignait le président de CBS lors de cette conférence. Après avoir opéré un revirement stratégique il y a dix-huit mois en prenant conscience de l'importance d'Internet, Microsoft compte désormais y peser de tout son poids: *« Nous sommes convaincus qu'Internet est le prochain mass medium »*, affirme Pete Higgins, vice-président de Microsoft où il dirige le groupe Media interactifs.

Face à autant de certitudes et d'incertitudes, le consommateur a le droit d'être perplexe: que lui faudra-t-il acheter dans dix-huit mois? Certains professionnels, comme Phil Guarascio, vice-président de General Motors, chargé du marketing et de la publicité, s'inquiètent déjà du phénomène de *« fatigue médiatique »* provoqué par l'industrie de la communication: *« Il y a trop d'excitation*, dit-il, *trop de pression sur les gens, et cela peut finir par les exaspérer. »*

Sylvie Kauffmann

Après une série d'incidents, le Japon s'interroge à son tour sur sa politique nucléaire

TOKYO
de notre correspondant

Selon Jean Syrota, président-directeur général de la Cogema, qui effectue une visite au Japon pour y rencontrer la dizaine de sociétés d'électricité clientes du groupe français, *« il n'y a pas de risque de ralentissement et encore moins de remise en cause du programme nucléaire japonais »*. Tel n'est pas l'avis de la presse nippone. Si, pour l'instant, le gouvernement n'a effectivement en rien modifié une politique qui, comme dans la cas de la France, est fondée sur le tout-nucléaire, les accidents survenus au surgénérateur expérimental de Monju en décembre 1995 puis, le 11 mars dernier, dans les installations de l'usine de retraitement de Tokaimura pourraient néanmoins attiser les oppositions au point de contraindre le gouvernement à réviser son programme.

CONTRAT AVEC LA COGEMA

Le Japon a, jusqu'à présent, poursuivi avec détermination un plan électronucléaire qui repose sur le bouclage du cycle du combustible (les 52 réacteurs en opération fournissent 35 % de l'électricité consommée). Entre 2000 et 2010, sa demande en plutonium s'élèvera de 35 à 45 tonnes et 43 % de l'énergie électrique devrait être d'origine nucléaire. Depuis vingt ans, la Cogema est l'un des principaux partenaires du Japon, notamment dans le domaine du cycle du combustible, et le groupe enregistre avec l'archipel un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs.

La Cogema a récemment signé avec Tokyo Electric un contrat de fourniture de combustible MOX (mélange d'oxydes de plutonium et d'uranium) qui permet de recycler le plutonium extrait des combustibles usés. Les autorités japonaises viennent de confirmer leurs objectifs de recyclage avec deux réacteurs chargés en MOX en 1999, puis une vingtaine en 2010, mais le *Nihon keizai*, quotidien des milieux d'affaires, estimait récemment que les compagnies d'électricité auront du mal à mener à bien leur projet d'utilisation du combustible MOX.

L'accident survenu dans l'atelier d'asphaltage de l'usine de Tokaimura, qualifié de *« plus grave survenu dans une centrale nucléaire nippone »*, a eu certes des conséquences limitées (légère irradiation d'une trentaine d'employés). Selon M. Syrota, *« cet accident a été surmédiatisé, comme tout incident dans une centrale nucléaire »*. Mais, plus encore que sa gravité (du niveau 3 sur l'échelle des accidents nucléaires qui en comporte 7), c'est la manière dont il a été géré par Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corp. (connu sous l'abréviation de son nom japonais, Donen) qui suscite les polémiques. Une suite d'erreurs et de retards dans l'information conjuguée à des contradictions dans les rapports a créé une impression de confusion et d'absence de transparence telle qu'elle a provoqué l'irritation du premier ministre, Hashimoto.

Un mois après l'accident, cette confusion se poursuit : le 8 avril, le président de Donen, Toshiyuki Kondo, a inopinément annoncé qu'il retirait la première version de l'incendie dans l'atelier d'asphaltage qui aurait été à l'origine de l'explosion et que l'enquête était reprise.

Le surgénérateur expérimental de Monju, arrêté à la suite d'une fuite de sodium dans le système de refroidissement, n'est pas encore remis en opération et aucune date n'a été fixée à son redémarrage. Quant à l'usine de retraitement de Tokaimura, elle ne repartira pas avant un an, au plus tôt. Le quotidien *Mainichi* avance pour sa part que son redémarrage n'interviendra pas avant le début du XXIe siècle. Un délai qui pourrait conduire le Japon à réviser le calendrier de son programme nucléaire.

RÉFÉRENDUM LOCAL

La montée de l'opposition à la construction de centrales risque d'être un autre facteur de retard. Ces accidents successifs aggravent la méfiance des collectivités locales envers le nucléaire. Le rejet, le 4 août, par la commune de Maki (préfecture de Niigata) d'un projet de centrale par voie de référendum a créé un précédent. Pour éviter une confrontation avec les habitants de Kushima (préfecture de Miyazaki), la société d'électricité du Kyushu a dû renoncer, début mars, à un projet de construction de centrale pour chercher un autre site. S'il y a des municipalités plus faciles que d'autres à convaincre d'accepter des centrales nucléaires, leur nombre risque d'aller en diminuant.

L'accident de Tokaimura n'est sans doute pas dramatique, mais son effet psychologique risque d'avoir un impact négatif sur le programme nucléaire nippon qui pourrait contraindre le gouvernement et les compagnies d'électricité nippones à faire des arbitrages en faveur d'autres sources d'énergie couplées au nucléaire.

Philippe Pons

Le gouvernement va réformer la loi sur le temps de travail

Les abus du temps partiel seront limités

JACQUES BARROT, ministre du travail et des affaires sociales, va très prochainement soumettre aux partenaires sociaux un projet de loi sur le temps de travail. Le premier objectif du texte est de mettre le code du travail en conformité avec les directives communautaires. Les textes européens imposent notamment un repos de 35 heures le week-end et un temps de repos de 11 heures entre deux journées de travail. Cette dernière disposition posait certains problèmes aux entreprises de nettoyage industriel. Mais un accord collectif signé par l'ensemble des syndicats français permet d'ores et déjà d'y déroger.

L'autre modification imposée par Bruxelles concerne le travail de nuit des femmes. Le 13 mars dernier, la cour de justice des communautés européennes a condamné la France pour discrimination à l'égard des femmes en raison de l'interdiction qui leur est faite de travailler la nuit dans l'industrie. Le projet de loi met fin à cette discrimination. Cependant, les femmes enceintes ainsi que les *« parents »* qui ont un *« impératif familial »* pourront refuser de travailler la nuit.

Le projet de loi cherche également à mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée. Pour limiter les abus au temps partiel, les entreprises ne pourront imposer qu'une coupure par jour entre deux prises de poste. Les contrats de travail devront préciser les plages horaires pendant lesquelles les salariés travaillent. Ainsi, un parent pourra explicitement refuser de travailler le mercredi. *« Nous voulons éviter un système à la Britannique où les salariés sont payés à l'heure mais attendent toute la journée que leur téléphone sonne pour aller travailler »*, explique l'entourage du ministre du travail. Par ailleurs, le compte épargne-temps mis en place dans certaines entreprises pourra désormais servir à financer un passage à temps partiel et non plus seulement un congé à temps plein.

Toujours pour concilier vie professionnelle et familiale, les trois années de congé parental que peuvent prendre les salariés jusqu'au troisième anniversaire de leur enfant pourront à l'avenir être fractionnées jusqu'au seizième anniversaire de celui-ci.

SANS CONTREPARTIE

Le quatrième volet du texte concerne l'annualisation du temps de travail. Ce sera le point le plus délicat. Jacques Barrot souhaite simplifier les trois dispositifs existants et n'en laisser subsister qu'un seul. Le gouvernement n'entend pas imposer de contrepartie – alors que la loi quinquennale imposait une réduction du temps de travail –, mais laisser les partenaires sociaux négocier celle-ci dans chaque entreprise.

On notera que le projet de loi n'évoque par le problème des heures supplémentaires. Si les partenaires sociaux en font la demande, l'entourage de Jacques Barrot est prêt à l'inclure dans le texte, mais préfère laisser patronat et syndicats résoudre cette épineuse question. Jacques Barrot espère pouvoir présenter ce texte aux parlementaires *« avant l'été »*.

Frédéric Lemaître

Le Conseil des ministres devait adopter un nouveau décret sur le travail dans les banques

Les syndicats, opposés au texte, promettent une riposte « radicale »

Un nouveau texte réglementant le temps de travail dans les banques devait être examiné au Conseil des ministres du mercredi 9 avril. Le projet de décret, remplaçant celui de 1937, autoriserait des formes flexibles d'organisation du travail que ce dernier interdisait. Après une grève peu suivie le 4 avril, les syndicats du secteur ont l'intention d'organiser *« des initiatives radicales »* pour s'opposer au nouveau décret.

LE CONSEIL des ministres du mercredi 9 avril devait examiner un nouveau décret présenté par le ministre du travail, Jacques Barrot, organisant le temps de travail dans les banques avec plus de flexibilité, et abrogeant le texte du 31 mars 1937 qui régit ces questions depuis soixante ans. En dépit des protestations des cinq organisations syndicales du secteur, CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB/CGC, le nouveau décret ressemble beaucoup au projet présenté il y a quinze jours pour consultation aux partenaires sociaux *(Le Monde* daté 23-24 mars).

Pour permettre l'ouverture des agences bancaires et de plates-formes téléphoniques six jours sur sept, avec des horaires pouvant aller de 7 h 30 à 20 h 30, le nouveau texte autorise le travail par relais et par roulement, tout en prenant en compte certaines remarques syndicales. Il impose notamment aux dirigeants des banques d'ouvrir systématiquement une négociation avec les partenaires sociaux s'ils veulent recourir à des roulements ou relais, et surtout s'ils veulent répartir les 39 heures de travail des salariés sur quatre jours.

Toutefois, si ces négociations échouent, une simple consultation suffit. Le nouveau décret précise également que les deux jours de repos consécutifs, dont le dimanche, sont *« entiers »* et *« fixes »*, mais prévoit, au regret des syndicats, des dérogations. Enfin, l'Association française des banques (AFB), l'organisation patronale bancaire, s'est engagée à maintenir la charte qu'elle avait présentée au ministre du travail après avoir constaté, début 1995, l'échec de toutes les négociations au sein de la branche.

Reprenant son contenu, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a précisé à l'AFP : *« Le nouveau texte autorise les salariés à travailler avant 8 heures et après 18 h 30, mais ce travail est à titre volontaire »*, avec, en contrapartie, *« une réduction du temps de travail de 20 %, calculée au prorata de ces heures »*. Un autre projet de décret, pour le secteur de l'assurance, lui aussi soumis au décret de 1937, est en préparation.

Pour Olivier Robert de Massy, chargé des relations sociales à l'AFB, le nouveau texte est *« un signal fort, qui ouvre des perspectives intéressantes »*. Mais, à court terme, *« les banques doivent d'abord réfléchir aux besoins de la clientèle pour avoir des projets rentables »*. Dans les établissements qui ont déjà signé un accord d'entreprise dérogatoire au décret de 1937, les agences s'adaptent progressivement. Au Crédit lyonnais, où l'accord a été signé en avril 1996 avec une trame proche de la charte de l'AFB, 33 agences ont désormais une nouvelle organisation. L'objectif est de faire évoluer 200 agences, soit environ 10 % du parc du Lyonnais.

A la Bred Banque Populaire, l'accord dérogatoire d'entreprise n'est pour l'heure appliqué que dans quatre nouvelles agences ouvertes dans des centres commerciaux. Elles sont ouvertes six jours sur sept, de 10 heures à 19 h 30 ou de 10 h 30 à 20 heures, avec des salariés mieux rémunérés puisque, en contrepartie de leurs horaires, certains travaillent 35 heures avec un salaire de 39 heures. Les résultats sont là et plusieurs centaines de nouveaux comptes ont été ouverts en quelques mois.

Même constat au Lyonnais : *« L'élargissement des horaires permet de reprendre contact avec certains clients »*, explique Hubert Massiet du Biest, responsable de l'aménagement du temps de travail. Il faut toutefois que le chiffre d'affaires suive, car les contraintes en termes d'organisation et l'investissement réalisé sont réels. *« Il y a un risque, surtout le lundi et le samedi, compte tenu des jours de repos, qu'il y ait une fragilité du dispositif commercial. Il faut prévoir des équipiers volants ou polyvalents »*, explique Hubert Massiet du Biest, qui constate que l'ouverture de 33 agences avec des horaires élargis y a déjà entraîné la création de plus de 20 emplois. Un chiffre en ligne avec l'objectif de créer 150 emplois pour 200 agences.

Sophie Fay

Extraits du nouveau texte

Le « décret de 1997 » relatif à la durée du travail dans les banques comprend six articles, le premier définissant son champ d'application et le dernier abrogeant le décret de 1937.

● **Article 2, alinéa 2** : *« Lorsque la durée (...) du travail n'excède pas 39 heures, une répartition sur 4 jours pourra (...) être mise en place par (...) accord de branche, (...) d'entreprise ou d'établissement »* ou *« sous réserve que le comité d'entreprise (...) ne s'y oppose pas »*.

● **Article 3** : sont prévus *« deux jours entiers de repos hebdomadaire consécutifs incluant le dimanche »* ; ils sont *« fixes »* sauf *« circonstances exceptionnelles tirées des nécessités de service, ou demande du salarié compatible avec ces nécessités »*.

● **Article 4** : *« La mise en place du travail par relais et roulement peut être prévue par (...) un accord collectif de branche (...) d'entreprise ou d'établissement »*, et à défaut, *« après consultation du comité d'entreprise »*.

La force du franc plaide pour une baisse des taux par la Banque de France

LE DOLLAR poursuivait son ascension, mercredi 9 avril dans la matinée, cotant 126,92 yens, son plus haut niveau face à la devise japonaise depuis août 1992, mais aussi 1,72 mark et 5,7870 francs. Selon un mouvement de balancier classique, la force du billet vert affaiblissait la monnaie allemande.

Le franc s'inscrivait, mercredi matin, à 3,3610 francs pour un deutschemark, son cours le plus élevé depuis le mois de juin 1993. Le franc, qui a gagné sept centimes face au mark depuis la fin de l'été 1996, est désormais très proche de son cours pivot au sein du système monétaire européen (3,3538 francs pour un mark). Appliquant le théorème cher au gouverneur de la Banque de France selon lequel c'est la force d'une monnaie qui permet la baisse des taux d'intérêt, les investisseurs espèrent un geste de l'institut d'émission, dont le conseil se réunit jeudi 10 avril.

Le principal taux directeur de la Banque de France, celui des appels d'offres, est fixé à 3,10 %, soit 0,10 % au-dessus de celui des prises en pension de la Bundesbank. De nombreux analystes estiment que le maintien par l'institut d'émission français d'un tel écart ne se justifie pas. Ils notent, en particulier, que les taux d'intérêt à long terme français, qui ne dépendent que des forces de marchés et non du bon vouloir des autorités monétaires, sont inférieurs à leurs homologues allemands (5,80 %, contre 5,89 %).

La faiblesse de la croissance de la masse monétaire, qui mesure les liquidités à la disposition des agents économiques, plaide aussi pour un assouplissement de la politique de la Banque de France. Le principal indicateur, M3, s'est replié de 3 % sur un an en février, alors que l'institut d'émission s'est fixé un objectif de progression à moyen terme de 5 %. Les autres références ne sont guère mieux orientées. La masse M3 + P1 affiche une hausse modeste de 1,7 % sur un an, comme l'agrégat le plus étroit, M1.

En dehors de ces indicateurs purement monétaires, les statistiques économiques plaident aussi, selon les experts, pour une baisse du taux des appels d'offres. L'inflation reste parfaitement contenue (+ 1,6 % en glissement annuel) tandis que la reprise de l'activité demeure hésitante (recul de 1,7 % de la consommation des ménages en février, enquête décevante de l'Insee sur les perspectives industrielles). Les « colombes » du conseil de la Banque de France, favorables à une plus grande souplesse monétaire, ont donc de bons arguments à faire valoir. Elles peuvent ajouter qu'une réduction du taux des appels d'offres rassurerait les investisseurs en leur montrant que la politique monétaire européenne est déconnectée de celle des Etats-Unis. Il n'est toutefois pas certain que les « faucons » du CPM se laissent aisément convaincre. Ces derniers ne manqueront pas de souligner, jeudi, que les récentes perturbations observées sur les marchés financiers obligent à faire preuve d'une prudence et d'une vigilance accrues.

TRAUMATISME

Les autorités monétaires françaises restent également traumatisées par l'épisode de l'été 1993. Mis en confiance par la vigueur du franc, conscient de la nécessité de baisser franchement les taux d'intérêt pour aider l'économie, le gouvernement d'Edouard Balladur – la Banque de France n'était pas encore indépendante – avait alors choisi de ramener le niveau des appels d'offres sous le REPO allemand. Cette émancipation, qui s'était accompagnée de commentaires optimistes – *« le franc peut devenir l'ancre du SME »* – et des propos maladroits du ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, n'avait pas été du goût de la Bundesbank, qui y avait vu une contestation de sa prééminence. Les marchés avaient exploité les tensions entre Paris et Francfort en attaquant le franc et, à la fin juillet, la banque centrale allemande avait refusé de réduire son taux d'escompte, ce qui avait provoqué la chute de la devise française et conduit à l'éclatement du SME.

Même si la situation économique et financière actuelle est très différente de celle observée en 1993 – l'Allemagne n'apparaît plus aujourd'hui aux yeux des investisseurs comme un pays modèle –, le gouverneur de l'institut d'émission, Jean-Claude Trichet, et le sous-gouverneur, Hervé Hannoun, feront tout pour convaincre leurs collègues du CPM de ne pas lancer la France dans une aventure monétaire qu'ils jugent politiquement risquée et économiquement inutile et militeront pour le *statu quo*.

Pierre-Antoine Delhommais

Service minimum jusqu'à jeudi à Air Liberté et TAT

LE GROUPE AÉRIEN TAT-Air Liberté (filiale française de British Airways) verra son trafic perturbé jusqu'à jeudi 10 avril à minuit à cause d'une grève renouvelable de quarante-huit heures des personnels. Le groupe avait prévu d'assurer jeudi après-midi environ la moitié des 60 vols d'Air Liberté (renseignements au 08-03-80-58-05) ainsi que des 180 vols prévus sous pavillon TAT (08-03-09-09-09).

Les syndicats de navigants techniques (pilotes) et de navigants commerciaux (hôtesses) accusent la direction de vouloir appliquer à l'ensemble du personnel les conditions socialement les moins avantageuses de chacune des deux compagnies appelées à fusionner prochainement.

DÉPÊCHES

■ **CRÉDIT LYONNAIS : seuls 17 % des salariés** ont refusé à ce jour de participer à la contribution de solidarité prévue dans le 3e plan social pour réduire le temps de travail dans certains centres.

■ **GEC-Alsthom : la société franco-britannique** a remporté, *via* sa filiale Linke-Hofmann-Busch et aux côtés de l'allemand Siemens, un contrat de 5,4 milliards de francs auprès des chemins de fer danois pour la fourniture de 112 rames de trains de banlieue.

■ **SNCF : Moody's a abaissé les notations long terme** de la SNCF de Aaa à Aa1, estimant que les évolutions institutionnelles qui affectent la SNCF pourraient *« entraîner un changement dans la relation de l'entreprise avec l'Etat français »*.

■ **GOODING : la liquidation judiciaire de** Gooding (ex-Grundig) à Creutzwald (Moselle), prononcée en première instance en février, a été infirmée mardi 8 avril par la cour d'appel de Metz.

A CHACUN SES REPÈRES !

REPÈRE N°1

3 000 produits Casino

Nous **signons pour vous** 3 000 produits.
Si vous n'êtes pas entièrement satisfaits,
nous vous remboursons deux fois.



Aucun doute
Casino m'écoute.

REPÈRE N°2

10 000 clients-experts

Vous êtes 10 000 clients-experts
à nous **donner votre avis.**
Grâce à vous, nous progressons.

REPÈRE N°3

100 ans d'expérience

Depuis près d'un siècle,
vous êtes notre seul repère.
Nous **voulons vous mériter**
encore longtemps
dans nos 3 000 magasins.

NOTRE SEUL REPÈRE C'EST VOUS.

Géant Casino Petit Casino

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a annulé, mercredi 9 avril, la totalité des gains accumulés la veille. L'indice Nikkei a perdu 318,33 points à 17 703,37 points, soit un recul de 1,77 %.

■ **LE DOLLAR** se rapprochait du niveau des 127 yens, mercredi à la mi-journée, sur le marché de changes de Tokyo. A la mi-journée, le billet vert s'échangeait à 126,85-88 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 348,10-348,40 dollars contre 348,90-349,20 dollars la veille en clôture.

■ **LE PRIX DU PÉTROLE BRUT** *« light sweet crude »*, a gagné 12 cents à 19,35 dollars, mardi, sur le marché à terme new-yorkais. La veille, il avait fini en hausse de 11 cents.

■ **LA CADES** lance un emprunt de 100 milliards de yens sur le marché obligataire japonais. L'emprunt, dirigé par Daiwa Securities et Nikko Securities, viendra à échéance le 27 avril 2000.

LES PLACES BOURSIÈRES

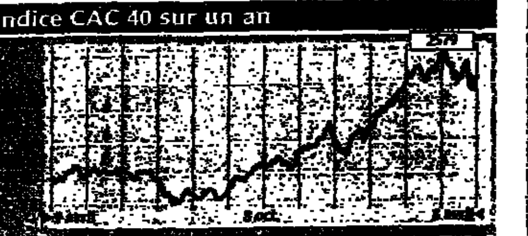
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris repasse les 2 600 points

LA BOURSE DE PARIS était toujours orientée à la hausse mercredi, profitant de la progression de Wall Street. Après avoir ouvert sur un gain 1,39 %, l'indice CAC 40 s'inscrivait en progression de 1,43 %, à 2 610,98 points, vers 12 h 15.

« La vive remontée du dollar depuis le début de cette semaine est un *élément très positif pour la Bourse de Paris »*, indiquait un opérateur. Dopé par la perspective d'un nouveau resserrement monétaire aux Etats-Unis, le dollar était en hausse à Paris, à 5,7798 francs – contre 5,759 francs la veille. La semaine dernière, le dollar s'échangeait autour de 5,62 francs : il s'est donc apprécié de 2,6 % en huit jours. La hausse du billet vert, favorisant les exportations françaises, soutient la croissance et donne de meilleures perspectives de profitabilité aux firmes françaises, alors que sur le plan domestique le redémarrage de l'investissement reste incertain.

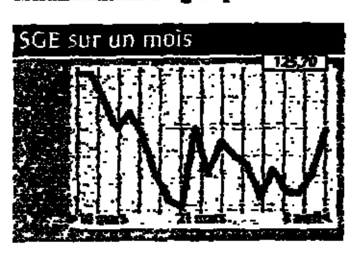
Selon une étude du Crédit national - BFCE sur les résultats et perspectives des cinquante premiers groupes nationaux, les grandes firmes françaises attendent une croissance de 3 % de leur activité en 1997. Selon cette étude, l'investissement devrait repartir. Par ailleurs, la Bourse profitait d'un facteur technique : l'indice CAC 40 a réussi à passer le seuil des 2 600 points, ce qui a dynamisé le marché.



CAC 40/5 jours

SGE, valeur du jour

BÉNÉFICIANT de recommandations positives à la suite d'une réunion d'analystes, la Société générale d'entreprises (SGE) a terminé en tête des hausses du règlement mensuel, mardi 8 avril, à la Bourse de Paris. L'action a gagné 3,88 %, à 125,70 francs. La société de Bourse Dupont Denant est passée de neutre à superformance, se fixant un objectif de cours de 168 francs. Dupont Denant table sur un bénéfice de 350 millions de francs cette année et a relevé de 400 millions à 550 millions de francs sa prévision pour 1998. Dupont Denant justifie sa décision par la forte amélioration des fondamentaux du groupe.

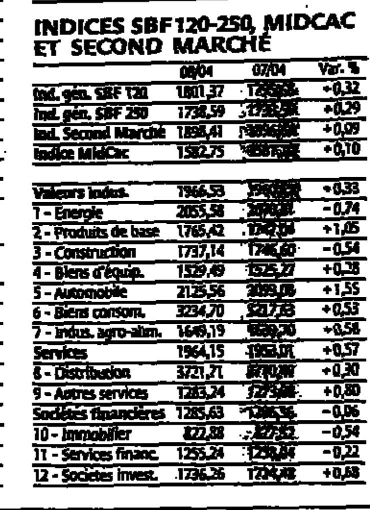


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 09/04	Var. % 08/04	Var. % 31/12
CCMX(ex.CCMC) Ly	62	[illegible]	+32,47
SGE	133	[illegible]	+16,75
Synthelabo	641	[illegible]	+14,26
L'Oréal	1990	[illegible]	+1,84
Canal +	1085	[illegible]	-5,32
UFB Locabail	550	[illegible]	+15,91
Renault	146,70	[illegible]	+31,56
Labinal	1445	[illegible]	+45,81
Gaumont #	406,80	[illegible]	-5,39
Essilor Intl ADP	1430	+2,98	+10
BAISSES, 12h30			
Metrologie Inter.	19	-2,86	+20,63
UIF	450	-1,96	+6,25
Immeubl.France	372	-1,63	+21,56
Coflexip	342	-1,44	+24,36
GAN	155,60	-1,26	+48,19
Nord-Est	138	[illegible]	+6,89
Cerus Europ.Reun	143,60	[illegible]	+8,29
Rexel	1654	[illegible]	+5,01
Rue Imperiale(Ly)	5690	[illegible]	+11,56
Credit National	335,20	[illegible]	+12,18

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	09/04 Titres échangés	Capitalisation en F
Alcatel Alsthom	312697	211194133
Elf Aquitaine	228967	125315649
L'Oréal	58754	116424146
Synthelabo	165131	104547955
Total	219786	103927827,20
Carrefour	25702	89735120
LVMH Moet Hen.	61056	82468349
Eaux (Gle des)	102022	78882409
Danone	79435	70757733
Schneider SA	219658	69588900,80

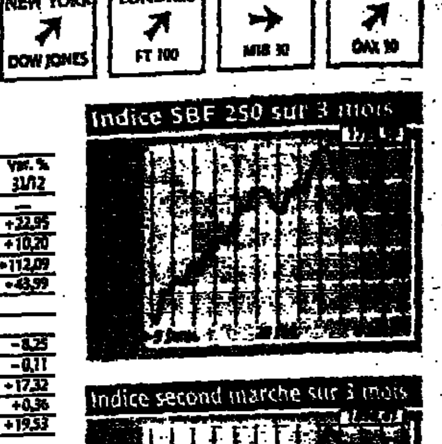


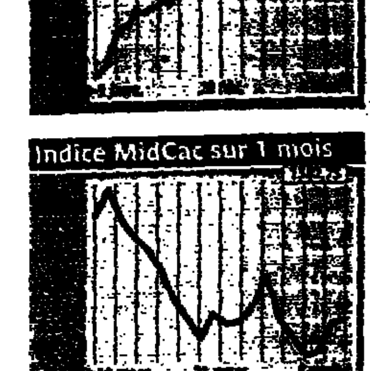
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 09/04	Var. % 08/04	Var. % 31/12
Synchrony	217	[illegible]	—
INFRA + #	375	[illegible]	+22,95
Hurel Dubois	594	[illegible]	+10,20
LVL Medical Gpe #	596	[illegible]	+112,09
Radiall #	707	[illegible]	+43,99
BAISSES, 12h30			
Idianova	65,60	[illegible]	-8,25
Grandoptic.Photo #	840	[illegible]	-0,11
C.E.P Pasquier	50,45	[illegible]	+17,32
Garages Sout.(Ny)	550	[illegible]	+0,36
Infopoint#	155,40	[illegible]	+19,53

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	08/04	07/04	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1801,37	[illegible]	+0,32
Ind. gén. SBF 250	1738,59	[illegible]	+0,29
Ind. Second Marché	1898,41	[illegible]	+0,09
Indice MidCac	1582,75	[illegible]	+0,10
Valeurs indus.	1966,53	[illegible]	+0,33
1 - Energie	2055,58	[illegible]	-0,74
2 - Produits de base	1765,42	[illegible]	+1,05
3 - Construction	1737,14	1746,60	-0,54
4 - Biens d'équip.	1529,49	1525,27	+0,28
5 - Automobile	2125,56	[illegible]	+1,55
6 - Biens consom.	3234,70	3217,83	+0,53
7 - Indus. agro-alim.	1649,19	[illegible]	+0,58
Services	1964,15	[illegible]	+0,57
8 - Distribution	3721,71	[illegible]	+0,30
9 - Autres services	1283,24	[illegible]	+0,80
Sociétés financières	1285,63	[illegible]	-0,06
10 - Immobilier	822,88	[illegible]	-0,54
11 - Services financ.	1255,24	[illegible]	-0,22
12 - Sociétés invest.	1736,26	[illegible]	+0,68





Indice MidCac sur 1 mois

Rechute à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance en forte baisse mercredi, en raison de la poursuite du mouvement vendeur sur les valeurs financières et des prises de bénéfices sur certains titres vedettes qui s'étaient redressés la veille. L'indice Nikkei a perdu 318,33 points, soit 1,77 %, à 17 703,37 points.

La veille, Wall Street est repassée au-dessus de la barre des 6 600 points, exactement une semaine après être tombée sous ce plancher, grâce au déclenchement d'un gros programme informatique d'achat en fin de journée. L'indice Dow Jones a gagné 53,25 points, soit 0,81 %, à 6 609,16 points. Wall Street a réussi à progresser en dépit d'une augmentation des rendements sur le marché obligataire, où le taux d'intérêt sur les émissions du trésor à 30 ans, qui évolue à l'inverse du prix, a progressé à 7,10 % contre 7,06 % la veille au soir.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé sur une légère baisse. L'indice Footsie a baissé de 2,4 points, soit 0,06 %, à 4 269,3 points. La Bourse de Francfort a, pour sa part, gagné 0,51 %, l'indice DAX clôturant la séance officielle à 3 329,76 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 08/04	Cours au 07/04	Var. en %
Paris CAC 40	2581,77	2517,97	+2,47
New-York/DJ indus.	6574,04	6526,07	+0,73
Tokyo/Nikkei	17715,70	17860,60	-0,82
Londres/FT100	4271,60	4236,68	+0,82
Francfort/Dax 30	3312,88	3244,93	+2,05
Frankfort/Commer.	1150,88	1123,31	+2,40
Bruxelles/Bel 20	2491,49	2491,49	—
Bruxelles/Général	2118,41	2080,67	+1,78
Milan/MIB 30	1057	1057	—
Amsterdam/Gé. Cbs	488,70	481	+1,58
Madrid/Ibex 35	473,06	466,12	+1,47
Stockholm/Affarsal	2066,36	2066,36	—
Londres FT30	2822,80	2804,30	+0,66
Hong Kong/Hang S.	12287,80	12204,60	+0,68
Singapour/Strait t	2088,14	2075,78	+0,59

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	08/04	07/04
Alcoa	66,50	66,75
Allied Signal	70,87	71,75
American Express	61,37	60
AT & T	34,62	34,62
Boeing Co	101,50	99,87
Caterpillar Inc.	77,87	78,75
Chevron Corp.	65,25	65
Coca-Cola Co	56,75	56,37
Disney Corp.	73,87	73,75
Du Pont Nemours&Co	105,75	103,12
Eastman Kodak Co	77,50	76,87
Exxon Corp.	104	104,62
Gén. Motors Corp.H	54,62	54
Gén. Electric Co	101,25	100,37
Goodyear T & Rubbe	52,37	53,37
Hewlett-Packard	53	52,25
IBM	136,62	132,25
Intl Paper	40,87	40
J.P. Morgan Co	101,37	99,25
Johnson & Johnson	54,62	54,50
Mc Donalds Corp.	49,87	48,62
Merck & Co.Inc.	85,25	86,50
Minnesota Mng.&Mfg	84,62	82,12
Philip Moris	114,37	113,12
Procter & Gamble C	115,87	117,25
Sears Roebuck & Co	50,75	49,37
Travelers	49,25	49
Union Carb.	43,37	43,50
Utd Technol	74,87	74,87
Wal-Mart Stores	28,62	28

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	08/04	07/04
Allied Lyons	4,51	4,50
Barclays Bank	10,49	10,29
B.A.T. industries	5,18	5,19
British Aerospace	13,62	13,51
British Airways	6,41	6,32
British Petroleum	6,79	6,70
British Telecom	4,32	4,29
B.T.R.	2,56	2,60
Cadbury Schweppes	5,35	5,35
Eurotunnel	0,71	0,73
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,86	10,90
Granada Group Plc	9,16	9,14
Grand Metropolitan	4,80	4,76
Guinness	5,01	4,99
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,42	6,38
H.S.B.C.	14,23	13,92
Impérial Chemical	7,14	7
Legal & Gen. Grp	3,91	3,88
Lloyds TSB	4,98	4,92
Marks and Spencer	4,95	4,92
National Westminst	7,02	6,89
Peninsular Orienta	6,17	6,30
Reuters	6,02	5,88
Saatchi and Saatch	1,26	1,31
Shell Transport	10,40	10,41
Tate and Lyle	4,31	4,33
Univeler Ltd	15,29	15,41
Zeneca	17,63	17,40

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	08/04	07/04
Allianz Holding N	3253	3164
Basf AG	65,95	63,65
Bayer AG	68,80	66,59
Bay hyp&Wechselbk	55,50	54,90
Bayer Vereinsbank	67	65,50
BMW	1282	1275
Commerzbank	46,10	45,50
Daimler-Benz AG	128,80	123,85
Degussa	704,50	686
Deutsche Bank AG	90,60	89,37
Deutsche Telekom	37,03	35,67
Dresdner BK AG FR	58,60	57,95
Henkel VZ	87,40	86
Hoechst AG	66,60	65
Karstadt AG	533	534
Linde AG	1110	1111
DT. Lufthansa AG	22,70	21,70
Man AG	453,50	444
Mannesmann AG	628	626
Metro	158	159
Muench Rue N	4157	4125
Preussag AG	435	441
Rwe	68,35	68
Sap VZ	282,25	273
Schering AG	166,50	159,45
Siemens AG	87,55	85,88
Thyssen	356	353
Veba AG	89,40	88,50
Viag	741,25	736
Volkswagen VZ	716,50	696,80

New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mercredi 9 avril. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait 10 centièmes, à 128,40 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,81 %, soit 0,09 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était établi à 7,10 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi, à 3,19 %, le niveau de l'argent au jour le jour. Compte tenu de la vigueur du franc, les opérateurs espèrent un geste de l'institut d'émission, dont le conseil se réunit jeudi.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	5,94	6,82	1,70
Allemagne	3,08	6	6,79	1,40
Grande-Bretagne	—	7,68	—	2,50
Italie	6,95	7,87	8,72	2,70
Japon	—	2,44	—	0,20
Etats-Unis	—	6,87	7,08	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/04	Taux au 07/04	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,46	4,48	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,20	4,19	99,06
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,65	5,65	99,56
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,98	5,94	100,37
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,61	6,61	100,15
Obligations françaises	6	5,99	99,55
Fonds d'État à TME	-2,01	-2,01	98,94
Fonds d'État à TRE	-2,19	-2,06	99,14
Obligat. franç. à TME	-2,07	-1,75	99,39
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,08	100,12

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 08/04	Vente 08/04	Achat 07/04	Vente 07/04
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,21	3,33	3,23	3,38
3 mois	3,25	3,37	3,27	3,42
6 mois	3,31	3,41	3,33	3,48
1 an	3,48	3,57	3,44	3,59
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3398	—	3,3672	—
Pibor Francs 6 mois	3,3594	—	3,4063	—
Pibor Francs 9 mois	3,4164	—	3,4648	—
Pibor Francs 12 mois	3,4707	—	3,5352	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,2240	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2292	—	4,2500	—
Pibor Ecu 12 mois	4,3125	—	4,3490	—

MATIF

Échéances 08/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 97	—	128,30	128,56	128,18	128,54
Sept. 97	—	126,60	126,86	126,60	126,86
Déc. 97	—	96,50	96,50	96,50	96,50
PIBOR 3 MOIS					
Juin 97	—	96,68	96,71	96,67	96,70
Sept. 97	—	96,60	96,62	96,58	96,61
Déc. 97	—	96,48	96,51	96,47	96,51
Mars 98	—	96,33	96,37	96,32	96,37
ÉCU LONG TERME					
Juin 97	—	94,10	94,28	94,10	94,12
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	0,20

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 08/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Avril 97	—	2582	2590	2570	2584
Mai 97	—	2568	2572	2567	2569,50
Juin 97	—	2543	2548	2537	2545
Sept. 97	—	2551	2561	2551	2554

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,7690 | US/DM ↗ 1,7148 | US/¥ ↗ 126,2300 | DM/F ↘ 3,3649 | £/F ↗ 9,3515

Vigueur du dollar

LE DOLLAR poursuivait son ascension, mercredi matin 9 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,72 mark et 5,7870 francs.

Le billet vert gagnait également du terrain face à la monnaie japonaise. Il cotait 126,92 yens, son cours le plus élevé depuis le mois d'août 1992. *« La probabilité d'une intervention conjointe des Etats-Unis et du Japon est proche de zéro aussi longtemps que le dollar restera en dessous des 128 yens »*, estimait un cambiste de la Tokai Bank. *« Si intervention il y a, elle viendra de la Banque du Japon et l'impact d'un tel geste serait limité »*, a-t-il ajouté. Soutenu par la hausse du dollar, le franc progressait face à la monnaie allemande, mercredi matin. Il s'inscrivait à 3,3610 francs pour un mark, son cours le plus élevé depuis le mois de juin 1993.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/04	% 07/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,4900	[illegible]	325	349
Ecu	6,5765	+0,32	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,7690	+0,67	5,4700	6,0200
Belgique (100 F)	16,3095	-0,02	15,7800	16,8800
Pays-Bas (100 fl)	299,2200	-0,02	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4075	-0,28	3,1300	3,6800
Danemark (100 krd)	88,3300	-0,03	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9285	+0,06	8,5100	9,3500
Gde-Bretagne (1 L)	9,3515	+0,31	8,9300	9,7800
Grèce (100 drach.)	2,1370	+0,36	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,1600	+0,69	68	78
Suisse (100 F)	390,8600	+0,16	378	402
Norvège (100 k)	82,9700	+0,31	77	86
Autriche (100 sch)	47,8040	[illegible]	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9840	[illegible]	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3550	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1615	+1,35	3,8600	4,4600
Japon (100 yens)	4,5739	+0,05	4,3400	4,6900
Finlande (mark)	112,8200	+0,37	106	117

PARITÉS DU DOLLAR

	09/04	08/04	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7148	1,7088	+0,35
TOKYO : USD/Yens	126,2300	125,5800	+0,51

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,6451	5,6378	5,6255	5,6245
Yen (100)	4,5885	4,5644	4,6092	4,6027
Deutschemark	3,3690	3,3685	3,3676	3,3671
Franc Suisse	3,9124	3,9094	3,8985	3,8964
Lire ital. (1000)	3,3932	3,3918	3,3857	3,3790
Livre sterling	9,2554	9,2484	9,2748	9,2679
Peseta (100)	3,9814	3,9777	3,9774	3,9496
Franc Belge (100)	16,334	16,309	16,334	16,312



TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,27	3,32	3,36
Eurodollar	5,57	5,75	5,94
Eurolivre	5,12	6,25	6,62
Eurodeutschemark	3,08	3,12	3,19

L'OR

	cours 08/04	cours 07/04
Or fin (k. barre)	63700	64300
Or fin (en lingot)	64000	64650
Once d'Or Londres	349	—
Pièce française(20f)	369	371
Pièce suisse (20f)	369	368
Pièce Union lat(20f)	370	374
Pièce 20 dollars us	2305	2345
Pièce 10 dollars us	1340	1347,50
Pièce 50 pesos mex.	2390	2400

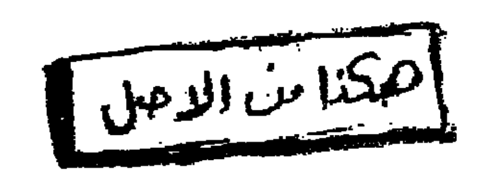
LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/04	cours 08/04
Brent (Londres)	17,78	17,93
WTI (New York)	19,25	19,40
Light Sweet Crude	19,20	19,32

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/04	08/04
Dow-Jones comptant	143,93	[illegible]
Dow-Jones à terme	156,20	156,47
CRB	240,46	239,98
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2322,50	2391
Cuivre à 3 mois	2272,50	2292,50
Aluminium comptant	1550,50	1546,50
Aluminium à 3 mois	1583	1582
Plomb comptant	648,50	651,75
Plomb à 3 mois	651,50	654
Etain comptant	5737,50	5697,50
Etain à 3 mois	5715	5740
Zinc comptant	1213,25	1228,50
Zinc à 3 mois	1242	1258
Nickel comptant	7195	7285
Nickel à 3 mois	7292,50	7295

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	477,30	476,40
Platine à terme	364,50	365,50
Palladium	152,45	139,80
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	380,50	382
Maïs (Chicago)	300,75	299,50
Grain. soja (Chicago)	862,75	849,25
Tourt. soja (Chicago)	287,40	282,80
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	91	92,50
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1398	1408
Café (Londres)	1623	1623
Sucre blanc (Paris)	309,90	310,20
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,89	72,25
Jus d'orange (New-York)	74,90	72,80



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 9 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,30 %
CAC 40 : 2612,58

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1001	[illegible]	- 0,09	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	883	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1675	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2102	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1311	[illegible]	- 0,07	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1000	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Accor	815	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	200	[illegible]	- 0,25	[illegible]
Air Liquide	860	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
Alcatel Alsthom	667	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Axa	365,10	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Axime	681	[illegible]	- 0,14	[illegible]
Bail Investis.	830	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	716	[illegible]	+ 2,93	[illegible]
Bazar Hot. Ville	595	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Bertrand Faure	279	[illegible]	+ 1,43	[illegible]
BIC	845	[illegible]	+ 2,72	[illegible]
BIS	490	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	237,10	[illegible]	+ 1,64	[illegible]
Bollore Techno	771	[illegible]	- 0,25	[illegible]
Bongrain	2240	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Bouygues	549	[illegible]	+ 2,36	[illegible]
Bouygues Offs.	150	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Canal +	1046	[illegible]	+ 3,72	[illegible]
Cap Gemini	340,80	[illegible]	- 0,73	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Christian Dior	817	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	215	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France Ly #	710	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Clarins	750	[illegible]	- 0,53	[illegible]
CLF-Dexia France	577	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Club Mediterranee	446	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Coflexip	347	[illegible]	- 1,44	[illegible]
Colas	799	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,30	[illegible]	- 0,44	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Comptoirs Mod.	2705	2725	+ 0,73	[illegible]
CPR	485	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Cred.Fon.France	68,95	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Credit Lyonnais CI	198,10	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Credit National	338	[illegible]	- 0,82	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	285	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Damart	4930	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
Danone	879	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Dassault-Aviation	1380	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Dassault Electro	680	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Dassault Systemes	365,50	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
De Dietrich	272	[illegible]	—	[illegible]
Degremont	459	[illegible]	- 0,32	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	47,60	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	141	[illegible]	—	[illegible]
Dynaction	135	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Eaux (Gle des)	769	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Eiffage	336	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Elf Aquitaine	539	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Eramet	295,40	[illegible]	+ 1,55	[illegible]
Eridania Beghin	882	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Essilor Intl	1578	[illegible]	+ 2,66	[illegible]
Essilor Intl ADP	1389	[illegible]	+ 2,95	[illegible]
Esso	536	[illegible]	- 0,18	[illegible]
Eurafrance	2469	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Euro Disney	10	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1209	[illegible]	- 0,24	[illegible]
Eurotunnel	6,65	[illegible]	- 0,75	[illegible]
Filipacchi Medias	1330	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Fimalac SA	534	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Finextel	103,60	[illegible]	+ 2,31	[illegible]
Fives-Lille	495	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Fromageries Bel	4330	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	2340	[illegible]	- 0,68	[illegible]
GAN	157,60	[illegible]	- 1,26	[illegible]
Gascogne (B)	489	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Gaumont #	394,50	[illegible]	+ 3,11	[illegible]
Gaz et Eaux	2532	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Geophysique	477	[illegible]	—	[illegible]
G.F.C.	526	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	477	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labinal	1400	[illegible]	+ 3,21	[illegible]
Lafarge	376	[illegible]	+ 1,80	[illegible]
Lagardere	180	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Lapeyre	356,50	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Lebon	224	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Legrand	1014	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Legrand ADP	706	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Legris indust.	263	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Locindus	820	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
L'Oreal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LVMH	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Meta	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Metr	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Michelin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moulinex	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
NRJ #	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OLIPAR	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paribas	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pathe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pernod	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Peugeot	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pinault	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plastic	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Primagaz	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Promodes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Publicis	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Remy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Renault	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rexel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhone	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Roche	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rue Imperiale	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sade	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sagem	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salomon	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salvepar	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sanofi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sat	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saupiquet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SCOR	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S.E.B.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sefimeg	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Spir Communication	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Strafor Facom	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Synthelabo	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Technip	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thomson-CSF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
U.A.P.(Compagnie)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
UFB Locabail	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
UIC	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Unilever #	1040	1054	+ 1,34	20/12/96
United Technol. #	430	430,80	+ 0,18	10/03/97
Vaal Reefs #	370	366,20	- 1,02	14/03/97
Volkswagen A.G #	3106	3149	+ 1,38	06/06/96
Volvo (act.B) #	138,20	—	—	07/05/96
Western Deep #	160	163	+ 1,87	14/03/97
Yamanouchi #	115,60	116,90	+ 1,12	31/12/99
Zambia Copper	13	14,35	+ 10,38	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	100,97	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,26	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,65	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,82	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	102,38	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	118,85	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,15	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	104,23	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	122,45	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,97	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,45	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,54	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 # ■	118,04	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,69	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,50	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	115,80	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,15	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	101	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,35	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	106,83	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,68	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,90	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,59	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,13	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,21	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	940	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel ◆	72	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	510	[illegible]
Bains C.Monaco	562	[illegible]
Bque Transatlant.	178,50	[illegible]
B.N.P.Intercont.	619	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	420,10	[illegible]
Champex (Ny) ◆	25,30	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	340	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1702	[illegible]
Concorde-Ass Risq	1045	[illegible]
Continental Ass.Ly.	430,10	[illegible]
Darblay ◆	415	[illegible]
Didot Bottin ■	900	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3750	[illegible]
Ecia	908	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1975	[illegible]
Fichet Bauche ◆	87	[illegible]
Fidei	38,50	[illegible]
Finalens	390	[illegible]
F.I.P.P. ◆	278,50	[illegible]
Fonciere (Cie) ◆	398	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	743	[illegible]
Foncina #	495	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	2050
[illegible]	289	289
[illegible]	500	506
[illegible]	1853	1888
[illegible]	314	339
[illegible]	312	313
[illegible]	1670	1670
[illegible]	1095	1085
[illegible]	172	172
[illegible]	[illegible]	1721
[illegible]	[illegible]	240
[illegible]	[illegible]	538
[illegible]	[illegible]	578
[illegible]	[illegible]	305
[illegible]	[illegible]	9490
[illegible]	[illegible]	18
[illegible]	[illegible]	53,90
[illegible]	[illegible]	182,30
[illegible]	[illegible]	73
Moncey Financiere ◆	3100	3100
M.R.M. (Ly)	198	196,90
Navigation Mixte	977	926
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	120	120
Pechiney CIP	240	296,50
Pechiney Intl	108,60	103,20
Poliet ●	500	500
Sabeton (Ly)	751	761
Samse (Ly)	800	800

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	205	211,10
Commerzbank AG	158	150,10
Fiat Ord	17,85	17
Gevaert	399,20	399,20
Gold Fields South	122,30	122,80
Kubota Corp	25,90	25,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43,50	45
Robeco	474	472,50
Rodamco N.V.	178,40	179,20
Rolinco	483,80	488,60
Sema Group Plc	126,10	123
Solvay SA	3201	3201

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
But S.A.	311	[illegible]
Cardif SA	761	[illegible]
C.E.E #	172,10	[illegible]
Cermex (Ly)	370,30	[illegible]
CFPI #	365	[illegible]
Change Bourse (M)	285	[illegible]
CNIM CA#	234	[illegible]
Codetour	370,50	[illegible]
Gel 2000	64	[illegible]
GFI Industries #	984	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	35,15	[illegible]
GLM S.A.	319	[illegible]
Grandoptic.Photo #	892	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	193,60	[illegible]
Kindy #	148,50	[illegible]
Guerbet	275	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	55	57
Belvedere	670	680
BVRP	198	200
Coil	225	220,10
Electronique D2	858	835
FDM Pharma n.	233,90	235
Genset	275	280
Guyanor action B	22,90	22,90
High Co.	172	171
Infonie	159	157
Joliez-Regol	88,90	88
Mille Amis	106,70	106,70
Naturex	108	109,10
Olitec	1358	1360
Picogiga	282,20	288,50
Proxidis	35	35
R21 Santé	332	340
Stelax	4,65	4,86

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 9 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	871	871
Crédit Gén.Ind. ◆	8	8
Générale Occidentale ◆	300	300
Mumm ◆	1160	1160
Sté lecteurs du Monde ◆	163,70	163,70

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 8 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	910,52	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	128,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22811,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	256,71	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1464,76	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1844,77	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1104,07	[illegible]

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	37779,83	[illegible]
Actimonétaire D	30763,17	[illegible]
Cadence 1 D	1082,44	[illegible]
Cadence 2 D	1073,65	[illegible]
Cadence 3 D	1060,03	[illegible]
Capimonétaire C	408,10	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sogenfrance D	1592,87	[illegible]
Sogépargne D	309,38	[illegible]
Soginter C	2115,41	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1486,97	[illegible]
Sogéfrance D	1715,93	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	186,99	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

FOOTBALL **L'AS Monaco s'est inclinée, mardi 8 avril, devant l'Inter de Milan dans sa demi-finale aller de la Coupe d'Europe de l'UEFA, sur le score de trois buts à un, au stade San Siro. L'équipe entraînée par Jean Tigana a encaissé les trois buts en première mi-temps, avant que Victor Ikpeba ne réduise superbement le score en fin de rencontre. ● LES MONÉGASQUES, qui n'étaient alors plus que dix sur le terrain après l'expulsion de Gilles Grimandi, conservent ainsi une chance de qualification pour la finale. Le match retour doit avoir lieu le mardi 22 avril à Monaco. ● EMMANUEL PETIT, le capitaine et défenseur monégasque, dénonce le « *laxisme* » dont a fait preuve son équipe. ● DANS L'AUTRE DEMI-FINALE, les Espagnols de Tenerife se sont imposés sur leur terrain face aux Allemands de Schalke 04 par un but à zéro, malgré l'expulsion de deux de leurs joueurs.**

L'Inter de Milan administre une leçon de réalisme à l'AS Monaco

Battus 3 buts à 1 par les Milanais dans leur demi-finale aller de la Coupe d'Europe de l'UEFA, les footballeurs monégasques n'ont pas tenu leur rang de futurs champions de France. Dépassés en première mi-temps, les joueurs de Jean Tigana ont évité le naufrage en réduisant le score en fin de partie

MILAN
de notre envoyé spécial

Même lorsqu'il n'affiche pas complet, le monumental stade San Siro, partagé par les deux grands clubs milanais – l'Inter et le Milan AC –, est un décor dont rêvent tous les ténors du football. Mardi 8 avril, beaucoup des 50 000 supporteurs ont cru, l'espace d'une mi-temps, assister à un spectacle déja donné au même endroit, quelques années auparavant. Le 27 avril 1994, l'AS Monaco avait subi, ici, une défaite (3-0) aussi lourde que méritée à l'occasion d'une demi-finale de la Coupe des clubs champions disputée face au Milan AC.


FOOTBALL

Certains acteurs de l'époque, comme Emmanuel Petit, Stéphane Blondeau, Gilles Grimandi ou Enzo Scifo, revenaient sur les lieux du désastre avec le même maillot rouge et blanc sur les épaules. Un autre acteur de ce match se retrouvait également sur la scène de San Siro, mais dans le camp adverse. Après avoir fait le bonheur de l'équipe princière durant près de cinq ans, puis avoir permis au Paris-Saint-Germain de remporter, en 1996, sa première Coupe d'Europe, Youri Djorkaeff, désormais idole du peuple interiste, accueillait ses anciens camarades de jeu sous le célèbre maillot bleu et noir.

Personne, pourtant, du côté monégasque, ne songeait à assister en ce mardi soir à un scénario semblable à celui d'il y a quatre ans. D'abord parce que l'adversaire n'était pas le même. Le grand Milan AC dirigé par Fabio Capello semblait d'une autre trempe que cet Inter trop souvent décevant cette saison et relégué à la troisième place du Calcio. Mais surtout parce que l'AS Monaco d'aujourd'hui n'a plus grand-chose en commun avec sa devancière. Irrésistibles en championnat de France, les joueurs entraînés par Jean Tigana ont acquis, du moins le pensait-on au vu de leurs récentes prestations, une maturité, une force, une cohésion qui les mettaient *a priori* à l'abri d'un désastre collectif.

Tout ce que la vieille Europe compte d'amateurs de football était au courant des exploits successifs réalisé par le rouleau compresseur made in Monaco lors de cette Coupe de l'UEFA. Vainqueurs à Cracovie, à Cologne face au Borussia Mönchengladbach, à Hambourg et à Newcastle, l'AS Monaco, brillamment qualifié pour les demi-finales, se retrouvait logiquement dans le rôle de favori de la compétition. Et soudain, en l'espace de quarante-cinq premières minutes cauchemardesques, tout s'est écroulé. Comme si un metteur en scène italien nostalgique avait resorti du placard un scénario vieillot pour en faire de nouveau un succès populaire. Dans le rôle de la victime, l'équipe française. Dans celui du tueur, la formation italienne.

D'un côté la naïveté, de l'autre l'efficacité chirurgicale : quatre occasions, trois buts. Une impression de déjà vu. Un désastre collectif total frappant une formation si séduisante, si conquérante depuis de longs mois, soudain réduite au rôle de victime impuissante. Même en l'absence, pour cause de suspension, de Franck Dumas, habituel capitaine et patron de la défense, personne n'imaginait cela. Cela ? Cette stupide faute de main de Gilles Grimandi suivie d'une non moins stupide réaction d'ensemble d'une équipe qui préfère se plaindre auprès de l'arbitre plutôt que de jouer.

Maurizio Ganz, lui, profite de l'immobilisme adverse pour ouvrir le score après un peu plus d'un quart d'heure de jeu. Cela ? Ce relâchement collectif incroyable qui permet à Youri Djorkaeff de récupérer le ballon dans son camp avant de lançer Ganz « la terreur », qui s'en va fusiller Fabien Barthez à la demi-heure de jeu. Cela ? Cette nouvelle erreur due à un manque de concentration qui voit Magic Ganz déborder sur l'aile droite avant d'offrir le troisième but au Chilien Ivan Zamorano, cinq minutes avant le repos.

JUDICIEUX RÉGLAGES

Jean Tigana, lucide, lâchera après le match : « *A ce niveau de la compétition, la moindre faute se paie* cash. *Les deux premiers buts encaissés sont dus à notre naïveté impardonnable.* » Naïfs, mais aussi impuissants. En première période, les Monégasques perdent tous les duels. On assiste à des scènes incroyables, comme ce face à face remporté haut la main par l'ancêtre Beppe Bergomi, trente-huit ans, face au jeune prodige Thierry Henry, qui ne réussit plus aucun dribble. Ou encore ce pauvre Ali Benarbia, esseulé, sans soutien, cerné par une meute d'adversaires. Et Sonny Anderson, habituel buteur miracle, réduit au rôle de pantin maladroit.

Mais le football ne ressemble pas toujours à une mauvaise comédie italienne. En seconde période, c'est une nouvelle version de Docteur Jekyll et Mister Hyde qu'offrent les Monégasques. Jean Tigana a procédé à quelques réglages judicieux. En défense, Lilian Martin a remplacé Bruno Irles, dépassé, pendant qu'Emmanuel Petit quittait son couloir droit pour occuper l'axe. Au milieu de terrain, Enzo Scifo, l'ancien interiste, a pris la place de John Collins. Et même si Gilles Grimandi se fait expulser dès la reprise, ses coéquipiers, réduits à dix, vont enfin faire comprendre au public milanais rigolard qu'on ne se retrouve pas en tête du championnat de France avec une douzaine de points d'avance sans quelques qualités.

Rentré à la place d'Ali Benarbia, le Nigérian Victor Ikpeba marque un but splendide à vingt minutes de la fin. Un but qui transforme le match retour du 22 avril en rencontre à suspense. Agressivité et lucidité soudainement retrouvées permettent aux Monégasques de quitter la pelouse milanaise battus, certes, mais pas ridiculisés. A 3-1, l'espoir porte encore les couleurs de l'AS Monaco.

Alain Constant

Emmanuel Petit n'a pas vaincu la malédiction de San Siro

MILAN
de notre envoyé spécial

La veille de la rencontre, lors de la traditionnelle séance de repérage et d'entraînement, Emmanuel Petit avait observé les tribunes vides du stade milanais de San Siro. L'homme à la longue chevelure blonde se voyait revenu quatre ans en arrière. Même endroit, même décor. A l'époque, Emmanuel Petit faisait déjà partie depuis presque une douzaine d'années de l'AS Monaco.

Pour la première apparition de sa carrière sur la pelouse de San Siro, il avait, comme ses coéquipiers, terriblement souffert face au grand Milan AC de Fabio Capello. « *J'ai tendance, comme la plupart des joueurs, à occulter les mauvais souvenirs. Mais maintenant que je suis dans ce stade, les images reviennent. La formidable tête de Marcel Desailly sur le premier but milanais. Et puis aussi ma glissade à la suite de laquelle Dejan Savicevic s'en va marquer le troisième but. Mais en dépit de cela, je suis ravi de me retrouver ici !* » Emmanuel Petit a changé. L'écorché vif a laissé place à un joueur en paix avec lui-même et les autres. C'est que sa vie n'a jamais été un long fleuve tranquille : parti à onze ans de chez ses parents, il aura la douleur, six ans plus tard, de perdre son jeune frère, victime d'une rupture d'anévrisme.

CAPITAINE D'UN SOIR

« *Les centres de formation fabriquent des inadaptés à la vie* », a-t-il lancé un jour à la face du milieu du football, qui n'aime ni les fortes têtes ni certaines vérités blessantes. Mais Emmanuel Petit s'en moque. Au fil des années, il se construit un parcours enviable. Face à l'Inter, en ce mardi 8 avril, Petit dispute mine de rien sa quatrième demi-finale européenne, après celles jouées en 1990 face à la Sampdoria, Feyenoord en 1992 et le Milan AC en 1994.

En l'absence forcée de Franck Dumas, suspendu, le voilà même promu capitaine par un Jean Tigana qui apprécie sa générosité sur le terrain. Il y a quatre ans, dans ce même stade, ils étaient près de 80 000 tifosi à hurler leur amour du Milan AC. Cette fois, certaines tribunes sont vides. Mais les 50 000 « interistes » se font tout de même entendre et, dans cette ambiance de mise à mort, en première période, Emmanuel Petit sombre, comme tous ses coéquipiers.

C'est d'une voix calme que le plus ancien des Monégasques analysera la performance de son équipe : « *Collectivement, nous avons fait preuve d'un laxisme extraordinaire. A ce niveau et face à une équipe italienne, il faut d'abord être rigoureux et concentrés, tout ce qui nous a manqué. A la mi-temps, je me suis tourné vers Fabien Barthez dans le vestiaire et je lui ai dit que je n'y croyais pas, que ces trois buts de retard me semblaient trop incroyables pour être vrais ! En tous cas, ce stade de San Siro ne me réussit vraiment pas. En deux visites, j'y ai encaissé six buts...* »

Al. C.

Tenerife s'impose à neuf contre onze

Tenerife a battu sur son terrain les Allemands de Schalke 04 (1 à 0), mardi 8 avril, lors du match aller de la seconde demi-finale de la Coupe de l'UEFA. L'équipe espagnole a joué le dernier quart d'heure à neuf contre onze après deux expulsions. Les joueurs des Canaries ont acquis leur résultat dès la 5e minute, avec un penalty transformé par Felipe. La deuxième période s'engageait mal pour Tenerife, avec l'expulsion de Vivar Dorado (53e). Vingt minutes plus tard, c'était au tour du gardien Ojeda d'être renvoyé au vestiaire, pour une obstruction sur Wilmots qui filait seul vers le but, mais De Kock ratait le penalty sanctionnant cette faute. – *(AFP.)*

Greg Norman va essayer de faire tourner la chance aux Masters de golf d'Augusta

ATLANTA
correspondance

Son premier geste, jeudi 10 avril 1997, au départ des Masters sur le parcours d'Augusta (Géorgie), aura sûrement la solide apparence d'un coup gagnant. Greg Norman, quarante-deux ans, un visage de vrai dur que vient parfois adoucir l'ombre d'un sourire, n'est pas de ces golfeurs que la nervosité réveille avant l'aube. Il posera donc sa balle sur le talus de départ du trou numéro un, aux premières heures du jour, avec dans le regard toute la détermination d'un futur vainqueur. Pourtant, ce sont des mots de défaite qui seront murmurés dans son dos. Les même mots qui avaient accompagné ses derniers pas, une année plus tôt, sur ce même parcours.

Le souvenir de cet échec risque de le hanter jusqu'à la fin de ses jours. Impossible, en effet, d'oublier pareille débâcle dans ce tournoi du Grand Chelem qui lui tient plus à cœur que les trois autres. Il ne s'en est jamais caché, répétant année après année que ces dix-huit trous enveloppés d'un fort parfum d'azalées constituent sûrement ce qu'il a vu « *de plus beau au monde* ». Au soir du premier jour, le jeudi, son score personnel (63) égale le record du parcours. Au matin de l'ultime journée, le dimanche, les conversations n'ont plus que son nom à la bouche. Avec six coups d'avance sur ses suivants, Greg Norman est seul au monde. Il doit l'emporter. Il ne peut pas perdre. Pas lui, l'Australien que la planète golf a surnommé « le Grand Requin blanc », respectueux hommage à son ignorance de la peur et à son goût du danger.

« DEUX ERREURS DE JUGEMENT »

Et pourtant, Greg Norman va craquer. Il va laisser le doute et la crainte de mal faire perturber sa parfaite mécanique. L'Anglais Nick Faldo, vainqueur sur ces mêmes terres en 1989 et 1990, va en profiter pour le rejoindre d'une foulée, avant de s'échapper sans peine. En avance de six coups à l'entame du premier trou, Greg Norman boucle finalement son parcours avec cinq coups de retard sur Nick Faldo. Un échec, une humiliation, dont il ne peut trouver aucune explication, même en creusant au plus profond de son âme.

Une année de purgatoire et des mois de cauchemars ou de nuits sans sommeil auront-ils suffi à en effacer la trace ? Greg Norman veut bien en faire le serment sur la Bible. « *En réalité, je crois avoir commis seulement deux erreurs sur ce dernier parcours du Masters,* expliquait-il calmement, en juin 1996, à la veille de l'US Open. *Deux erreurs de jugement, une première au huitième trou, l'autre au seizième, qui ont déréglé mon jeu et ralenti mon rythme. Du coup, j'ai été contraint de forcer mes coups pour retrouver la bonne allure. Mais Augusta ne vous laisse pas si facilement tenter pareille manœuvre.* » Rien de grave, donc. Une simple faute technique, malheureusement répétée. Un mauvais choix de clubs, rien de plus. Tout le contraire, promet Greg Norman, *de la peur de gagner ou, pire encore,* d'une sourde malédiction qui se serait emparée de son bras, au matin du dimanche, pour ne plus le quitter de la journée.

L'explication peut sembler crédible. Et elle a le mérite, pour son auteur, de laisser à la porte les maux les plus profonds. Seul ennui, mais de taille : Greg Norman est tout le contraire d'un novice en matière de défaites cuisantes et d'échecs insondables.

UN MAL ÉTRANGE

En vingt années passées sur les greens du circuit professionnel, il a totalisé près de quatre-vingts succès, mais la liste de ses « vraies » victoires, celles qui comptent dans la vie d'un golfeur, ne pèse pas très lourd. Un double succès au British Open, en 1986 et 1993. Mais pas le moindre titre majeur sur le sol américain. A la place, l'Australien porte comme un boulet le maigre privilège d'avoir été battu en *play-off* dans les quatre tournois du Grand Chelem, une régularité dans l'humiliation que personne n'oserait lui contester.

Ce mal étrange, visible dans son ombre trois ou quatre fois l'an, peut laisser perplexe chez un homme dont la vie tout entière semble conduite par une recherche presque maniaque de la perfection. Depuis ses débuts professionnels, à l'âge de dix-neuf ans, Greg Norman n'a jamais laissé le confort et la facilité s'installer dans son jeu. « *J'ai besoin de vivre et de jouer en permanence à 101 %,* explique-t-il. *Et il m'est parfois difficile de comprendre que tout le monde ne veuille pas faire de même.* »

En 1995, il boucle son année à la première place mondiale et gagne, enfin, le respect de ses pairs en obtenant le titre de « meilleur joueur du circuit PGA ». En fin de saison, il décide pourtant de se séparer de son entraîneur. « *Je n'étais simplement pas totalement satisfait de mes coups* », ose-t-il pour seule explication. Depuis, Greg Norman court toujours à la poursuite du jeu parfait. Mais il ne rencontre, souvent, rien de mieux que la défaite.

Alain Mercier

Tiger Woods brille à l'entraînement

Tiger Woods a réussi une carte de cinquante-neuf lors d'une séance d'entraînement sur le parcours du Masters d'Augusta. « *Je me suis trouvé facile* », a commenté le prodige de vingt et un ans après ce parcours exceptionnel. Tiger Woods participe pour la troisième fois à l'épreuve. Amateur lors des deux premières, il avait terminé 41e en 1995 et manqué le cut en 1996. La précision de son drive permet à Woods une approche plus facile des greens, ce qui peut être la clef de la réussite à Augusta, où, avec des greens en pente, il vaut mieux arriver sous le trou qu'au-dessus.

Un succès dimanche à Augusta ferait de lui le plus jeune vainqueur de tous les temps, record actuellement détenu par Jack Nicklaus, qui avait un peu plus de vingt-trois ans lors de la première de ses six victoires aux Masters, en 1963.

DÉPÊCHES

■ **BOXE : la revanche entre Mike Tyson et Evander Holyfield** pour le titre WBA des lourds, qui devait avoir lieu le 3 mai à Las Vegas (Nevada), a été repoussée de deux mois, à la demande de Tyson, blessé d'une coupure au dessus de l'oeil gauche. – *(AFP, AP.)*

■ **VOILE : Florence Arthaud et Jean Le Cam** ont présenté, mardi 8 avril à Paris, leur projet de grand catamaran baptisé *Skipper-II* pour s'attaquer au record du tour du monde en équipage et sans escale. Cette présentation était destinée à trouver des financements pour assurer un budget de 16 millions de francs par an, sur cinq ans. Les navigateurs souhaitent que la construction du bateau, long de 33 mètres, soit achevée en septembre 1998.

■ **BASKET-BALL : l'équipe de Bourges s'est qualifiée pour la finale de l'Euroligue féminine** en battant les Italiennes de Côme 68 à 58, mardi 8 avril à Larissa (Grèce). Elle doit affronter pour le titre les Allemandes de Wuppertal, jeudi 10.

هكذا في الأصل

Le Pentium est distancé dans la course à la miniaturisation des puces

Le K6 d'AMD rivalise avec les meilleurs processeurs d'Intel

AVEC 8,8 MILLIONS de transistors, le nouveau processeur d'Advanced Micro Devices (AMD) bat les records. Même le Pentium II (ex-Klamath) qu'Intel doit lancer prochainement ne devrait en contenir que 7,5 millions. La performance est d'autant plus impressionnante que la taille de la puce K6 est inférieure à celle du Pentium Pro d'Intel (162 mm² contre 196 mm²) constituée de 5,5 millions de transistors.

Pour mesurer les progrès réalisés par AMD, il suffit de rappeler que la surface de puce Am386 lancée en 1991 excédait celle du K6 tout en ne contenant que 200 000 transistors... En six ans, la taille de la gravure est passée de 0,8 à 0,35 micron. Ce paramètre, fondamental pour la miniaturisation des puces, désigne la largeur minimale du trait gravé dans le silicium pour y créer les transistors. Mais l'augmentation de leur nombre dépend de l'architecture du processeur. Celle du K6 comporte 5 couches au lieu de 3 pour le modèle précédent, le K5 à 4,3 millions de transistors. *« C'est comme si vous ajoutiez deux étages à une maison en consolidant les fondations »*, expliquait William Siegle, vice-président et directeur scientifique d'AMD lors du lancement du K6. AMD exploite la technologie C4 d'IBM qui contribue à réduire la taille du processeur et son coût de fabrication. Au lieu des fils de connexion utilisés par les autres puces, le K6 fait appel à de minuscules bosses de soudure pour réaliser les liaisons électriques (entrées-sorties).

Ces bosses peuvent se trouver à n'importe quel point de la surface inférieure du processeur, alors que les fils sont fixés sur son périmètre. D'où un raccourcissement des distances à parcourir par le courant. Cela permet de réduire à la fois la surface de la puce et la tension électrique nécessaire, qui passe de 3,3 à 2,9 volts. La dissipation de chaleur du K6 tomberait ainsi en dessous de celle du Pentium Pro, selon la revue américaine *PC Magazine*.

Les différentes évaluations de performances réalisées portent sur les premières puces K6 produites par AMD. Elles risquent donc d'évoluer. Pour l'instant, elles situent le K6 fonctionnant à 233 MHz au niveau du Pentium Pro à 200 MHz d'Intel. Le K6 pourrait rivaliser avec le Pentium II, version MMX du Pentium Pro, puisqu'il dispose aussi du jeu d'instructions supplémentaires destiné à améliorer les performances multimédias du processeur. Mais les tests réalisés par l'hebdomadaire *01 Informatique* sur des prototypes des deux processeurs concluent à un net avantage pour le Pentium II.

INVESTISSEMENTS COLOSSAUX

Cela n'empêche pas Intel de prendre la mouche quant à l'utilisation de la marque MMX (*Le Monde* du 10 janvier) aussi bien par AMD que par Cyrix, un autre concurrent. Mais son attaque en justice s'est soldée, jusqu'à présent, par un échec. Le 1er avril, le juge Joseph Longobardi a rejeté la demande d'interdiction d'urgence de l'utilisation du qualificatif MMX en alléguant que la presse et le public associent plus le terme à la technologie qu'à Intel. AMD a donc pu l'adjoindre au nom de sa puce lors du lancement du K6 qui a eu lieu le lendemain.

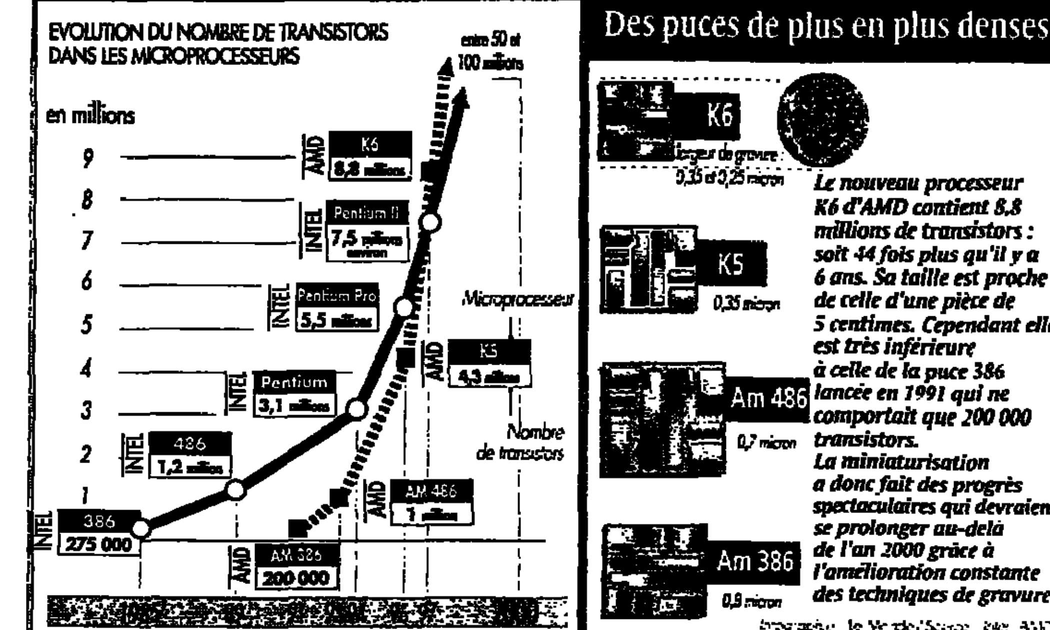
Mais la véritable bataille aura lieu sur le terrain du rapport performance/prix. AMD a annoncé au moins 25 % de réduction sur le tarif des Pentium. Certains analystes estiment que l'écart pourrait rapidement atteindre 40, ou même 50 %. Lorsque le Pentium Pro à 200 MHz est vendu 525 dollars (2 940 francs par lot de 1 000 unités), le K6 MMX à 233 MHz revient à 469 dollars (2 620 francs), tandis que les versions à 166 et 200 MHz coûtent respectivement 244 et 349 dollars (1 370 et 1 950 francs).

Fidèle à sa stratégie de compatibilité avec les ordinateurs équipés en Pentium, AMD a conçu le K6 pour qu'il puisse se substituer sans difficulté aux processeurs d'Intel. Son socle de fixation sur la carte mère, le socket 7, est identique à ceux des Pentium classiques. AMD fait donc mieux qu'Intel en matière de compatibilité puisque les Pentium Pro et Pentium II utilisent un nouveau socle, le slot 1. Ce dernier, en équipant toutes les nouvelles puces que doit lancer Intel d'ici à l'an 2 000 (la Deschutes en 1998 et la Willamette en 1999), va devenir une nouvelle norme. Mais AMD mise sur le parc installé d'ordinateurs dotés des premières versions de Pentium, versions MMX comprises. Le fabricant estime que 80 % des 75 millions de PC qui devraient être livrés en 1997 seront dotés de la socket 7. En bénéficiant du prix avantageux des cartes mères fabriquées en grande série, il est possible d'y placer un K6, sous réserve d'adaptations comme le réglage de la tension à 2,9 volts.

Point noir dans ce tableau, aucun grand constructeur d'ordinateurs n'a encore annoncé son intention d'intégrer la puce K6 dans ses machines. Ce silence souligne la difficulté à laquelle sont confrontés les concurrents d'Intel. Cela n'empêche pas AMD d'y croire. Après l'échec du processeur K5, il lui faut remporter un succès commercial pour rentabiliser les 7,8 milliards de francs investis dans son usine d'Austin, au Texas. Cette installation maitrise déjà la gravure à 0,35 micron et devrait passer à 0,25 micron en 1998 et 0,18 micron d'ici à la fin du siècle. Elle se trouve donc au niveau d'Intel dans la course à la miniaturisation. Il lui faut maintenant prouver sa capacité à produire en série des processeurs exempts de défauts.

Intel avait souffert de la mauvaise publicité engendrée par le bogue découvert lors du lancement de son Pentium. Faute de concurrent sérieux à l'époque, le numéro un mondial s'en était sorti sans mal. En position de challenger, AMD ne peut compter sur une telle impunité. L'entreprise bénéficiera, en revanche, des faveurs de ceux qui veulent en finir avec l'écrasante domination d'Intel.

Michel Alberganti



Une lutte sans merci entre les fabricants américains

EN 1996, les ventes d'Intel, champion toutes catégories du microprocesseur, ont encore progressé. La société américaine s'est octroyée, selon le cabinet d'études Dataquest, 95 % en valeur et 90 % en volume du marché mondial des microprocesseurs pour ordinateurs personnels estimé à 86 milliards de francs. Ce résultat résulte en partie de la non-prolongation par Intel des accords de licence de fabrication de puces que Cyrix et Advanced Micro Devices (AMD) avaient obtenu auprès du géant américain.

Cette période de rêve pendant laquelle le Pentium a dicté sa loi s'achève. Après avoir failli disparaître, Cyrix et AMD qui, en 1994, détenaient respectivement 4 % et 13 % du marché, proposent aujourd'hui de nouveaux produits capables de faire jeu égal avec ceux d'Intel. Ils pourraient, en l'an 2000, détenir à eux deux 25 % du marché en volume et 15 % en valeur. Une bataille est donc engagée contre Intel. Lors de la présentation de la puce K6, Jim Sanders, PDG d'AMD, a lancé : *« Notre processeur AMD-K6 est plus petit, plus rapide, plus facile à utiliser, plus économe en énergie et moins cher que le Pentium Pro, ce qui en fait un meilleur moteur pour les applications sous Windows. »*

Cette annonce d'AMD arrive après les premiers succès enregistrés par Cyrix qui, le 20 janvier, a obtenu une reconnaissance décisive de la part de Compaq (*Le Monde* des 23 et 24 janvier). Le numéro un des ordinateurs personnels a décidé d'équiper son nouveau modèle Presario 2110 du processeur MediaGX de Cyrix. Grâce au faible prix de cette puce, le nouvel ordinateur tombe en dessous des 8 000 francs. Le 13 mars, cette première infidélité à Intel a été suivie d'une seconde défection, celle du numéro deux mondial IBM. L'entrée de gamme de sa série E, dotée d'un processeur Cyrix P150+ équivalent au Pentium à 150 MHz, coûte 8 990 francs.

Intel se retrouve donc attaqué à la fois par Cyrix sur le bas de gamme des processeurs pour ordinateurs sous Windows 95 et sur le haut de gamme par AMD. Sans parler de l'arrivée du processeur Alpha 21164PC que Digital doit lancer cet été et qui vise le marché haut de gamme des PC sous Windows NT. Enfin, alors que les puces PowerPC fabriquées par Motorola et IBM et destinées aux Macintosh d'Apple et à leurs clones donnent des signes de faiblesse, un nouvel acteur, Exponential, a dévoilé, le 13 mars, l'Exponential X704, *« le processeur le plus rapide au monde »*. Une puce conçue pour les ordinateurs compatibles Power PC qui fonctionne à 533 MHz.

M. Al.

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT NEUF

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite amortissement "Périssol" remporte un grand succès.
Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les logements locatifs neufs achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont amortissables à raison de :
  • 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  • 2% pour chacune des 20 années suivantes.

- Le déficit foncier correspondant est imputable sur le revenu global dans la limite d'un plafond de 100 000 francs.
- La fraction du déficit foncier non imputable sur le revenu global peut être reportée sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant 10 années.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANT À LA F.N.P.C.
(fédération nationale des promoteurs-constructeurs)

PARIS RIVE DROITE

11e arrondissement

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 54

RESIDENCE POUR ETUDIANTS - IDEAL INVESTISSEURS. RENTABILITE ELEVEE GARANTIE - RECUPERATION DE TVA ET AMORTISSEMENT PERISSOL

Au cœur du 11e arrondissement, une résidence pour étudiants à proximité de nombreuses écoles supérieures.
Revenus locatifs garantis.
A partir de 440 000 FF

Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

Saint-Sébastien
Rue Saint-Sébastien

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 54

RESIDENCE PRINCIPALE - LIVRAISON FIN 97
DERNIERS APPARTEMENTS DISPONIBLES

Au cœur du 11e arrondissement, dans une rue calme, une résidence de grand standing.
Studios à partir de 280 000 FF

Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

19e arrondissement

Villa Menans
Rue Pailleron

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 54

LIVRAISON IMMEDIATE
22 logements du studio au 5 pièces.

Métro Bolivar - A 2 pas du Parc des Buttes Chaumont, 2 petits immeubles de standing. Prestations de qualité.
2 pièces à partir de 880 000 FF - 3 pièces à partir de 1 320 000 FF

Conseils sur les mesures investisseurs, amortissement Périssol.

Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

19e arrondissement (suite)

OUVERTURE
Les Allées Buissonnières
Parc des Musiciens
Rue Adolphe Mille
Accès à 200 mètres du métro Porte de Pantin

Commercialisation :
ASTEAM Conseil
9 rue Vignon - 75009 Paris
Tél. 01 47 42 13 12

Les Allées Buissonnières – PARC DES MUSICIENS

Du studio au 6 pièces - 78 appartements disponibles

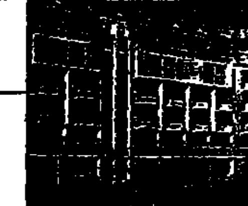
Face à 55 hectares de Parc au bord de l'eau à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons.
Réalisation : SOFERIM
Bureau de ventes sur place:
Rue Adolphe Mille, Paris 19 ème Téléphone 01 47 12 54 44
Lundi, jeudi, vendredi, dimanche de 14 h à 19 h.
Samedi de 10 h à 13 h - 14 h 30 à 19 h.

PARIS RIVE GAUCHE

13e arrondissement

Dans le quartier de la grande bibliothèque
Résidence pour étudiants
Les Lauréades

Réalisation :
COPRIM RESIDENCES
159, rue Galliéni
92100 BOULOGNE



Studios pour étudiants et jeunes en formation à partir de 450 000 F
LIVRAISON IMMÉDIATE. FRAIS DE NOTAIRE GRATUITS.

Pour profiter pleinement des mesures fiscales investissez dès maintenant dans le site privilégié de la grande bibliothèque.
Eurostudiomes, Groupe Caisse des Dépôts, vous assure une gestion rigoureuse et des revenus locatifs. Poss. location en meublé avec statut LMP et remboursement de la TVA.
Rens. et ventes : visite du studio témoin sur rendez-vous.
Tél. : 01 46 04 42 29

COPRIM

15e arrondissement

14, rue de l'Abbé Groult.
Rue de l'Abbé Groult.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53



APPARTEMENTS DU 3 AU 5 PIECES - LIVRAISON AUTOMNE 97

Au centre du 15e arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement Périssol.

Bureau de vente : :18, rue de l'Abbé Groult - ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Tél. 01 45 31 61 35 ou 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

71, rue Gutenberg
Rue Gutenberg

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53

APPARTEMENTS DU STUDIO AU 4 PIECES

23 appartements dans une résidence pleine de charme avec balcons et terrasses, proche du parc André Citroën et de la place Saint-Charles. Belles architecture et prestations de qualité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement Périssol.

Bureau de vente : :18, rue de l'Abbé Groult - ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Tél. 01 45 31 61 35 ou 01 47 12 54 44

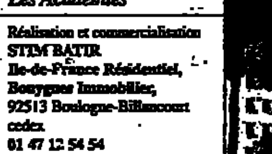
STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

RÉGION PARISIENNE

94 Maisons-Alfort

Les Académies

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 54





RESIDENCE POUR ETUDIANTS - IDEAL INVESTISSEURS
RECUPERATION TVA ET AMORTISSEMENT PERISSOL

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 284 000 F.
Revenus locatifs garantis.

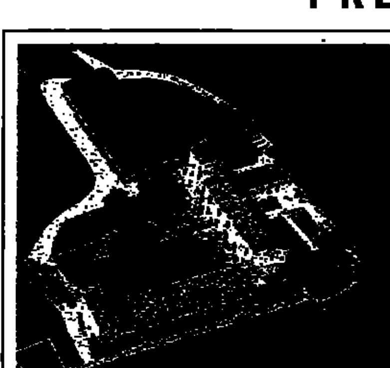
Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

PRESTIGE ET CARACTÈRE



ARRAS (Pas de Calais)
1 heure de Paris par TGV
MAISON DE VILLE BOURGEOISE située dans quartier résidentiel. 10 mn gares et lycées. 4 chbs, sdb, séjour 40 m², salle à manger, garage, buanderie, caves, jardin. Pourrait convenir à profession libérale.
Prix : 1 000 000 F
Contacter heures bureau : 01 44 43 77 70
à partir de 20 h : 01 43 20 67 95



LOT ET GARONNE
Château du XVIIe siècle
Environ 650 m² habitables entièrement rénovés. Prestations luxueuses. Piscine. Terrain de 3,7 ha, traversé d'un ruisseau. Belles dépendances avec écuries et garages.
Possibilité d'achat entièrement meublé.
Prix : 8 500 000 francs
Propriétaire
Tél. 05 53 41 96 88
Fax 05 53 41 91 07



DRÔME PROVENCALE
exclusivité
T.B. mas de caractère en pierres, rest., S.H. 250 m², terrain 5 ha avec bois et lavandes. Piscine 18 x 10 m, cuis/coin repas, séjour, salon, séj/sal chem. 65 m², 5 chbs, 2 sde, 2 sdb, bassin, source, terrasse.
VUE IMPRENABLE. COUP DE CŒUR.
BEAUCOUP DE CACHET Réf : 1194
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



ENTRE ST-GERMAIN-EN-LAYE ET MAISONS-LAFFITTE
dans un site de verdure protégé
A flanc de côteaux, dans une résidence privée, maison d'architecture contemporaine en parfait état. Exposée plein sud. Surface habitable de 230 m² environ, réception + bureau, 5 chambres, logement de personnel. Beau jardin de 1 700 m²
Réf : D.2218 - Prix : 3 750 000 francs
AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 67 00 - Fax 01 34 80 19 59



EN PROVENCE REGION VENTOUX
exclusivité
Propriété, S.H. 260 m², formant 3 appart. (85-75-100 m²), dép. 100 m², 6 chbs, mezzanine, 3 sde, 2 sdb, terrain 13 ha (dont 8 ha vignes), piscine 16 x 5, terrasse, remise, pool house. **VUE PANORAMIQUE. IDEAL CHAMBRES D'HÔTES.** Bonne restauration.
Réf : 1161 - Prix : 2 380 000 francs
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



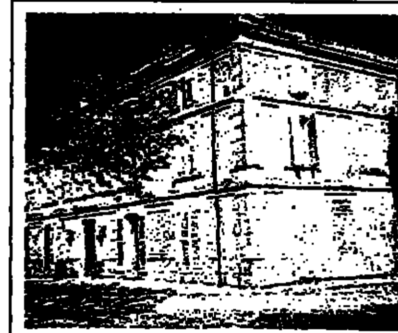
50 MN OUEST PARIS - A 13
Authentique village Ile-de-France
15 km de Giverny, dans un parc 5 000 m². 2 maisons anciennes. 240 m². 6 chambres. 2 salles de bains, vaste réception, grande cuisine, salle à manger, atelier, dépendance, 2 M 3.
Propriétaire
Tél. 01 34 76 10 46
Fax 01 34 76 17 91
Tél. 01 45 35 02 32



ENTRE VERSAILLES ET JOUY-EN-JOUSAS
Propriété exceptionnelle au cœur d'un vrai village, deux maisons indépendantes, dans un parc arboré de 7 000 m², une très belle demeure XVII ème. 330 m2, 10 pièces dont 6 chambres, avec boiseries et cheminées anciennes, en parfait état de restauration. Une deuxième maison de 200 m² aménagée en un appartement et un logement de gardien. Garages, diverses dépendances, tennis, piscine 15 x 6 m, avec Pool-House.
Propriétaire ATHUR LOYD
42 avenue Montaigne 75008 Paris
Tél. 01 53 67 53 03 - Fax 01 53 67 53 01



MONTARGIS
maison de maître
A 60 mn Paris sud, direct A6 gare SNCF, équitation, golf sur place.
300 m2 habitables, vaste réception, salon, bibliothèque, cuisine équipée, 5 chambres, bains, WC. Cave à vin. Dépendances + garage. Parc arboré clos de murs et pelouse 2 000 m2.
Prix : 1 300 000 francs crédit 90%
Cabinet des Peupliers
45700 Mormant-sur-Vernisson
Tél. 02 38 85 22 92
Fax 05 53 41 91 07



EN PROVENCE
Région Carpentras
T.B. propriété viticole comprenant maison de maître, SH 400 m², dép. 400 m², maison de gardien 70 m², terrain 9.5 ha dont 5.5 ha de vignes AOC/CDR, 4 HA de parc, bergerie, cave, hangar, source, puits.
T.B. VUE. BCP DE CARACTÈRE.
T.B. AFFAIRE. Réf : 1162
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 28 82 83 - Fax 04 90 36 23 62
Nos bureaux : Valréas (84) - Grignan (26)



مكان بين الأصل

338
315 +

La mode Pondichéry

Les anciens comptoirs rendus à l'Inde en 1954 reviennent en mémoire aux Français, mais les hindouistes en veulent encore à Dupleix

« LES FRANÇAIS de Pondy ont reçu en février un second camouflet : les ultras hindous et les marxistes ont refusé qu'on donne le nom de Dupleix à une de nos rues. Du coup, les festivités du tricentenaire de ce grand homme ont été annulées. Déjà sa statue, élevée par Napoléon III, avait été déplacée au profit de celle de Nehru et mise près d'une pissotière. Ce premier camouflet n'avait donc pas suffi à ces messieurs, etc. » (lettre adressée en mars par un Pondichérien à un de ses parents à Marseille).

Toute une vie française s'était ancrée dans cette « pentapole », dont les habitants n'avaient guère en commun que la langue de Bernardin de Saint-Pierre

Le premier *« camouflet »* date des années 60, deux lustres après la remise à l'Union indienne, par la France, des *« Etablissements »* que celle-ci y possédait depuis trois siècles, prémices puis vestiges du vaste empire franco-indien que l'Angleterre empêcha de se constituer vers 1760. Ces cinq *« comptoirs »* – Pondichéry, le chef-lieu, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé –, agrémentés d'une douzaine de *« loges »*, plus minuscules, s'échelonnaient du Bengale au Kérala, totalisant 500 km² et abritant, en 1939, 270 000 habitants qui députaient à la Chambre (Dacca, l'actuelle capitale bangladaise, figura un moment parmi nos comptoirs).

Toute une vie française – mêlant « bégums Verdurin », « pisseurs d'encre » médaillés et indigotiers patriotes –, aussi microscopique que véhémente, s'était ancrée dans cette « pentapole » au climat tiédasse, dont les habitants n'avaient guère en commun que la langue de Bernardin de Saint-Pierre, connu à Pondy comme auteur de *La Chaumière indienne* (1790). Cette francité indianisante a survécu, par hérédité et volontarisme. Son « territoire » va de l'ex-collège colonial bâti sous Charles X, à l'Alliance française de Pondichéry – *« La seule au monde à enseigner le français à des citoyens français ! »* – *via* l'Ecole française d'Extrême-Orient ayant fui ici le communisme indochinois, l'Institut français d'indologie ou le pensionnat Saint-Joseph de Karikal.

Le Trait d'union est l'organe de ce petit monde ; la livraison de mars du *« mensuel de l'amitié franco-indienne »* s'ouvre sur cette interrogation : *« Y a-t-il de la philosophie en Inde ? »*, mais s'il est lu par les jeunes bachelières franco-pondichériennes, c'est pour ses annonces matrimoniales, où elles cherchent un *« monsieur français d'origine indienne »*, établi déjà dans l'ancienne métropole ou à défaut à la Réunion. Les Franco-Indiens (ou leurs descendants) qui, lors de la cession des comptoirs, décidèrent de conserver leur nationalité française, sont maintenant plus nombreux dans l'Hexagone (25 000) que sur leur sol d'origine (10 000). La francophonie panindienne dépasse ce cercle, étant estimée à 200 000 personnes par les éditions Kailash de Pondichéry. Leur succès éditorial dans le pays, *Une princesse se souvient* (2 500 exemplaires par an), fait raconter à une douairière l'Inde, ou plutôt les Indes, de son temps. Cette minifrancophonie, héritière de celle, avant la lettre, qui adressa des cahiers de doléances à Louis XVI en 1789, se vexe à chaque sommet francophone de n'y être point représentée. Les responsables de cette absence, montrés du doigt, sont les mêmes que ceux du *« complot anti-Dupleix »* : les méchants hypernationalistes et les affreux marxistes qui imposent leurs opinions dans le territoire à statut spécial (600 000 habitants) formé par Pondichéry et les autres Etablissements, sauf le pauvre Chandernagor – *« plus petit qu'Asnières mais qui a seize étangs, plus le Gange aux eaux sacrées »* (Henri Michaux, *Un barbare en Asie*, 1933) – avalé depuis des décennies par le monstre Calcutta. Imperturbable, *Le Trait d'union*, plutôt que de se commettre dans les polémiques historico-politicardes, préfère combattre la disparition du *« oui »* dans le français parlé au profit de l'inadmissible *« tout à fait »*.



Il est resté, sur la côte du Coromandel, un certain goût pour la littérature, les cérémonies patriotiques, les mariages assortis. Et une parcelle de francophonie officieuse, avec ses pensionnats, ses querelles minuscules.

PHOTOS GUILLAUME ZUILI, IN LES « ANCIENS COMPTOIRS FRANÇAIS DE L'INDE », ÉD. C & D, 1992.

Avec la décolonisation, la France avait chassé de sa mémoire et de ses écoles, comme on renie une aventure de jeunesse peu convenable, la litanie sonore des cinq villes indiennes, revenue soudain grâce au tricentenaire de Dupleix qu'accompagne une avalanche de manifestations : expositions de reliques exotiques, conférences, livres, circuits touristiques, création à Paris d'un Musée des comptoirs de l'Inde et d'un Centre d'archives et de documentation, activités d'une trentaine d'associations qui, tout en se querellant, travaillent en faveur de cette « mode Pondichéry » ; enfin des films, en particulier celui de Bernard Favre, avec Charles Aznavour et Richard Bohringer, *Pondichéry, dernier comptoir des Indes*, œuvre sans génie mais non sans charme ni finesse, venue fouetter encore l'intérêt pour l'*« ancienne petite France du Coromandel »*.

Les gaullistes ont ressorti l'hommage du Général au premier territoire d'outre-mer rallié à la croix de Lorraine. Jusqu'à Londres, où un Belge a ouvert, en attendant Paris, la Porte des Indes, table proposant la *« gastronomie des comptoirs »*. Bref, de tous côtés, on s'attache à faire lever un peu plus la patte pondichérienne redécouverte, et les voyagistes se frottent les mains. Yves Robert avait eu du nez en 1994 de nommer un de ses films *Montparnasse-Pondichéry*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Les Comptoirs de l'Inde (tél. : 01-45-28-89-52) programme un voyage de 16 jours à 12 800 francs dans les anciens comptoirs français, portugais, danois et anglais.
★ Amitié franco-pondichérienne (17, allée Louis-Blériot, 94310 Orly, tél. : 01-34-85-79-55) organise expositions et conférences.
★ Livres : *L'Aventure des Français en Inde (XVIIe-XXe siècle)* sous la direction de Rose Vincent, éd. Kailash, Paris, Pondichéry, Hanoï, 255 pages, 85 F ; *Les Indes florissantes*, anthologie des voyageurs français réunie par Guy Deleury, Bouquins, 1 100 pages, 130 F. Périodique : *Le Trait d'union*, 106, rue Sainte-Thérèse, 605 001 Pondichéry. Abonnement annuel universel : 100 F. Chèque à M. Arago, 301, rue Ampère, 34070 Montpellier.



Toute l'Inde à la carte

Quelque cent mille Français ont visité l'Inde en 1996, soit 25 % de plus en trois ans. Cette année de célébration du cinquantenaire de l'indépendance (1947-1997) devrait augmenter les départs pour le sous-continent. D'autant que, partout en France, fleurissent les manifestations en l'honneur du deuxième pays le plus peuplé de la planète.
Le coup d'envoi des festivités sera donné samedi 12 avril à Paris à l'Unesco avec la Journée de l'Inde (musique, danses, peintures, débats ; entrée libre), que viendra clore un concert classique de flûte avec Pandit Hariprasad Chaurasia.

● Avant la mousson, frappant fort en juillet-août, viennent les chaleurs de mai et juin, supportables si l'on choisit une voiture climatisée pour les longs trajets et la sieste aux heures les plus chaudes.
Les hôtels sont quasi vides et les tarifs se discutent. Un billet d'avion, pour Delhi ou Bombay, tourne autour de 3 300 francs (SAS, Koweit Airways), voire 4 000 francs (Air France, Air India, British Airways, Lufthansa), en tarif négocié, notamment par Les Orientalistes (tél. : 01-40-26-14-31), Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33) ou Air Asia (tél. : 01-44-41-50-10).
Les chemins de fer indiens ne sont plus représentés à Paris, mais on achète dans les grandes gares l'Indrail Pass, valable d'une journée à trois mois. Se procurer le répertoire des horaires *Trains at a glance*, pour 20 roupies (4 francs). Mieux vaut privilégier l'avion pour les longues distances ; le vol Delhi-Calcutta coûte 1 000 francs.
Compter, sur place, une moyenne de 500 francs par jour et par personne, pour voyager confortablement : en voiture particulière (une berline rétro de type Ambassador, avec air conditionné et chauffeur obligatoire, se loue environ 450 francs par jour) avec étapes dans les petits palais privés (Palace et Heritage Hôtels aux Rajasthan, Gujarat et Himachal Pradesh, d'attrait et de commodités variables) ou en hôtels de standard international, bien tenus (de 200 à 300 francs par personne, en chambre double). Enfin, on se régale pour moins de 50 francs d'une cuisine épicée et copieuse, arrosée d'eau minérale, de thé ou de bière. Choisir les enseignes recommandées sur place pour éviter les mauvaises surprises.
● La simplicité conduit à construire son voyage sur mesure avant le départ. Chez Nouvelles Frontières, on réservera voiture et nuits d'hôtels (dans les principales chaînes : Taj, ITDC-Ashok, Oberoi et Sheraton) mais aussi *« autotours »*, notamment au Rajasthan (9 jours, en tête à tête, hôtels de luxe, 3 770 francs par personne, en partant à deux de Delhi), au Ladakh (6 jours, en étoile autour de Leh, 1 500 francs). Chez Asia (agences), les kits régionaux couvrent tout le pays, en particulier le Karnataka et l'Orissa, des régions ignorées des touristes, recelant des temples parmi les plus beaux de l'Inde (environ 1 000 francs par jour et par personne, voiture incluse).
● Les spécialistes du sous-continent, consacrant une brochure à l'Inde, comme *Voyageurs en Inde* (tél. : 01-42-86-16-90) ou *La Route des Indes* (tél. : 01-42-60-60-90), ajoutent aux voyages sur mesure toutes sortes de circuits thématiques guidés. Idem pour Assinter (tél. : 01-45-44-45-87) et Orients (tél. : 01-46-34-29-00). Mention spéciale pour le dernier-né, Les Orientalistes, qui programme, à la carte, les hauteurs de l'Himachal Pradesh (6 250 francs pour 9 jours de Delhi), villégiature très courue à la saison chaude. On y descend dans des établissements au charme rétro, forteresses réhabilitées et résidences d'été des maharadjahs.

Florence Evin

L'anticyclone persiste

UN PUISSANT anticyclone reste bien ancré près des îles Britanniques et génère un flux de nord-est sec et doux sur l'ensemble du pays. Jeudi, les perturbations continuent à circuler plus au nord, de la Scandinavie à l'Europe centrale. A l'opposé, le sud du bassin méditerranéen connaîtra à nouveau un temps maussade marqué par les nuages et la pluie.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le soleil brillera du matin au soir. Le ciel sera parfois clairsemé de quelques bancs de nuages de haute altitude. Les températures restent agréables, entre 17 et 21 degrés.

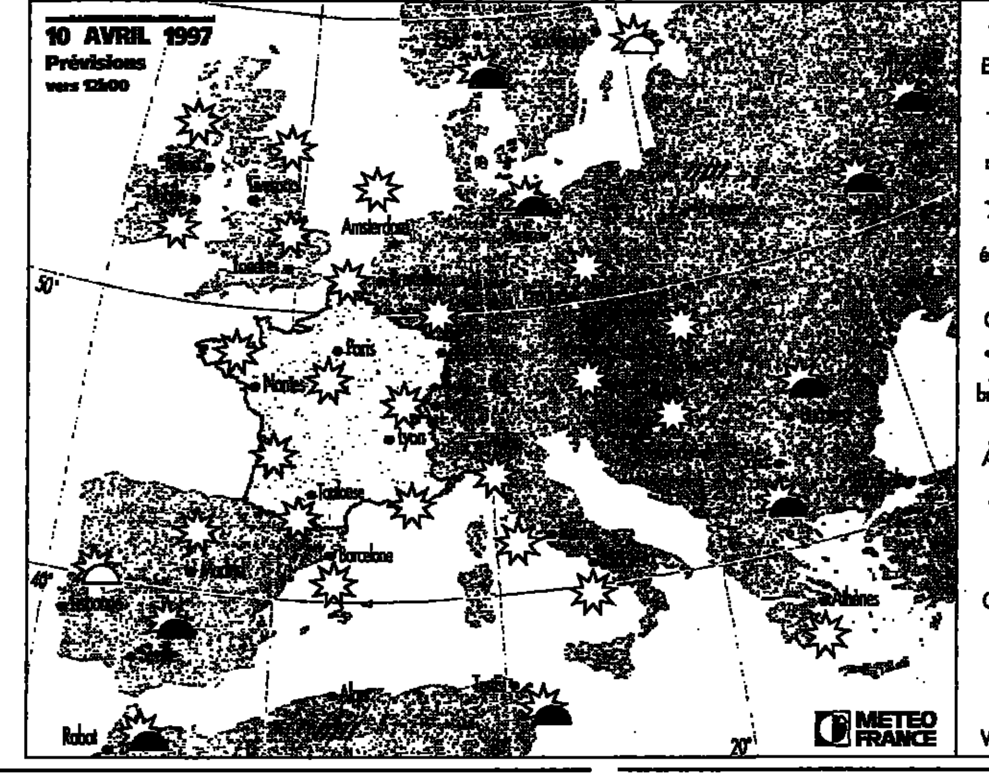
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Cette journée sera placée sous le signe du soleil. Le matin, des passages nuageux affecteront parfois les régions situées le long de la frontière belge. La douceur reviendra l'après-midi, avec 15 à 20 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les températures sont encore négatives le matin. Très rapidement le voile de nuage s'évacuera et le soleil réchauffera l'atmosphère. Le mercure atteindra 17 à 21 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil dominera malgré quelques passages nuageux. Le vent d'autan s'essoufflera rapidement sur le Midi-Toulousain. Les températures restent exceptionnellement douces, 19 à 23 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Cette journée s'annonce aussi ensoleillée que les précédentes. Des nuages se formeront parfois sur le relief l'après-midi. Côté températures, c'est toujours la douceur avec 20 à 23 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Près du littoral, la journée débutera parfois dans la grisaille. Au fil des heures, le vent marin s'essoufflera et le soleil s'imposera sans trop de mal. Les températures maximales atteindront 20 à 23 degrés.



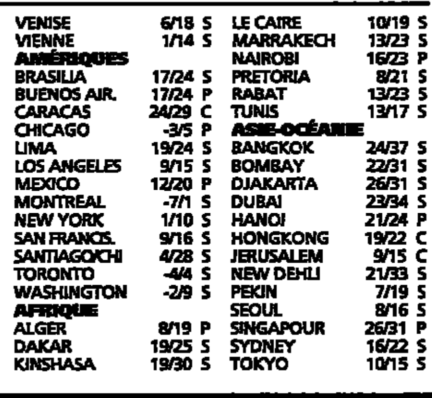
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INDE.** La plupart des hôtels et des restaurants risquent de fermer à la suite d'une grève des conducteurs de poids lourds qui affecte le pays depuis une semaine. – *(AFP.)*

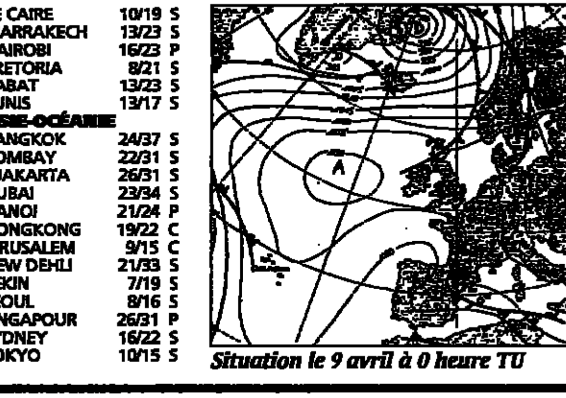
■ **FINLANDE.** La compagnie nationale finlandaise Finnair partagera, à partir du 6 juin, son programme de fidélisation et de réservations avec Swissair. Sur les liaisons Helsinki-Zurich, le partage de code est d'ores et déjà effectif. Cet accord complète celui qui vient d'être passé avec les compagnies norvégienne Braathens Safe et suédoise Transwede. – *(AP.)*

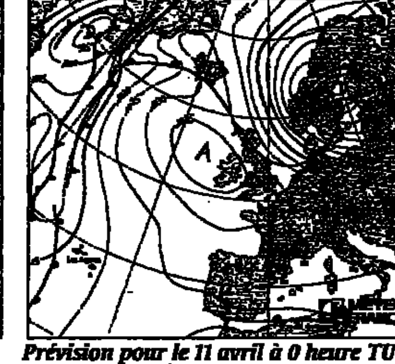
■ **POLYNÉSIE.** La compagnie américaine Renaissance Cruise a commandé aux Chantiers de l'Atlantique deux paquebots de croisière qui devraient être basés à Tahiti avant 1999. Ces deux nouveaux vaisseaux, de 700 unités chacun, s'ajouteront au voilier de croisière *Club-Med-II* et au paquebot *Paul-Gauguin*, qui devrait entrer en service à la fin de l'année. – *(AFP.)*

PRÉVISIONS POUR LE 10 AVRIL 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	4/18	S
BIARRITZ	8/21	S
BORDEAUX	8/25	S
BOURGES	4/23	S
BREST	5/17	S
CAEN	4/16	S
CHERBOURG	3/16	S
CLERMONT-F.	2/23	S
DIJON	2/22	S
GRENOBLE	4/23	S
LILLE	2/18	S
LIMOGES	8/21	S
LYON	5/23	S
MARSEILLE	8/22	S
NANCY	0/19	S
NANTES	7/22	S
NICE	9/17	S
PARIS	2/21	S
PAU	5/22	S
PERPIGNAN	7/22	S
RENNES	5/20	S
ST-ETIENNE	2/22	S
STRASBOURG	1/19	S
TOULOUSE	6/23	S
TOURS	4/21	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/28	P
FORT-DE-FR.	23/28	S
NOUMEA	21/25	S
PAPEETE	24/27	P
POINTE-A-PIT.	21/29	S
ST-DENIS-RÉ.	23/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	4/13	S
ATHENES	6/11	S
BARCELONE	11/16	S
BELFAST	5/11	S
BELGRADE	0/14	S
BERLIN	3/14	S
BERNE	6/18	S
BRUXELLES	3/15	S
BUCAREST	-3/6	S
BUDAPEST	1/12	S
COPENHAGUE	4/10	N
DUBLIN	4/12	S
FRANCFORT	5/17	S
GENEVE	8/19	S
HELSINKI	-2/5	*
ISTANBUL	2/4	P
KIEV	-3/6	S
LISBONNE	16/22	N
LIVERPOOL	3/16	S
LONDRES	5/19	S
LUXEMBOURG	4/16	S
MADRID	5/20	S
MILAN	9/23	S
MOSCOU	-6/3	S
MUNICH	1/15	S
NAPLES	8/16	S
OSLO	1/11	S
PALMA DE M.	8/19	S
PRAGUE	-2/14	S
ROME	5/16	S
SEVILLE	16/25	S
SOFIA	-4/6	S
ST-PETERSB.	-3/4	*
STOCKHOLM	1/12	N
TENERIFE	12/17	S
VARSOVIE	3/12	P
VENISE	6/18	S
VIENNE	1/14	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	17/24	S
BUENOS AIR.	17/24	P
CARACAS	24/29	C
CHICAGO	-3/5	P
LIMA	19/24	S
LOS ANGELES	9/15	S
MEXICO	12/20	P
MONTREAL	-7/1	S
NEW YORK	1/10	S
SAN FRANCS.	9/16	S
SANTIAGO/CHI	4/28	S
TORONTO	-4/4	S
WASHINGTON	-2/9	S
AFRIQUE		
ALGER	8/19	P
DAKAR	19/25	S
KINSHASA	19/30	S
LE CAIRE	10/19	S
MARRAKECH	13/23	S
NAIROBI	16/23	P
PRETORIA	8/21	S
RABAT	13/23	S
TUNIS	13/17	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	24/37	S
BOMBAY	22/31	S
DJAKARTA	26/31	S
DUBAI	23/34	S
HANOI	21/24	P
HONGKONG	19/22	C
JERUSALEM	9/15	C
NEW DEHLI	21/33	S
PEKIN	7/19	S
SEOUL	8/16	S
SINGAPOUR	26/31	P
SYDNEY	16/22	S
TOKYO	10/15	S


Situation le 9 avril à 0 heure TU



Prévision pour le 11 avril à 0 heure TU

JARDINAGE

Profiter du printemps pour initier les enfants

Premières feuilles, premières fleurs, le moment est venu de les emmener cultiver un lopin

L'HIRONDELLE fait bien le printemps. Revenue d'Afrique où elle a passé la mauvaise saison, son retour coïncide avec les premières nuées de moustiques, de moucherons et autres insectes volants qui sommeillent en hiver. Elles sont arrivées en fin d'après-midi du vendredi 4 avril sur le plateau du Vexin. Perchées sur les branches de la glycine – depuis qu'EDF enterre les lignes électriques, ces petits passereaux retrouvent les arbres, leurs perchoirs naturels –, elles piaillent pour qu'on leur ouvre la porte d'un atelier dans lequel, chaque année, elles élèvent deux ou trois nichées. Et s'y engouffrent sans hésitation. Sont-ce les parents de l'an dernier, un des enfants qui revient là où il est né ?

La sécheresse va rendre difficile la construction de nouveaux nids. Les hirondelles le fabriquent en effet avec de la boue qu'elles prélèvent dans les caniveaux, les petites mares, les ornières des chemins, désespérément aussi poussiéreuses que les champs. Les nuages de poussière soulevés par les tracteurs qui roulent les semis de betteraves et attisés par un fort vent d'est (sec et froid, donc) font un effet bizarre en ce début d'avril. Rien n'est encore perdu. Peut-être aurons-nous à nous plaindre d'un été pluvieux, trop pluvieux, qui fait pourrir les roses en bouton et favorise les maladies cryptogamiques.

Peu farouches, anthropophiles – à la différence de l'homme –, ces oiseaux lient des relations étroites avec les habitants des maisons où elles nichent, n'hésitant pas à se percher tout près d'eux, leur babillant on ne sait quoi. On connaît une dame grisonnante d'un village voisin qui entretient avec ses hirondelles de brèves conversations.

Cette petite digression ornithologique pour rappeler qu'il ne faut en aucun cas détruire les nids d'hirondelles quand on a la chance d'en avoir chez soi. L'espèce est protégée, plutôt en régression, et tant pis pour les fientes qui salissent carreaux et appuis de fenêtre – les bricoleurs installeront une planchette protectrice sous le nid.

Et puis, à chacun sa madeleine, le vol en piqué des hirondelles, leurs cris aigus remémorent aux jardiniers déjà « anciens » la cour de récréation de l'école primaire, les *« garçons au chocolat »*, les *« quilles à la vanille »* moquées de loin – l'école n'était pas mixte en ce temps-là –, le ciel bleu quand elles volent haut, l'orage qui s'annonce quand elles rasent le sol, la panoplie de Zorro, les moustaches dessinées au bouchon de liège brûlé... et leur premier jardin.

LOISIR OXYGÉNANT

C'est le moment d'initier les enfants à ce loisir oxygénant – ils en abandonneront pour un temps leur console de jeux vidéo. Tant mieux. Un petit bout de jardin bien ensoleillé fera l'affaire. Deux mètres par trois suffiront pour planter deux pieds de pommes de terre, une quinzaine de graines de petis pois, deux ou trois de tournesols, un demi-paquet de radis, un pied de dahlia nain, deux ou trois œillets d'Inde, un chou, trois ou quatre fraisiers remontants. Plus tard en saison, deux pieds de tomates-cerises que l'on pourra leur apprendre à palisser.

Surtout ne pas être directif, juste enseigner les bons gestes, expliquer que la vie des plantes dépend étroitement des soins que l'enfant lui accordera.

Aidez-le à planter, arroser, biner, repiquer et laissez-le donner libre cours à son imagination. Déplanter, replanter est d'ailleurs une des occupations favorites des petits qui veulent sans cesse remodeler leur paradis. Ce que les plantes n'aiment guère.

Qu'ils trouvent un escargot ou un oiseau mort, et ils voudront l'enterrer, orner sa tombe d'une jolie fleur ; passez derrière pour arroser abondamment s'il fait chaud. Et pensez à admirer le sens artistique des petits qui n'hésitent pas à mettre ici une belle pierre, là un vase ou une poterie. Ce ne sont pas eux qui auraient l'idée d'acheter un nain de jardin ou de transformer une brouette en jardinière. Le mauvais goût vient avec la perte de l'innocence.

Les enfants sont fascinés par les plantes à pousse rapide : tournesol, citrouille. Semé dans un sol enrichi, bien arrosé, le premier peut dépasser trois mètres en un été et, l'automne venu, faire le régal des mésanges, le second largement déborder leur jardinet et courir sur cinq ou six mètres le long d'une allée. Pourquoi ne pas organiser un concours entre jeunes voisins ? Victoire à celui qui aura le plus haut tournesol ou la plus grosse citrouille.

Les enfants des villes pourront jardiner eux aussi, choyer la jardinière installée sur le rebord de leur fenêtre ou bichonner leur collection de cactus. Sans compter que ces occupations du jeune âge peuvent devenir de grandes passions, nourrir leur homme directement ou indirectement.

Combien de vocations de scientifiques, de grands horticulteurs, peut-être aussi de journalistes – qui sait – sont nées sur un petit lopin de terre ? Le jardinage apprend la patience, développe le sens de l'observation. Peut-être – rêvons un peu – celui du partage et de la sagesse.

Alain Lompech

DÉPÊCHES

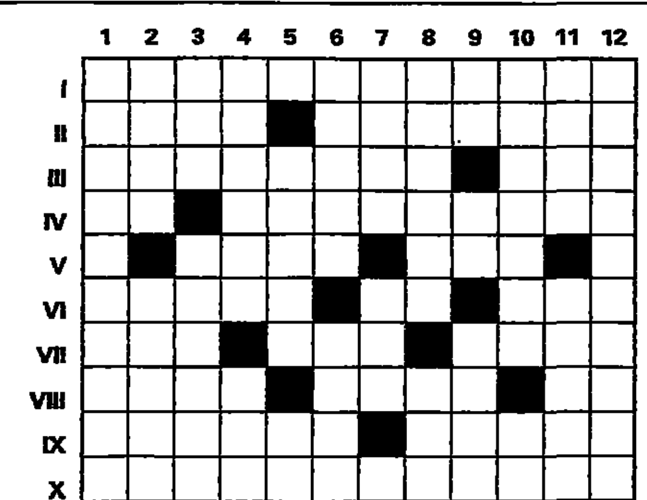
■ **LOCATION DE VOITURES.** A partir du 14 avril, les plus de 55 ans pourront acheter la *« carte Avis club senior »*. Pour 350 francs annuels, elle permet de bénéficier d'avantages tarifaires pour la location de voitures, en France métropolitaine (remise de 30 % sur la formule « week-end à la carte » et sur les tarifs), en Europe (10 % sur les tarifs « SuperValue ») et aux Antilles en basse saison. Elle offre également le surclassement automatique dans la limite des disponibilités (un véhicule de catégorie supérieure à celui que l'on a retenu), une ligne spéciale pour réserver plus facilement et un service d'informations sur les itinéraires, la météo, les stations services ouvertes, l'hôtellerie et les loisirs dans les régions visitées.

■ **GUIDE DES DROITS.** Un volumineux guide édité par Sélection du Reader's Digest : *Vos droits en toute occasion* (432 p., 292 F), répond en treize chapitres à toutes les préoccupations du consommateur : famille, enfants, santé, loisirs, logement, travail, argent, retraite, impôts, voiture. Cet ouvrage clair et agréablement illustré comporte les conseils de nombreux spécialistes, des adresses, ainsi qu'un index. –

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97069

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. La naissance de la Renaissance. – II. Pour mettre les restes du feu. Comme d'anciennes lois. – III. Réfléchit et atténue la violence. Légumineuse. – IV. Renforce l'affirmation. Aurai de bons résultats. – V. Les combines du commerce international. Bout d'histoire. – VI. Ne se discute pas. Chaque jour sur le calendrier. Désaccord. – VII. Le produit des entreprises. Ouverture ministérielle. Pour ranger son violon. – VIII. Fleuve en Bohême, île en Italie. Lac syrien. Carte majeure. – IX. Sale coup. Une toile pour jean. – X. Retournasse les sentiments.

VERTICALEMENT

1. L'homme à ses débuts. – 2. Une mauvaise affaire pour les socialistes. Tissage oriental. – 3. Carnet de bonnes notes. Roche volcanique. – 4. Gallinacé des bois. Lettres d'entente. – 5. Va jusqu'à la mer. Démonstratif. – 6. Rassemble du beau monde. L'OTAN vue de Washington. – 7. Lancé pour détruire. Espace de récupération. – 8. Maintenait les formes en forme. Plein les chromosomes. – 9. Article étranger. Fin de verbe. Au Cameroun. – 10. Refusèrent en bloc. Le nielsbohrium. – 11. Ajoute beaucoup de zéro quand il est devant. Un accord qui manque d'élégance. – 12. Romantisme puisé dans les légendes écossaises.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97068

HORIZONTALEMENT

I. Débrouillard. – II. Idéal. Rougie. – III. Gracile. Tuer. – IV. Rétive. Sténo. – V. Ed. Négrier. – VI. Sole. Eet (tee). RMI. – VII. SNI. Artériel. – VIII. Nagea. DI. – IX. Obole. Monroe. – X. Non-ingérence.

VERTICALEMENT

1. Digression. – 2. Edredon. Bo. – 3. Béat. Linon. – 4. Racine. Ali. – 5. Olive. Agen. – 6. Légère. – 7. Ire. Rétame. – 8. Lo. Site. Or. – 9. Lutte. René. – 10. Aguerri. RN. – 11. Rien. Médoc. – 12. Dérouillée.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1732

LE DANGER INVISIBLE

Voici une donne jouée lors d'un match entre l'Irlande du Nord et l'Ecosse. Cachez les mains d'Est et de Sud, et mettez-vous en Ouest.

Ouest	Nord / Sud	Est
	♠ R D V 10 7 3 ♡ D 9 ◇ A 5 ♣ A 5 3	
♠ A 9 8 6 ♡ R 8 3 ◇ 9 8 4 3 ♣ D 2	N O E S	♠ 5 4 2 ♡ A V 4 2 ◇ R 10 7 6 ♣ 9 8
	♠ – ♡ 10 7 6 5 ◇ D V 2 ♣ R V 10 7 6 4	

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	passe	passe
passe	1 ♠	passe	1 SA
passe	3 ♠	passe	3 SA...

Ouest a entamé le 9 de Carreau pour le 5, le Roi et le 2. Est, en main, a joué le 9 de Trèfle pour le Valet, la Dame et l'As. Sud a alors joué le Roi de Pique et a défaussé le 5 de Coeur. *Comment Ouest a-t-il fait chuter TROIS SANS ATOUT ?*

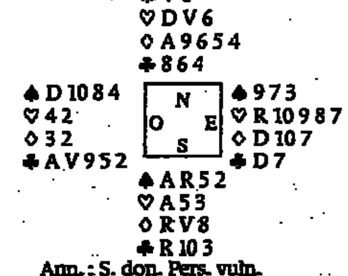
Réponse

Faut-il prendre tout de suite à Pique ou laisser passer pour voir si le second Pique fourni par Est peut montrer une préférence à Coeur (s'il met le 5 de Pique) ou à Carreau (s'il fournit le 4 de Pique au second tour) ? Mais, plutôt que d'attendre un signal trop aléatoire, il vaut mieux essayer d'imaginer la main du déclarant : la contre-attaque du 9 de Trèfle indique en principe que Est n'a pas d'honneur dans cette couleur et que celle-ci ne l'intéresse pas. D'autre part, il a montré qu'il n'a pas la Dame de Carreau. Alors faut-il prendre le risque de contre-attaquer Coeur tout de suite ? Oui, car, si Sud a six Trèfles, le Roi de Pique sera sa neuvième levée. Pour cette raison, Rosenberg, en Ouest, *a pris avec l'As de Pique* et a contre-attaqué le 3 de Coeur, qui promettait un gros honneur. Est a pris la Dame avec l'As de Coeur et a continué Coeur pour la chute...

A l'autre table, Ouest a laissé passer le Roi de Pique, et le déclarant a aussitôt « aligné » neuf levées avec un Pique, deux Carreaux (As et Dame) et six Trèfles...

LA MISE EN MAIN

La technique utilisée par Roger Trézel, dans une partie libre au Bridge-Club de Biarritz, a été assez inhabituelle.



Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	2 SA	passe
3 SA	passe	passe	passe

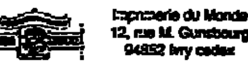
Munoz, en Ouest, ayant entamé le 5 de Trèfle pour la Dame d'Est, *comment Trézel, en Sud, a-t-il joué pour gagner* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 SA » était maximum et correspondait à ce qu'on appelle « un mauvais 18 », c'est-à-dire 18 points avec une distribution 4-3-3-3 sans intermédiaire. Avec un second 10 ou deux couleurs de quatre cartes, on aurait dépassé (théoriquement) la limite supérieure pour ouvrir de « 1 SA ». De même, Nord est un peu beau pour soutenir à « 2 SA » car, avec la longue à Carreau, sa main vaut 9 points. La tendance actuelle pour ouvrir de « 1 SA » est de 15 beaux points à 17).

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

CINÉMA La sortie d'*Un instant d'innocence* rappelle la qualité du cinéma iranien, malgré la censure toujours plus tatillonne qui réprime, par un règlement comportant une liste d'obligations et d'interdictions frisant l'absurde, ses meilleurs auteurs. ● FACE aux « grosses machines » de la semaine (*Shine* et *Les Palmes de M. Schutz*), deux autres films affirment leur singularité, *Schizopolis* et *Grains de sable*. ● AU CAMBODGE, des initiatives volontaristes tentent de rendre vie à la mémoire du pays et aux images de la région.



D. R.





Le régime de Téhéran durcit la censure sur le cinéma iranien

Les nouvelles consignes du ministère de la culture et de l'orientation islamique rendent quasiment impossible le travail des réalisateurs iraniens. Ceux-ci affrontent à la fois la rigueur des règles et l'incertitude de leur application

UNE CONJONCTION de contraintes et de hasards a fait du cinéma iranien l'une des cinématographies les plus fécondes de cette dernière décennie, saluée dans les festivals internationaux, tandis que ses meilleurs réalisateurs recevaient l'hommage de leurs pairs du monde entier. Cette situation a entraîné des réactions contradictoires en Iran même où, à la fierté que suscitait cette reconnaissance, se mêlait l'intérêt du régime de présenter à l'étranger une image moins défavorable que celle d'intégristes bornés et hyper-répressifs. Mais les plus « durs » parmi les dirigeants ont toujours attaqué ce qu'ils considéraient comme des compromissions avec l'Occident impie.

Ainsi, à maintes reprises, la presse inféodée à l'aile radicale du pouvoir dénonçait violemment les grands réalisateurs du pays, jusqu'à inciter des bandes armées à attaquer les bureaux de production ou les salles.

Interrompue cette année, une émission de télévision intitulée « Identité » était récemment encore consacrée à la dénonciation systématique des artistes comme espions de l'étranger. Témoins parmi d'autres de cet état de fait, les nombreux changements à la tête du ministère de la culture et de l'orientation islamique (Ershad), chaque ministre étant successivement accusé de laxisme pour être remplacé par un « faucon », qui finissait à son tour par chercher une voie médiane entre respect des lois et nécessités de la création. Les cinéastes, quant à eux, se plaignaient d'une censure dont la rigueur se doublait d'une imprécision entretenant l'incertitude sur ce qui était licite ou non, les changements pouvant intervenir en cours de réalisation, ou après – *Salam cinéma* de Makhmalbaf, par exemple, a ainsi été autorisé à sa sortie, puis interdit.

La réponse de l'Ershad à cette incertitude tient de l'humour noir tel que le pratiquent les dictatures. A l'été 1996, le ministère publiait en effet le Règlement de la politique pour le cinéma iranien, un code de censure détaillé, afin que nul n'ignore plus ce qui était interdit : pratiquement tout. En vrac, sont interdits les gros plans de femmes, les personnages négatifs portant la barbe (ce qui pourrait les assimiler aux religieux), la musique à consonance étrangère et celle *« qui rend joyeux »*, les vêtements féminins près du corps ainsi que la visibilité de toute autre partie de l'anatomie féminine que le visage et les mains, les cravates et les nœuds papillon sauf si c'est un « méchant » qui les arbore, les gros mots et les termes étrangers.

Il ne faut pas non plus montrer favorablement un personnage qui préfère la solitude à la vie collective, mettre en scène des policiers ou des soldats mal vêtus, ou qui se disputent, ou qui se trouvent en état de faiblesse, ni figurer sous quelque prétexte un contact physique – fût-ce du bout des doigts – entre un homme et une femme, non plus qu'un dialogue tendre ou des plaisanteries entre eux. Pas question de faire de l'humour avec la police, l'armée ni la famille, non plus que de donner à un personnage négatif un prénom issu de l'histoire sainte islamique. Le prochain film de Kiarostami devant traiter du suicide, ce thème a, lui aussi, été banni, et après le succès de *Salam cinéma*, il n'est désormais plus légal de faire appel à des acteurs par voie de presse. Les producteurs doivent soumettre le maquillage des acteurs à la censure. En revanche, tous les films doivent comporter une scène de prière (rajoutée *in extremis* par Dariush Merjoui dans son dernier film, *Leïla*), et il est instamment souhaité qu'ils exaltent la religion, l'héroïsme durant la guerre contre l'Irak, et qu'ils dénoncent *« l'invasion culturelle occidentale »*.

PREUVE PAR L'ABSURDE

Commentaire d'un cinéaste iranien : *« Respecter à la lettre le Règlement revient à ne plus faire de film. »* Ce qu'a démontré jusqu'à l'absurde le dernier Festival de Téhéran, au mois de février : les films présentés suivant littéralement ces obligations, le résultat s'est révélé tellement nul que les autorités ont laissé entendre que leur application pourrait être assouplie. Soufflant le chaud et le froid depuis des mois en perspective des élections du mois de mai 1997, où le dernier bastion d'un très relatif libéralisme, la présidence de Rafsandjani, risque de tomber aux mains des fondamentalistes, les autorités, après avoir multiplié les signaux répressifs, lâchaient récemment un peu de lest. C'est ainsi, par exemple, que sur les cinq films de Makhmalbaf interdits (*Le Temps de l'amour*, *Les Nuits de Zayandehroud*, *Gabbeh*, *Salam cinéma* et *Un instant d'innocence*), *Gabbeh* et *Salam cinéma* recevaient subitement leur visa il y a quelques semaines.

Et les autorités auraient promis au cinéaste l'autorisation pour dans quelque mois d'*Un instant d'innocence*. Promesse lourde de conséquences pour Makhmalbaf, qui a produit le film lui-même, grâce à l'avance d'un distributeur, mais avec une clause stipulant qu'il devrait rembourser en cas d'interdiction : si le ministère revient sur sa promesse, le réalisateur sera contraint de vendre sa maison. De même est-il dans l'incertitude pour son prochain projet : face au durcissement de la censure, il envisageait de le tourner en Inde, « on » lui a fait savoir qu'« on » souhaitait qu'il continue de travailler dans son pays. Selon qu'il obtiendra ou non la possibilité de filmer à sa guise, le film sera donc consacré à la musique traditionnelle persane ou à sa proche cousine indienne.

Le code de censure n'est d'ailleurs pas la seule menace pesant sur les cinéastes iraniens, soumis à deux « classements ». L'un, officieux, est une liste noire : à celui qui y figure, on n'interdira pas de travailler, on fera seulement traîner sans fin les autorisations successives jusqu'à ce qu'il se décourage. L'autre, officiel, est un classement de « A » à « D » en fonction du degré de conformisme de chaque film. Un « D » entraîne une interdiction de tourner durant un an, mésaventure dont vient d'être victime Jalili à cause d'*Une histoire vraie*. Mais lui a l'habitude de la répression : *tous* ses films sont censurés en Iran.

J.-M. F.

Une approche « réflexive »

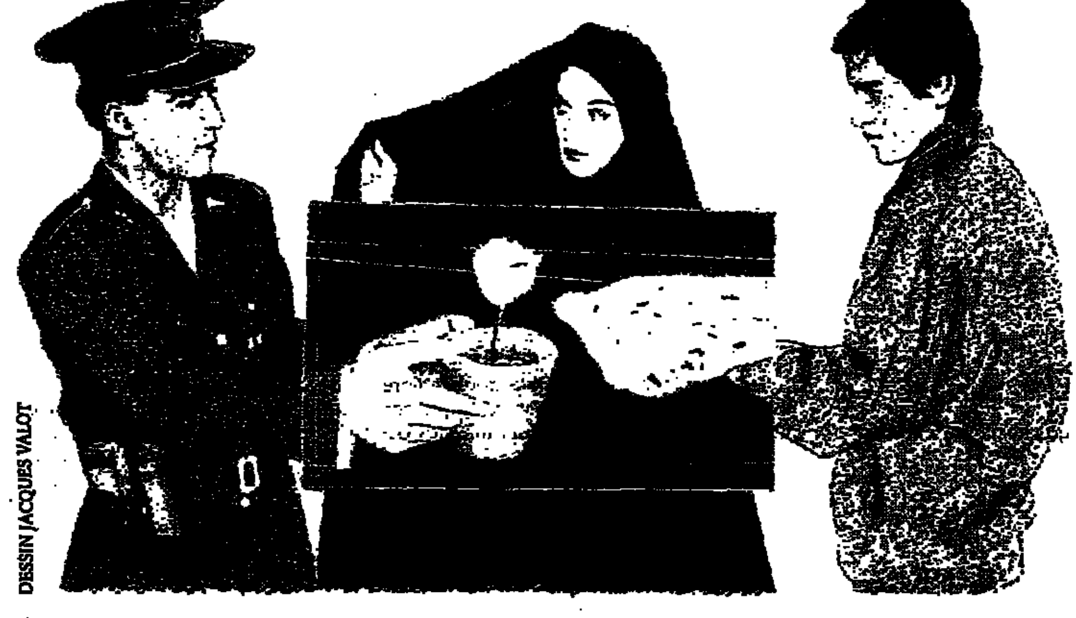
Le cinéma iranien a développé un genre singulier, celui du film réflexif. Quand la mise en scène expose à l'écran les conditions même de sa fabrication. Abbas Kiarostami avec *Close Up*, *Et la vie continue*, *Au travers des oliviers* surtout, mais aussi Abolfaiz Jalili avec *Une histoire vraie* et Makhmalbaf lui-même ont creusé cette voie.

Cette approche prend un sens particulier dans une société soumise aux plus impératifs tabous régissant les apparences. En Iran, règne un complexe et parfois dangereux double jeu entre sphère publique (soumise à l'application intransigeante de la loi islamique) et sphère privée (où bien des arrangements sont possibles). Les « films réflexifs » comme genre renvoient ainsi non seulement à une méditation esthétique sur les rapports de l'art au réel, mais à une schizophrénie sociale dont on peut certes trouver des manifestations à peu près partout, mais rarement avec autant de systématisme que dans l'Iran actuel. Au sein de ce « genre », *Un instant d'innocence* n'est pas simplement une nouvelle et virtuose variation.

Un véritable moment de grâce

Un instant d'innocence. Une réflexion audacieuse et ludique portant la patte d'un grand cinéaste

Film iranien de Mohsen Makhmalbaf. Avec Mirhadi Tayebi, Ali Bakhshi, Ammar Tafti, Marjam Mohamadamini, Mohsen Makhmalbaf, Moharam Zinalzadeh. (1 h 18.)



DESSIN JACQUES VALOT

D'abord c'est une histoire extraordinaire. En 1974, Mohsen Makhmalbaf, très jeune activiste contre le régime du chah (il a dix-sept ans), participe à un coup de main où, en tentant de voler son arme à un policier, il blesse celui-ci, est également blessé, puis arrêté, emprisonné et torturé. Il passera quatre ans au cachot, jusqu'à la victoire de la révolution khomeiniste. Vingt ans après cet attentat raté, le même Makhmalbaf est devenu l'un des plus grands cinéastes iraniens. Pour le tournage de son film *Salam Cinéma*, il publie une annonce demandant des figurants, qui déclenche une véritable émeute tant les candidats sont nombreux. Parmi cette foule se trouve son ancienne victime, toujours policier, au service du nouveau régime. A partir de ces retrouvailles, Makhmalbaf conçoit le scénario d'*Un instant d'innocence*.

Les histoires extraordinaires ne font pas forcément des bons films. Mais là, oui. Parce que, au lieu de se contenter de rentabiliser l'anecdote, Makhmalbaf réussit un triple saut en prenant appui sur elle. Le premier saut est narratif : loin de se limiter au récit issu de sa propre aventure et de coïncidences, il en fait le matériau d'un scénario infiniment plus complexe, où politique et morale, idylles et cinéma se croisent et interfèrent. Cette inventivité est rendue possible par le « saut » stylistique, qui semble inventer les méthodes d'une mise en scène où les dispositifs du documentaire se fondent, le moment venu, dans une science très maîtrisée des cadrages et du montage.

Un instant d'innocence s'offre des moments de pure grâce un peu étrange, de l'arrivée du flic dans la capitale qu'il ne connaît pas aux errances des protagonistes qui se cherchent dans le bazar, pour se tuer, pour s'aimer, pour se filmer. Et des séquences de comique et d'émotion enchevêtrés, quand le réalisateur et le policier s'affrontent pour choisir chacun le jeune acteur qui les représentera vingt ans plus tôt, quand le flic apprend à « son » acteur la tactique du gendarme en même temps que sa gestuelle. Et encore de véritables instants fantastiques, lorsque interfèrent les rapports sentimentaux entre les personnages d'autrefois et les interprètes d'aujourd'hui, non sans évoquer le statut des femmes dans l'Iran actuel, montrées comme des fantômes hantant le présent comme la mémoire sous les voiles – matériels et sociaux – qui les recouvrent.

Ainsi se produit le troisième « saut », au strict sens politique, qui fait la puissance et la beauté du film. Celui-ci s'appuie sur un choix apparemment loufoque : *Un instant d'innocence* est réalisé par deux équipes distinctes, chacune dotée d'une caméra. L'une est mise à disposition du policier et de son jeune double, l'autre du réalisateur et de son représentant adolescent, l'un menant sa quête amoureuse de jadis et l'autre son projet d'attentat. La manière dont les conditions de tournage puis le montage respectent ou transgressent ce dispositif fournit les plus subtils – parfois splendides et parfois burlesques – décalages autour de l'histoire racontée. Critiquer le présent au nom du passé et le passé au nom du présent représente le véritable enjeu du film. Approche particulièrement légitime de la part de cet auteur, qui a cher payé son opposition au chah et est aujourd'hui un semi-proscrit du régime des mollahs après que ceux-ci eurent tenté, au début de sa carrière, d'en faire leur cinéaste officiel. Qu'il mène cette recherche sur un ton aussi ludique, où la simplicité des images et l'attention aux personnages nourrissent sans cesse une réflexion audacieuse et complexe, souligne cette évidence qui dépasse l'habileté (technique) de narration comme la justesse (intellectuelle) de réflexion. Mohsen Makhmalbaf est un grand cinéaste.

J.-M. F.

Mohsen Makhmalbaf, cinéaste

« Il faut changer la mentalité des gens plutôt que de les tuer »

MILITANT islamiste contre le régime du shah, Makhmalbaf est devenu cinéaste et écrivain pour servir son engagement, après l'arrivée au pouvoir de Khomeiny, réalisant son premier film sur commande en 1982. Depuis, cet autodidacte s'est progressivement passionné pour la mise en scène en même temps qu'il prenait ses distances avec un régime dont la réalité s'était éloignée de l'égalitarisme qui l'avait séduit. Auteur de quatorze longs métrages dont chacun traduit un sens plus affirmé de la mise en scène, il a été découvert en France grâce à la sortie de *Salam cinéma*, *Le Temps de l'amour*, en 1995, et *Gabbeh*, en 1996.



ENTRETIEN CINÉMA

« Quels sont les éléments réels dans le scénario du film ?

– Ce qui concerne l'attentat est authentique, alors que l'histoire d'amour du policier est inventée. Le film se situe entre la fiction et la réalité, mais ce qu'il dit est notre vérité. Je voulais suggérer qu'en ce temps je cherchais la justice, et j'ai perdu l'amour, c'est une autocritique. Et je voulais voir si deux personnes qui s'étaient opposées sur le terrain politique pouvaient s'entendre dans l'art.

– Le policier interprète, comme vous, son propre rôle ?

– Non, c'est un acteur. Le vrai policier s'était présenté pour le casting de *Salam cinéma* parce qu'il rêvait de devenir acteur, comme à peu près tout le monde en Iran. Mais il est toujours en service, et il n'a finalement pas voulu apparaître à l'écran pour ce rôle-là. Je ne le souhaitais d'ailleurs pas non plus.

– Regrettez-vous vos actes de militant ?

– Sans remettre en cause les principes qui me guidaient, je regrette l'utilisation de certains moyens. En Iran, depuis un siècle, deux attitudes s'opposent : celle selon laquelle en tuant le roi tous les problèmes seront résolus, et celle qui affirme qu'il faut développer la culture. C'est toujours la première voie, celle de la terreur, qui a prévalu : on croit qu'en tuant les gens on peut changer les choses. Moi, je pense à présent qu'il faut changer la mentalité des gens plutôt que de les tuer.

– Le film suscite un doute sur la réalité des situations, les vérités y apparaissent comme relatives.

– Un militant croit toujours que toute la vérité lui appartient, qu'il n'en existe pas d'autre. La démocratie ne peut pas se développer avec des gens qui croient détenir le monopole de la vérité. J'ai réalisé *Le Temps de l'amour*, qui raconte la même histoire de trois points de vue, et *Un instant d'innocence*, qui montre la même histoire selon différents angles, pour dire aux gens que la démocratie est au prix de la possibilité de voir les choses de plusieurs manières. D'où l'utilisation de plusieurs caméras. Mais dans notre société, malheureusement, on pense qu'une personne doit dire la même chose du jour de sa naissance au jour de sa mort. Pour changer, il faut pouvoir critiquer. Si je ne peux pas critiquer les autres, au moins je me critique moi-même.

– Et comment vous jugez-vous ?

– Avec sévérité. Quand on est jeune, on est sûr d'avoir raison, on a du courage pour agir mais rarement la capacité de s'interroger sur le bien-fondé de ses actes. Les gens qui sont encore aujourd'hui en faveur de la violence en Iran me rappellent ma jeunesse, ils sont comme des adolescents immatures. Je ne veux pas les attaquer, je veux critiquer ma propre jeunesse pour les aider à arriver plus vite que je ne l'ai fait à une étape supérieure. Je ne renie pas la révolution, mais je veux aussi montrer comment on peut faire des bêtises. Si la révolution signifie aller vers la démocratie, je suis beaucoup plus révolutionnaire à présent, parce que j'ai compris que la démocratie ne s'obtient pas par des moyens antidémocratiques.

– Pour quel motif *Un instant d'innocence* a-t-il été interdit ?

– On m'a reproché de mettre la révolution en question, alors que ce sont le terrorisme et la violence que je mets en question. Pour certains responsables, le terrorisme et la révolution signifient la même chose. On m'a également reproché de défendre l'ancien régime, dont le policier serait le représentant et que je ne montre pas sous un jour défavorable. J'ai répondu en demandant : si ce policier est le symbole de l'ancien régime, pourquoi est-il toujours policier aujourd'hui ? En fait, il n'est symbole de rien du tout, il n'a pas eu le choix, ni sous l'ancien régime ni aujourd'hui.

– Pour réaliser le film, vous aviez pourtant passé la censure préalable ?

– Oui, mais tout a changé entre-temps : le scénario, et les responsables qui jugent les films – ceux qui décident à présent sont plus durs que ceux qui étaient en fonction à l'époque où je préparais *Un instant d'innocence*. Le scénario évolue durant la réalisation : je tourne les scènes dans l'ordre, et dès qu'il se présente ce qui me semble une meilleure idée, je l'ajoute. Je m'en suis expliqué en disant au ministère que quand on achète un tapis on le change plusieurs fois de place dans la maison avant de trouver le bon emplacement. Mais cet argument ne les a pas convaincus. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

La psyché comme spectacle

Schizopolis. Une exploration passionnante du désordre mental

Film américain de Steven Soderbergh. Avec Steven Soderbergh, Betsy Brantley, David Jensen, Eddie Jemison. (1 h 36.)

Alors qu'en quatre films l'oeuvre de Soderbergh apparaissait hétérogène, balayant un éventail de genres – la comédie sociale avec *Sexes, mensonges et vidéo*, le thriller en costumes avec *Kafka*, l'autobiographie reconstituée avec *Le Roi de la colline*, le film noir avec *A fleur de peau* – où il était difficile de saisir une cohérence, *Schizopolis* remet tout en place.

Si on peut dire cela d'un film bâti à partir du désordre, zappant d'une séquence à l'autre sans lien apparent – on passera d'informations télévisées à des séquences, aussi invraisemblables les unes que les autres, qui font le lien entre les différents fragments de l'histoire. Un même interprète (Soderbergh lui-même) joue plusieurs personnages, achevant d'ériger le chaos mental, narratif et matériel en règle absolue.

Plusieurs scènes de *Schizopolis* expérimentent sous une forme moins narrative, plus décousue, davantage introspective, des formes déjà abordées dans les précédents films de Soderbergh : un individu habillé en homme-grenouille, qui pénètre dans les maisons de mères de famille esseulées et se fait filmer par elles, prolonge les expériences des personnages de *Sexe, mensonges et vidéo* ; un peu plus loin, un employé de bureau minable et paranoïaque cherche, dans une démarche proche de *Kafka*, à démasquer un complot visant à le déstabiliser.

Dans *A fleur de peau* (remake de *Pour toi j'ai tué*, de Siodmak), Soderbergh délaissait les aspects codés du film noir pour ne préserver que le désordre mental de son protagoniste pris dans un complot à peine moins redoutable que les méandres de sa propre pensée. *Schizopolis* va encore plus loin dans cette entreprise de mise à nu de la psyché.

La névrose s'empare des habitants d'une petite ville

Sur la scène d'un vieux cinéma, un speaker annonce, comme s'il s'agissait là du combat du siècle, que le spectacle qui va être présenté est vraiment extraordinaire. Soderbergh possède effectivement un sens aigu de la représentation, comme en témoignait le dispositif de *Sexe, mensonges et vidéo*, et *Schizopolis* sera à la hauteur des promesses de ce bateleur burlant dans son micro.

Il s'agit de décrire la manière dont la névrose s'empare des habitants d'une petite ville américaine à la manière d'une maladie rampante. Un employé de bureau paranoïaque se transforme en dentiste ; un dératiseur, habillé en mineur, est habilité à honorer les femmes seules autant qu'à rénover leur intérieur ; un gourou – réminiscence de Ron Hubbard – est l'initiateur d'une théorie dénommée éventualisme ; un couple, dont le langage est uniquement composé d'adverbes, livre des phrases incomplètes et finit par communiquer en deux langues différentes… Sur bien des plans, *Schizopolis* apparaît comme la version linguistique de *L'Invasion des profanateurs de sépulture*, de Don Siegel, le danger de mutisme remplaçant la menace communiste préfigurée par des cocons extraterrestres venus s'emparer du corps des humains. Quand *Sexe, mensonges et vidéo* décrivait les difficultés d'un couple qui ne se touchait plus, *Schizopolis* pousse le paradoxe encore plus loin et marque une frontière supplémentaire dans l'isolement profond où se situent les personnages de Soderbergh, pour qui parler ne signifie plus rien.

Samuel Blumenfeld

Les désirs désaccordés de l'adolescence

Grains de sable. Rêve d'érotisme et de frustration au Japon

Film japonais de Ryosuke Hashiguchi. Avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi. (2 h 09.)

Un film sur la jeunesse court toujours le risque de la mièvrerie. *Grains de sable*, deuxième long métrage d'un réalisateur de trente-cinq ans, y parvient en instaurant une relation désaccordée au monde, où les désirs, comme les grains de sable, filent entre les doigts. C'est bien d'ailleurs par une scène de désir que commence le film, au cours de laquelle l'un des jeunes protagonistes, Ito, s'évanouit dans la chaleur d'une chaude après-midi à côté du garçon qu'il désire secrètement, Yoshida. L'évanouissement, court-circuit érotisé de la réalité, donne une juste idée de l'esthétique de ce film. Sur un motif circulaire de frustration – Ito aime Yoshida, qui aime la mystérieuse Aihara, qui aime Ito –, la mise en scène semble mettre entre parenthèses la réalité environnante. L'école est davantage le lieu des marivaudages que celui de l'enseignement ; le foyer est déserté par les parents ; le cabinet du psychologue nourrit les fantasmes.

La véritable audace de Hashiguchi consiste à supposer que le cercle de l'imaginaire sera brisé par un surcroît d'imaginaire, quand l'entrée dans le monde réel procède d'un simulacre, de même que l'effraction du réel dans le film procède de la mise en scène. Trois scènes, les plus belles du film, illustrent cette ambivalence sous les formes du refus et de la tentation, de la duplicité et de la vérité, enfin de l'improbable conciliation. Dans la première, Ito se déclare à Yoshida au cours d'un long plan-séquence où ce dernier refuse cet amour en se laissant embrasser. La deuxième est une ascension en téléphérique au terme de laquelle la confusion sentimentale des personnages culmine jusqu'à ce point de non-retour où le film ne pourra plus que redescendre lentement vers sa résolution.

Laquelle survient au cours de la scène finale, dans cette même chaleur estivale qui a ouvert le film sous le signe de l'évanouissement. Mais c'est tout le contraire qui se produit, puisque, à son issue, trois corps sont enfin réunis sur le sable d'une plage nocturne, en vertu d'un subterfuge superbement filmé et que la courtoisie exige de passer sous silence.

Jacques Mandelbaum

Eloge mathématique de la folie

Shine. La rédemption d'un pianiste

Film australien de Scott Hicks. Avec Armin Mueller-Stahl, Noah Taylor, Geoffrey Rush, Lynn Redgrave, John Gielgud. (1 h 45.)

De *Shine*, on sait déjà l'inessentiel : le petit film qui crée la surprise, Grand Prix ovationné à Sundance et décrochant sept nominations et l'Oscar du meilleur acteur (Geoffrey Rush). On sait aussi qu'il raconte la rédemption d'un pianiste dont la carrière est précocement brisée par un père castrateur mais qui reconquiert, grâce à l'amour d'une femme, une place sur le devant de la scène musicale. On sait enfin que ce matériau échevelé, est inspiré de l'histoire « vraie » de David Helfgott, concertiste australien dont le réalisateur a fait la connaissance en 1986 (*Le Monde* du 3 avril).

Il ne reste plus qu'à voir le film. Pour découvrir un produit catégorie « psychologie lourde », issue d'un industrieux cinéma de la causalité. On le pressent dès la première séquence, durant laquelle se mettent en place les principales figures de style. Un homme trempé pénètre dans un bar où il se met à tenir des propos incohérents. Raccompagné chez lui par une des serveuses qui l'a pris en pitié, il poursuit son étrange soliloque, duquel il ressort qu'il s'appelle David. Un retour en arrière ramène alors à une scène d'enfance : le jeune David interprétant Chopin lors d'un concours auquel assiste son père, qui le dévore des yeux. Dès lors, tout est dit, ou à peu près : voilà un homme qui est fou, et ce film va nous expliquer pourquoi il ne peut en être autrement. Sans lésiner sur les moyens, depuis le lyrisme pompier de l'utilisation de la partition jusqu'à la performance d'acteur, en passant par l'inévitable épilogue consolateur.

L'enfance de David, son échappée malgré l'interdit paternel au Royal College of Music de Londres puis sa chute dans la maladie constituent les trois grandes étapes de cette démonstration mathématique au cours de laquelle aura été résolue, sans qu'on y prenne garde, une seconde équation. Celle du père, en l'occurrence, dont il est suggéré qu'il a rendu fou son fils à cause de son propre passé de rescapé de la déportation. Son enterrement, qui clôt le film sur l'image en plongée de David et sa femme quittant le cimetière, arrange tout le monde. Le spectacle peut continuer.

J. M.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LES PALMES DE M. SCHUTZ

Film français de Claude Pinoteau. Avec Isabelle Huppert, Philippe Noiret, Charles Berling, Christian Charmetant. (1 h 46.)

Adaptée de la pièce à succès de Jean-Noël Fenwick, cette comédie sur la découverte de la radioactivité par Pierre et Marie Curie présente deux intérêts notables. Le premier, du point de vue de l'histoire du cinéma, est d'inscrire le film dans un genre qui, de Pasteur à Robert de Koch, peut se définir dans tous les cas comme un équivalent positiviste de l'hagiographie. Indifférent aux honneurs, intègre et solitaire, le savant selon la reconstitution cinématographique est perçu comme un héros. Bien avant Hiroshima, c'est bien en tant que tels qu'apparaissent les découvreurs du radium dans *Les Palmes de M. Schutz*. Mais, bien après Hiroshima – et voici l'autre intérêt du film –, le couple Curie devient le héros d'une comédie sociale, c'est-à-dire d'un monde désenchanté dont la résistance à leur découverte – symbolisée par la fringale honorifique de leur patron, Schutz – est surtout destinée à jeter le discrédit sur l'institution du pouvoir.

Cela suffirait à faire de cette adaptation en costumes une oeuvre de notre temps. Un temps où ce n'est plus le cinéma qui mythifie et popularise la science, mais bien deux scientifiques renommés (Pierre Gilles de Gennes et Georges Charpak) qui, par une figuration en forme de clin d'oeil, cautionnent la machine spectaculaire en auréolant le film de leur prestige. En ce sens, le dernier opus de Claude Pinoteau enregistre à sa manière la déficience actuelle du cinéma, simplement en étant ce qu'il est. A savoir l'adaptation plus académique qu'irradiante d'un beau succès de théâtre, habilement découpée, finement dialoguée, et parfaitement interprétée. *J. M.*

VASKA L'ARSOUILLE

Film hongrois de Peter Gothar. Avec Maxim Sergeiev, Valia Kashianova, Evgueni Shigyihin, Serguei Rushkin. (1 h 25.)

« Il était une fois à Petersbourg… » : la voix off annonce la couleur, celle des contes, de ces contes slaves truffés de magie et de beuveries, de traversée des airs, de blagues macabres et tragédies atroces retournées en satires loufoques comme pelisse du même métal. *Vaska* est un conte, effectivement, mais un conte surgi parmi les bagnards du Goulag construisant le canal de la mer Blanche. Est-ce cette sombre origine qui empèse le rythme de la réalisation et ralentit ses élans les plus farfelus ? Peter Gothar a quitté à la fois son pays (la Hongrie) et son style (réaliste) pour filmer avec l'aplomb du plus parfait naturel les tribulations de Vaska, le plus grand voleur-gaffeur de la ville, et de son compère Vanka, le bandit des champs s'appropriant la « Clé-sanglante-à-sardines » et le « Fil-conducteur » afin de dévaliser la banque soviétique, à la barbe du terrible Zinoviev et de ses milices en chaussettes à clous prolétariennes. Il y aura des trahisons, une décapitation dans le terrible « Tonneau à mélasse », une princesse, une résurrection, de la vodka et beaucoup d'autres ingrédients.

Un capharnaüm fantasmagorique à l'inventivité réjouissante, mais au service duquel le cinéaste semble parfois oublier qu'aucune mise en scène n'exige autant de rigueur que le burlesque le plus débridé. *J. M. F*

MATILDA

Film américain de et avec Danny DeVito. Avec Rhea Perlman, Mara Wilson, Embeth Davidtz, Paul Reubens. (1 h 35.)

Auteur de contes aussi joyeusement cruels que *Les Sorcières* ou *James et la pêche géante*, Roald Dahl a des adultes une vision cauchemardesque et surtout ridicule, qui fait de l'enfance une course à obstacles. Le regard de franc mépris que, quelques heures après sa naissance, Danny DeVito lance à sa fille Matilda donne le ton, et ça ne s'arrangera pas. Tout à l'obsession de la mode, l'excès vestimentaire et la méchanceté conjugale, les parents de Matilda lui reprochent ses goûts par trop exotiques – pensez donc, elle aime lire, elle veut aller à l'école. *« Pas question*, dit le père. *Qui signera les récépissés des colis ? »* D'ailleurs, *« il n'y a rien à tirer d'un bouquin qu'on n'obtiendrait plus vite de la télé »*. En classe, ça ne vaut guère mieux : l'éducation de nos chères têtes blondes se partage entre un prof plus sadique qu'un adjudant-chef et une instit tout sucre tout miel… d'ailleurs, elle s'appelle Miss Honey.

Il n'est pas étonnant que Danny DeVito se soit intéressé à cette comédie noire au scénario subtilement écrit par Robin Swicord et Nicholas Kazan (fils d'Elia). *Jette maman du train* et *La Guerre des Rose* indiquaient déjà que DeVito a des rapports familiaux une vision pour le moins acide. Mettant un (tout petit) peu d'eau dans son vitriol, DeVito pousse la verve de sa réalisation jusqu'à frôler le dessin animé, et l'Amérique ultra-consumériste en prend plein la figure. *Henri Béhar*

LA BOUCHE DE JEAN-PIERRE

Film français de Lucile Hadzihalilovic. Avec Sandra Sammartino, Michel Trillot, Denise Schropfer. (52 minutes.)

On connaît la formule de Fritz Lang sur le Cinémascope, qui ne serait bon qu'à filmer les enterrements. Lucile Hadzihalilovic l'a prise au pied de la lettre dans ce long court métrage à la stylisation nécrophile. Comme l'indique explicitement un carton au début du film, il s'agit en l'occurrence du visage cadavérique de « la France aujourd'hui », tel que le format Scope le saisit et l'anamorphose, claquemuré dans un F3 de banlieue comme derrière les parois d'un aquarium. L'humanité croupissante qui évolue dans cette atmosphère verdâtre est essentiellement composée d'une fillette blonde, de sa tante, et du Jules de cette dernière, qui s'appelle… Jean-Pierre. Accueillie par le couple, qui la loge dans un débarras, la petite est censée attendre que sa mère se rétablisse d'une tentative de suicide. Elle est surtout, ici, mandatée par la réalisatrice, pour témoigner de la veulerie, du racisme et de la quotidienneté nauséabonde des deux adultes. Du porno du samedi soir au poulet salade qui le précède, de la jouissance pédophile d'un « reality show » à la mise en pratique du programme par Jean-Pierre, la cinéaste pointe chaque détail à travers une mise en scène quasi fétichiste, que suggèrent à la fois son titre et l'abondance des gros plans morcelant l'anatomie humaine, avec une prédilection pour l'isolement des organes sensoriels. Film d'horreur naturaliste, l'incontestable mérite de *La Bouche de Jean-Pierre* est d'exhaler sa mauvaise haleine. Son grand défaut, c'est qu'il prend le risque de ne susciter aucune autre réaction que celle, tout aussi naturelle, de se boucher le nez. *J. M.*

MOUVEMENTS DU DÉSIR

Film canadien de Léa Pool. Avec Valérie Kaprisky, Jean-François Pichette, Jolianne L'Allier-Matteau. (1 h 34.)

Le projet est ambitieux. Filmer la rencontre amoureuse en soi, sans recourir aux adjuvants ordinairement employés dans les formes romanesques classiques. Léa Pool situe donc son huis clos dans un train, où vont se croiser Catherine et Vincent, passant, entre Montréal et Vancouver, d'inconnus à amants. C'est filmé juste, interprété avec autant de sobriété que de sensibilité, mais précisément parce qu'il ne tient pas son pari jusqu'au bout – la radicalité d'une rencontre entre deux corps – le film déraille. Et finalement pour pas grand-chose, quelques symboles superflus (une aveugle qui chante, un jeune éphèbe suicidaire, l'entrelacs répétitif des rails) et la volonté de lester chacun des personnages d'un passé obsédant qui leur revient sous la forme lourde de scènes oniriques. Peu de choses, mais qui suffisent hélas à rompre le charme de la rencontre, à l'hypothéquer par l'imposition d'un sens, à mettre l'amour, et le film, par terre. *J. M.*

BLOOD AND WINE

Film américain de Bob Rafelson. Avec Jack Nicholson, Michael Caine, Stephen Dorff, Judy Davis, Jennifer Lopez (1 h 38.)

Un négociant en vins à Miami (Jack Nicholson) vole, avec l'aide d'un de ses amis (Michael Caine), spécialiste en perçage de coffres-forts, un collier en diamants d'un million de dollars à l'un de ses meilleurs clients. Le magot devrait lui permettre d'échapper à ses dettes et à sa femme, mais celle-ci, lors d'une scène de ménage, l'assomme et part accidentellement avec la valise contenant le précieux collier. *Blood and Wine* reconstitue le duo Rafelson/Nicholson, qui avait donné avec *Five Easy Pieces* l'un des films les plus intéressants du cinéma américain des années 70. Bob Rafelson a malheureusement perdu toute inspiration depuis longtemps, et il est difficile de trouver la moindre idée dans ce film de série qui n'est qu'un polar de plus, reprenant platement les clichés du genre. Reste l'interprétation formidable de Michael Caine en vieux cambrioleur atteint d'un cancer du poumon, mais cela fait bien peu pour un film tout simplement moyen. *S. Bd*

Le nouvel élan du cinéma du Sud-Est asiatique

Soixante films ont été projetés durant la Biennale de Phnom Penh

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Dans la foulée de l'exceptionnelle exposition, jusqu'au 26 mai, d'art khmer au Grand Palais, une deuxième initiative franco-cambodgienne offre du Cambodge une autre image que celle des cicatrices encore fraîches de « la déchirure ».

Du 29 mars au 5 avril, Phnom Penh accueillait la première Biennale des cinémas et de l'image d'Asie du Sud-Est, avec la projection de soixante films dans deux salles publiques, au centre culturel français et sur l'espace en plein air Veal Mean aménagé devant le Musée national.

UN GROS EFFORT FRANÇAIS

Cette manifestation, la première de ce type dans l'histoire du Cambodge, est accompagnée d'une exposition régionale de photos ainsi que de deux rétrospectives. L'une a été consacrée au cinéma cambodgien, dont plusieurs œuvres ont disparu sous les Khmers rouges.

L'autre a eu pour vedette, en son absence, Alain Delon, lequel est d'autant plus connu au Cambodge que son portrait s'étale un peu partout sur la publicité d'une marque populaire de cigarettes qui porte son nom.

Depuis le milieu des années 80, le cinéma en Asie du Sud-Est est dans le creux de la vague, y compris aux Philippines, en Thaïlande et à Java. Pour sa part, le cinéma vietnamien tente de trouver son élan en dépit d'un manque très contraignant de moyens. Le cinéma cambodgien souffre de maux identiques.

En règle générale, le goût prononcé des bourgeoisies émergentes de la région pour les films de cape et d'épée d'origine chinoise ou des opéras mièvres et de piètre qualité constitue un sérieux handicap à l'expression de toute création artistique.

La Biennale de Phnom Penh a permis de corriger un peu le tir. Douze films récents, originaires de sept pays d'Asie du Sud-Est et sélectionnés par Alain Jalladeau, directeur du Festival des trois continents à Nantes, concouraient pour des « Apsaras » d'or et d'argent, qui ont été décernés, samedi, par un jury présidé par Christine Haquim, l'une des plus célèbres actrices indonésiennes.

Que le Cambodge démuni et qui n'est pas encore sorti de dures épreuves, comme l'a souligné l'attentat du 30 mars à Phnom Penh, offre ainsi la première occasion d'une rencontre entre acteurs et réalisateurs de l'Asie du Sud-Est ne manque pas de piquant. Il est vrai que les Français ont fourni un gros effort pour aider les Cambodgiens à organiser un festival dont le coût global pourrait être proche, parrainages privés compris, de 3 millions de francs.

En l'absence de Norodom Sihanouk, dont on sait le goût pour le cinéma (jadis il a lui-même réalisé des films) mais qui vient d'être opéré d'une cataracte à Pékin, la reine Monique a parrainé un événement à l'occasion duquel ont également été présentés *Un apôtre de la non-violence*, dernier film du roi, et un documentaire inédit de Frédéric Mitterrand intitulé *Sihanouk, caméra royale*.

Jean-Claude Pomonti

Compétitions et récompenses

Les films en compétition étaient : *La Dernière Danse*, de Nano Riantiarno (Indonésie),... *Et la lune danse*, de Garin Nugroho (Indonésie), qui a remporté le 1er « Apsara » d'or, *Le Lotus rouge*, de Som Ok Southipong (Laos), Prix spécial du jury, *Kaki Bakar*, de U-Wei Bin HajiSaari (Malaisie), *Amok*, d'Asam Salleh (Malaisie), *Lahar*, de Mel Chionglo (Philippines), *Malanay*, de Gil M. Portes (Philippines), *Le Cuistot de quartier*, d'Eric Khoo (Singapour), *Once upon a time... this morning*, de Bandhit Rittako (Thaïlande), *Quel dommage ! 1*, de Chatrichalerm Yukhon (Thaïlande), 2e « Apsara » d'argent, *Nostalgie de la campagne*, de Dang Nhât Minh (Viêtnam), *Parti, parti, parti pour toujours*, de Hô Quang Minh (Viêtnam).

Rithy Panh, un cinéaste-historien sur les traces du Cambodge

PHNOM PENH,
de notre envoyé spécial

Les trains sont encore rares à Phnom Penh et la gare déserte a l'air, derrière sa grande façade jaune, d'un bâtiment fantôme. En amont de la voie ferrée, le cinéaste Rithy Panh fait signe que tout est prêt. Un train de marchandises s'avance lentement. Perchés sur les toits des wagons, des paysans silencieux et des enfants hagards regardent s'approcher la ville, Phnom Penh. Le convoi passe devant un vieux wagon abandonné au milieu des herbes : le squat de Savannah, jeune soldat rentré du front, et de Srey Pœuv, fille des bars à l'honneur perdu.

Un beau soir après la guerre, deuxième long métrage de Rithy Panh, raconte leur histoire, entre 1992 et maintenant, et au-delà, celle du Cambodge, d'hier et d'aujourd'hui. *« La génération de Savannah n'a connu que la guerre. Quand on est né avec la guerre, il faut apprendre à vivre avec la paix »*, explique Rithy Panh sur le tournage de son film. La ville que Savannah découvre au retour du front en 1992 est occupée par les troupes de l'ONU. *« Les soldats sont contents de revenir vivants. Mais la ville petit à petit change, s'ouvre, il y a l'extrême pauvreté, et puis des gens qui s'enrichissent. Lui se sent libre. Elle, Srey Pœuv, travaille dans un bar, est humiliée par sa condition, par un passé déjà trop lourd. »* *Les Gens de la rizière*, le premier long métrage de Rithy Panh (sélection officielle du Festival de Cannes 1994), décrivait la vie d'une famille de paysans, dans un village du Cambodge, le temps d'une saison tragique. Pour *Un beau soir après la guerre*, Rithy Panh a voulu faire de Phnom Penh un *« personnage à part entière »*. Le tournage, de septembre à décembre 1996, s'est étalé sur douze semaines. Pour l'équipe, douze Français et quarante Cambodgiens, les consignes de Rithy Panh étaient claires : tourner le film avec la population, en immersion, en évitant le plus possible la tentation de l'exotisme.

RECHERCHER DES TÉMOINS

Né au Cambodge en 1964, Rithy Panh vécut, enfant, sous le régime de Pol Pot (1976-1979). Il gagne la France en 1979. Diplômé de l'Idhec, il s'arme d'une caméra pour redécouvrir un pays meurtri par la guerre, à travers plusieurs documentaires. *Site II*, sur un camp de réfugiés cambodgiens en Thaïlande en 1989, puis *Cambodge, entre guerre et paix* en 1992, *La Famille Tan* en 1995 et le plus récent, *Bophana, une tragédie cambodgienne*, diffusé sur France 3 le 5 avril (lire Le Monde *du 4 avril*), constituent le terreau de ses fictions, présentes et futures : *« Je n'ai jamais abandonné mes personnages de documentaires, ce sont eux qui nourrissent ma fiction. »* Pour son dernier documentaire, *Bophana*, Rithy Panh a reconstitué le destin d'une jeune Cambodgienne, de 1970 jusqu'à sa mort en 1977, victime de toutes les tragédies qui ont frappé son pays. *« Ce qui m'intéressait, c'était de rechercher les témoins, d'essayer de comprendre comment une vie simple peut être à ce point bouleversée. »*

Rithy Panh a été un des responsables de sessions de formation organisées à Phnom Penh en 1992 pour des jeunes Cambodgiens par les ateliers Varan. Une mission qu'il continue depuis, en y investissant une partie de l'argent provenant de ses films. *« J'essaie de développer le cinéma documentaire, c'est ce qui est le plus abordable pour nous. »* Quelques-uns des collaborateurs de Rithy, dont l'acteur principal de son film, Roeun Narith, présenteront leurs documentaires à la Première Biennale du film de Phnom Penh, qui se tiendra fin mars. *« Il n'y a pas d'école pour apprendre à filmer au Cambodge. Il y a une urgence à former des cinéastes, des cinéastes-historiens. Il faut amener les gens au documentaire, un pays sans mémoire, ce n'est pas possible. »* Les Khmers rouges ont voulu faire table rase de l'Histoire. L'occupant vietnamien a nourri sa propagande de la mémoire du génocide. Rithy Panh s'efforce lui de redonner vie à des mémoires individuelles. *« Un des projets qui me tient à cœur serait de faire une cinémathèque : pour regrouper tous les documents sur le Cambodge à l'étranger et redonner ainsi une partie de sa mémoire au pays. »*

Brice Pedroletti

L'Océanie, paradis des collectionneurs du Nord - Pas-de-Calais

Arras est la première étape de l'exposition

CURIEUX, NAVIGATEURS ET SAVANTS. Musée des beaux-arts d'Arras, 22, rue Paul-Doumer. Tél. : 03-21-71-26-43. Jusqu'au 22 juin. Catalogue, coéd. Somogy/Assoc. musées Nord-Pas-de-Calais, 260 p., 240 F.

ARRAS
de notre envoyé spécial

Honneurs aux collectionneurs ! La dynamique Association des musées du Nord - Pas-de-Calais – qui regroupe 35 établissements – présente une anthologie des collections publiques océaniennes dispersées dans ces deux départements. Des collections alimentées, depuis deux siècles, par plusieurs générations de donateurs. Cette exposition naviguera pendant dix-huit mois, de Dunkerque à Valenciennes, puis de Lille à Boulogne-sur-Mer en passant par Nantes, avant de filer sur Nouméa. Sa première étape est à Arras, dans l'ancienne abbaye de la ville où sont présentés quelques-uns des 1 200 objets mélanésiens, micronésiens ou polynésiens recensés dans la région.

Parmi les chefs-d'œuvre, une somptueuse cape de plumes rouges et jaunes, venue des îles Hawaï ; un masque blanc aux yeux fendus, des îles Mortlock, impressionnant de rigueur ; un énigmatique *« dieu-massu »* des îles Cook, sculpture ajourée comme une dentelle ; de superbes *« tapas »* des îles Fidji, ces gigantesques pagnes d'écorce battue ornés de figures géométriques ; une paire d'échasses, avec ses étriers, sculptées dans les îles Marquises ; un grand *« tiki »* de Nouvelle-Zélande (représentation de l'homme originel), en bois rouge, une figure humaine, la tête soudée à un corps trapu, gravée de scarifications ; un rare *« costume de deuil »* tahitien, complexe assemblage de nacres, de coquillages, de plumes et de bois ; un crâne humain enrichi de défenses de cochon venu des îles Marquises.

UN SUPPORT D'ÉTUDES

Toutes ces pièces ont été récoltées à partir du XVIIIe siècle. Les plus anciennes ont figuré dans les cabinets de curiosités de l'époque des Lumières. Elles ont été achetées auprès des premiers navigateurs qui sillonnèrent l'océan Pacifique, à la suite de Cook et de Bougainville. Ces derniers crurent un moment avoir atteint aux rives du paradis. Plus tard, avec les expéditions de d'Entrecasteaux, Dupetit-Thouars et Dumont d'Urville, l'exploration se fit plus systématique, les collectes plus scientifiques ; elles sont alors accompagnées de dioramas qui nous semblent aujourd'hui le comble du romantisme. Certaines de ces collections ont été déposées dans des musées des beaux-arts, comme à Lille où le conservateur actuel les a prestement évacuées vers le Musée d'histoire naturelle de la ville. L'art des Mélanésiens de Nouvelle-Guinée sera sûrement plus à sa place aux côtés de séries d'animaux empaillés !

Après les voyages de découvertes vient le temps des missionnaires et des administrateurs coloniaux. Le paradis n'est plus qu'un souvenir pleuré par Gauguin ou Segalen. Les objets fabriqués le sont souvent pour l'Européen de passage. La vision de ces derniers change : elle s'« *ethnologise* ». Les objets ne sont plus matière de rêve, mais support d'études destinées à percer le fonctionnement de ces sociétés de plus en plus atomisées. Pour mieux les comprendre, mais aussi pour souligner la supériorité des techniques occidentales. C'est un homme du Nord, le Boulonnais Théodore Hamy, qui créera à Paris, en 1878 à l'occasion d'une Exposition universelle, le premier Musée d'ethnographie au Trocadéro.

Hélas, une mise en scène calamiteuse vient amoindrir l'effort des commissaires, Annick Notter, Roger Boulay et Sylviane Jacquemin. Jamais muséographie n'a été plus maladroite. Les objets verrouillés dans des sarcophages métalliques hideux, présentés en dépit du bon sens – il faut se mettre à plat ventre pour en voir certains –, perdent une partie de leur force. Dommage. Les prochaines étapes de cette exposition devraient permettre d'arranger cela. Les objets ici rassemblés le méritent.

Emmanuel de Roux

Les Arts premiers à l'Assemblée nationale

Le goût des arts dits primitifs a touché l'hôte de l'Elysée. Le virus aurait-il atteint les parlementaires ? Masques et fétiches africains campent dans une galerie souterraine de l'Assemblée nationale. Il s'agit, en réalité, d'illustrer un débat sur l'alimentation du continent africain ! A la demande du questeur Henri Cuq, le Musée de l'Homme a tiré de ses réserves quelques dizaines de pièces, échantillons de toutes les populations vivant au sud du Sahara : des objets de la vie quotidienne mêlés à des œuvres d'art, des calebasses soudanaises à des *byéri* fang (du Gabon), des statuettes ramenées par l'explorateur Savorgnan de Brazza ou des colons, fabriquées pour les premiers touristes. Ce mélange curieux n'est pas sans intérêt.

(Visages de l'Afrique. Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, Paris 7e. Tél. : 01-40-63-64-09. De 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 16 mai.)

La Passion selon Dreyer

Sept films de Carl Theodor Dreyer. Retrouvailles avec les œuvres les plus flamboyantes du maître danois pour en finir avec sa réputation d'austérité

A partir du 9 avril, au Reflet Médicis, 3, rue Champollion (5e).

Sur le modèle d'*Intolérance* de Griffith, une démonstration en quatre épisodes, empruntés à l'histoire, de la tentation permanente de l'homme par le diable (*Pages arrachées au livre de Satan*, 1920). Un tyranneau familial dompté par l'autorité astucieuse de sa gouvernante, l'une des rares comédies de l'auteur (*Le Maître du logis*, 1925). Jeanne d'Arc à son procès ou la première captation d'une âme par le cinéma (*La Passion de Jeanne d'Arc*, 1928). Avec le passage au parlant, un grand film malade devenu un classique du fantastique (*Vampyr*, 1932). Entre ombre et lumière, la peinture sublime d'un amour interdit et (en pleine fureur nazie) le procès en sorcellerie d'une vieille femme qui brûle *« dans la joie, par un jour de beau temps »* (*Jour de colère*, 1943). Incarné par la rivalité de deux courants luthériens rivaux, un Roméo et Juliette panthéiste qui met en scène la lutte séculaire entre les forces de la vie et celles de la mort (*Ordet*, 1954). Enfin, le huis clos moderne et tragique d'une cantatrice qui ne parvient pas à concilier sa foi en l'amour et sa vie sentimentale (*Gertrud*, 1964).

Ces sept films (également disponibles en cassettes vidéo éditées par K Films) représentent la part la plus flamboyante de l'œuvre de Carl Theodor Dreyer, qui ne compte – du *Président* (1918) jusqu'à *Gertrud* – que quatorze longs métrages. Né en 1889 à Copenhague, mort en 1968, le réalisateur danois n'en aura pas moins accompagné le cinéma dans sa période la plus glorieuse et intimement lié son nom à son histoire, en dépit d'une carrière dans une large mesure sacrifiée. A se contenter pourtant d'un simple repérage des thématiques, on prend le risque de corroborer ce portrait du cinéaste en mystique austère tel que légué par une postérité paresseuse. Revoir ces films c'est donc, en premier lieu, redécouvrir que, pour Dreyer, la mystique est avant tout stylistique : *« L'âme apparaît dans le style, qui est, chez l'artiste, l'expression de sa manière de concevoir son sujet »*, écrivait-il.

REGARD CHAVIRÉ

C'est ensuite – précisément parce qu'il surgit de la rigueur du cadrage et de la prison des interdits moraux – chavirer sous le choc érotique d'un regard (celui de Lisbeth Movin au fils du pasteur quand elle l'aperçoit pour la première fois, dans *Jour de colère*) ou d'un corps (celui de Gisèle attachée au lit dans *Vampyr*). C'est enfin rappeler le génie précurseur d'un cinéaste qui en appelait dès 1933 au tournage en décors naturels avec des acteurs amateurs, alors que le cinéma se confinait dans les tirades de studio, le même homme s'en retournant tranquillement, en pleine efflorescence de la nouvelle vague, explorer les puissances de l'intimisme théâtral dans la mise en scène cinématograhique (*Gertrud*).

Dreyer mystique ? Certès, mais pas confit en religion. Plutôt adepte, selon sa propre expression à propos de *La Passion de Jeanne d'Arc*, d'une « mystique réalisée ». La passion dreyerienne est avant tout celle du visage de l'acteur, qui serait comme la grâce expressive d'une idée dont le cinéma plus que jamais serait bien inspiré de se souvenir : *« Dans tout art, c'est l'homme qui est déterminant. »*

J. M.

LES ENTRÉES À PARIS



■ **Encore une semaine médiocre**, malgré le début des vacances scolaires. Elle est surtout marquée par l'accroissement du déficit d'entrées des films français face aux productions hollywoodiennes. Le duel du jour opposait *Le Pic de Dante* aux *Sœurs soleil*, K.O. au premier round : la pyrotechnie volcanologique attire 90 000 spectateurs dans 39 salles (rien d'un triomphe), tandis que la comédie à la française n'en séduit que 32 000.

■ **Les Américains** dominent largement le box-office, avec *Les 101 Dalmatiens* à 106 000 (258 000 en deux semaines), *Ennemis rapprochés* à 71 000 (198 000 en deux semaines), *Le Patient anglais* à 70 000 (305 000 en quatre semaines). Aucun de ces scores n'est d'ailleurs vraiment éblouissant, à la différence de celui de *L'Empire contre-attaque*, qui pour sa première réédition atteint 30 000 entrées dans deux salles seulement, marchant ainsi sur les traces de *La Guere des étoiles* (29 000 en quatrième semaine, total : 372 000).

■ **Les Français**, qui ont tout misé sur la comédie, ont bien du mal à suivre. Avant *Les Sœurs soleil*, *Un amour de sorcière* avait peiné pour décoller et n'hypnotise plus que 23 000 amateurs en troisième semaine (total : 149 000). *Tenue correcte exigée* connaît un sort guère plus enviable, à 24 000 en deuxième semaine (total : 63 000), le plus vaillant étant *Les Randonneurs* à 25 000, mais en quatrième semaine (total : 171 000). A une tout autre échelle, il faut noter le bon accueil reçu par *Ariane*, qui séduit 2 300 spectateurs dans son unique salle.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

LES ANGES DÉCHUS (Hongkong, 1 h 36), de Wong Kar-Wai.
ARCHANGEL (canadien, noir et blanc, 1 h 23), de Guy Maddin.
DIEU SAIT QUOI (français, 1 h 30), de Jean-Daniel Pollet.
DU JOUR AU LENDEMAIN (franco-allemand, noir et blanc, 1 h 02), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.
FRED (français, 1 h 25), de Pierre Jolivet.
GÉNÉALOGIES D'UN CRIME (français, 1 h 53), de Raoul Ruiz.
LEVEL FIVE (français, 1 h 46), de Chris Marker.
MACADAM TRIBU (*franco-zaïro-portugais, 1 h 27*), de José Laplaine.
MARION (français, 1 h 46), de Manuel Poirier.
MARS ATTACKS ! (américain, 1 h 45), de Tim Burton.
LA MOINDRE DES CHOSES (français, 1 h 45), de Nicolas Philibert.
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (*franco-suisse, 1 h 20*), d'Anne-Marie Miéville.
REPRISE (français, 3 h 12), d'Hervé Le Roux.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
TALES FROM THE GIMLI (canadien, noir et blanc, 1 h 12), de Guy Maddin.
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU » (américain, 1 h 41), de *Woody Allen.*
LE VILLAGE DE MES RÊVES (japonais, 1 h 52), de Yoichi Higashi.

LES FESTIVALS

CINÉMAS D'AFRIQUE À ANGERS
Ce festival présente, pour la sixième année consécutive, des longs et courts métrages inédits et représentatifs de la diversité culturelle africaine. Ces films sont sélectionnés au Festival de Tunis et au Fespaco (Ouagadougou). Parallèlement, différentes activités sont mises en place par Cinémas d'Afrique avec les maisons de quartier et les écoles, parmi lesquelles une exposition d'objets d'artisanat d'art réalisée par des artistes maliens, des rencontres avec les réalisateurs, des concerts et des conférences.
Jusqu'au 12 avril. Bureau du Festival, salle Chemellier, boulevard Foch, 49000 Angers. Tél. : 02-41-20-08-22 et 02-41-87-17-45.

« CONFRONTATIONS 33 » À PERPIGNAN
« Les Italies » est le thème du 33e Festival européen de la critique historique du film. Au programme, seront présentées des œuvres reconnues de l'histoire du cinéma, parmi lesquelles *Senso* (Visconti), *Salvatore Giuliano* (Rosi), *Nous nous sommes tant aimés* (Scola), *Païsa* (Rossellini), *La Dolce Vita* (Fellini), *Le Parrain* (Coppola)... ou plus rares, telles *Quatre pas dans les nuages* (Blasetti), *Passaporto rosso* (Brignone), *Beau Masque* (Paul) ou *La Cecilia* (Comolli).
« Les Italies », c'est aussi un thème de réflexion sur le concept même d'Italie qu'aborderont, lors de débats, des spécialistes, des historiens et des metteurs en scène (Scola, de Santis, les frères Taviani, Comolli, Rosi...).
Du 12 au 18 avril. Institut Jean-Vigo, 21, rue Mailly, 66000 Perpignan. Tél. : 04-68-66-30-33.

7e FESTIVAL DU FILM DE L'OISEAU D'ABBEVILLE
Des films des cinq continents (dont quinze pays européens), des expositions, des balades, des ateliers et des conférences afin de découvrir ou de mieux connaître les oiseaux, c'est ce que propose cette septième édition du Festival de la baie de Somme en Picardie.
Du 12 au 20 avril. Bureau du Festival, 30, rue Lesueur, BP 903, 80100 Abbeville Cedex. Tél. : 03-22-24-02-02.

TOULOUSE : CARTE BLANCHE À GILLES JACOB
Quelques semaines avant les cérémonies du 50e anniversaire du Festival de Cannes, la Cinémathèque de Toulouse présente une sélection de son délégué général, Gilles Jacob : vingt-neuf longs métrages et cinq courts, qui ont marqué l'histoire du Festival, qu'ils soient ou non primés. Quelques titres parmi les œuvres proposées : *Quand passent les cigognes, Les 400 Coups, L'Aventura, Le Guépard, Mouchette, Mash, Amarcord...*
Jusqu'au 7 mai. Cinémathèque, 69, rue du Taur, 31000 Toulouse. Tél. : 05-62-30-30-14.

RÉTROSPECTIVE CARL THEODOR DREYER
Le cinéma Reflet Medicis présente une rétrospective du cinéaste danois (1889-1968) au travers de sept de ses œuvres : *Le Jour de colère, Ordet, Le Maître du logis, Vampyr, La Passion de Jeanne d'Arc, Gertrud* et *Pages arrachées du livre de Satan.*
Du 9 avril au 13 mai. Reflet Medicis, 3, rue Champollion, 75005 Paris. Tél. : 01-43-54-42-34.

CINÉMA AU MUSÉE
La Cité de la musique propose d'explorer les liens existant entre la musique et le cinéma et de découvrir, grâce au septième art, d'autres facettes de l'univers musical. Cinéma au musée ouvre donc *Le Bal* le vendredi 11 avril avec le film d'Ettore Scola. Suivront *On achève bien les chevaux*, de Sydney Pollack (le 16 mai), *L'Acrobate*, de Jean-Daniel Pollet (le 6 juin), *Roseland*, de James Ivory (le 13 juin), et *Ballroom Dancing*, du cinéaste australien Baz Luhrmann (le 20 *juin*).
Cité de la musique, amphithéâtre, 221, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Tél. : 01-44-84-44-84.

NOUVEAUX FILMS

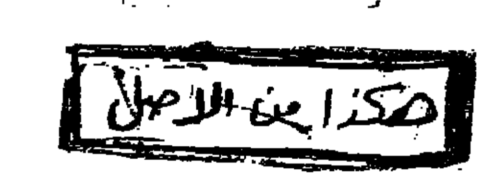
BLOOD & WINE (*)
Film américain de Bob Rafelson, avec *Jack Nicholson, Stephen Dorff,* Jennifer Lopez, Judy Davis, Harold Perrineau Jr, Michael Caine (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e *(réservation : 40-30-20-10).*
VF : UGC Montparnasse, 6e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.
LA BOUCHE DE JEAN-PIERRE
Film français de Lucile Hadzihalilovic, avec Sandra Sammartino, Michel Trillot, Denise Schropfer (52).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
GRAINS DE SABLE
Film japonais de Ryosuke Hashiguchi, avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi, Kumi Takada (2 h 09).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04).
MATILDA
Film américain de Danny DeVito, avec Mara Wilson, Rhea Perlman, Danny DeVito, Embeth Davidtz, Pam Ferris (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, 8e.
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Convention, 15e ; Pathé* Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
MOUVEMENTS DU DÉSIR
Film québécois de Léa Pool, avec Valérie Kaprisky, Jean-François Pichette, Jolianne L'Allier-Matteau, Elyse Guilbault, William Jacques (1 h 34).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; *Sept Parnassiens,* dolby, 14e (01-43-20-32-20).
LES NOUVELLES AVENTURES DE LA FAMILLE BRADY
Film américain d'Arlene Sanford, avec Shelley Long, Gary Cole, Tim Matheson, Henriette Mantel, Christopher Daniel Barnes, Christine Taylor (1 h 28).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10).
LES PALMES DE M. SCHUTZ
Film français de Claude Pinoteau, avec Isabelle Huppert, Charles Berling, Philippe Noiret, Christian Charmetant, Philippe Morier-Genoud, Marie-Laure Descoureaux (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-*48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-*10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
SCHIZOPOLIS
Film américain de Steven Soderbergh, avec Steven Soderbergh, Betsy Brantley, David Jensen, Eddie Jemison, Scott Allen, Mike Malone (1 h 36).
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).
SHINE
Film australien de Scott Hicks, avec Armin Mueller-Stahl, Noah Taylor, *Goeffrey Rush, Lynn Redgrave,* John Gielgud, Sonia Todd (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; *réservation : 40-30-20-10) ; UGC Go*belins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont *Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-*55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
UN INSTANT D'INNOCENCE
Film franco-iranien de Mohsen Makhmalbaf, avec Mirhadi Tayebi, Ali Bakhshi, Ammar Tafti, Marjam Mohamadamimi (1 h 18).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 40-30-20-10).
VASKA L'ARSOUILLE
Film hongrois de Peter Gothar, avec Maksim Szergejev, Valja Kaszjanova, Jevgenyij Szigyihin, Szergej Ruszkin (1 h 25).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-*26-19-09).*

EXCLUSIVITÉS

ALMA GITANA
de Chus Gutiérrez,
avec Pedro Alonso, Amara Carmona, Peret, Loles Leon, Rafael Alvarez, Julieta Serrano.
Espagnol (1 h 35).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
L'AMOUR EST À RÉINVENTER (**)
Dix films courts.
Français (58 mn).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
LES ANGES DÉCHUS
de Wong Kar-Wai,
avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok.
Hongkong (1 h 36).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-*97-77 ; réservation : 40-30-20-10).*
ARCHANGEL
de Guy Maddin,
avec Kyle McCulloch, Kathy Marykuca, Sarah Neville, Ari Cohen, Michael Gottli, David Falkenberg.
Canadien, noir et blanc (1 h 23).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
ARIANE OU L'ÂGE D'OR
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).
BASQUIAT
de Julian Schnabel,
avec Jeffrey Wright, Michael Wincott, Benicio Del Toro, Claire Forlani, David Bowie, Dennis Hopper.
Américain (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
LES 101 DALMATIENS
de Stephen Herek,
avec Glenn Close, Jeff Daniels, Joely Richardson, Joan Plowright, Hugh Laurie, Mark Williams.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-*20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gau*mont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, *dolby, 9e (01-47-70-*33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC *Lyon Bastille, dolby, 12e* ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : *40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby,* 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LA COLLINE OUBLIÉE
d'Abderrahmane Bouguermouh,
avec Djamilla Amzal, Mohand Chabane, Samira Abtout, Abderrahmane Kamal, Abderrahmane Debiane, Farroudja Hadjloum.
Franco-algérien (1 h 45).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
LE COMMENT ET LE POURQUOI
de Ventura Pons,
avec Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce.
Espagnol (1 h 30).
*VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Es*pace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
DONNIE BRASCO
de Mike Newell,
avec Al Pacino, Johnny Depp, Michael Madsen, Bruno Kirby, James Russo, Anne Heche.
Américain (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; *George-V, 8e ; Gaumont Gobelins* Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réserva*tion : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Mont*parnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
*VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-*26-19-09).
ENQUÊTE SUR ABRAHAM
d'Abraham Ségal,
Franco-israélien-palestinien (1 h 42).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
FRED
de Pierre Jolivet,
avec Vincent Lindon, Clotilde Courau, François Berléand, Albert Dray, Roschdy Zem, Stéphane Jobert.
Français (1 h 25).
UGC Forum Orient *Express,* 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
GÉNÉALOGIES D'UN CRIME
de Raoul Ruiz,
avec Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Melvil Poupaud, Andrzej Seweryn, Bernadette Lafont, Monique *Mélinand.*
Français (1 h 53).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bas*tille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; ré*servation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; *réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet*-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
LEVEL FIVE
de Chris Marker,
avec Catherine Belkhodja, *la* participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Ju'nishi Ushiyama.
Français (1 h 46).
Accatone, 5e (01-46-33-86-86).
LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope *Allen, Alec Baldwin, Kevin Spa*cey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Action Ecoles, dolby, 5e (01-43-25-72-07).
MACADAM TRIBU
de José Laplaine,
avec Lydia Ewandé, Hassane Kouyaté, Sidy Camara, Assitou Kanté, Gabriel Magma Konaté, Maïmouna Hélène Diarra.
Franco-zaïrois-portugais (1 h 27).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
MALENA EST UN NOM DE TANGO
de Gerardo Herrero,
avec Ariadna Gil, Marta Belaustegui, Carlos Lopez, Isabel Otero, Luis Fer*nando Alves, Marina Saura.*
Espagnol (1 h 49).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 40-30-20-10).
MARION
de Manuel Poirier,
avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisier, Jean-Luc Bideau, Laure Fernandez.
Français (1 h 46).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
MARS ATTACKS !
de Tim Burton,
avec *Jack Nicholson, Glenn Close,* Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny DeVito, Martin Short.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60).
LA MOINDRE DES CHOSES
de Nicolas Philibert,
avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde.
Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, *Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedes*chi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 40-30-20-10).
NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI
d'Anne-Marie Miéville,
avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.
Franco-suisse (1 h 20).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LE PATIENT ANGLAIS
d'Anthony Minghella,
avec Ralph Fiennes, Kristin Scott Thomas, Juliette Binoche, Willem Dafoe, Naveen Andrews, Colin Firth.
Américain (2 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *14-Juillet Beau*grenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
LE PIC DE DANTE
de Roger Donaldson,
avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, Grant Heslov, Elizabeth Hoffman, Charles Hallahan.
Américain (1 h 52).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
LES RANDONNEURS
de Philippe Harel,
avec Benoît Poelvoorde, Karin Viard, Géraldine Pailhas, Vincent Elbaz, Philippe Harel.
Français (1 h 35).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réserva*tion : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia,* dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
REPRISE
de Hervé Le Roux,
Français (3 h 12).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
LE SECRET DE ROAN INISH
de John Sayles,
avec Jeni Courtney, Eileen Colgan, Mick Lally, Richard Sheridan, John Lynch, Susan Lynch.
Américain (1 h 43).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
SÉLECT HÔTEL (**)
de Laurent Bouhnik,
avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni, Sabine Bail, Eric Aubrahn.
Français (1 h 25).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 40-30-20-10).
LES SŒURS SOLEIL
de Jeannot Szwarc,
avec Marie-Anne Chazel, Thierry *Lhermitte, Clémentine Célarié,* Didier Benureau, Isabelle Carré, Léonore Confino.
Français (1 h 32).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-*88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gau*mont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-*27 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
TALES FROM THE GIMLI HOSPITAL
de Guy Maddin,
avec Kyle McCulloch, Michael Gottli, Angela Heck, Margaret-Anne Mac Leod, Heather Neale, Caroline Bonner.
Canadien, noir et blanc (1 h 12).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-*07-20-49).*
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; *La Bastille, dolby,* 11e (01-43-07-48-60) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).
LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi,
avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseil Komatsu, Kaneko Iwasaki.
Japonais (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : *40-30-20-10) ; 14-Juillet Hau*tefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-*00 ; réservation : 40-30-20-10).*

REPRISES

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE
de Irvin Kershner,
avec Mark Hamill, Harrison Ford, Carrie Fisher, Billy Dee Williams.
Américain, 1980 (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, dolby,* 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
(*) Interdits aux moins de 12 ans.
(**) Interdits aux moins de 16 ans.



JOURNAUX Neuf patrons de journaux régionaux ont été auditionnés, mardi 8 avril, à l'Assemblée nationale, par les membres de la mission d'information sur la presse écrite. ● LES MESURES récentes de restriction prises par les pouvoirs publics ont été à nouveau dénoncées, car elles pénalisent un secteur déjà affaibli par des *« lourdeurs sociales »* et en proie à la concurrence du hors-média et de l'audiovisuel. ● UNE GRÈVE du Livre CGT devrait empêcher la plupart des quotidiens de paraître jeudi 10 avril. ● LE REMPLACEMENT du président du *Courrier de l'Ouest* traduit la volonté du groupe Hersant de consolider la situation économique de ses journaux dans l'Ouest. ● LES ARTICLES publiés par *Le Méridional* sur le Front national suscitent l'inquiétude des personnels du groupe Le Provençal dans la perspective de la fusion entre les deux titres.

La presse régionale s'inquiète des appétits des géants de la communication

Neuf patrons de journaux ont été reçus mardi 8 avril par les députés membres de la mission d'information sur la presse écrite. Ils ont dénoncé les mesures gouvernementales qui aggravent la précarité économique de leurs entreprises dans un univers de plus en plus concurrentiel

LES DÉPUTÉS de la mission d'information sur la presse écrite, qui auditionnent depuis le 11 mars les principaux responsables de la presse française, se sont penchés, mardi 8 avril, sur le sort des journaux régionaux. Neuf patrons de la presse régionale se sont succédé pour faire part de la situation de leurs entreprises.

Leurs interventions relayaient les inquiétudes exprimées, le 26 mars, par le président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), Jacques Saint-Cricq, qui avait dénoncé la dégradation des conditions économiques de la presse, renforcée par des mesures prises par les pouvoirs publics : baisse des aides à la presse, augmentation des tarifs postaux, augmentation des recettes publicitaires de France Télévision, etc.

Pour Rémy Pflimlin, président du directoire de *L'Alsace*, la presse régionale peut connaître *« une période de développement favorable »*, à condition d'améliorer son contenu *« en répondant aux besoins du lecteur »* et la qualité de ses services (distribution, portage), tout en poursuivant la modernisation des entreprises.

Pour cela, *« il est indispensable de faire en sorte que les conditions d'exploitation ne soient pas perturbées par des éléments qu'on ne contrôle pas »*, a précisé M. Pflimlin. *« Nous avons besoin que les règles du jeu soient clairement établies »*, a renchéri Pierre Jeantet, directeur général de *Sud-Ouest*. Ces perturbations s'ajoutent aux difficultés traditionnelles, et notamment aux *« lourdeurs sociales considérables qui nous bloquent souvent et font que la presse est à un coût supérieur à la moyenne »*, comme l'explique Jean-Michel Baylet, PDG de *La Dépêche du Midi*.

LE RÔLE AMBIGU DE LA POSTE

L'augmentation des tarifs postaux a été d'autant plus vigoureusement dénoncée qu'elle coïncide, selon les intervenants, avec une dégradation des services de La Poste. Denis Huertas, PDG du *Dauphiné libéré*, a souligné que des *« livraisons ont lieu après 14 heures dans certaines communes »* et que La Poste lui avait proposé, pendant l'été, de livrer le journal deux fois par semaine. Rémy Pflimlin a également évoqué le rôle ambigu de La Poste, *« qui fait du marketing direct en distribuant des prospectus d'annonceurs qui ne sont plus dans les journaux »*.

Jean-Louis Prévost, président du directoire de *La Voix du Nord*, a alerté les députés sur le poids grandissant du hors-média (activités publicitaires, ne passant pas par les médias traditionnels) : *« Le concurrent de la presse régionale sur les marchés locaux, c'est le prospectus. Nous avons perdu en deux ans 40 % des investissements provenant de la grande distribution sur les marchés locaux »*, s'indigne M. Prévost, qui constate que le hors-média *« échappe à la loi Sapin »*, qui a imposé une plus grande transparence entre les médias, les annonceurs et les agences.

Après avoir eu longtemps le monopole de l'information locale, les journaux régionaux doivent coexister avec d'autres acteurs, comme les radios et les télévisions. Jean-Louis Prévost est l'un des opposants à l'extension des décrochages régionaux de M 6, entrecoupés de publicité nationale. Le débat a profondément divisé le SPQR, certains journaux étant associés à M 6 dans les décrochages. *« Il faut associer la presse régionale par des accords économiques, sinon il se passera ce qui s'est passé avec la radio, avec des réseaux de télévions locales ou de décrochages locaux »*, a-t-il expliqué, en précisant que *« le marché est faussé par la multiplication des offres d'informations gratuites, alors que le journal est l'un des seuls à faire payer – probablement trop cher – une offre d'information »*.

M. Prévost a rappelé qu'en Belgique, où *La Voix du Nord* est implantée, les journaux reçoivent une aide, prélevée principalement sur les recettes publicitaires de l'audiovisuel, pour compenser l'ouverture, depuis les années 80, de la publicité à la télévision et à la radio. Pour la presse francophone, cette aide représente environ 30 millions de francs pour 600 000 exemplaires.

François-Régis Hutin, PDG de *Ouest-France*, a insisté sur la densité de la collecte d'informations de la presse régionale, qui a une véritable « *mission* » de l'information de proximité. *« Cette mission peut être remplie si nous restons au contact des gens et c'est important qu'elle soit remplie pour informer le pays sur lui-même »*, explique-t-il. *Ouest-France*, qui diffuse à près de 800 000 exemplaires compte 375 journalistes et 2 500 correspondants locaux. *« Quelle radio, quelle télévision consacrent autant de moyens à collecter l'information ? »*, demande le PDG de *Ouest-France*.

« UN ENGRENAGE »

Evoquant la situation économique de la presse, M. Hutin a constaté : *« Nous sommes pris dans un engrenage, dont nous ne savons pas s'il va se desserrer. Nous sommes menacés. Nous n'avons plus de défenses vis-à-vis des grands groupes financiers, français ou mondiaux, qui peuvent s'emparer d'un certain nombre d'entreprises de presse. »* Le PDG du *Midi libre*, Claude Bujon, a confirmé l'analyse : *« Les groupes anglo-saxons sont à l'affût de ce qui se passe dans notre pays. Ils étaient prêts à venir dans le capital du journal, mais avec 25 %*, témoigne-t-il. *Dans les journaux issus de la Résistance, il va y avoir des successions, avec un coût fiscal important. Il faut assouplir les règles de transmissions de patrimoine, sinon les journaux iront aux groupes étrangers ou à Havas et Hachette. »*

Alain Salles

Les quotidiens ne devraient pas paraître jeudi 10 avril

LA PLUPART des quotidiens ne devraient pas paraître jeudi 10 avril, en raison d'une journée de grève lancée par la Fédération nationale du Livre CGT (Filpac). La Filpac critique dans son appel la politique *« tant gouvernementale que patronale »* qui fait porter de graves dangers sur la presse écrite.

Selon elle, les mesures concernant la presse écrite dans la loi de finances 1997 sont *« socialement injustes »* (suppression des abattements fiscaux) et *« liberticides pour l'existence de beaucoup d'entreprises, car elles livrent le secteur de la presse aux seuls critères du marché, ce qui signifie une mise en cause de certains titres indépendants ou à faibles ressources publicitaires »*.

Pour Yves de Chaisemartin, président du Syndicat de la presse parisienne (SPP), cette action ne fait *« qu'aggraver les difficultés* [de la presse quotidienne] *et laisser le monopole de l'information aux médias audiovisuels »*. Il s'agit, selon lui, d'une riposte inadaptée à l'orientation des pouvoirs publics vers le *« tout-audiovisuel et l'informatique, au détriment de la presse écrite* (...), *parce que seule est frappée la presse quotidienne, la plus fragile de toutes »*. *« S'inquiéter de l'avenir de la presse écrite en la supprimant des kiosques n'est une réponse ni adaptée ni sérieuse »*, estime-t-il.

DIVISIONS INTERNES

De son côté, le Comité intersyndical du livre parisien CGT a relayé les consignes de grève de la Fédération. Ces revendications portent sur l'emploi, l'organisation réclamant *« une garantie du positionnement des ouvriers du Livre dans l'évolution des technologies »*, un remplacement des postes libérés par des départs anticipés à cinquante-cinq ans, le maintien du pouvoir d'achat et la pérennité des organismes paritaires de protection sociale.

Ce mouvement intervient alors que l'organisation est profondément divisée. Les rotativistes ont créé une coordination avec des ouvriers des messageries et du routage et expriment leur défiance à l'égard du Comité inter, qui *« n'est pas, à l'heure actuelle, représentatif de ses mandants »*.

La logique du groupe Hersant s'impose à ses titres dans l'Ouest

NANTES
de notre correspondant

En présentant sa démission de la présidence du *Courrier de l'Ouest*, lundi 7 avril (*Le Monde* du 9 avril), Jean-Marie Desgrées du Lou a laissé le champ libre au groupe Hersant pour mener à son terme le rapprochement entre *Presse Océan* (72 670 exemplaires, OJD 1996), *Le Courrier de l'Ouest* (104 950 exemplaires) et *Le Maine libre* (52 400 exemplaires).

Son remplacement par Christian Coustal, qui dirigeait *Le Havre Presse* et *Le Havre libre*, indique qu'*« une véritable stratégie de groupe est en train de se substituer à la logique du conglomérat des PME sur laquelle est longtemps resté le groupe Hersant »*, explique l'un de ses dirigeants. Une stratégie sans doute plus facile à faire appliquer par des hommes du sérail que par les barons issus du rachat des journaux.

PROFONDE RESTRUCTURATION

Christian Coustal est considéré comme un « homme de confiance » de Pierre-Jean Bozo, chargé par Yves de Chaisemartin, PDG du groupe Hersant, de mener à bien les restructurations internes. Jean-Marie Desgrées du Lou, lui, était d'abord le patron du *Courrier de l'Ouest*, qu'il dirigeait depuis 1984, dont il reste administrateur et président d'honneur. Resté à la tête du quotidien angevin après son rachat par le groupe Hersant en mars 1992, il incarnait vis-à-vis de l'extérieur la continuité et le maintien de son identité. Ce diplômé du Centre de formation des journalistes (CFJ) pouvait faire valoir la réussite du *Courrier de l'Ouest*, qui gagne de l'argent, et dont les ventes dans le département du Maine-et-Loire sont restées largement supérieures à celles d'*Ouest France*, contrairement à celles de *Presse Océan* en Loire-Atlantique.

A son actif figure aussi le sauvetage en douceur du *Maine libre*, devenu filiale du *Courrier de l'Ouest*, très proche de lui sur le plan éditorial, tout en ayant conservé son ancrage dans la Sarthe. C'est à un rapprochement du même ordre avec *Presse Océan* que travaillait Jean-Marie Desgrées du Lou, à la demande d'Yves de Chaisemartin, à qui il avait succédé comme président du quotidien nantais, le 26 septembre 1996.

Pour sauver *Presse Océan* du désastre financier qui le menace, le rapprochement des maquettes et la création de pages communes, déjà réalisés, ne suffiront pas. Une restructuration plus profonde, impliquant des suppressions d'emplois et des regroupements de services, est attendue depuis le début de l'année.

RECTIFIER LES FRONTIÈRES

Le désaccord entre Jean-Marie Desgrées du Lou et Pierre-Jean Bozo sur la mouture définitive de ce plan s'est logiquement traduit par la démission du président du *Courrier de l'Ouest*. La même logique voudrait qu'il quitte également la présidence de *Presse Océan*, dont le conseil d'administration doit se réunir fin avril.

Au sein du *Courrier de l'Ouest*, la surprise a fait place à l'attente. La nomination de Christian Coissieu, ex-directeur général adjoint, comme directeur général, a amorti le choc. Mais elle laisse entière l'incertitude du contenu de la réorganisation attendue. *« Nous voulons avoir des interlocuteurs pleinement responsables et non des personnes laissant le soin à d'autres d'appliquer leur théorie échafaudée en secret »*, explique Christian Journet, délégué du Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) à la rédaction angevine.

A Nantes, cette nouvelle péripétie suscite, elle aussi, de nombreuses questions sur l'échéance qui se profile. La cession récente d'un immeuble à Lorient et celle prévue d'un immeuble à Nantes, la vente à SPIR Communication, filiale du groupe Ouest-France, de quatre journaux gratuits et d'une société de distribution représentant 300 personnes et 50 millions de francs de chiffre d'affaires (*Le Monde* du 25 mars), le regroupement des radios du groupe Hersant dans l'Ouest, en préalable à une possible vente à NRJ, ont permis de rectifier les frontières.

Il reste maintenant à constituer un ensemble économiquement fiable avec les trois quotidiens des Pays de la Loire qui, eux, font toujours officiellement partie des « actifs stratégiques » du groupe Hersant dans l'Ouest.

Adrien Favreau

La manière de traiter le Front national perturbe la fusion entre « Le Provençal » et « Le Méridional »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

La fusion des deux journaux provençaux du groupe Hachette, *Le Provençal* et *Le Méridional*, reste programmée pour la fin du mois de mai (*Le Monde* du 1er novembre 1996). *La Provence*, puisque c'est le titre annoncé, se fixe l'ambitieux pari de capter les lectorats de deux titres aux lignes politiques traditionnellement opposées, même si leur recentrage était visible depuis quelques années. Pour le PDG du groupe, Jean-Pierre Milet, qui s'exprimait devant la mission d'information sur la presse de l'Assemblée nationale, les études ont montré que les lecteurs attendaient *« un effort d'objectivité »* et ne voulaient pas *« de journaux militants »*. Le journal comprendra une page « Opinions », qui sera *« un lieu de débats sur les sujets sociaux et politiques »*. Parmi les autres innovations, *La Provence* comprendra deux pages consacrées à l'économie et une page sur la consommation et la vie pratique.

Pourtant, la fusion des rédactions, préparée depuis plusieurs semaines par des entretiens individuels et des réunions de cadres, connaît quelques accrocs. Des journalistes du *Provençal* estiment que la hiérarchie du nouveau journal fait la part trop belle aux cadres du *Méridional*. Ils apprécient peu que Laurent Gilardino, son PDG, devienne responsable de la rédaction avec René Gérard, leur rédacteur en chef actuel. Leur inquiétude s'appuie sur la couverture du Front national par l'équipe que dirige M. Gilardino et elle vient de s'exprimer dans un tract signé des délégués du personnel et délégués syndicaux CFDT, CGT-FO et SNJ du *Provençal*. Analysant les articles, photos et titres du quotidien avec lequel ils doivent fusionner d'ici quelques jours, les rédacteurs relèvent plusieurs exemples d'une *« attitude sans équivoque à l'égard du Front national au cours des derniers mois »*, attitude favorable au parti d'extrême droite, *« à l'inverse de la totalité de nos confrères, exception faire des titres ouvertement militants »*.

Dans le premier cas, il s'agit de la manifestation anti-Front national du 11 mars à Marseille. Le tract relève une phrase du *Méridional* qui indique que *« les voyous étaient venus* [hier] *pour casser avec des cocktails Molotov »*, alors qu'il *« n'y a eu aucune casse et qu'une enquête administrative a été ouverte et l'IGPN saisie »*. Le deuxième exemple concerne l'assignation de Catherine Mégret pour ses propos racistes à la *Berliner Zeitung* : l'intersyndicale dénonce un article qui *« débute par la dénonciation par Catherine Mégret elle-même de la machination dont elle est l'objet »* et s'insurge contre le fait que *« l'information principale, c'est-à-dire l'action intentée par plusieurs dizaines de citoyens, est seulement évoquée en fin de papier »*.

« SENSIBILITÉS DIVERSES »

Enfin, dans le traitement des manifestations de Strasbourg, *Le Méridional* est accusé *« d'un parti pris en faveur du FN,* [qui] *prend nettement le pas sur le devoir d'informer »*, en particulier avec des *« images montrant les dégradations commises l'avant-veille par un groupe de casseurs condamnés depuis par la justice »*. Le tract s'étonne également *« d'un article élogieux sur la présence durant plusieurs jours de journalistes du journal lepéniste* Présent *à l'invitation du leader local du FN »* de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), dans l'édition locale de cette ville.

Ce texte de protestation a été envoyé au PDG et au rédacteur en chef du *Provençal*, René Gérard, qui considère qu'il est déjà dépassé, puisque toutes les assurances ont été données, lundi 7 avril, à une réunion de cadres. Refusant *« tout procès d'intention »*, il explique que *« le nouveau journal sera positionné d'abord sur l'information »* et qu'*« il sera attaché aux valeurs de la République et de la démocratie »*, ce qui devrait finir de convaincre une intersyndicale qui mène, selon lui, un combat d'arrière-garde sur cette question.

M. Gilardino reprend les mêmes termes, en précisant que les valeurs de *« tolérance, de solidarité, de respect de l'autre, comme le sens de la responsabilité et de la lucidité économique »* seront au cœur de la charte rédactionnelle qui sera, dans la quinzaine, *« proposée aux cadres et livrée à la rédaction »*. Optimiste, il dit comprendre les inquiétudes de gens *« aux sensibilités diverses »*, mais il fait le pari qu'il sera possible de trouver un mode d'emploi commun pour les 180 journalistes qui devraient rester, sur les 220 actuellement employés par les deux rédactions. C'est un doute sur ce pari que révèle le tract intersyndical, premier de son genre dans ce groupe de presse.

Michel Samson

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : avec 575 millions de francs en 1996, le bénéfice net consolidé du groupe TF 1 a perdu 4,5 %** par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'est établi à 9,685 milliards de francs, en hausse de 6 %, a annoncé TF 1, mardi 8 avril. Les revenus de la publicité ont gagné 1,1 % à 7,424 milliards de francs dans *« un environnement difficile, marqué notamment par un ralentissement important de la consommation des ménages au quatrième trimestre »*, a indiqué la Une. Comme prévu, le conseil d'administration de TF 1 a coopté l'homme d'affaires belge Albert Frère.

■ **Didier Sapaut, ex-directeur du développement de France Télévision, va rejoindre TF 1 en qualité de directeur délégué à la direction générale.** Il sera chargé de la *« définition des axes stratégiques de développement »* du groupe TF 1 et, dans un premier temps, de la *« négociation de contrats internationaux dans le cinéma »*. Directeur délégué à la Sofirad auprès d'Hervé Bourges, Didier Sapaut, quarante-six ans, avait été nommé par celui-ci secrétaire général de France Télévision en 1990. Il était devenu directeur du développement de la chaîne sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach, puis sous celle de Xavier Gouyou Beauchamps.

■ **Canal Plus et Sogecable, actionnaire de Canal Plus Espagne, ont créé Sogepaq Television**, une *« société de distribution conjointe »* chargée de commercialiser les droits vidéo et télévision du catalogue commun des deux partenaires. Avec plus de 5 000 films et 2 000 heures de programmes, Sogepaq Television devient *« la plus importante société de gestion de droits en Espagne »*, a indiqué Canal Plus, mardi 8 avril.

■ **Les ministres de la culture des Quinze ont affirmé**, mardi 8 avril à Maastricht, la nécessité d'augmenter les garanties juridiques pour le financement des télévisions publiques par les Etats dans le nouveau traité européen qui devrait être prochainement signé à Amsterdam. – (*AFP*)

■ **PUBLICITÉ : Havas Media Communication (affichage, presse gratuite, distribution publicitaire, régies d'Havas) a acquis**, lundi 7 avril, pour un montant tenu secret, AP Systèmes, régisseur publicitaire de soixante-cinq aéroports en France et d'une vingtaine à l'étranger (Espagne, Portugal, Pologne). AP Systèmes dépendait de Metrobus, la filiale à 50-50 de Havas et Publicis qui assure la régie publicitaire de la RATP. Havas Media Communication compte sur une synergie avec sa propre filiale, Sky Sites, qui gère déjà des régies d'aéroports en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à Singapour.

Moulins à vent

par Alain Rollat

ELLE PARLAIT d'un livre. Cela se passait mardi matin sur La Cinquième. Elle parlait de son livre préféré. Elle en lisait des extraits et sa voix nouée trahissait son émotion. Elle était au bord des larmes. Il ne s'agissait pas d'une fiction, mais la scène avait quelque chose de doublement insolite. D'abord, à cause du décor : quelle idée de faire la lecture au beau milieu d'un dépôt d'armures ! On l'avait filmée dans une sorte de magasin des accessoires. Ensuite, à cause du caractère de l'émission dont cette femme était l'invitée : il est rare, dans une émission littéraire, de voir un écrivain pleurer en évoquant l'œuvre d'un autre auteur.

Cette femme blonde aux yeux bleus voilés de brume racontait l'émouvante histoire d'un Espagnol écervelé. D'un grand escogriffe qui avait lu tellement de romans de chevalerie qu'il avait fini par s'identifier aux héros de ses livres de chevet. Ce fada s'était proclamé justicier et, devenu routard à cheval, il s'était élancé à la poursuite des méchants, armé d'un manche à balai et flanqué d'un écuyer bidon. « *Il faut oser rire de la folie*, disait-elle. *La déraison, c'est la générosité, c'est la justice.* »

Plus elle exaltait les illusions de ce personnage moyenâgeux, plus elle avait du mal à maîtriser son trouble. Elle réussit néanmoins à conclure : « *Cet idéaliste nous a laissé une leçon : l'important, c'est d'aller au bout de ses idées les plus belles. Tant pis si l'on rit de nous ! Il vaut mieux être ridicule que de ne rien oser.* » Cette femme, qui avait osé s'épancher sous le regard de la caméra sans avoir rien de ridicule, s'appelle Florence Delay. L'histoire qu'elle résumait était celle du chevalier à la Triste Figure, *El ingenioso hidalgo Quijote de la Mancha*, l'inénarrable Don Quichotte.

A chacun ses moulins à vents. Ceux de José Ramos Horta, prix Nobel de la paix, donc utopiste, donc fils spirituel de Miguel de Cervantès, se situent à Timor, où se perpétuent depuis vingt ans des crimes occultés. Ils revêtaient, mardi soir, au journal de 20 heures de France 3, toutes les apparences d'une sordide réalité. Sorties clandestinement de Timor par un prêtre, des photos insupportables montraient, pour la première fois, comment on torture à tour de bras dans cette île fort éloignée de la Castille.

Niée par le régime de Djakarta, l'horreur semblait enfin prouvée. Mémona Hinterman, qui commentait la conférence de presse tenue à Genève par ce Prix Nobel, était bouleversée par ces images : « *L'Indonésie est un géant dans la région, ce qui atténue la vigilance de certains Etats*, disait-elle avec euphémisme. *Le lobby indonésien est très puissant...* »

A l'écran, avec sa bouille ronde, son nœud papillon, sa barbe de deux jours, José Ramos Horta semblait ridicule. Il parlait à trois photographes devant un immense parterre de chaises vides censé représenter une commission en charge des droits de l'homme. Il ressemblait à Sancho Pança, mais c'était le machin de l'ONU qui faisait triste figure.

Prévert, homme de parole

France 3 et La Cinquième rendent hommage au poète et scénariste disparu il y a vingt ans. Itinéraire d'un enfant du siècle et témoignages autour d'une œuvre plus vivante que jamais

QUAND IL EST MORT, le poète, tous ses amis lui ont fait un jardin. Chacun sa promesse d'arbre, son espèce rare ou commune, sa fleur modeste ou son buisson menu. Histoire de signer, sur la Terre « *qui est parfois si jolie* », les graines de liberté et les pousses d'espoir que ce rêveur- né avec le siècle a semées dans le cœur de plusieurs générations.

Vingt ans après sa mort, le 11 avril 1977, les bonnes *Paroles* de Jacques Prévert (plus de deux millions d'exemplaires vendus en France depuis leur publication par René Bertelé en 1946) et ses *Contes pour enfants pas sages* font toujours le bonheur des minots. Ses couplets soudés aux musiques de l'ami Joseph Kosma courent encore sur toutes les lèvres et n'ont rien perdu de leur efficace fraîcheur de révolte, d'amour, d'humour noir ou de joyeux incongru.

Mots culbutés en éclats de rire ou en colères serrées ; manifestes de l'émerveillement contre la bêtise ou l'oppression ; apologies légères des évasions, des saisons douces et des chemins buissonniers.



MARGINAL POLYPHONIQUE

Juliette Gréco, l'une de ses amies et plus fidèles interprètes, résume ce bel héritage : « *Il était notre référence, notre vocabulaire* (...). *Pour des gens comme moi, qui avaient souffert de l'humiliation, du silence, de la violence aveugle, ce que moi j'avais envie de dire, il le disait.* » Echos de l'éditeur Maurice Nadeau : « *Si j'ai refusé la Légion d'honneur, c'est à cause de Prévert* (...). *Il est entré dans la vie de ceux qui l'ont lu et j'en ai pris une pincée.* »

Deux portraits rendent hommage à ce marginal polyphonique qui a insufflé ses accents de liberté dans la poésie et le cinéma de l'après-guerre : un volet de la collection « Un siècle d'écrivains » (écrit par Janine Marc-Pezet, Alain Poulanges et Gilles Nadeau, qui en est également le réalisateur), rediffusé sur France 3 dans une nouvelle mouture après des problèmes de droits, et un document signé Jacques Pessis sur La Cinquième. On ne se plaindra pas de retrouver dans l'un et l'autre les mêmes témoins et complices de ce paresseux contrarié, et de mêmes extraits d'archives où Prévert distillait ses certitudes et commentait quelques-uns de ses partis pris.

Tout est dit du petit garçon familier des jours de vache maigre et des quartiers de la misère ; de l'inventeur des cadavres exquis, surréaliste réfractaire aux mots d'ordre du pape Breton ; du sympathisant communiste sans en être jamais, de peur d'être « *mis en cellule* » ; de l'insurgé clairvoyant, meneur de la fameuse troupe théâtrale Octobre, qui écrivait dès 1933 un percutant *Avènement d'Hitler* – « *Hitler, l'homme de paille pour foutre le feu. Le tueur, le provocateur. On présente d'abord le monstre en liberté. On le présente aux ouvriers. C'est un ami, presque un frère, un ancien peintre en bâtiment. Et maintenant, les quartiers ouvriers sont peints couleur sang.* »

Les deux documents font la part belle à quelques-uns des innombrables interprètes de ses textes – les Frères Jacques, Juliette Gréco, Mouloudji, Cora Vaucaire, Marianne Oswald... –, mais, même s'ils ont été trop nombreux pour y figurer tous, on regrette une absence majeure, celle de Serge Reggiani, incomparable voix du *Dîner de têtes* et de *Barbara*.

Pour le cinéma, le duo fraternel de Jacques et Pierre Prévert et le manège enchanteur formé avec Carné, Kosma, Traumer, Gabin, sont aussi largement évoqués. Mais les fructueuses collaborations avec Jean Grémillon, Gréville ou Christian-Jaque manquent singulièrement.

On ne saura pas non plus que c'est grâce aux encouragements, à l'aube des années 30, d'un certain Henri Michaux que Prévert a pu conclure un jour : « *J'ai écrit ce qui me fait plaisir. Pour faire plaisir à beaucoup et pour en emmerder quelques-uns. C'est ce que j'ai trouvé de mieux à faire.* »

Valérie Cadet

★ « Un siècle d'écrivains » : *Jacques Prévert, le cancre magnifique*, France 3, jeudi 10 avril à 23 h 50. *Hommage à Jacques Prévert : un enfant pour l'éternité*, La Cinquième, vendredi 11 à 14 h 30.

MERCREDI 9 AVRIL

TF 1

20.20

FOOTBALL
En direct. Grande soirée football de la Ligue des Champions. Demi-finale aller : Ajax Amsterdam - Juventus de Turin. 21.15 Mi-temps (125 min). 98658248

22.25

FOOTBALL
Ligue des champions : Borussia Dortmund - Manchester United (110 min). 8290373

0.15 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. La grande interrogation.
1.05 et 2.10, 2.50 **TF 1 nuit.**
1.20 Très chasse, très pêche. Chasse au gibier d'eau en France et au Québec (rediff.).

2.20 et 4.00, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). **3.00** Les Défis de l'océan. Documentaire. Les travailleurs de la mer (rediff.). **4.55** Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

LE NID TOMBÉ DE L'OISEAU
Téléfilm d'Alain Schwarzdein, avec Michele Laroque, Rufus (105 min). 7161712

Une femme médecin veut sauver l'enfant à naître d'une future mère en état de coma dépassé.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Sida : a-t-on raison d'espérer ? (105 min). 6751354

0.25 Au bout du compte. Point Bourse.
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Magazine. Mémoires : portrait de Stéphane Hessel (70 min). 8495478

2.30 Agapè. Magazine (rediff.). **3.35** 24 heures d'info. **3.45** Météo. **4.20** Aux marches du palais. Documentaire. [2/2] J.F. Kennedy. **4.30** Outremers. Documentaire. Reprise de France 3 (rediff., 70 min).

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Les aventuriers de la découverte. Invités : T. Monod, A. Couté, D. Legoupil, B. Darchen, J.-J. Favier (115 min). 926267

22.45 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Christophe Muel. George Orwell (45 min). 679286

Eric Blair, alias George Orwell, est l'auteur d'une œuvre qui témoigne de son combat pour le respect de la dignité humaine.

0.00 Cap'tain Café. Magazine (53 min). 86861

1.00 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano. *Sonate du majeur KV 545 1er et 3e mouvements, Rondo*, de Wolfgang Amadeus Mozart. **1.05** La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. La vérité (55 min).

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
L'INSURRECTION DE L'ÎLE ROUGE MADAGASCAR 1947
Documentaire de Corinne Godeau et Danièle Rousselier (1994, 60 min). 3934286

En 1947, une insurrection des campagnes secouait la colonie française. Une explosion populaire durement réprimée dans la totale indifférence d'une métropole qui croyait encore à son empire.

21.45

MUSICA
21.45 Stephen Collins Foster : American Dreams. Documentaire de Thomas Hampson et Barrie Gavin (60 min). 2994847
22.45 Les Voix du cœur : Stephen Collins Foster et l'American Song. Documentaire de Barrie Gavin (30 min). 7089034
23.15 Revoir Pabst. Documentaire de René Perraudin (60 min). 5593441
Le programme de restauration des films du cinéaste Georg Wilhelm Pabst.
0.15 La Lucarne : Deux dandies à New York. De Barbara Politsch (55 min). 7683854
1.10 Mademoiselle Docteur ■ Film de Georg Wilhelm Pabst (1936, N., rediff., 110 min). 5204279

M 6

20.45

LES ORPHELINS DE LIVERPOOL
Téléfilm de Michael Jenkins, avec Kevin Jones [1/2 et 2/2] (230 min). 27088441

Au début des années 50, une fillette est placée dans un orphelinat de Liverpool par sa mère qui part tenter sa chance en Australie dans l'espoir d'y faire fortune. Pour l'enfant, la dure vie de l'orphelinat est un peu adoucie par la promesse que lui a faite sa maman de revenir la chercher dans six mois. Quelques semaines plus tard, un fonctionnaire de Sa Gracieuse Majesté vient exhorter les jeunes enfants à émigrer dans trois pays du Commonwealth.

0.35 Secrets de femmes. Magazine ◻ 30 min). 5423958

1.15 Rock express. Magazine (rediff.). **1.40** Best of pop rock. **3.35** Turbo. Magazine (rediff.). **4.05** Coulisses. Documentaire. FFF. **4.30** Jeux et combats. Documentaire. **4.55** Culture pub. Magazine (rediff.). **5.25** Fréquenstar. Magazine. Victoria Abril (40 min).

Canal +

21.00

ENFANTS DE SALAUDS ■
Film de Tonie Marshall, avec Anémone, Nathalie Baye (1996, 100 min). 8378489

La mise en scène hésite entre la comédie et le drame.

22.40 Flash d'information.

22.50

▶ A PART ÇA... ALEXANDRE LEBED
Emission présentée par Michel Denisot. Le documentaire ; L'interview (rediff., 100 min). 4155248

0.30 Marchand de rêves. Film de Giuseppe Tornatore, avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato (1995, v.o., 109 min). 7901774
Au début des années 50, un petit escroc parcourt la Sicile.
2.20 Le Cœur fantôme ■ ■ Film de Philippe Garrel (1996, 85 min). 6619958

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
22.40 Nuits magnétiques. Le monde animal. 2. Une autre vache folle.

0.05 Du jour au lendemain. Jacques Roubaud (*Mathématique et L'Abominable Tisonnier de John McTaggart Ellis Mac Taggart*). **0.48** Les Cinglés du music-hall. **1.00** Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Salon Romantique. Donné le 22 mars, salle Gaveau, à Paris, par le Quatuor Sine Nomine : Quatuor pour piano et cordes nº 2, de Brahms ; Quatuor à cordes nº 10, de Schubert ; Quintette pour piano et cordes nº 2, de Dvorak, Pierre-Laurent Aimard, piano.
22.30 Musique pluriel. Présences 97.
23.07 Musicales comédies. Les premiers films de Judy Garland (4e partie).

0.00 Jazz vivant. Musicaro, le Festival de Banlieues-Bleues et le Festival d'Angoulême. **1.00** Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Engelbert Humperdinck. Œuvres de Humperdinck : Königskinder (Les enfants du du roi), opéra féerique en trois actes, par le Chœur d'Enfants de Munich, le Chœur et l'Orchestre de la Radio de Munich, dir. Fabio Luisi. Thomas Moser (Le fils du roi).

23.30 Les Soirées... (suite). Olaf Bär chante Marschner et Humperdinck. **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Magazine. Invité : Tom Novembre (France 3 du 4/4/97)
21.00 Strip-tease. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus santé. Magazine.
23.30 Bon baisers d'Amérique. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Ibiza.
21.30 La Vie secrète des machines. [14/18]. Le traitement de texte.
21.55 Vol au-dessus des mers. [1/11]. Panther, un félin sur la Corée.
22.50 L'Alambic.
23.40 Dossier secret du triple meurtre au Mississippi.

Animaux

20.30 Beauté sauvage. Voyage au pays des animaux.
21.00 Monde sauvage. Un vol royal.
21.30 Le Vagabond. Icey Jackson.
22.00 La Mer morte.
23.00 Beetlemania.
0.00 Monde sauvage. La grande réserve thaïlandaise.
0.30 Flipper le dauphin.

Paris Première

20.00 et 23.30 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Le J.T.S. Magazine.
22.25 Les Chevaliers du fiel.
0.30 Bluesland. De Ken Mandel (85 min).

France Supervision

20.30 World Music. Salif Keita.
21.20 The Moody Brothers. Concert enregistré à Disneyland Paris dans le cadre des "nuits country" (45 min). 26949793
22.20 Requiem de Mozart. Concert (55 min). 37231083
23.15 Cybervision. Magazine.
0.10 Cosi fan tutte. Opéra bouffe en deux actes de Wolfgang Amadeus Mozart (185 min). 12411652

Ciné Cinéfil

20.30 La Maison des sept péchés ■ ■ Film de Tay Garnett (1940, N., v.o., 85 min) 16692170
21.55 Winchester 73 ■ ■ Film d'Anthony Mann (1950, N., v.o., 95 min) 62358538
23.30 Raubfischer in Hellas ■ Film de Horst Hächler (1959, N., v.o., 100 min) 57657064

Ciné Cinémas

20.30 Un bon flic Film de Heywood Gould (1992, 105 min) 8288915
22.15 Erik le Viking ■ Film de Terry Jones (1989, v.o., 105 min) 5264064

Série Club

20.45 Flash. Le chant des sirènes.
21.35 et 1.30 La Florentine.
22.30 Histoires vraies. L'école perdue.
23.00 Buck Rogers. Les évadés du puits d'enfer.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Le matin d'après.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : la nouvelle génération. L'âge de maturité.
21.15 Quatre en un. Magazine.
21.45 L'Homme invisible. Derrière le masque.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. En être ou ne pas en être.
22.45 Spin City. Question de fierté (v.o.).
23.05 Absolutely Fabulous. La pauvreté (v.o.).
23.35 Elvis : Good Rockin' Tonight. Hole in the Pocket (v.o.).
0.00 The Ed Sullivan Show.

Disney Channel

19.25 Classic Cartoon.
19.35 Dinosaures. Le jour du frigo.
20.10 Sports. Magazine.
21.00 La Fille de l'équipe.
21.30 Les Seigneurs des animaux. Le seigneur des aigles.
22.00 Florence ou la vie de château.
22.55 La Courte Echelle. La parure maudite.
23.25 Animalement vôtre.
23.55 Thierry la Fronde. Feuilleton.
0.25 Transsibérie. [3/6]. Chiens d'hiver (35 min).

Téva

20.25 Téva mode.
20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Rwanda, paroles contre l'oubli. De Violaine de Villers.
22.00 Téva débat.
22.30 Murphy Brown. Où il y a des gênes, il n'y a pas de plaisir.
23.00 Téva vie pratique.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Eurosport

15.30 Cyclisme. En direct. Gand - Wevelgem (90 min).
20.00 Basket-Ball. En direct. Coupe de France. Quarts de finale. Pau-Orthez-Limoges.
21.30 Fléchettes.
22.30 Rallye.
23.00 Boxe. Poids lourds-légers : Chris Eubank-Shannon Landberg.
0.00 ATP Tour Magazine (30 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique Meunier. Magazine.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Magazine.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir la France 3.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

19.05 Dvorak et Brahms, concertos pour violon. Concert enregistré en 1993 (60 min). 1539151
20.05 SOS Présence à domicile.
20.30 Le Journal de Muzzik.
21.00 Strange Fish. Ballet de la compagnie DV8 Physical Theatre.
22.00 Mahler ■ Film de Ken Russell (1974, 115 min) 786002
23.55 Carmen McRae. Concert enregistré à Tokyo en 1986 (85 min). 3276354

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.75, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Alice 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.36 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 *Le Journal du Monde*. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Lurie et les frontières de l'humour

Les dessinateurs de presse égyptiens reprochent au quotidien « Al Ahram » de publier des œuvres du célèbre caricaturiste, ancien combattant de l'armée israélienne

UN PETIT CONFLIT arabo-israélien vient d'éclater sur les rives du Nil après l'annonce, le 24 mars, par le quotidien *Al Ahram*, le plus vénérable des journaux égyptiens, fondé en 1876, d'un accord conclu avec le dessinateur américain Ranan Raymond Lurie. Le journal officieux – près d'un million d'exemplaires –, qui a aussi une édition internationale, annonçait récemment à son de trompe, à la « une », que ses lecteurs pourraient dorénavant apprécier, chaque jour, les dessins *« du plus célèbre caricaturiste du monde, dont les œuvres sont imprimées dans 1 113 publications distribuées dans 130 pays à quelque 150 millions de lecteurs »*. Pour les dessinateurs de presse égyptiens, ce parachutage était tout simplement un *casus belli*, moins parce qu'un étranger enlevait le pain de la bouche à une profession dont la plupart des membres sont au chômage technique, mais parce que Lurie possède une double nationalité, américaine et israélienne. Depuis l'arrivée de Benyamin Nétanyahou au pouvoir, le mot « israélien » a repris, pour les Egyptiens, le sens d'« ennemi », qu'il avait eu avant la signature du traité de paix entre Le Caire et Tel-Aviv en 1979. De plus, les dessinateurs font partie de la minorité qui avait ouvertement refusé, dès 1980, toute normalisation avec l'Etat hébreu.

C'est le caricaturiste Gomaa Farahat qui a ouvert le feu, le 31 mars, dans un article publié par *Rose al Youssef*, hebdomadaire de gauche mais propriété de l'Etat. Il a accusé son confrère d'être un *« assassin »*, virtuose du fusil-mitrailleur Uzi et non de la plume, précisant que Lurie avait participé en tant que parachutiste à la guerre de six jours de 1967, dans le Sinaï, *« où ont été abattus plus de 1 200 prisonniers égyptiens »*. Il ajoutait que le *« commandant Lurie »* était accusé d'avoir rejoint, dans les années 50, en Algérie, la Légion étrangère pour, selon son expression, *« guerroyer de l'Arabe »*. Dans son attaque, Farahat appelait au boycottage du dessinateur *« sioniste »* et décochait une dernière flèche : *« Les Israéliens poursuivent jusqu'à aujourd'hui les nazis qui ont tué des juifs durant la seconde guerre mondiale ; pourquoi faut-il que nous ne fassions pas de même pour nos morts ? »*

Le 5 avril, *Al Ahram* a publié une réponse de Lurie, qui reproche à son confrère égyptien *« d'être pareil à un gamin menteur, envieux et méchant »*. Il affirme ne s'être jamais battu dans le Sinaï, mais en Cisjordanie, et n'avoir jamais rejoint la Légion étrangère ni mis les pieds en Algérie. *« J'ai publié des dessins contre cette guerre (...) et j'estime que toute atteinte aux prisonniers de guerre est un acte infâme »*, indique Lurie, avant de conclure : *« Je suis un partisan de la paix, qui est essentielle pour le progrès de tout le Proche-Orient. »*

La mise au point n'a cependant pas suffi à calmer le jeu, car vingt dessinateurs égyptiens viennent d'adresser une plainte au Syndicat des journalistes pour qu' *Al Ahram* cesse de publier les œuvres d'un homme qui *« a du sang arabe sur les mains »*. Mais le quotidien continue de faire la sourde oreille, en espérant que les adversaires du *« grand artiste »* finiront par se fatiguer et déposer les armes.

Alexandre Buccianti

EN VUE

■ Une entreprise madrilène utilise de faux moines en habit de bure pour traquer les mauvais payeurs. Leur technique consiste à suivre partout les débiteurs et à leur réclamer l'argent dû. *« Si on menace un Espagnol ou si on le frappe, il ne paie pas. Ce qui marche, c'est la réputation et la honte »*, explique le directeur du *« monastero del cobro »*, le monastère du recouvrement, **Jesus del Rey**, qui expose dans son bureau quatre fusils de chasse, au-dessus d'un aquarium où il entretenait des piranhas qui n'ont pas survécu.

■ En Algérie, les policiers confisquent leur carte d'identité aux barbus qui, pour les récupérer, doivent se présenter dans les commissariats rasés de frais (*Le Monde* du 5 avril). A Kaboul, les patrouilles mobiles du département pour l'encouragement de la vertu et l'éradication du vice viennent de jeter en prison quatre Afghans dépourvus de **barbe**, en attendant qu'elle repousse.

■ L'évitement des bovins cause de nombreux accidents chaque année. Lundi 7 avril, dans l'Etat d'Assam, le conducteur d'un bus venant de l'Etat voisin du Manipu, dans l'extrême nord-est de l'Inde, a perdu le contrôle de son engin en tentant d'épargner une vache sacrée, qui se trouvait au milieu de la route. Seize personnes, au moins, ont été tuées et trente-cinq autres blessées. En France, le samedi précédent, le torero à la retraite **Bernard Marsella**, président du Syndicat des matadors français, avait été blessé dans l'élevage de Fernay, près d'Arles, de deux coups de cornes à la cuisse, et hospitalisé, après avoir combattu, pour son plaisir, une vache du troupeau.

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ « Que la gauche se bouge ! », *L'Humanité*, en titrant ainsi récemment, ne croyait pas si bien dire. Car c'est très exactement le message qui émane d'un sondage réalisé par la Sofres. Pour plus de la moitié des Français qui se sentent proches d'elle, la gauche *« se montre trop conciliante »*. La Parti socialiste subit d'autant plus cette critique de plein fouet qu'il se présente en parti dominant. Plus de deux Français sur trois ne voient que *« peu de différence »*, sur le fond, entre le PS et les partis de droite. Le comble est que cette indifférenciation est plus forte aujourd'hui qu'il y a dix ans. Le Parti socialiste, face à une droite exerçant tous les pouvoirs, est perçu comme moins différent qu'au temps de la cohabitation Mitterrand-Chirac...

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ De cette pantalonnade judiciaro-téléphonique, il faudra bien tirer quelques leçons. La première est que la réglementation du secret-défense doit être revue, pour la mettre en conformité minimale avec la modernité démocratique. La seconde, qui dépasse largement le cas Mitterrand, est que le système de contrôle des écoutes en France devrait être rapidement resserré. Le subtil Paul Bouchet remplit sans doute son office avec vigilance. Est-on vraiment sûr que ce contrôle suffise, que le gouvernement n'a pas d'autres moyens subreptices et efficaces d'allonger ses oreilles jusque chez ses adversaires ? Et *quid* des multiples officines commerciales et barbouzardes qui pratiquent l'écoute sauvage comme une seconde nature ? La privatisation a aussi ses défauts. La protection des libertés publiques, dans cette matière comme dans bien d'autres, a un coup de retard.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Alain Juppé a fait apparemment le bon choix en décidant de séparer le bon grain et l'ivraie, les écoutes réputées légales et les écoutes qui ne le seraient pas, celles qui concernaient la sécurité nationale et relèvent du secret-défense et celles qui touchaient à la vie privée du président défunt et ressortissent du secret d'alcôve. La décision politique de révéler à demi le contenu de ces archives prévient en effet deux dangers. A vouloir protéger la confidentialité de l'ensemble des documents saisis dans le garage du préfet Prouteau, le premier ministre pouvait donner à penser que ceux qui exercent aujourd'hui le pouvoir ne couvrent les dérives de leurs prédécesseurs d'un voile pudique que pour s'autoriser aujourd'hui à agir de même. Et cela d'autant plus que le socialiste Lionel Jospin, lui-même, réclamait que lumière soit faite sur les pièces découvertes. A l'inverse, mettre sur la table tous ces documents, sans précaution et sans tri préalable, eût été risquer de révéler des éléments qui, en effet, n'ont pas à être connus du public, sauf à mettre en danger la sécurité nationale.

THE DAILY TELEGRAPH

■ Cette élection, affirme M. Blair, concerne la confiance. Plus précisément la confiance à son égard. Il a par exemple cherché la semaine dernière à rassurer ceux qui s'inquiétaient de l'Union européenne en disant : *« La souveraineté repose en moi en tant que parlementaire anglais, et c'est ainsi qu'elle demeurera. »* En d'autres termes, tout va bien parce que je suis bien. C'est une affirmation arrogante et qui révèle l'extraordinaire fragilité de la campagne travailliste.

JEUDI 10 AVRIL

TF 1

16.35 L'Homme qui tombe à pic. Série. L'habit ne fait pas le moine.
17.30 Melrose Place. Double échange.
18.25 Papa revient demain. Série. Top models.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

MISSION : PROTECTION RAPPROCHÉE
Téléfilm O de Nicolas Ribowski, avec Michel Creton (105 min). 338590
Deux femmes, gardes du corps, doivent protéger le comptable d'une entreprise...

22.30

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Lova Moor. (100 min). 2415590
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Roger Caillé, président de Jet Services (30 min). 76879
0.40 Attachez vos ceintures. Série. [12/13] Point de non retour (rediff.).
1.25 et 2.10, 3.20 TF 1 nuit. 1.40 et 2.20, 4.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. 3.30 Le Vignoble des maudits. Série. [1/3]. 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série. Papa a encore une excuse.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.15 Studio Gabriel.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Sectes, mensonges et vidéo ; Migraines : la tête dans l'étau ; Nagasaki : la vie et la mort ; Post-scriptum : Au bonheur des dames (125 min). 7277519
23.00 Expression directe. Magazine. F.S.U.

23.10

TARATATA
Divertissement. Invités : Cindy Lauper, Roch Voisine, Carole Fredericks, Garland Jeffreys, Ajélike Kidjo, Melaaz (95 min). 9112852
0.45 Au bout du compte.
0.50 Journal, Bourse, Météo.
1.05 Le Cercle de minuit. Magazine. Le corps. Invités : François Dagognet, Olivier Coudron, etc. 70 min). 8110546
2.45 Trilogie pour un homme seul. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 4.55 Urti : l'art dans les capitales. Vienne (65 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 et 1.33 Un livre, un jour. *Notre philosophe*, de Gert Hofman.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.

20.50

L'OURS ■ ■
Film de Jean-Jacques Annaud, avec Tchéky Karyo (1987, 100 min). 383890
D'après Le Grizzly, *roman de James Oliver Curwood, un hymne splendide à la nature et aux animaux.*
22.30 Journal, Météo.

23.00

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine. Dracula (à l'occasion du centième anniversaire de la parution du livre de Bram Stocker) ; Jean Malaquais (*Journal de guerre 1939-1942*) ; etc. (50 min). 41774
23.50 Un siècle d'écrivains. Hommage à Jacques Prévert (50 min). 280590
● Lire page 30.
0.40 Saga-Cités. Magazine. La cité des poètes (rediff.). 1.05 Espace francophone. Magazine. Gaston Miron, un portrait "rapaillé". 1.40 Musique graffiti. Magazine. 1.45 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Le blocus (55 min).

La Cinquième

18.50 ▶ 50 jours pour 50 Palmes. [12/50] 1956.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.20 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Bosniaques, go home !
20.00 Palettes : Marcel Duchamp. Nu descendant un escalier. Le temple spirale. Documentaire d'Alain Jaubert (30 min). 8584
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE ! LES JOURNALISTES DISENT-ILS LA VÉRITÉ ?
Présentée par Daniel Leconte.
● *Le Monde* daté mercredi 9.
20.45 Les Troubadours de l'info. Documentaire de Daniel Leconte et Fabrice Cardel (50 min). 8150382
Les contraintes politiques et économiques, ainsi que l'autocensure permanente, qui pèsent sur les journalistes de la presse régionale.
21.35 et 23.05 Débat. [1/2 et 2/2].
22.20 Le Miracle. Fiction de Tuomas Sallinen et Steven Beschloss (40 min). 1380300
Une équipe de télévision américaine en reportage à Saint-Pétersbourg prête à tout pour décrocher un scoop. La fabrication de l'information-spectacle.
23.55 ▶ Loulou ■ ■ ■ Film de Georg Wilhelm Pabst, avec Louise Brooks, Gustav Diessl (1928, N., muet avec accompagnement musical, 135 min). 7805566
2.10 Les Amants de Saint-Jean. Court métrage d'Harold Manning (1995, N., rediff., 35 min). 76509519

M 6

18.05 Agence Acapulco. Série. L'appât.
19.00 Loïs et Clark. Série. Le masque des anciens.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Carole retourne à l'école.
20.35 Passé simple. Magazine. 1984, le sida.

20.45

PENTATHLON
Film O de Bruce Malmuth, avec Dolph Lundgren David Soul (1994, 110 min). 601958
Vaine tentative de ranimer, par un sujet à connotations politiques, les exploits habituels de Dolph Lundgren.

22.35

TIME RUNNER
Téléfilm △ de Michael Mazo, avec Mark Hamill (95 min). 8647039
Dernier survivant de la station orbitale Friendship, le capitaine Raynor parvient à échapper aux assaillants venus du cosmos qui attaquent la Terre.
0.10 Deux flics à Miami. Série O. Si on te le demande.
1.20 Best of trash. Une sélection de clips trash, noisy, metal, core, indus... 2.10 E = M 6. Magazine (rediff.). 2.35 Jazz 6. Magazine (rediff.). 3.40 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.05 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 4.50 Mister Biz. Magazine (rediff.). 5.15 Fan de. Magazine (rediff.). 5.35 Culture pub. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

14.55 L'Hebdo de Michel Field.
15.55 Marchand de rêves Film de Giuseppe Tornatore (1995, 105 min). 6256213
17.50 Drôles de monstres.
▶ En clair jusqu'à 20.45
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Martin Lamotte, Albert Mathieu ; Archive.

20.30

FOOTBALL
Coupe des Coupes : PSG - Liverpool. 1/2 finale aller. 20.30 Coupe d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du foot (135 min). 8594478
22.45 Flash d'information.

22.50

FRANKENSTEIN ■ ■
Film de Kenneth Branagh, avec Robert De Niro, Kenneth Branagh (1994, v.o., 118 min). 3721395
De toutes les versions cinématographiques inspirées par le roman de Mary Shelley, celle-ci est la plus fidèle à la construction de l'intrigue, à son esprit, et à son inquiétude devant le défi que posait, par rapport au principe de la création divine, la possible création de l'homme par l'homme lui-même.
0.50 Golf. Le Masters Augusta : 1re journée (120 min).

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le Lapin Agile.
21.32 Fiction. Sarah, la chaise et le fossoyeur, de Sarah Bernhardt.
22.40 Nuits magnétiques. L'humanimal. 1. Un humanimal, des humanimolz.
0.05 Du jour au lendemain. Angelo Rinaldi (*Dernières nouvelles de la nuit*). 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Les organistes parisiens.
22.30 Musique pluriel. Choruses and Interludes pour cor et orchestre de jazz, de Constant ; Los quatro elementes, suite pour quatre guitares : El Fuego.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Liszt.
0.00 Tapage nocturne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Jean-Marc Luisada, piano. Davidsbündlertänze op.6, de R. Schumann ; Concerto pour piano et orchestre op.16, de Grieg, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson Thomas ; Six Mazurkas des op. 56 et 59, de Chopin ; Deux Goyescas : El fandango del Candil et Serenata del Espectro, de Granados.
22.30 Les Soirées... (Suite). Symphonie n° 7 A. 109, de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Wilhelm Furtwängler ; Quatuor à cordes n° 1 op. 18, de Beethoven, par le Quatuor Busch. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Pouic-Pouic Film de Jean Girault (1963, N., 90 min) 42788958
21.30 Déjà dimanche. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre. Magazine.

Planète

20.35 Meat.
22.20 La Terre des artifices.
23.20 Ikiza.
0.15 La Vie secrète des machines. [14/18]. Le traitement de texte.
0.40 Vol au-dessus des mers. [1/11]. Panther, un félin sur la Corée. (55 min).

Animaux

20.30 Beauté sauvage. Les castors.
21.00 Monde sauvage. La relation parentale.
21.30 et 0.30 Aventure animale. Magazine.
22.00 Les Maîtres de l'espace intérieur.
23.00 Beauté sauvage. Les animaux de l'Inca.
23.30 La Longue Marche des wapitis.
0.00 Monde sauvage.

Paris Première

19.55 Point Bourse.
20.00 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Picnic ■ Film de Joshua Logan (1955, v.o., 115 min) 15235478
22.55 Le J.T.S. Magazine.
23.25 Requiem de Dvorak. Concert enregistré en la cathédrale Saint-Veit de Prague (115 min). 89535229

France Supervision

20.30 Sens unique ■ Film de Roger Donaldson (1987, 120 min) 23261654
22.30 Sortie de nuit. Magazine.
22.55 ▶ La Soif de vaincre. Vendée Globe. D'Hervé Corbière et Morad Haït-Abbouche.
0.00 Les Nuits du New Morning. Concert enregistré à Paris en 1996 (55 min). 13420614
0.55 Pipes and Drums (90 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Dieu a choisi Paris ■ Film de Gilbert Prouteau (1969, N., 100 min) 8170300
22.10 Paris ■ Film de Jean Choux (1936, N., 95 min) 77795403
23.45 Le Club. Magazine. Invité : Henri Verneuil.

Ciné Cinémas

20.30 Chouans ! Film de Philippe de Broca (1988, 145 min) 93624300
22.55 La fin est connue ■ Film de Cristina Comencini (1992, 95 min) 2206300
0.30 Un sac de billes ■ ■ Film de Jacques Doillon (1975, 100 min) 54049782

Série Club

20.45 Ellery Queen : A plume et à sang. Meurtre dans l'ascenseur.
21.35 La Florentine.
22.30 Histoires vraies. L'étrangère.
23.00 Flash. Le chant des sirènes.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Trop d'indices.

Canal Jimmy

20.05 Léo le dernier ■ ■ Film de John Boorman (1969, 105 min) 42784942
21.50 Intermède.
22.00 Le Pigeon (I soliti ignoti) ■ ■ Film de Mario Monicelli (1958, N., v.o., 105 min) 65453720
23.45 Permette ? Rocco Papaleo ■ ■ Film de Ettore Scola (1971, v.o., 105 min) 12828045

Disney Channel

19.00 Petite fleur. Expectations.
19.25 Classic Cartoon.
19.30 Dinosaures. Qu'a voulu dire Harris le sexuel.
20.10 Un vrai petit génie.
21.05 Chasseurs de fantômes.
21.30 Les Twist II.
22.00 Les Envahisseurs.
22.55 Transsibérie. [3/6]. La voie des rennes.
23.25 Thunder Alley. L'art et les manières.
23.50 Florence ou la vie de château

Téva

20.25 Téva mode. Magazine.
20.30 et 23.45 Téva interview. Magazine.
20.55 La femme de mes amours Film de Gianfranco Mingozzi (1988, 110 min) 502948132
22.45 Murphy Brown. Ce cher disparu.
23.15 Téva vie pratique. Magazine.
0.15 Téva spectacle (90 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Open messieurs d'Estoril (Portugal) 4e jour (240 min). 79350381
19.00 Sumo.
20.00 Motocyclisme.
20.30 Sports de force.
21.30 Cyclisme.
22.30 Rallye.
23.00 Football.
0.30 Basket-ball (60 min).

Voyage

19.00 Rough Guide. San Francisco- Seattle.
19.55 et 23.25 Les Clés du luxe. Magazine.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Magazine.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir la Suisse I.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

19.25 Le Quatuor Gabriel. Concert enregistré en janvier 1997 à Paris (95 min). 8297774
21.00 Yvette Horner, Marcel Azzola et l'Orchestre philharmonique européen.
23.05 Solo Tango.
0.00 Jazz en Provence. Concert enregistré à Orange en 1979 (70 min). 8234492

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Style. 0.45 Visa. 1.45 Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adultes ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.15 Le Conte des trois diamants. Film anglo-belgo-palestinien de Michel Khleifi (1995, 110 min) Muhammad Nahhal, Hana'Ne meh. Conte.

RTL 9

20.30 Youngblood. Film de Peter Markle (1985, 115 min). Avec Rob Lowe. *Comédie dramatique.*
22.25 La Part des lions. Film de Jean Larriaga (1971, 90 min). Avec Robert Hossein. *Policier.*
23.55 Les Combinards. Film de Jean-Claude Roy (1966, N., 70 min). Avec Darry Cowl. *Comédie.*
1.05 Le Dernier Train de Shanghai. Film de Renzo Merusi (1960, 90 min). Avec Anita Ekberg. *Aventures.*

TMC

20.35 Un monde à part. Film de Chris Menges (1988, 115 min). Avec Barbara Hershey. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le corbeau et la taupe

par Pierre Georges

IL Y AURAIT, dans la police française, un corbeau. Et même, confiait au *Monde* Claude Guéant, directeur général de la police, *« un corbeau qui peut avoir plusieurs têtes »*. C'est terrible, cela, un volatile à plusieurs chefs ! L'hydre volante ! Plus on coupe, plus cela repousse. Plus cela repousse, plus cela croasse.

Alors que fait le corbeau ? Il entretient, bien sûr, de noirs desseins. Et d'abord celui de calomnier la direction des RG. Le corbeau renseigne sur les renseignements généraux. Le monde à l'envers ! *« Il alimente de ses courriers la justice et la presse »*, précise Claude Guéant. Bref, le noir corbeau parle de *« notes blanches »*, *ces fameux « blancs » qui auraient* disparu dans une machine à laver plus blanc que blanc.

On l'aura compris : tout cela n'est pas très convenable. L'ennemi intérieur rôde et diffame. Et, dans une fébrile inspection des services, rancoeurs et poubelles, la police s'efforce de mettre un nom, des noms, sur la bande à Corbeau.

Non sans difficultés, apparemment, car la chose est bien connue, police à clous est la plus mal chaussée. Cela, on l'a vérifié récemment avec la publication d'un livre sur la maison RG par un ancien commissaire de l'officine, révoqué pour quelques errements inadmissibles. Notamment celui de constituer des dossiers sur ses chefs. L'ouvrage de l'ancien commissaire Rougelet, *RG, la machine à scandales*, n'est pas nécessairement de ceux qui passeront à la postérité. Mais il aura eu le don de mettre en fureur la confrérie des faits, rumeurs et renseignements divers et généraux. Au point que le ministre de l'intérieur va demander à son collègue de la justice d'engager des poursuites contre le proscrit, le renégat.

La lecture de l'oeuvre, par le travers, nous laisse pourtant penser que rien n'y mérite si urgente mobilisation. La *« machine à scandales »* a, en effet, quelques ratés. Elle peut même, parfois, provoquer l'hilarité. Figurez-vous, en effet, que l'ex-commissaire Rougelet eut l'honneur de servir, et de sévir, à la section-presse des RG. Il s'en vante, le drôle !

Ayant été amené à s'intéresser au *Monde*, journal à surveiller comme lait sur le feu, le commissaire fait une révélation. Il y avait sa taupe, une ravissante taupe tombée sous son charme irrésistible. Ah ! qu'elle était jolie la taupe de son pays ! Eléonore ou *Elise ou Elodie – on ne se souvient* plus très bien – fournissait au cher commissaire des comptes rendus de nos comités de rédaction. Aussitôt établis, aussitôt transmis !

Ah ! misère de nous, il y avait une taupe, une corneille, en nos murs, et nous ne le savions pas ! La face du *Monde* aurait pu en être changée. Hélas ! ex-commissaire, juste pour vous renseigner : si ce journal a quelques secrets, et il en a parfois, il n'en débat pas en comité de rédaction. Il les publie !

Et puis, au-delà, et à travers vous, une vague supplique aux gens de votre ex-confrérie. Vous dîtes que tout journaliste, ou presque, est fiché aux RG. Serait-ce trop demander que de savoir combien de méfaits me sont attribués ? Combien de maîtresses m'honorent de leurs faveurs ? De quel parti je suis ? De quelle ligue je relève ? Quelles moeurs coupables on me prête ? En quel état sont mes finances ? De quels écrits on m'accuse et de quels modes de pression, on pourrait, le cas échéant, disposer pour me ramener à la raison ? Cela m'obligerait vivement.

Paris et la Commission de Bruxelles s'opposent sur la politique d'allègement des charges sociales

Le « plan textile » présenté par la France devrait être déclaré illégal

**BRUXELLES
(Union européenne)**
de notre correspondant

Le couperet devait tomber mercredi 9 avril : la Commission de Bruxelles s'apprêtait à décréter illégal le plan français de baisse des charges sociales en faveur des entreprises du textile, de l'habillement, de la chaussure et du cuir, appelé couramment « plan textile ». Les tentatives pour trouver une formule de compromis avec Paris ayant jusqu'à présent échoué, la Commission n'a pas cru pouvoir attendre davantage.

Pourtant, le 14 mars, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, avait rencontré Karel Van Miert, le Commissaire européen chargé de la politique de concurrence, afin d'examiner comment ledit « plan textile » pourrait être aménagé. La Commission est ouverte à l'idée d'une réduction des charges sociales ayant pour objectif la création ou le maintien d'emplois, mais elle reproche au projet initial son caractère sectoriel. S'agissant d'industries en difficulté, il convient d'éviter, souligne-t-elle, que des aides publiques aient pour conséquence de transférer du chômage d'un Etat membre à un autre.

Pour cette raison, Bruxelles a déja récusé des plans de même nature présentés par la Belgique (le « plan Maribel », que le gouvernement belge a ensuite modifié), ainsi qu'un programme de soutien à l'industrie de la chaussure, adopté par l'Italie. Elle ne peut guère se permettre de faire preuve de plus de compréhension à l'égard de la France.

Aux yeux des services de M. Van *Miert, le projet révisé transmis à la* Commission – en fait, on en compte déja plusieurs moutures – demeure fondé sur une approche encore trop sectorielle. Certes, il envisage un allègement des charges en faveur d'un grand nombre de catégories d'entreprises à forte intensité de main-d'œuvre. Le gouvernement français a l'intention de révéler le détail de ce nouveau dispositif dans les prochains jours, en même temps qu'une mesure de soutien à l'investissement en faveur des PME. Il profiterait, en outre, de la circonstance pour redessiner légèrement les dispositifs actuels d'allègements de charges en faveur du travail non qualifié, instaurés par Edouard Balladur, puis complétés par Alain Juppé.

> **Aux yeux de M. Van Miert, le projet révisé demeure fondé sur une approche trop sectorielle**

Les experts bruxellois constatent cependant que la généralisation ainsi opérée n'est largement que de façade. En effet, le nouveau schéma prévoit quatre niveaux d'aides... Au premier niveau, celui où le concours public serait le plus élevé, on retrouve les quatre secteurs initiaux avec en plus, dit-on, l'agriculture. C'est là encore, regrette M. Van Miert, une méthode beaucoup trop ciblée. Une véritable généralisation de la réduction des charges sociales se heurterait bien sûr à un obstacle budgétaire. On en est conscient à Bruxelles et prêt à continuer à rechercher avec les Français une formule de conciliation. Mais à condition que ceux-ci renoncent effectivement à privilégier tel ou tel secteur.

Les négociations entre Paris et Bruxelles s'annoncent donc de plus en plus serrées. Espérant que la Commission accepte de *« différer sa décision »*, M. Barrot a laissé *entendre, mardi, lors d'une ren*contre avec la presse, que dans le cas contraire Paris pourrait ne pas se soumettre au veto de Bruxelles et envisagerait de maintenir son dispositif d'allègement de charges.

Il serait pourtant urgent de trouver un arrangement. La réglementation communautaire, confirmée par des arrêts de la Cour de justice européenne de Luxembourg, prévoit que les aides indûment versées devront être récupérées...

Philippe Lemaître

La grève des internes est populaire auprès des Français

SELON DEUX SONDAGES, CSA-Le Parisien et BVA-BFM, publiés mardi 8 avril, respectivement 70 % et 66 % des Français ont de la sympathie pour le mouvement de grève des internes. Ces deux sondages ont été réalisés auprès d'un échantillon représentatif de plus de 900 personnes, par la méthode des quotas. Avec le soutien de trois syndicats de médecins opposés au plan Juppé, les internes et les chefs de cliniques ont organisé, mercredi 9 avril, une journée « Santé morte » qui a valeur de test.

Avec 18 CHU sur 26 touchés par la grève, le mouvement montre cependant des signes d'essoufflement, à l'exception de Paris. La proportion de grévistes parmi les internes a chuté à 31 % et à 5 % parmi les *chefs de clinique, selon le ministère des affaires sociales. Le dialogue* entre le gouvernement et les internes se poursuit en coulisses, dans l'attente d'une rencontre officielle avec M. Barrot.

DÉPÊCHES

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le premier ministre, Alain Juppé, s'est** rendu, mardi 8 avril, au siège du ministère de l'outre-mer, pour « faire la coutume » (cérémonie rituelle au cours de laquelle des cadeaux sont échangés) avec une délégation de dix-huit chefs de tribu de Nouvelle-Calédonie. *Ceux-ci entendent conserver un rôle dans la discussion* sur l'avenir institutionnel du territoire.

■ **ESPACE : la navette américaine Columbia** a atterri, mardi 8 avril à 20 h33 (heure de Paris) à Cap Canaveral (Floride), au terme d'une mission scientifique réduite de seize à quatre jours en raison de la défaillance d'un *générateur* électrique (*Le Monde* du 9 avril). Columbia pourrait voler à nouveau dès juillet avec les mêmes expériences et le même équipage. Cet incident ne devrait pas retarder le prochain rendez-vous, à la mi-mai, de la navette Atlantis avec la station russe Mir, affirme la Nasa. *Le Français Jean-François Clervoy participera à cette* mission. – *(AFP, AP.)*

■ **SÉCHERESSE : un incendie a détruit,** dans la soirée du mardi 8 avril, 1 000 hectares de pins et de broussailles dans le secteur de Labouheyre, au nord des Landes. Ce feu, le plus important dans le département depuis cinq ans, s'est déclaré sous la forme d'une dizaine de petits foyers qui ont pris le long de la voie ferrée Bordeaux-Hendaye. L'incendie s'est propagé d'autant plus rapidement que l'environnement est rendu vulnérable par la sécheresse. Dans la région Centre, depuis lundi, un arrêté préfectoral limite l'irrigation des cultures.

BOURSE

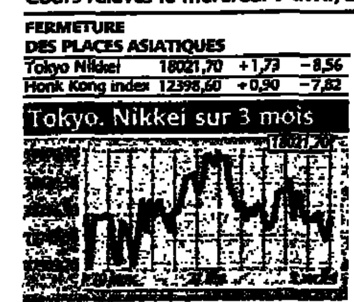
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 9 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18021,70	+1,73	−8,56
Honk Kong index	12398,60	+0,90	−7,82

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

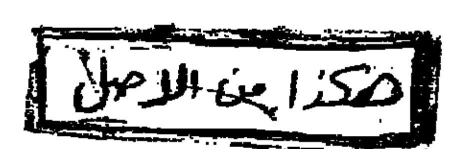


OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 08/04	Var. en % 07/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2579	+0,26	+11,37
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+16,99
Milan MIB 30	—	—	−1,23
Francfort Dax 30	3323,41	+0,32	+15,04
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+13,47
Madrid Ibex 35	—	—	+7,10
Amsterdam CBS	—	—	+12,73

Tirage du *Monde* daté mercredi 9 avril 1997 : 474 702 exemplaires. 1-





صكنا من الاهل

le temps des montres

De tic-tac en tactiques, de bracelets en boîtiers mini, techno ou rétro, l'horlogerie 1997 au rythme des mouvements qui donnent l'heure de l'époque



SUCCÈS
Montre chronographe « S/el », acier, quartz, 9 950 F, Tag Heuer ; costume Christian Dior ; polo Trussardi.

PHOTO : MICHEL FIGUET – STYLISME : ALEXANDRA SENES

A LA BELLE HEURE

Le 25e Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie, organisé à Bâle (Suisse), ouvre ses portes du 10 au 17 avril. *Le Monde* publie un cahier spécial consacré aux montres, rendez-vous de l'économie, de la technologie et des hommes. Gardiennes du temps, les montres sont d'abord les témoins d'une histoire en accéléré. Dans une époque redoutant de vieillir, elles se collectionnent, bijoux de poignet ou chronos des hommes pressés qui ne jurent plus que par l'acier. Cette fin de siècle est minée de comptes à rebours. A l'aube du troisième millénaire, les aiguilles tournent, les chiffres clignotent. En noir, dans les gares d'Europe. En rouge, sur la place Tiananmen, à Pékin, où une horloge électronique mesure le temps qu'il reste jusqu'à la rétrocession de Hongkong à la Chine, le 30 juin 1997. Dans l'incertitude, et la peur du lendemain, les rendez-vous du vingt et unième siècle se fixent en pointillé. Derrière le sourire du 10 h 10 qu'affichent toutes les montres top models, on mesure la distance qui sépare une époque d'une autre. Il y a tout juste vingt ans, James Bond arborait sa première « solid state » à cristaux liquides dans *L'Espion qui m'aimait*. En 1997, le futur reprend son temps : les complications qui facilitent la vie marquent le retour en force de la montre mécanique, fleuron du patrimoine et d'un savoir-faire. La simplicité dans l'utile retrouve sa valeur éternellement moderne. Chez les artisans de l'infini, le temps ne compte pas. De plus en plus de passionnés érigent la patience en luxe suprême. A la quête de l'extrême précision se substitue une heure plus humaine, en harmonie avec le pouls de la planète, en attendant peut-être la montre sous-cutanée promise par Philippe Starck, chef-d'œuvre de la haute couture techno.

Laurence Benaïm

l'horlogerie vers l'horizon 2000

Depuis un quart de siècle, Bâle s'est imposé comme le rendez-vous annuel des fabricants de montres et de bijoux avec des clients et des amateurs du monde entier. Une occasion de prendre le pouls d'une industrie en quête d'un nouveau souffle pour assurer son expansion

Plus que jamais, le Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie, qui fête son vingt-cinquième anniversaire, permettra cette année de mesurer le chemin parcouru depuis son lancement en 1972 et de tracer les perspectives d'avenir à l'horizon 2000. Du 10 au 17 avril, tout ce qui compte dans ce petit *monde se retrouve une fois de plus* à Bâle, promu, l'espace d'une semaine, capitale incontournable de l'horlogerie et de la bijouterie. Au total, quelque 2 300 exposants en provenance de 35 pays présentent leurs collections et leurs nouveautés sur une surface de 68 000 mètres carrés. Autre caractéristique de cette manifestation unique en son genre : sur 75 000 visiteurs attendus, les trois quarts sont des professionnels et les deux tiers sont des étrangers.

L'internationalisation et l'extension de l'exposition se traduisent *chaque année par l'arrivée de nouveaux* venus. Ainsi le nombre de stands est-il passé de 595 à 618 pour l'horlogerie. La bijouterie conserve tous ses droits avec 1 295 exposants, sans oublier 395 participants pour les branches annexes. Parmi les pays nouvellement représentés, le Liban disposera d'un stand dans le secteur de la bijouterie, et la Corée fait son entrée avec neuf stands dans l'horlogerie. Pour la première fois, la Chine participera également à la manifestation avec 12 exposants rassemblés sous le même pavillon. Cette participation est sans doute encore modeste en comparaison avec la trentaine de firmes de Taïwan et, surtout, avec les 134 entreprises horlogères de Hongkong. L'arrivée de la Chine n'en est pas moins un signe des temps illustrant à sa manière la vocation internationale du Salon de Bâle et sa rapide évolution au cours des ans.

A l'origine, l'horlogerie-bijouterie n'était qu'une branche parmi d'autres de cette vitrine de l'économie helvétique que constitue, depuis 1917, la Foire suisse d'échantillons de Bâle (Muba). Ville de foires depuis la fin du Moyen Age, la « cité d'Erasme » n'avait cessé d'être un important centre culturel, financier et d'échanges. Sa position géographique au bord du Rhin, à la croisée de la France, de l'Allemagne et de la Confédération, la prédestinait en quelque sorte à abriter une manifestation commerciale de cette envergure dans la ligne de sa tradition d'ouverture.

A mesure que la Muba se développe, une des plus prestigieuses industries du pays, l'horlogerie, en devient le fleuron et installe son propre pavillon dès 1931. Une nouvelle étape est franchie en 1972 quand diverses entreprises des pays voisins sont invitées à exposer leurs créations. La voie est tracée à l'organisation, l'année suivante, de la première Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie, avec la participation de 712 exposants de neuf pays du continent. Poursuivant sur sa lancée, la manifestation acquiert son autonomie en 1984, s'ouvre aux pays extra-européens deux ans plus tard et parachève sa mutation en prenant, en 1995, son appellation actuelle de Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie. Entre-temps, la quantité d'exposants avait plus que triplé, la Suisse occupant toujours une place prépondérante dans l'horlogerie, mais les bijoutiers, Italie et Allemagne en tête, dépassant désormais le nombre d'horlogers.

Tout en se félicitant de la participation de la Chine, les organisateurs du Salon précisent que « *son cas est particulièrement délicat* »

Conséquence de cette métamorphose, pour préserver la réputation et l'image de qualité du Salon, les organisateurs ont introduit de nouveaux critères d'admission et de sélection de plus en plus rigoureux. En plus du principe de libre-échange, une autre condition posée est celle du respect de la propriété intellectuelle. En 1995, l'arrivée de la Thaïlande avait été justifiée par « *des succès obtenus dans le domaine des contrefaçons et l'abaissement des droits de douane sur les produits d'horlogerie et de bijouterie* ». Aujourd'hui, les responsables attendent « *des efforts comparables de la Chine, de la Corée du Sud ou de l'Inde* ».

Tout en se félicitant de la participation de la Chine, les organisateurs du Salon précisent que « *son cas est particulièrement délicat* » et qu'elle « *a été admise dans le cadre d'une présentation collective de ses industries* ». Au sujet de Hongkong, deuxième exportateur mondial derrière la Suisse, ils tiennent à avertir que ce territoire « *accueilli à Bâle en 1986 en raison de sa politique commerciale entièrement libérale pourrait cependant faire l'objet de négociations particulières après son rattachement à la Chine si des modifications importantes devaient intervenir* ».

Ses responsables ne s'en cachent pas, « *le développement du Salon s'inscrit logiquement dans le mouvement de mondialisation, l'intensification des échanges justifiant l'entrée progressive de tous les partenaires commerciaux de la Suisse* ». Chaque année, Bâle offre ainsi l'occasion de faire le point de l'état du marché et de dégager les nouvelles tendances.

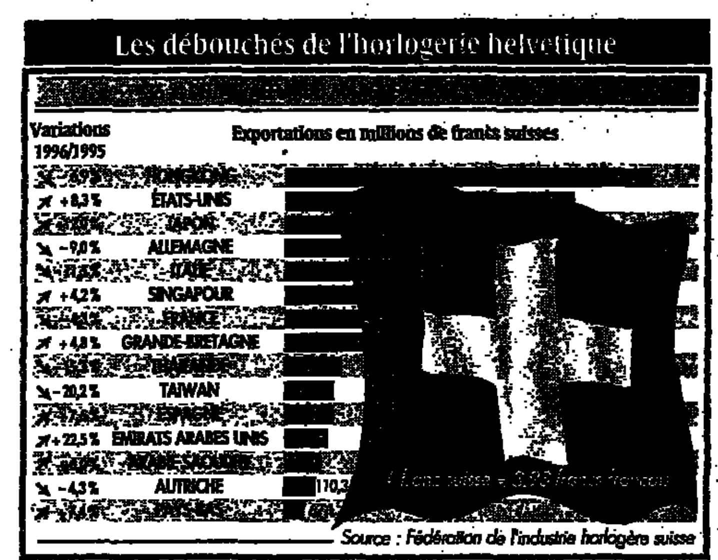
Depuis 1986, la production mondiale de montres a plus que doublé en pièces produites, alors que sa valeur a été multipliée par 1,5. Cette évolution s'explique en partie par l'émergence de nouveaux pays producteurs comme la Chine et l'Inde, actives dans les gammes inférieures. Le Japon a également accusé une légère hausse de sa production, soit 414 millions de pièces l'an dernier, mais a enregistré un tassement en valeur à 1,96 milliard de francs suisses (8 milliards de francs). La France, qui avait pu se prévaloir d'une augmentation en 1995, a vu sa production régresser de 23 à 18 millions de pièces. La Fédération de l'industrie horlogère suisse qui cite ces chiffres se garde cependant de fournir des précisions sur la production d'autres pays comme Hongkong, la Chine ou la Russie « *faute d'informations fiables* ».

Bon an mal an, la Suisse n'en continue pas moins de se tailler la part du lion, procurant en valeur plus de la moitié de l'ensemble des produits horlogers fabriqués dans le monde. Cette suprématie lui est assurée par les montres haut de gamme, alors qu'en nombre de pièces l'industrie helvétique arrive derrière les principaux pays producteurs asiatiques.

Après une dizaine d'années d'euphorie, des premiers grincements dans les rouages s'étaient fait sentir en 1995 avec la baisse des exportations horlogères de 3,6 %. En 1996, le recul a été ramené à 1,6 %, le total des ventes à l'étranger s'élevant à 7 551 millions de francs suisses (environ 30 milliards de francs). Malgré les incertitudes liées à l'environnement économique, l'industrie horlogère helvétique voit dans ses exigences de qualité son meilleur atout pour affronter l'avenir et passer avec succès le cap de l'an 2000.

Jean-Claude Buhrer

Les débouchés de l'horlogerie helvétique



Les exportations horlogères suisses [illegible] en 1996 [illegible]

la mécanique de l'émotion

À la suite de la déferlante asiatique des années 70, *la mécanique horlogère* suisse semblait condamnée par le quartz. La fin des années 80 a rendu ses heures de gloire à la tradition.

Aujourd'hui, le temps est à nouveau aux « montres émotion » dans lesquelles un mouvement égrène les heures au rythme des battements du cœur. Sens du patrimoine, retour à la tradition, le savoir-faire déploie ses atours, attentif à séduire un public grandissant. On ne veut plus de puce dans sa montre et l'on n'est plus à une seconde près ! Dans une course à la complication, les marques en sommeil se réveillent, slogans à l'affiche : « *Depuis 1735, il n'existe pas de montre Blancpain à quartz. Et il n'y en aura jamais.* » Pièces uniques, séries très limitées, au début des années 90, chaque maison s'octroie la montre la plus compliquée du monde : Gérald Genta, Blancpain et sa 1735 qui regroupe à elle seule les six complications horlogères avec sept cent quarante composants, Patek Philippe et sa Calibre 89, une montre de poche n'affichant pas moins de trente-trois *fonctions différentes*. Sans oublier la grande complication d'IWC, le tourbillon squelette de Breguet ou la Grande Sonnerie de Piaget.

Aujourd'hui, les amateurs éclairés sont à la recherche de calibres compliqués certes, mais avant tout lisibles et faciles à utiliser. Il ne faut pas oublier que 95 % des collectionneurs portent leurs montres. Le cap des pièces compliquées à foison est révolu. Les critères essentiels d'un amateur sont l'originalité, l'innovation technologique, mais également la lisibilité, le confort de réglage, l'utilité au quotidien à des prix plus ajustés. Avec sa « grande date », la marque allemande Lange & Söhne a amorcé un véritable mouvement. Le Quantième annuel de Patek peut n'être réglé qu'une fois par an. Ulysse Nardin propose cette année à Bâle le Perpetuel Ludwig, un quantième automatique, avec grande date, dont tous les réglages se font à partir de l'unique couronne. Il s'agit d'une série limitée à cent cinquante exemplaires. La technologie rejoint la tradition : à Bâle, *Audemars Piguet présente Jules* Audemars, un chronographe automatique à double compteur, modèle en acier dont le design rappelle les premières montres-bracelets réalisées par la manufacture. En fait, les complications le plus demandées actuellement sont les quantièmes perpétuels indiquant lisiblement le jour, la date, le mois et l'année tout en tenant compte des années bissextiles et des réserves de marche.

Parmi les autres nouveautés de l'année, Chronomaster Elite HW en or jaune, de Zenith, une déclinaison du légendaire mouvement automatique extra-plat Elite, ou le quantième à phase de lune de Blancpain : petit et performant, il est capable d'indiquer les phases de la Lune, le jour, le mois et la date. En mécanique, rien ne compte plus que l'intérieur d'une montre, les seules pierres recherchées étant les rubis – synthétiques bien sûr –, protection des beaux calibres oblige.

Hervé Borne

atmos : l'elfe somnambule

L'une des plantes les plus curieuses des forêts équatoriales est un organisme privé de racines, et qui se nourrit exclusivement de l'humidité ambiante. Il a pour sœur l'Atmos, une pendule *suisse* dénuée de remontoir et qui vit de l'air du temps. Cette curiosité futuriste est née en 1928, d'une géniale idée d'un ingénieur de Neuchâtel. Son principe ? Une capsule remplie d'un mélange gazeux qui se dilate et se contracte avec les variations de la température. Mieux, cette énergie qu'elle vole au froid ou au chaud n'est utilisée qu'en quantité infime. Un degré de fluctuation suffit à lui offrir cinq jours de marche. Ce miracle mécanique a été conçu pour n'opposer qu'une résistance infinitésimale à cette faible source d'énergie. Au rythme d'un balancier soixante fois plus lent, majestueux, immatériel. Cet elfe somnambule méritait bien de s'appeler Atmos : l'air. Soixante millions d'entre eux ne consommeraient pas plus d'énergie qu'une falote ampoule de 15 watts. Un organisme aussi statique prend des allures d'antichambre de l'éternité : il est dit que l'Atmos peut donner l'heure durant six longs siècles sans la moindre intervention humaine. Les occasions de s'en assurer ne vont pas manquer : cette entité quasiment vivante est, depuis 1928, l'un des best-sellers de la maison Jaeger-Le Coultre (à partir de 15 900 F).

Jacques Brunel

l'ivresse des complications

Une montre à quartz sera toujours plus précise qu'une montre mécanique. La première donne l'heure, la deuxième mesure le temps. Les horlogers suisses, avec leur précision protestante et leur culte de la tradition, parlent joliment des garde-temps qu'ils fabriquent. Des merveilles assemblées à partir de plusieurs centaines de pièces aux noms magiques : spiral, ancre, rochet, limaçon, balancier, ponts, ressorts... Et avec une différence décisive sur les mouvements impersonnels et froids des Japonais produits à la chaîne à partir de plastique et de circuits imprimés : le travail humain, le métier, l'expérience, le temps, et donc le prix. Plusieurs années sont nécessaires pour réaliser les montres *les plus compliquées*, et les tarifs deviennent vertigineux. Il faut compter 200 000 F minimum et de un à trois ans d'attente pour accrocher à son poignet une répétition minute, un délai souvent plus long et plus de 350 000 F pour un tourbillon.

La complication commence avec le chronographe, il permet, grâce à des poussoirs placés en général de chaque côté du remontoir, de chronométrer un temps intermédiaire, ou deux s'il est équipé d'une trotteuse supplémentaire appelée rattrapante. Seuls les plus précis des chronographes ont droit à la mention chronomètre. Vient ensuite, le quantième perpétuel, un terme compliqué pour les fonctions de jour, de mois et d'année affichées sur des cadrans ou dans des guichets, perpétuel car il tient compte des années bissextiles, certains sont programmés jusqu'à 2010. D'autres mécanismes permettront l'affichage des phases de lune, d'un ou de plusieurs fuseaux horaires, de la réserve de marche, c'est-à-dire le temps durant lequel la montre va fonctionner avant qu'il soit nécessaire de la remonter.

Après, on entre dans le domaine de la très haute horlogerie avec le tourbillon, un système complexe qui permet de compenser les écarts de temps occasionnés par le mouvement du poignet, et la répétition minute qui gère des sonneries à la demande, transformant la montre en horloge qui sonne les heures, les quart d'heure et les minutes. Les grandes complications, combinant ces différentes fonctions, permettent aux horlogers traditionnels, même s'ils n'en fabriquent que quelques exemplaires, de conforter leur image, et à quelques créateurs d'écrire de nouvelles pages de l'art horloger. Au premier rang des innovateurs, on trouve un Suisse, Franck Müller. Il n'a pas quarante ans et fabrique des montres depuis 1985, il en produit aujourd'hui 3 000 par an et enchaîne les brevets pour sa Curvex à tourbillon impérial ou son chronographe à rattrapante à commande coaxiale. Un Français, cette fois-ci, Alain Silberstein, produit, lui aussi depuis 1985, à Besançon des complications, tourbillons ou calendriers hébraïques, dans des boîtiers équipés de poussoirs jaune, rouge ou bleu et d'aiguilles biscornues, donnant à ses confrères suisses une leçon d'originalité tout en respectant les règles immuables de la mesure du temps.

Michel Lefebvre

l'habit des cadrans

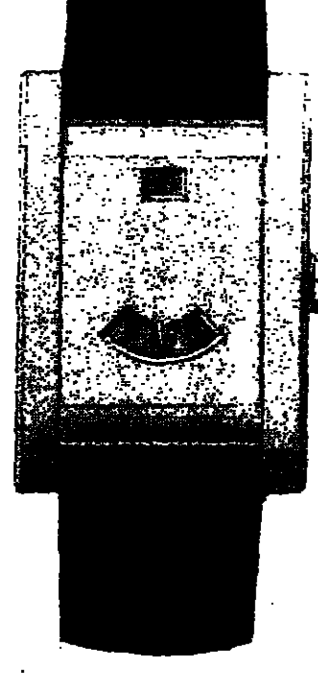
Version jour ou soir, serties ou pas, à prix doux ou fous, les montres s'affichent à toutes les heures du cœur, gardiennes de l'air du temps

Femmes et hommes pressés collectionnent les heures... dans leur dressing. Chrono, mini, à bracelet interchangeable ou pas, la montre s'impose comme un signe de style, accessoirisant un rendez-vous en ville. De Chronopassion à Les Montres, en passant par Royal Quartz, on note un véritable engouement d'une clientèle, soucieuse d'assortir sa montre à son emploi du temps. *« Un homme aime aujourd'hui en avoir plusieurs,* explique-t-on chez Royal Quartz, où les prix varient de 300 F à 300 000 F. *Avant, il se contentait de la montre offerte pour sa communion. Aujourd'hui, il aime avoir une Swatch, un chrono, s'offrir une complication... »* Les cadrans vivent au rythme des tendances, à travers un subtil équilibre entre tradition, rééditions, technologie, communication.

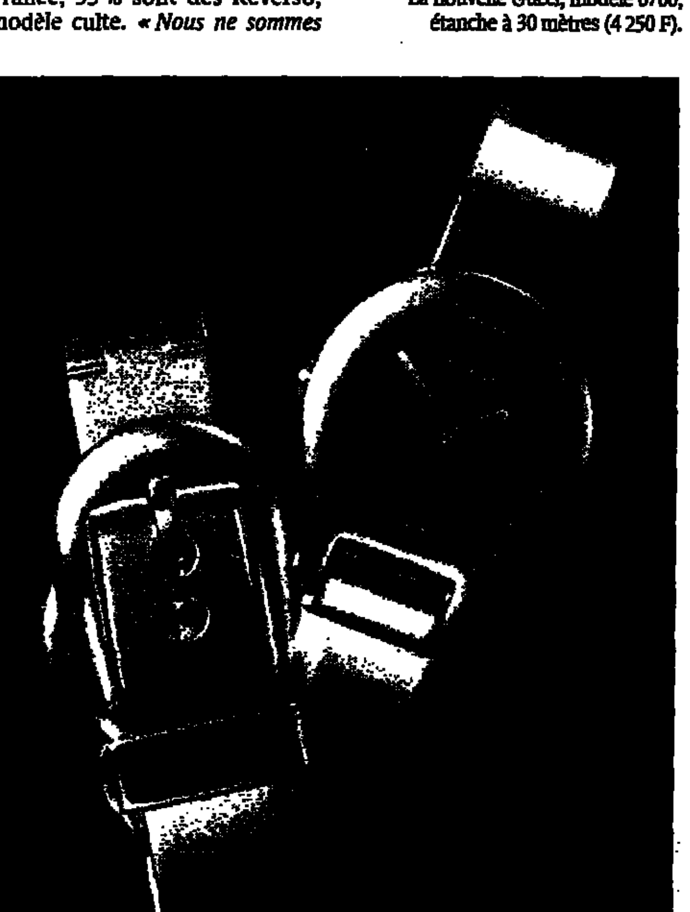
Les stars de la profession affichent leurs scores : en quatre ans, Jaëger France a doublé son chiffre d'affaires, équivalent à 50 millions de francs en 1996. Sur les quatre mille montres vendues chaque année en France, 55 % sont des Reverso, modèle culte. *« Nous ne sommes pas à l'affût de nouveaux marchés. L'important est de maintenir une maîtrise de la fabrication et de la distribution »,* affirme Serge Lascar, directeur France de la société. Parmi les autres grands succès de ces dernières années, Tag Heuer, un chiffre d'affaires de 419,6 millions de francs suisses en 1996, contre... 20 millions de francs en 1985, 700 000 montres sont vendues chaque année. Après le *« Don't crack under pressure »* (ne craquez pas sous la pression), le slogan *« Success is a mind game »* (le succès est un jeu d'esprit) codifie le nouveau langage de la réussite : *« Hier, c'était résister, aujourd'hui, c'est développer sa part d'imaginaire, et croire... »,* déclare Christian Weissbach, directeur de Tag Heuer France. Les candidats ne résistent à aucun sacrifice : en quelques années, les prix moyens des Tag ont triplé, à 6 000 F en moyenne le modèle. En quelques années les montres techniques sont devenues des classiques, la performance et la sophistication formant le couple de l'année : Clipper Automatique d'Hermès, avec fond transparent laissant entrapercevoir la belle mécanique, Amiral's cup « squelette » de Corum en or massif, automatique extraplate désormais certifiée chronomètres de Mauboussin... A l'occasion de son cent cinquantième anniversaire, Cartier se dote d'un nouveau mouvement mécanique extra-plat. La mode elle-même joue le grand air de la performance à travers la vogue de l'acier, et l'avènement de nouvelles intemporelles, griffées Chaumet, Poiray, Chanel, Piaget, Hermès ou Boucheron, aujourd'hui la première marque horlogère aux Galeries Lafayette, qui vend 6 000 montres par an, le premier modèle godronné ayant été lancé en 1991. Signe extérieur d'efficacité aux lignes pures, la montre est le cadeau égoïste par excellence, celui que les femmes s'offrent désormais, là où le bijou est encore lié à la présence de Monsieur. Griffée Cartier, Mellerio (la Neuf ovoïde en or gris serti de diamants), la mini est à l'honneur ; à Bâle cette année, Audemars Piguet, fête les vingt-cinq ans de la Royal Oak, en lui offrant une version petit format. Voici également venu le temps de la montre complice, subtilement codifiée par une lettre : la nouvelle « heure H » d'Hermès, le G de Gucci.

A l'heure où sous les lambris nul n'est plus à l'abri, la discrétion à facettes est à l'honneur, permettant de passer de l'Europe puritaine à l'Asie flamboyante. Les modèles les plus dépouillés jouent désormais avec succès la métamorphose, comme la « Camélone » de Péquignet, aux bracelets interchangeables, pour passer l'air de rien, du simple caoutchouc aux rangées de brillants...

Laurence Benaïm



HAUT VOL
Cartier, Tank à guichets, en platine au fond gravé, mouvement mécanique à remontage manuel « heures sautantes », et « minutes traînantes », bracelet alligator, série limitée et numérotée de 150 pièces (135 000 F).



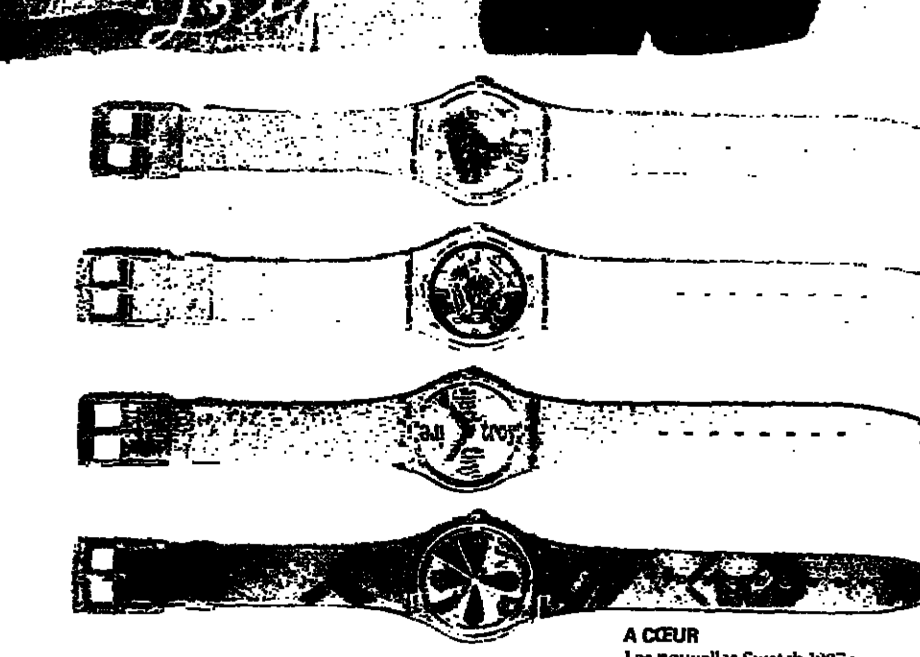
EN POIRE
La nouvelle Gucci, modèle 6700, étanche à 30 mètres (4 250 F).

nouveau

● **BELLES SIGLÉES :** l'Heure H d'Hermès, en version acier, métal plaqué or, or 18 carats serti ou non de diamants, Mouvement quartz, étanche jusqu'à 30 mètres, bracelet cuir Courchevel (à partir de 5 900 F).
– Après la 3635 (G), la nouvelle montre « poire » de Gucci, s'inspirant du bracelet «à boucle» (4 250 F).
– Chez Chanel, la montre Première, gourmette acier (9 500 F) ou or massif (45 000 F), cadran laqué noir.

● **VERSION SPORT DE COLLECTION :**
– Corum, nouvelle variante de la ligne Admiral's Cup, modèle en or massif édité à 100 exemplaires numérotés (90 000 F) ;
– Longines, pour les 130 ans de la marque, trois montres navigation éditées en mille coffrets (25 000 F).
– Harry Winston, Océan, la première montre de plongée en platine, étanchéité 100 mètres, cent exemplaires, de 174 000 F à 232 000 F.
– Cartier, Pasha acier 38 mm, étanchéité 100 mètres, série limitée et numérotée à 1 847 exemplaires (25 000 F).

● **HAUTE TECHNICITÉ :** Jaeger-LeCoultre, Reverso Date, au guichet excentré, mouvement mécanique à remontage manuel, nouvel calibre 836, boîtier or rose 18 carats, bracelet croco (49 900 F).
– Cartier, nouveau mouvement mécanique MC, qui ne devrait pas être produit à plus de 1 000 exemplaires par an, Tank basculante, tank à guichets, en platine au fond gravé du logo des 150 ans de Cartier, 150 pièces (135 000 F).



A CŒUR
Les nouvelles Swatch 1997 : Lipstick (D. Muir), Ticking Brain (J. Whaley), 350 F, Clearance Access mémorisant les forfaits de ski 300 F, Destime (N. Dwyer), Windmeal (S. Huntley) 350 F.

swatch en stock

C'était en 1983 : la *delirium vulgare* baptisée « Swatch » (contraction de Swiss Watch) venait au monde. Avec cinquante et une pièces détachées (contre quatre-vingt-dix pour une montre traditionnelle), elle allait s'imposer comme le tic-tac le plus obsédant de la décennie.

En juillet 1996, la deux cent millionième Swatch a fêté sa sortie d'usine, située à Bienne. Les petites dernières sont arrivées : outre les Swatch Music Hall (avec mélodie de Peter Gabriel) et Pop Up (format réveil), la palette des Swatch Artists – dont les modèles Kiki Picasso (1985) et Keith Haring (1986) – fait partie des pièces de collection les plus recherchées.

Ces montres, éditées chacune à cinquante mille exemplaires, ont été créées cette saison par six femmes, originaires des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de République tchèque et du Japon.

Si la progression de la marque n'est plus aussi fulgurante, la Swatch Access représente un nouvel enjeu technologique ; testée à la faveur de quelques événements, comme le sommet de Davos, où elle a permis d'accéder à Internet, cette montre-sésame, est vendue 300 F.

Avis aux perdants du loto : Swatch Bienne s'engage à verser un million de francs suisses de récompense à la personne qui retrouvera la collection complète, du « Swatch Muséum », musée itinérant de 1 600 pièces disparues en mars entre Bienne et Limassol (Chypre).

L. B.

D.R.

AU CARRÉ
L'heure H d'Hermès, la lettre-maison habituellement déclinée sur un sac, une ceinture ou une chaussure, s'accroche au poignet (5 900 F.)

à l'heure du futur

Héroïnes d'une planète en état d'urgence, les petites dernières battent des records, à l'aube du troisième millénaire

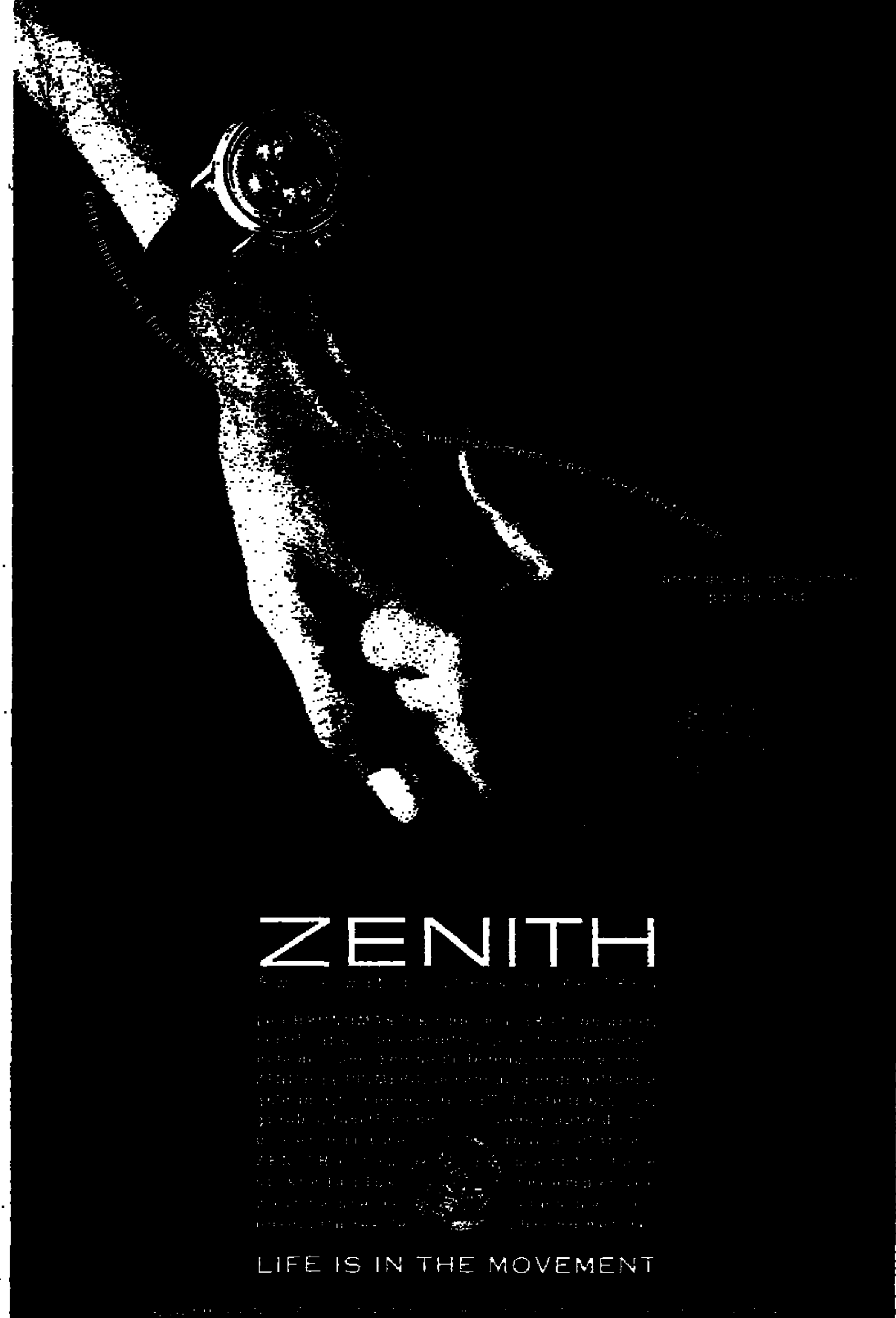
ALARMANTE
L'Emergency de Breitling possède une balise Argos branchée sur la fréquence des secours aériens, mais les plaisantins risquent de se voir apporter la facture. Plus prosaïquement, elle donne l'heure et chronomètre avec beaucoup de précision (à partir de 26 000 F).

Il y a vingt ans, l'avenir affichait la colonisation de Mars. Aujourd'hui, le dernier spot publicitaire de la marque Zenith nous recommande plutôt de conserver notre héritage. Les gros chronos sportifs, qui scandaient la soif de conquête des cadres, ont désormais le vague à l'âme. Les montres, gardiennes du temps, ont embrassé la cause écologique afin que le présent dont nous goûtons les charmes ne soit pas le Graal archéologique du siècle à venir. C'est ainsi que la Fondation Audemars Piguet finance des reboisements. Que Swatch s'affiche au Sommet de la Terre, lance des montres automatiques (moins polluantes), ainsi qu'une ligne en acier (Irony) et des bracelets cuir qui feront peut-être oublier sa culture du tout-plastique.

Dans les pays germaniques et chez les gens âgés, le procès du quartz a déjà commencé. Au banc des accusés : les piles, non dégradables et polluantes. On les change tous les trois ans (jusqu'à huit, chez Bell & Ross), c'est encore trop. Sans attendre la pile au celsium, utilisable dix ans, mais pour l'heure trop volumineuse, les fabricants ont engagé le fer sur l'alliance d'un système « noble » (l'automatique) et d'une technique « roturière » (le quartz), union morganatique dont l'intérêt premier serait d'évacuer les piles. Ces montres « qui marchent toutes seules » (avec une précision redoutable) fonctionnent à l'énergie dégagée par votre poignet, laquelle alimente, *via* le rotor, un générateur qui fait vibrer le quartz. Le premier modèle sorti (Kinetic) l'a été par Seiko, qui renouait ainsi avec un glorieux passé horloger. Depuis, le groupe suisse SMH équipe d'un système analogue (Autoquartz) ses marques Omega et Tissot. Les études comparatives fourbies par chaque camp laissent un léger avantage à Seiko, mais tout se jouera, sans doute, sur le terrain de l'esthétique...

Mais d'autres énergies « propres » sont sur les rangs. Après Seiko, Junghans lance une montre à capteur solaire – qui peut fonctionner six mois dans le noir. Et l'on susurre que certaine grande maison suisse pourrait emprunter la voie ouverte par l'Atmos, pendule légendaire qui « se nourrit » des écarts de la température ambiante... Une invention lancée par Jaeger-LeCoultre... en 1928 ! L'Histoire fourmille de futurs antérieurs qui seront, si l'on peut dire, l'avenir de demain : le procédé de lapido-électricité (qui permit la *technologie du quartz) n'avait-il* pas été mis au point par Marie Curie dans les années 10 ?

IMPERTURBABLES
Emplies de résine et montées sur amortisseurs, les montres G-Shock de Casio protègent jalousement leurs multiples fonctions (de 479 F à 1 999 F).



Pendant que certains s'affairent à sauver la planète, d'autres se coulent dans les exigences de plus en plus fines des professionnels de l'extrême. Une clientèle réduite, mais assez prestigieuse pour que *son label suffise au succès d'une* marque. Chronométreur officiel d'épreuves sportives, TAGHeuer est devenu la cinquième griffe horlogère au monde et rhabille avec faste sa gamme de chronos 6 000 multifonctions.

Breitling, lui, a excipé de liens anciens avec l'aviation pour lancer, *l'an dernier, une montre à balise* Argos baptisée Emergency. Le public a suivi, mais s'est gardé d'utiliser les SOS. L'armée et l'aviation testent toujours et confient leurs desiderata : interrupteur d'émission ou branchement sur la fréquence des secours en montagne...

Il n'est pas jusqu'à Bell & Ross, nouvelle marque *fétiche* dans l'Hexagone, qui n'ait conçu un modèle pour les démineurs (son boîtier dégage un Anti et A-magnétisme). Ainsi que l'Hydrochallenger, montre aux performances plus énigmatiques, puisque étanche à 11 100 mètres – pour ceux, sans doute, qui auraient la mauvaise idée de couler dans la plus profonde fosse océanique au monde, celle des Mariannes...

Les « savantes » forment le dernier groupe des mutantes. La plus providentielle est sans doute l'Access, lancée l'an dernier par Swatch. Le *bracelet constituant la plus pratique* des prothèses où loger l'électronique individuelle, le groupe suisse y avait déjà programmé les forfaits de ski de plusieurs stations (souvent alpines : Valmorel, Gstaad...).

> Les montres, gardiennes du temps, ont embrassé la cause écologique, afin que le présent dont nous goûtons les charmes ne soit pas le Graal archéologique du siècle à venir

L'Access a joué les porte-monnaie électroniques au dernier Festival de Salzbourg : elle paie, par radiofréquence, les billets, les taxis, les repas, etc., de son propriétaire – tout comme l'aurait fait un collier du Club Méd. Du métro aux distributeurs de liquidités, en passant par la location de voiture (dont les portes s'ouvrent à l'approche de la *montre) et les distributeurs de* boissons, il est peu de domaines où ce système de prépaiement, programmé au coup par coup, ne trouverait à briller. Le plus long étant de convaincre ceux qui en financeront les infrastructures. Quant au géant Casio, première société horlogère au monde, où *plus d'un millier d'ingénieurs s'activent à sortir « une technologie nouvelle tous les deux jours »*, il s'était récemment illustré avec une montre thermo-scanner, un modèle à télécommande (pour magnétoscope et poste de télévision) et deux systèmes de pointe, l'Illuminator (éclairage intense du cadran) et le *G-Shock, nec plus ultra* de l'indestructible.

L'année 1997 sera un cru plus modeste avec des modèles pour snowboarders et skateboarders montés sur des poignets de force, qui feront fureur dans les discothèques techno.

Jacques Brunel

ANTIMAGNÉTIQUE
Pour concevoir sa montre démineur antimagnétique, Bell & Ross a scrupuleusement suivi le cahier des charges des démineurs de la sécurité civile (6 000 F sur bracelet acier).

ABYSSALE
Par une prouesse technique inédite, l'Hydrochallenger de Bell & Ross plonge désormais jusqu'à 11 100 mètres. Il ne reste à son propriétaire qu'à l'accompagner (7 500 F sur bracelet caoutchouc).



la conquête du temps

Jadis, le temps coulait au pas de sénateur. Tout allant de plus en plus vite, les minutes ont pris de l'importance, les secondes, à leur tour, ont surgi de l'anonymat, entraînant à leur suite une infinité de dixièmes et même de centièmes. Le mouvement automatique El Primero, lancé en 1969 par Zénith, ouvrait l'univers de l'infiniment court en chronométrant au dixième de seconde.

Le taux d'imprécision, lui, semblait incompressible. Il était peu de montres mécaniques ou automatiques qui ne pouvaient éviter d'avancer (ou de retarder) de quelques secondes par jour.

L'automatisme qui règle la montre à l'heure du fuseau local ne fonctionne guère qu'à l'occasion d'une traversée du Channel...

Il appartenait au quartz de pulvériser ce record en portant la marge d'erreur à quelques secondes par mois, et en autorisant des chronométrages au centième – et bientôt à la micro-seconde. Le temps de la matière avait remplacé celui de l'homme. S'il devait, dans les compétitions sportives, s'effacer devant des mesures électroniques encore plus précises, rien ne disputa au quartz, durant des décennies, la maîtrise du temps au royaume de la montre-bracelet. Rien, si ce n'est le quartz lui-même.

Une marque créée par Seiko à la fin des années 70 s'est placée sous le patronage des pulsars, étranges objets stellaires nichés dans les galaxies lointaines, et qui clignotent avec une « imprécision » d'une seconde par trente millions d'années. Si l'entreprise Pulsar reste à des années-lumière de son modèle, elle a déjà créé un petit big-bang avec son mouvement PSR 10, qui conjugue une sélection des quartz et l'introduction d'un testeur (apte à mesurer et corriger les écarts de température nuisant à la précision du quartz) pour porter la marge d'imprécision à dix secondes par an.

C'était compter sans l'Allemagne, patrie de l'exactitude. Là-bas, la marque Junghans fait carrément radio-piloter ses montres par l'horloge atomique de Brunswick. Leurs propriétaires rêvent de vivre assez longtemps pour en vérifier la marge d'erreur : une seconde par million d'années ! Sauf que cette magie reste suspendue au voisinage de Brunswick et de ses relais en Europe. À New York comme à Delhi, la Junghans n'est plus qu'une banale montre à quartz. C'est aussi pourquoi l'automatisme qui règle la montre à l'heure du fuseau local ne fonctionne guère qu'à l'occasion d'une traversée du Channel...

Casio, qui propose une montre similaire radio-pilotée par l'horloge atomique locale, se heurte aux mêmes problèmes. Il est temps que les satellites prennent le relais. Et mettent, en tout point du globe, les chevaliers de la nano-seconde à l'heure des étoiles.

J. B.



ÉCOLOGIQUE
L'Autoquartz de Tissot conjugue la précision du quartz avec l'agrément d'un mouvement automatique. La perdante de cette union est la pile au lithium, expulsée pour crime de pollution (2 400 F sur bracelet cuir).

ÉCOLO-CHIC
L'Omegamatic est une « automatique à quartz » élégamment habillée par la ligne Seamaster et montée sur bracelet acier. Etanche à 200 mètres, sa lunette tournante lui permet de vérifier les temps de plongée (7 500 F).

MUSCLÉE
Leader des montres de sport, l'incontournable Tag Heuer dote son harmonieuse ligne 6000 d'un chronographe à quartz qui mesure les temps au dixième de seconde. Même au plus chaud de l'action, son utilisateur repère aisément l'aiguille des minutes, terminée par une flèche rouge (19 000 F sur bracelet acier).



nouveau

● **LES VOYAGEUSES** : équipée d'un altimètre, d'une boussole mémorisant 5 données de parcours, d'un baromètre et d'un thermomètre, la Protrek de Casio fut la montre officielle du Raid Gauloises 1997.

● **LES SPORTIVES DE CHOC** : grâce à son boîtier injecté de silicone, la Hydro-challenger de Bell & Ross plongeait à 8 000 mètres. Elle porte cette année son record à 11 100 mètres. Faute d'abysse plus profond, elle devrait s'en tenir là.
– Destinée aux damnés de la roulette, version planche et patins, la DW 650 G-Shock Junior de Casio ajoute des pare-chocs d'acier à son boîtier indestructible.
– La DW 002BD de Casio se destine aux snowboarders. Montée sur bracelet de force au cœur de l'action, cette chose énorme bourrée d'électronique (chrono, alarme, électroluminescence...) arpente la ville sur un bracelet nylon.

● **LES SPORTIVES ÉLÉGANTES** : La 6000 de Tag Heuer introduit dans un boîtier en acier (éventuellement relevé d'or), monté sur bracelet métallique (ou croco) un chronographe à trois compteurs apte à chronométrer au dixième de seconde.

● **LES PROFESSIONNELLES** : Les businessmen réfractaires aux touches et aux boutons devraient s'intéresser à la première montre-répertoire tactile lancée par Casio, la Hot Biz.
– Eterna relance son chronomètre-pulsomètre de 1942, qui stoppe son aiguille, au bout de trente pulsations, sur la fréquence par minutes.

● **LES ÉCOLOS** : Omega habille le mouvement automatique à quartz (ici baptisé Omegamatic) du groupe SMH dans l'élégant boîtier étanche à 200 mètres, avec lunette tournante, de sa ligne Seamaster.
– Chez Tissot, le même mouvement prend le nom d'Autoquartz et comprend quatre modèles hommes, deux sur cuir et deux sur métal.
– Seiko contre-attaque en aplatissant ses calibres jusqu'à 2,7 mm. Il en résulte des montres Kinetic plus féminines, montées sur bracelet acier.
– La nouvelle montre à énergie solaire de Junghans s'appelle Mega Solar Ceramic : radio-pilotée par Brunswick, avec antenne intégrée dans son boîtier en céramique.

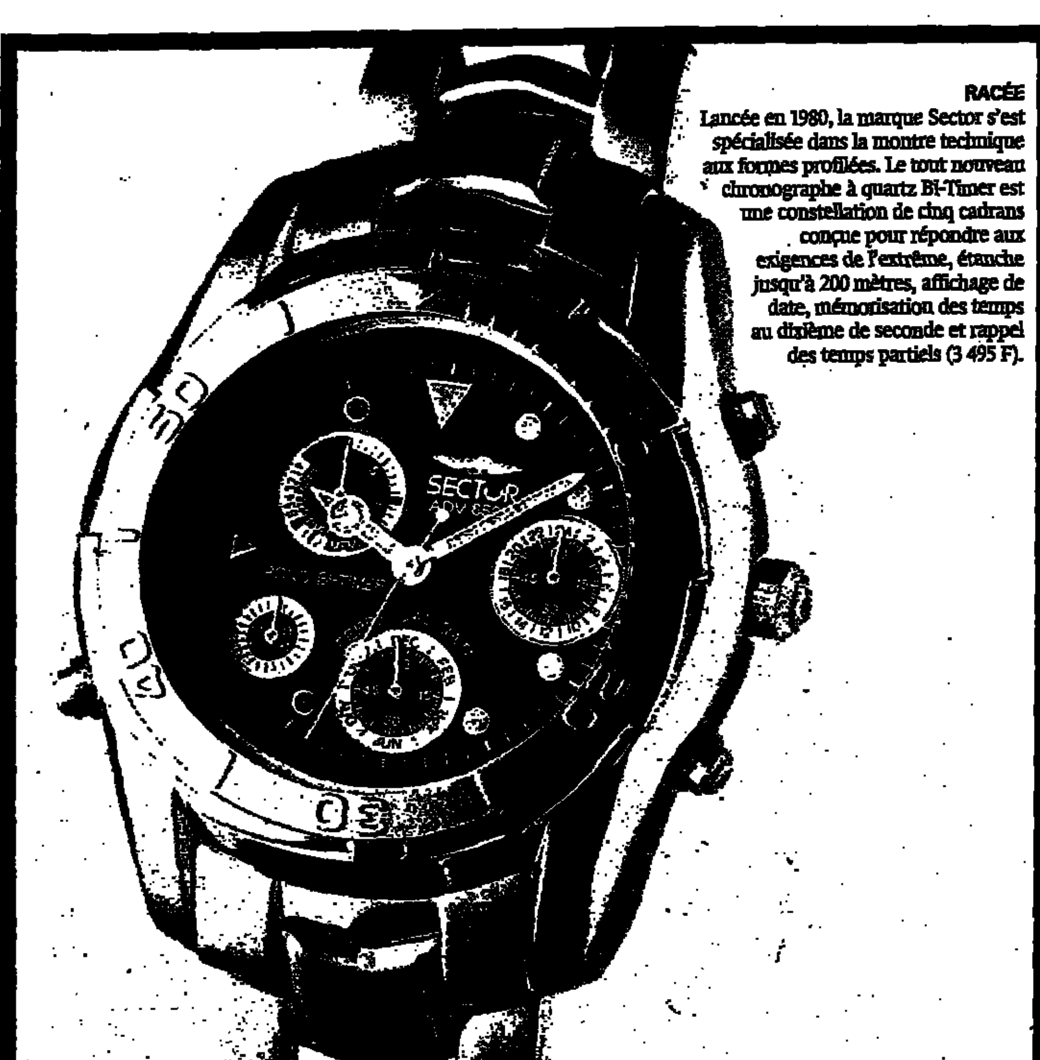
● **L'ULTRA-PRÉCISE** : Champion de l'exactitude, le mouvement super-quartz de Pulsar (PSR 10) se greffe sur un bracelet cuir ou acier.



essences et matières

Déjà le XXIe siècle vient d'ouvrir son cahier de tendances. On y annonce la disgrâce des phases de lune, bariolées comme des Noëls. Le retour de la « belle mécanique » et des complications au bercail des grands amateurs. Un refus général de l'ostentatoire. Un nouvel air du temps guide les montres vers des formes simples et fluides, qu'annonce la dernière-née Boucheron, dont les godrons semblent continuer le bracelet, ou la nouvelle montre Hermès, qui inclut son boîtier à l'intérieur d'un bracelet sellier. Sauf pour certains modèles sportifs, dont le poids rassure le consommateur, la montre à venir devrait arborer un galbe fitness, soit qu'on ait diminué le nombre de ses pièces lors de la création d'un nouveau mouvement (Patek-Philippe) ou d'un nouveau boîtier (Tag Heuer envisage de supprimer ses lunettes tournantes), soit qu'on y ait introduit des matériaux légers et résistants, tels que le titane. Les laboratoires, qui lui cherchent des alliages pour en aviver l'éclat, travaillent aussi de nouveaux composants comme l'acier en poudre. Quant à la céramique héritée de l'industrie aérospatiale, qui connaît actuellement un regain de mode, voici près de trente ans que Rado l'utilise. La marque suisse vient d'en affiner la maîtrise en la mariant avec de l'or et des diamants...

J. B.



RACÉE
Lancée en 1980, la marque Sector s'est spécialisée dans la montre technique aux formes profilées. Le tout nouveau chronographe à quartz Bi-Timer est une constellation de cinq cadrans conçue pour répondre aux exigences de l'extrême, étanche jusqu'à 200 mètres, affichage de date, mémorisation des temps au dixième de seconde et rappel des temps partiels (3 495 F).

EN FLEUR
Van Cleef & Arpels, pièce unique, rubis serti mystérieux, diamants et rubis facettés, cache-cadran en diamants sur platine, bracelet moire, prix non communiqué.

aiguilles de diamants

Crise ou pas, les écrins de lumière ne connaissent pas d'éclipse. Mieux, un nouveau marché se développe au gré des caprices et des commandes d'exception

Depuis toujours, les joailliers ont pour habitude d'honorer les commandes spéciales les plus folles. Marie-Etienne Nitot, fondateur de Chaumet en 1780, imagina le premier bracelet-montre de l'histoire pour la princesse Augusta de Bavière, à l'occasion de son mariage avec le prince Eugène de Beauharnais, en 1806. Pour Mistinguett, Van Cleef & Arpels créa une montre à volets, montée en guise de fermoir sur un sac du soir... Boucheron se souvient d'un soutien-gorge en or commandé à la fin des années 50 par une chanteuse mexicaine. Dernièrement, le joaillier vient de livrer à un client d'Asie du Sud-Est, amateur de pierres de couleur, trois montres avec lunette sertie de diamants, l'une dotée d'un verre en émeraude, l'autre d'un verre en saphir bleu et la dernière d'un verre en rubis. Une commande originale qui a dépassé le million et demi de dollars. En 1997, Van Cleef crée la première montre en « serti mystérieux », une résille d'or dans laquelle s'ajustent, avec un art extrême, une myriade de rubis. Cartier savoure le succès de la Tank française, à laquelle les extravagants fortunés sont très sensibles. Le joaillier de la rue de la Paix vient d'achever une magnifique version de ce best-seller serti de saphirs jaunes.

Le phénomène est là. Aujourd'hui, les manufactures, même les plus traditionnelles, s'ouvrent aux montres-joaillières. Les premières Reverso joaillerie ont été lancées en 1995. Aujourd'hui, Jaeger-LeCoultre n'hésite pas à proposer une parure Reverso en or gris, diamants et saphirs, composée d'une montre-bague, de boucles d'oreilles et d'un sautoir. Hermès franchit le pas, et lance une Cap Cod « Grand Soir ».

Désormais, la clientèle des pièces d'exception se répartit aux quatre coins de la planète. Le sultan de Brunei (nouveau propriétaire du Plaza Athénée) est aujourd'hui le meilleur client de la place Vendôme. S'il n'est pas dans la mentalité française d'acheter de la haute joaillerie, les Asiatiques représentent 50 % du marché de l'horlogerie d'exception. En Asie, et particulièrement en Thaïlande, les montres-bijoux représentent un véritable statut symbole.

Au Moyen-Orient, on aime l'or gris et les montres très créatives avec un apport en joaillerie très important. Et ce même pour des montres masculines au caractère sportif comme des Rolex Daytona avec des lunettes serties et des cadrans pavés. Les chefs d'Etat africains, quant à eux, affectionnent les pierres très colorées, comme les diamants jonquille ou l'émeraude, le tout sur or jaune. Très friandes de diamants, de platine et d'or gris, les nouvelles fortunes russes, débarquant dans les salons des joailliers avec des valises pleines d'argent liquide, achètent beaucoup de pièces avec un intérêt particulier pour le « grand blanc ». Les stars du show-biz continuent d'apporter leurs touches d'extravagances, comme Elton John commandant ses montres serties assorties à ses lunettes. Mais contrairement au marché haut de gamme de la montre mécanique, les exigences ne portent pas vraiment sur les prouesses horlogères dissimulées dans les boîtes, mais plutôt sur tout ce qui se voit, sur l'habillement des montres. Le processus de création d'une montre de haute joaillerie s'apparente à celui d'une robe de haute couture. Les étapes sont nombreuses et les délais peuvent s'éterniser entre les premiers dessins et la livraison de la pièce tant désirée. Chanel, Cartier, Boucheron, Mauboussin ou Van Cleef & Arpels, tous les joailliers sont ouverts aux commandes spéciales, mais à une condition : les pièces réalisées doivent correspondre au style de la maison en étant une déclinaison logique d'un modèle existant. La vendeuse est la première interlocutrice et devient l'unique lien entre les bureaux de création et le client. Les croquis doivent passer par le « service pierres », afin de vérifier qu'ils soient techniquement réalisables et qu'il est possible d'obtenir l'ensemble des pierres désirées. Une fois l'accord du client obtenu, la fabrication est lancée. Plusieurs essayages sont parfois nécessaires, en particulier pour les bracelets rigides. Les délais sont très variables en fonction du produit.

Pour Chanel, ce sera moins d'un mois pour sertir de rubis baguettes la lunette d'une montre Première. En revanche, il faudra plus de six mois pour un serti invisible sur le bracelet de la Matelassée.. Il faut parfois attendre d'avoir en stock toutes les pierres destinées à la pièce commandée avant d'en lancer la fabrication. Chez Cartier, il a par exemple fallu deux ans pour réaliser une montre Pasha dont le cadran était entièrement pavé de diamants en goutte de suif. A clientèle restreinte, caprices illimités. Ainsi, la montre Panthère précieuse réalisée en pièce unique pour les cent cinquante ans de Cartier est d'ores et déjà pré-vendue. Mais la pierre du cadran, un rubis facetté d'environ 50 carats, n'est pas encore trouvée.

Hervé Borne

parce que le temps est précieux

Quand un ambassadeur de la montre rencontre le gotha international

Passionné de montres et joaillier de formation, Pierre Dubail est le propriétaire de l'unique boutique multimarque de la place Vendôme. Depuis 1993, cette ambassade de la montre de luxe trône au 21. Pierre Dubail propose aux côtés de Rolex, Jaeger-LeCoultre, Chopard, Vacheron Constantin et Audemars Piguet. On trouve ici, outre la totalité des collections, des pièces exceptionnelles, comme l'une des quatre Oyster II de Rolex au bracelet orné de diamants « tapers » (859 000 F). Restent les commandes spéciales dont sa clientèle est très friande, certaines pièces pouvant atteindre plus de 1 million de francs...

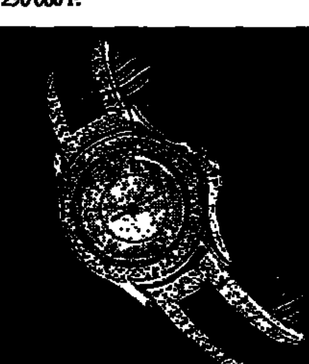
Deux rock stars auraient récemment acheté un couple d'un modèle unique de l'Impérial Invisible signé Chopard. 1 700 000 F pour le modèle masculin serti de 50 diamants, et 1 340 000 F pour la version féminine. Le carnet d'adresses de Pierre Dubail ferait rêver plus d'un chasseur d'autographes. Il a reçu au premier étage de sa boutique – un espace discret réservé aux ventes confidentielles – bien des grands de ce monde. Les stars du show-biz aiment s'attarder chez lui, comme Elton John et son ami Gianni Versace. Lenny Kravitz y a découvert sa passion des montres, la reine de Thaïlande et son premier ministre seraient des habitués du lieu, sans oublier Madonna, fidèle cliente du Ritz voisin. Et on ne citera pas chefs d'Etat africains, familles princières du Moyen-Orient et autres stars hollywoodiennes qui se sont fait promettre de ne jamais être nommés... *« Acheter chez Dubail, c'est faire partie d'un club très privé. »*

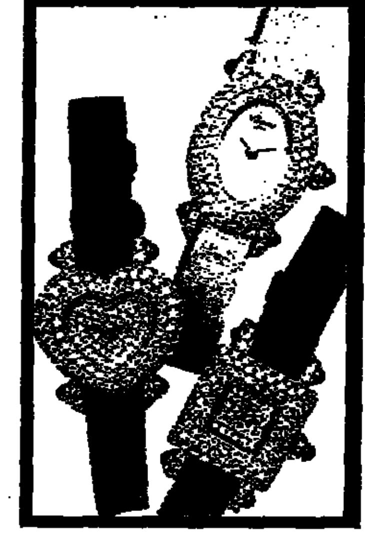
H. B.



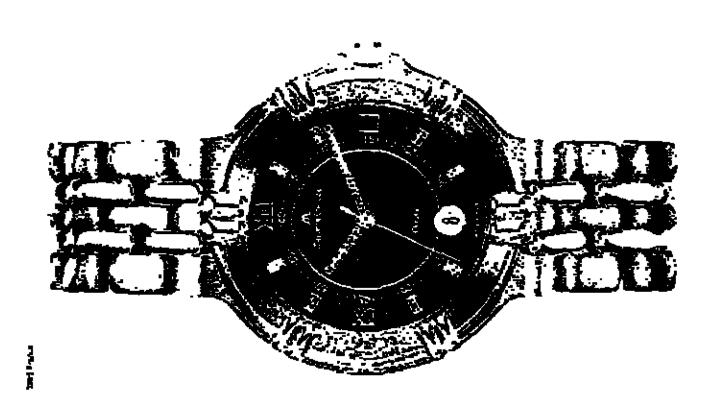
MILLE ET UNE ÉTOILES
Signée Ebel, la Shanta, en or, sertie de 535 brillants, 137 grammes, 280 700 F.

VERTIGE
Mauboussin, montre dite sport pour femme, sertie diamants, et bracelet de crocodile, or blanc 18 carats, 290 000 F.





LADY JACKPOT
Les mini-classiques de Chopard, or jaune 18 carats, version coeur, ovale, carré, diamants et cabochons de rubis, 89 830 F, 70 180 F, 59 630 F.



nouveau

● **LES PIERRES** : Piaget. Montre dame en or jaune en forme de coeur. Boîte sertie de 31 brillants et de 25 émeraudes, bracelet serti de 208 diamants baguettes et cadran pavé de 46 diamants carrés. Mouvement électronique avec mise à l'heure sur le fond de la boîte (1 500 000 F).

● **EN CŒUR** : Chopard. Trois mini-montres pour dames en or jaune, ovale, carrée ou de forme « coeur », brillante déclaration sertie de 164 diamants, de 4 cabochons rubis avec une boucle sertie de 12 diamants. Mouvement à quartz

● **AU FIRMAMENT** : Ebel. Shanta entièrement sertie de diamants, en or avec cadran en nacre. Pas moins de 535 brillants sont répartis sur le couvercle et les attaches ajourées, ainsi que sur les godrons. Mouvement à quartz. Le modèle peut être également serti de pierres de couleur.

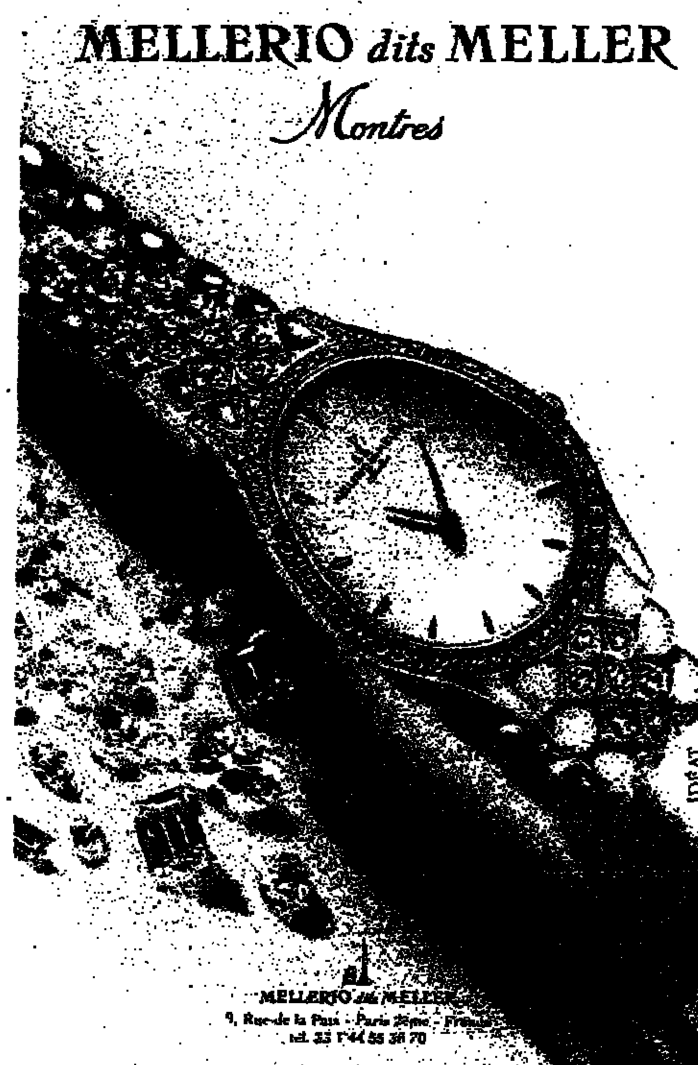
● **MAILLE LUMIÈRE** : Hermès, Nantucket (de 68 000 F à 89 650 F pour la version la plus précieuse) et Cape Cod « Grand Soir » (de 75 300 F à 101 300 F). Deux classiques dont le bracelet en cuir est désormais remplacé par de fins galets d'or sertis de diamants. Cadran en nacre et décor de diamants sur la lunette. Mouvement à quartz.

● **RECTO-VERSO** : Jaeger-LeCoultre. Reverso Florale. Boîte réversible en acier serti de 64 diamants pleine taille, montée sur un bracelet en crocodile équipé d'un boucle déployante. Gravure « Belle Epoque » réalisée sur demande. Mouvement à quartz (19 900 F).

● **ULTRA-PLATE** : Mauboussin. Montre haute joaillerie en or gris avec lunette et bracelet sertis. Fidèle aux lignes Mauboussin, ce modèle ultra-plat présente un bracelet dont l'armature souple enserre une bande de cuir ou de tissu interchangeable.

● **HIGH TECH** : Rado. « Diaqueen » version jubilé, bracelet de céramique strié d'or et diamants (29 000 F).

● **ETINCELANTE** : Harry Winston, dans la collection « Ultimate Timepiece », l'éclaboussante « Madison » (359 000 F).



هكذا من الاصل

De Genève au Jura, voyage au cœur de l'artisanat horloger, où les plus grands créent l'infiniment petit

les seigneurs du mouvement

En fait de lieu ouaté, la zone industrielle de Plan-les-Ouates n'est pas celui où l'on attendait Patek-Philippe. La vénérable maison genevoise, idolâtrée pour sa sophistication et sa perfection discrète (la Calatrava est un classique aussi pur que le smoking d'Yves Saint Laurent), a bâti son nouveau siège dans cette lointaine banlieue de Genève. Son but : réunir dans les 170 000 m² d'un univers-île, tous les stades de la création de ses montres. Les 20 000 vendues chaque année suffisent à l'emploi de 620 personnes, dont 170 horlogers et des légions de graveurs, émailleurs, orfèvres, joailliers – métiers traditionnels de Genève, qui ne trouvent plus guère à s'employer ailleurs. Un exploit, même en Suisse.

Dans chaque montre, il y a un cœur qui bat. Et aussi des os, des muscles, des tendons où l'énergie circule, tout un organisme baptisé mouvement, que l'utilisateur soupçonne plus qu'il ne connaît. Les marques tiennent plus à cultiver un style qu'à découper, forer, polir – et même orner ! – ses quelque 180 rouages, pignons, remontoirs, « coqs », « ponts », etc. Les grands couturiers font-ils leurs tissus?

« Le problème, dit-on chez Patek, *ce sont les assembleurs : ils achètent une boîte, un mouvement, et font imprimer leur nom sur le cadran. »* Les plus importants fabriquent leurs boîtes et montent les mouvements achetés en kit : ETA leur en propose une gamme infinie... Si cette manufacture – la première d'Europe – s'interdit de signer des montres, elle a vendu, en 1996, 110 millions de pièces à Tag Heuer, Omega, Swatch, Boucheron, etc. Elle est le socle du Swiss Made. Mais fabriquer à la fois montres et mouvements, c'est jouer les don Quichotte de la perfection. Il y faut, pour le moins, le renfort d'un renom...

On n'explore pas le phalanstère de Patek-Philippe sans endosser une blouse blanche piquée d'un badge. Un silence d'hôpital règne dans les bureaux paysagers, où les as des mouvements côtoient ceux des boîtiers dans l'élaboration conjointe des montres nouvelles. Patek crée un mouvement tous les deux ans. Le dernier – un quantième annuel, qui décline les mois à 28, 30 et 31 jours – a été récompensé en Suisse. Plus bas, les machines à commande numérique (*« notre dernier spoutnik! »*, se félicitent les ouvriers) sortent des platines sur mesure. Une autre cellule taille les pièces étranges – hameçons, pieuvres... – de ces complications qui font la fierté de la marque. Chacune exige un travail d'horloger: 60 opérations pour un simple pignon, 1 200 pour un mouvement automatique (plus 600 heures d'intense vérification). Voilà comment Patek-Philippe obtient l'illustre poinçon de Genève.

Chez Patek, on tient Rolex en grande estime. Pour ses hautes performances horlogères. Et parce que ce géant (600 000 montres par an, un quart de la valeur de toutes les exportations horlogères suisses) gagne des amateurs nouveaux à la cause. Il a l'atout d'être reconnaissable. Rolex est la marque d'une ligne : l'Oyster. Elégant et sportif, étanche à 100 mètres ou plus, incroyablement solide (un vrai coffre-fort) et peaufiné (couronne vissée, loupe...), cet indémodable boîtier a engendré plus de 3 000 références. Il a rendu Rolex tellement internationale que chaque nation la croit sa compatriote. Ses élus forment mieux qu'un club : une famille. On ne retrouve pas cette chaleur au siège de Genève, austère comme un temple protestant.

« Nous sommes des gens discrets, concentrés, réservés. » Dans les ateliers, la vue sur le massif du Mont-Blanc invite à rester sur ces crêtes. Peu de marques préparent autant les tests du COSC, qui certifieront ces montres chronomètres : chaque étape du montage est sanctionnée par un arsenal de contrôles (effectués souvent en gants blancs), après quoi l'on vérifie que lesdits tests n'ont rien déréglé. Chaque Rolex est immergée, choquée, pressurisée, chauffée puis refroidie, etc., dans des machines ultramodernes. Un long chemin de croix vers la perfection...

Quand le soleil dore le Léman, les fermes de la vallée de Joux, 800 mètres plus haut, se coiffent encore de neige. Difficile de voir en sanctuaire de l'horlogerie fine ce cortège de bois et de prés, où les rares hameaux s'appellent bêtement le Lieu, le Pont ou Derrière-la-Côte... Ses premiers colons furent les huguenots expulsés par Louis XIV. Exerçant leur minutie l'hiver, ils fournissaient en composants les horlogers de Genève. Aujourd'hui, la vallée compte six mille de ces « combiers », issus des six familles d'origine. La manufacture en titre, qui emploie plus d'un tiers des horlogers locaux, s'appelle Jaeger-LeCoultre. Ses murs gris clair et ses portes en verre dépoli évoquent un institut de beauté. Mais la mythique Reverso n'est

Armée de pinces et de lancettes de poupée, des hommes en blanc auscultent ces insectes qui palpitent

que la plus belle fleur de cette marque aux 84 brevets et aux 34 mouvements (dont le plus petit squelette du monde, qui pèse 0,40 g !). Pour le directeur général, ces succès – et la progression moyenne de 15% l'an – sont liés au fait que *« nous fabriquons la totalité de nos pièces »*. Dans l'atelier où les « cols bleus » taillent des roues dans des fils de laiton, un ramequin d'huile abrite une limaille douteuse : *« Vous voyez: là des millions de pièces. »* Au binoculaire, la patte de mouche se révèle un pignon très élaboré. Cette maîtrise de toute la chaîne procure aux « cols blancs » (les horlogers) des pièces sur mesure, comme l'improbable roue à 25 dents qu'exigerait une complication inédite.

Un peu plus bas, le Brassus réunit d'autres « grands compliqués » dans un décor de hauts sapins et de torrents. Parmi eux, Blancpain jouit d'une histoire singulière. Fondée en 1793, la marque connut des fortunes diverses et s'éclipsa lors du Blitzkrieg du quartz. Rachetée par le groupe SMH, elle a bâti son renom sur des modèles ronds, aussi simplissimes qu'élégantissimes et aux complications spectaculaires (tourbillons apparents), dont le seul tort, comme toutes les belles choses, serait d'être fragiles. Si Blancpain se prévaut d'être manufacture horlogère, c'est par osmose avec Piguet, un voisin du Brassus et du même groupe, qui vend une ribambelle de beaux mouvements aux marques les plus respectées. Dans le sifflement des jets d'huile, d'énormes machines s'y relaient sur des pièces aussi chères (un simple pont de barillet vaut 120 de nos francs) qu'infimes. Chez Blancpain, sous des hottes traquant la vilaine poussière, elles seront montées par des doigts chaussés de caoutchouc. Le temps ne compte pas. Dominique Loiseau y a planché deux ans pour concevoir *« la montre-bracelet la plus compliquée du monde »*, chronographe automatique à tourbillon, rattrapante et quantième perpétuel: 740 pièces empilées sur 28 niveaux. La merveille n'est sortie qu'en dix exemplaires, et cela tombe bien : M. Loiseau, ancien de Mai 68, refuse la société de consommation... Frontaliers ou non, les Français tels que lui peuplent la moitié de l'horlogerie suisse. Dans l'atelier des complications, c'est avec l'accent de Marseille qu'on vous invite – en vrai Suisse – à « finir d'entrer ».

L'autre grand tient le trottoir d'en face. Audemars-Piguet est l'entreprise de la Royal Oak – montre légendaire qui assure toujours la moitié de ses ventes – et un paladin des compliquées. Si elle commande à d'autres les bases de ses mouvements, c'est pour mieux les retravailler et les truffer de finesses. Le tourbillon de 250 pièces, qui monopolise quatre horlogers durant quatre mois ; la répétition minute, un carillon cristallin conçu pour les aveugles, etc. Le ventre de ses montres est un jardin chinois où s'enchevêtrent des terrasses, des crevasses torturées, des précipices. Aux pupitres, ses hommes en blanc auscultent les mouvements avec des lancettes de poupée, actionnant tour à tour le « diable » (levée de crémaillère), la « banane » ou l'« ivrogne », sans « gogner » (gâcher) la pièce. S'ils « croisent les brucelles » (pinces), il leur faudra des heures à quatre pattes, avec la pelle et le balai, pour retrouver l'ancre égarée. L'excellence aussi a son folklore...

Quittant la vallée de Joux, on gagne la France et longe en droite ligne la combe du Doubs, encadrée par de hauts sapins... C'est le même Jura qu'en Suisse, avec aujourd'hui l'horlogerie en moins. Décimée en France, la montre s'épanouit dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, peu d'Alémaniques disputant aux Romands la poésie des rouages. De retour en Suisse, Le Locle sera le premier bourg avant La Chaux-de-Fonds, capitale du Jura horloger. Sur les pentes, de robustes maisons encadrent les longs bâtiments de Zenith.

Zenith est le berceau du légendaire El Primero, mouvement chronographe aux performances inégalées (obtenues en rationalisant et diminuant le nombre des pièces), qu'il fournit toujours aux marques concurrentes. Aujourd'hui, Zenith ne vise plus les records, mais le nombre d'or où s'équilibrent fiabilité, géométrie, fonctions et prix. C'est en optimisant le tout jusqu'au point de rupture qu'Elite, son dernier-né, a été élu meilleur mouvement mécanique par la presse réunie à Bâle.

Troisième ville romande, La Chaux-de-Fonds passe pour le Paris du Jura suisse, mais ses plaisirs modestes cachent une cité laborieuse dédiée à la montre. Les fabricants de cadrans, de boîtes, d'aiguilles, de bracelets, etc., y pullulent à l'ombre de Girard-Perregaux, Corum et surtout Ebel, qui, dans les années 80, faisait vivre la moitié de la ville. La marque fut fondée à leurs initiales par Eugène Blum et Alice Lévy en 1911 et accéda, vers la fin des années 70, au rang d'incontournable status-symbol. Elle illustre la saga des entrepreneurs juifs qui développèrent La Chaux-de-Fonds. Déclarées indésirables au Locle, ces familles s'investirent ici dans l'industrie horlogère, avec la réputation de patrons philanthropes acquis aux nouveautés (*lire « La villa turque »*). Vers 1910, on se bousculait dans la synagogue municipale – la plus belle de Suisse. Plus tard, Ebel fut un fournisseur de l'armée anglaise quand d'autres équipaient l'Allemagne en instruments de pointe. Durant deux décennies, les bracelets métalliques à effet « vague » et les beaux boîtiers suffirent au succès d'Ebel. La marque, qui pousse l'exigence jusqu'à fabriquer en partie ses mouvements à quartz, s'est offert un regain de légitimité horlogère en créant un chronographe automatique certifié chronomètre : le Modulor. Un hommage à Le Corbusier, enfant du pays, qui visait *« le proportionnement en toutes choses »*.

Jacques Brunel



TRÉSORS DE COMPLICATION
A ventre ouvert, une Audemars-Piguet est aussi belle qu'habillée : chaque pièce a été anglée (bords biseautés), les plus importantes (coqs et ponts) décorées à la main, en manière de salut aux horlogers qui la répareront. Le fil métallique au second plan est le carillon d'une répétition minutes.

la villa turque

Né à La Chaux-de-Fonds, Charles Edouard Jeanneret s'enfuit pour devenir Le Corbusier. Au moins y laissa-t-il – le temps de heurter ses prudents concitoyens – les premiers balbutiements de son génie. A trente ans, le jeune architecte avait déjà bâti une villa pour l'homme des montres Zenith. Anatole Schwob, patron de l'entreprise concurrente, lui commanda la sienne dans le quartier des industriels juifs et s'enthousiasma d'emblée pour les plans qu'il lui présenta : un vaste édifice de béton armé (matériau révolutionnaire en cette année 1916), où se croisent les influences d'Auguste Perret, l'agencement des villas de la Rome impériale et la symbolique mystique des églises byzantines.

Le génie en herbe y met en scène les obsessions qui fonderont son style. Fougueux, il revendique la liberté d'innover et de peaufiner au gré de ses inspirations. Les devis de la villa prennent une courbe exponentielle, et bientôt les rapports avec Schwob se dégradent.

Si Jeanneret émigre à Paris, l'industriel, quant à lui, revendra vite l'édifice, grevé d'hypothèques. Celui-ci ne cessera de changer de mains jusqu'à son rachat par Ebel. Restaurée en 1987 par Andrée Putman, la villa abrite le siège de la Fondation Ebel et devient le carrefour sublime où les architectes du temps traitent leurs hôtes et organisent leurs expositions.

J. B.

BREITLING
1884

Encore plus techniques, perfectionnés dans chaque détail pour satisfaire les exigences de professionnels sans indulgence, les chronographes BREITLING modèles 1997 proposent de nombreuses nouveautés et même une première mondiale.



PREMIER

Retour aux sources pour le nouveau chronographe mécanique NAVITIMER PREMIER ainsi nommé pour ses origines remontant à la fin des années 30, lorsque BREITLING livrait pour la première fois un chronographe à la Royal Air Force.
Ses lignes pures et très techniques offrant une lisibilité maximum avec son cadran bombé aux chiffres surdimensionnés, il affiche les temps courts sur ses très efficaces compteurs 10' et 3 heures.



Cet été, lors de l'Air Tattoo de Fairford (UK), BREITLING animera une compétition hors du commun dans le monde de l'aviation: plusieurs centaines de pilotes de chasse venus du monde entier se disputeront le premier BREITLING FIGHTER CHALLENGE, un trophée attribué au meilleur des «Top Gun» se mesurant en combat aérien simulé.



CHRONOMAT

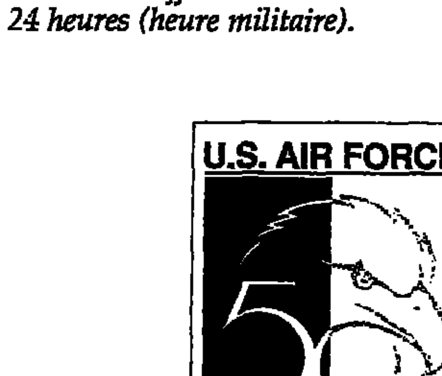
Affirmant son caractère ultratypé dès son lancement en 1984, le CHRONOMAT est devenu depuis un classique parmi les chronographes mécaniques. Il se présente aujourd'hui sous deux nouveaux styles, révélateurs de l'inépuisable potentiel que cet instrument développe dans le temps.



Après une première tentative de vol non-stop autour du monde, Bertrand Piccard et Wim Verstraeten repartiront au début de l'année prochaine à bord du BREITLING ORBITER 2, une toute nouvelle rozière disposant d'une enveloppe encore plus grande et une capsule légèrement modifiée. La course reste ouverte.

TWINSIXTY

Afficher de deux manières le compte des minutes pour un chronographe mécanique: une première mondiale. Avec le nouveau calibre 39, la TWINSIXTY permet de lire la minute du chronogaphe soit à l'aide d'une grande aiguille sur le pourtour du cadran (lecture ponctuelle), soit sur le petit compteur de synthèse avec le total des heures (lecture globale). Cette nouvelle NAVITIMER étanche à 30 mètres offre encore la lecture de l'heure sur 24 heures (heure militaire).





Autre temps fort de l'année aéronautique de BREITLING: sa collaboration tout au long de 1997 à la célébration du 50[e] anniversaire de l'USAF, l'armée de l'air des Etats-Unis, présente également les 17 et 18 juillet 1997 à Fairford lors de l'International Air Tattoo.

CHRONO JETSTREAM

